

# 2015

## La Réunion





---

**INSTITUT D'EMISSION  
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS



# La Réunion

---

Rapport annuel  
**2015**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
Avant propos	9
Synthèse	10
La Réunion en bref	15
<b>CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	17
<b>Section 1 – La géographie et le climat</b>	18
<b>Section 2 – Les repères historiques</b>	19
<b>Section 3 – Le cadre institutionnel</b>	21
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉUNION</b>	25
<b>Section 1 – La population</b>	26
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	28
<b>1. Les comptes économiques</b>	28
1.1 Le PIB	28
1.2 L'équilibre emplois ressources	30
1.3 La valeur ajoutée par branche	30
<b>2. L'emploi et le chômage</b>	32
2.1 La population active	32
2.2 L'emploi	33
2.3 Le chômage	34
2.4 Les diverses formes des contrats aidés	35
<b>3. Les revenus et salaires</b>	36
3.1 Les revenus	36
3.2 Les salaires	39
<b>4. Les prix</b>	40
<b>5. Le commerce extérieur</b>	43
5.1 Les importations de biens	43
5.2 Les exportations de biens	45
5.3 La balance commerciale (hors services)	47

<b>Section 3 – Les politiques et finances publiques</b>	48
<b>1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre</b>	48
1.1 Le contrat de projet État - Région	48
1.2 Les aides européennes	49
<b>2. Le système fiscal</b>	51
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	51
2.2 Une fiscalité locale spécifique	52
2.3 Un régime de TVA spécifique	53
2.4 Des mesures spécifiques de défiscalisation des investissements	53
2.5 Des dispositifs visant à diminuer le coût du travail	55
<b>3. Les finances publiques locales</b>	56
3.1 Les finances publiques locales	57
<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	61
<b>Section 1 – Aperçu général</b>	62
<b>Section 2 – L'agriculture, l'élevage et la pêche</b>	63
1. Aperçu structurel	63
2. L'agriculture	63
3. L'élevage	66
4. La pêche	67
<b>Section 3 – L'industrie et l'artisanat</b>	68
1. Aperçu structurel	68
2. Le sucre et le rhum	69
3. La grande pêche industrielle	70
4. L'artisanat	71
<b>Section 4 – L'énergie, l'eau et l'environnement</b>	72
1. Aperçu structurel	72
2. L'énergie électrique	72
3. L'eau	75
4. L'environnement	77
<b>Section 5 – La construction</b>	78
1. Aperçu structurel	78
2. La situation du secteur	78
3. Le logement	79
4. Le logement social	80
5. La construction publique	81
<b>Section 6 – Le commerce</b>	82
1. Aperçu structurel	82
2. L'équipement commercial	82
3. Les ventes de véhicules neufs	83
<b>Section 7 – Les services marchands</b>	84
1. Aperçu structurel	84

2. L'économie numérique	85
3. Les transports	86
4. Le tourisme	90
<b>Section 8 – Les services non marchands</b>	<b>93</b>
1. Aperçu structurel	93
2. La santé	93
3. L'éducation	95
<b>CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	<b>97</b>
<b>Section 0 – Remarques méthodologiques</b>	<b>98</b>
<b>Section 1 – La structure du système bancaire</b>	<b>99</b>
1. Les faits marquants de l'exercice	99
2. L'organisation du système bancaire	104
3. La densité du système bancaire	109
4. Les moyens de paiement	114
5. L'activité des fonds de garantie	117
<b>Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	<b>119</b>
1. Les taux d'intérêt	119
2. L'observatoire des tarifs bancaires	125
3. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques	127
4. Les performances financières des banques locales	134
5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières	145
<b>Section 3 – L'évolution de la situation monétaire</b>	<b>150</b>
1. Les avoirs financiers des agents économiques	150
2. Les crédits à la clientèle	155
3. La circulation fiduciaire	160
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	162
5. Le surendettement	166
<b>Annexes</b>	<b>168</b>
1. Statistiques monétaires et financières	169
3. Lexique des principaux sigles	177



## Avant-propos

L'année 2015 confirme que l'embellie économique observée en 2014 est bien installée et a même gagné en vigueur tout au long de l'année. Maillon indispensable à l'enclenchement d'effet d'entraînement vertueux sur l'activité et l'emploi, la confiance des agents économiques a continué de s'installer, favorisée par la combinaison d'éléments porteurs (NRL, mesures de politique monétaire non conventionnelles de la BCE, sortie de crise de la zone Euro, baisse des prix des matières premières etc..). Néanmoins, face à ces soutiens temporaires, exogènes ou exceptionnels, certains entrepreneurs doutent déjà et les signes d'un essoufflement apparaissent, laissant penser que le point haut du cycle est désormais proche. Les débats autour du modèle de croissance et de la capacité de l'économie réunionnaise à croire en son potentiel et à générer elle-même - de manière endogène - une croissance soutenue et durable reviennent au devant de la scène.

La coopération régionale, le tourisme, les économies verte, numérique, bleue offrent des vecteurs potentiels de développement qui, sous réserve de structuration et de fédérer les acteurs concernés autour d'eux, pourraient asseoir la croissance de demain. L'année 2015 marque déjà l'avancement de ces pistes de réflexion : plusieurs hôtels haut de gamme ont vu le jour ; les croisières se multiplient ; Port Réunion est devenu le nouveau hub de l'océan Indien de la CMA CGM ; La Réunion accueille le siège de l'Accord pour les pêcheries de la zone ; l'économie numérique s'attaque au très haut débit et à la télémédecine dans l'océan Indien etc.

L'activité bancaire s'est également renforcée en 2015, dans un contexte de conditions financières exceptionnellement accommodantes et d'intégration des nouvelles contraintes règlementaires. La montée du rôle des prêteurs institutionnels dans le financement de l'économie se poursuit alors que les banques classiques poursuivent l'assainissement de leur portefeuille et se repositionnent stratégiquement (OPA de la CEPAC sur la BR, développement du conseil et de l'ingénierie financière) en lien avec l'émergence d'un nouveau modèle de la banque de détail.

Dans ce contexte, l'IEDOM continue de mobiliser ses moyens au service de la collectivité, en accompagnant les particuliers, les entreprises et les banques, notamment à travers le traitement des situations de surendettement et la médiation du crédit. L'Institut est également au cœur du dispositif d'observation de l'économie réunionnaise et s'efforce, dans la neutralité, d'apporter de la visibilité au travers de différentes publications récurrentes ou thématiques et du partenariat CEROM entre l'AFD, l'INSEE et l'IEDOM. Avec ce présent ouvrage, l'Institut s'attache à apporter aux différents acteurs économiques et institutionnels des éléments utiles à la réflexion, tant dans le domaine bancaire et financier que de l'économie réelle.



**THIERRY BELTRAND**

## UNE REPRISE FRAGILE, MARQUÉE PAR DE NOUVELLES INCERTITUDES

En 2015, l'activité mondiale décélère légèrement, progressant de 3,1 % après 3,4 % en 2014, selon les dernières estimations du FMI publiées en avril 2016. Cette évolution masque toutefois de fortes disparités de rythme de croissance selon les zones géographiques. Dans les pays avancés, la croissance est restée modeste à +1,9 % en 2015 (après +1,8 % en 2014), marquée par quelques à-coups inattendus en fin de période notamment aux États-Unis, au Japon et dans les économies asiatiques avancées. Dans les pays émergents, en revanche, l'activité poursuit son ralentissement en 2015 (à 4,0 % après 4,6 % en 2014).

Aux États-Unis, la croissance se maintient à un niveau soutenu (+2,4 %), tout comme en 2014. La situation sur le marché du travail s'améliore avec une baisse du taux de chômage. En euro, la reprise modérée se confirme, dans le sillage d'un affermissement de la demande intérieure. Elle est également favorisée par la baisse des prix de pétrole, l'assouplissement de la politique monétaire et la dépréciation de l'euro. De 0,9 % en 2014, la croissance de la zone passerait à +1,6 % en 2015.

Après une année 2014 marquée par la stabilité de l'activité, le PIB du Japon s'accélère légèrement (+0,5 % en 2015). La Chine, qui est aujourd'hui la plus grande économie du monde en parité de pouvoir d'achat, opère sa transition vers un nouveau modèle de croissance. La croissance y diminue progressivement, passant de +7,3 % en 2014 à +6,9 % en 2015. Le FMI prévoit une récession en 2015 en Russie (-3,7 %) et au Brésil (-3,8 %).

L'année 2015 se caractérise surtout par une augmentation des incertitudes. Plusieurs risques d'ordre politique (crainte sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne), géopolitique (menaces terroristes, crise des réfugiés) ou naturel (changement climatique), se sont en effet ajoutés aux grandes tendances macroéconomiques actuellement constatées (nouvelle baisse des prix du pétrole, rééquilibrage de l'économie chinoise, et diminution des flux de capitaux dans les pays émergents). La combinaison de ces risques est de nature à enrayer la reprise et pèse sur les perspectives, avec une intensité différenciée selon les pays et les régions. Compte tenu de cette situation, le FMI table désormais sur une reprise de l'économie mondiale plus lente et de plus en plus fragile. Il abaisse ses prévisions de croissance pour 2016 et 2017, respectivement à 3,2 % et 3,5 %.

## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE RÉUNIONNAIS CONTINUE DE S'AMÉLIORER

L'embellie économique observée en 2014 (croissance de +3,1 % selon le partenariat Cerom) s'est confirmée en 2015 et a même gagné en vigueur tout au long de l'année. Les moteurs de cette amélioration conjoncturelle restent assez semblables à ceux de 2014 : une inflation historiquement basse et des taux d'intérêt exceptionnellement faibles, créant des conditions favorables pour une consommation robuste et un déploiement de l'investissement. La montée en puissance du chantier de la Nouvelle route du Littoral (NRL) se fait sentir et constitue logiquement un levier important. Par ailleurs, le regain d'activité du système bancaire, les mesures en faveur des entreprises (programmation européenne, CICE, etc.) ainsi que le début de reprise économique en métropole semblent engendrer des effets positifs sur l'environnement économique général. Sur le marché du travail, les dispositifs d'emplois aidés et la croissance soutenue de l'emploi salarié parviennent à enclencher une baisse du chômage.

### Un climat des affaires souriant en 2015

L'amélioration de l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est poursuivie en 2015. Les signes d'inflexion mis en avant en fin d'année 2014 ne se sont pas matérialisés. Au contraire, l'indice progresse de 6,1 points en 2015 et s'installe au dessus de sa moyenne de long terme calculée depuis 1998 (période pendant laquelle le PIB a progressé de 3,2 % en moyenne). Néanmoins, il reste encore en deçà des niveaux observés entre 2005 et 2007, années de croissance particulièrement soutenue. Les composantes « passée » et « future » sont toutes deux bien

orientées. Synchrones, elles ne donnent aucun signal vers une inflexion ou au contraire vers une accélération supplémentaire.

### **Accélération de l'emploi et légère embellie du marché du travail**

L'accélération de la croissance de l'emploi se poursuit en 2015. A la dynamique soutenue de la croissance de l'emploi salarié marchand, s'ajoutent les emplois non marchands soutenus pas les dispositifs d'aides de l'État. L'année 2015 est également marquée par une baisse du taux d'activité des 15-64 ans qui facilite le recul du taux de chômage, selon l'Insee (-2,2 points à 24,6 %). La situation sur le marché du travail reste toutefois difficile et mitigée avec une poursuite de la hausse des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A.

### **L'inflation historiquement basse**

Pour la première fois depuis la mise en place de l'indice des prix dans les années 60 par l'Insee, La Réunion affiche un taux d'inflation négatif. L'indice des prix à la consommation des ménages baisse en moyenne de 0,3 % en 2015 (+0,2 % en 2014), alors qu'il est stable en France entière. Cette baisse historique s'explique par la forte diminution des prix des carburants (-11,3 % en moyenne), le prix du baril de « Brent brut » en euros chutant d'un tiers. A l'inverse, les prix des produits alimentaires et des services augmentent, certes modérément.

### **Une consommation des ménages robuste, mais des signes de plafonnement**

La consommation des ménages reste robuste en 2015. La bonne orientation de la masse salariale dans le secteur privé (+3,6 % en moyenne en 2015 après +4,4 % en 2014, et +1,6 % en France entière), conjuguée à une inflation négative soutient le pouvoir d'achat des ménages et donc la consommation. Le marché automobile réunionnais en tire profit, ainsi que des taux de crédit historiquement bas : les ventes de véhicules neufs grimpent de 8,2 % en 2015, soit la plus forte hausse depuis 2007. Les possibilités d'accélération supplémentaire de la consommation semblent toutefois limitées, compte tenu des niveaux déjà atteints.

### **Frémissement des perspectives d'investissement**

Les intentions d'investir se sont raffermies tout au long de l'année 2015, jusqu'à redevenir positives en fin d'année. Après avoir reconstitué leur trésorerie (aidées par le Crédit d'impôt compétitivité emploi) et dans un contexte économique mieux orienté, les entreprises se montrent enfin enclines à investir. Cette confiance retrouvée touche tous les secteurs, à l'exception du BTP et des autres industries connexes. Bien qu'à confirmer, ce frémissement de l'investissement laisse espérer l'enclenchement d'une dynamique plus pérenne, en complément de la NRL. Ce chantier monte en puissance et soutient l'investissement.

### **La chute du prix du pétrole soulage les importations**

Les échanges extérieurs évoluent favorablement à La Réunion en 2015. En valeur, les importations hors produits pétroliers progressent de 3,5 % et l'octroi de mer de 2,3 %, en lien avec la demande interne. Avec une baisse de 22,9 % des importations de produits pétroliers, la chute des cours du pétrole se répercute sur la facture énergétique et ramène la progression des importations totales à 0,4 % seulement sur l'année. Les exportations progressent pour leur part de 3,5 %, après deux années de baisses consécutives.

## **UNE MEILLEURE ORIENTATION DANS LA PLUPART DES SECTEURS**

L'activité du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est bien orientée, avec une campagne cannière 2015 à nouveau en hausse (+7,5 % des volumes de cannes manipulées). La filière agricole reste dynamique, avec des exportations (ananas notamment) en hausse de 13,6 %. L'activité d'abattage se redresse en 2015, après trois années de baisse.

Le courant d'affaires perçu par les chefs d'entreprise du secteur des IAA évolue de façon erratique, alternant des périodes de fort optimisme et d'autres plus modérées.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est porté par la NRL. Le jugement des chefs d'entreprise interrogés est ainsi globalement positif. Cependant, toutes les autres filières sont en difficulté. Le reste de la commande publique s'inscrit en repli et la baisse de la production de logements s'accélère. Au total, la Cellule économique du BTP estime une baisse de 3,5 % du chiffre d'affaires du secteur en 2015, allant jusqu'à -9,9 % hors NRL.

Dans le sillage du BTP hors NRL, le courant d'affaires dans le secteur des industries manufacturières est mal orienté. L'activité est jugée défavorable et les prévisions d'investissement sont en berne.

Le climat des affaires continue de se redresser dans les services marchands. L'opinion des entrepreneurs interrogés sur l'activité reste encore en dessous de sa moyenne de longue période mais s'en rapproche progressivement. Par ailleurs, l'activité touristique se redresse en 2015. Sur l'ensemble de l'année, le nombre de nuitées s'accroît de 11,0 %. De plus, tous les indicateurs témoignent que la « haute saison », qui se concentre surtout sur les mois d'octobre et novembre, a été bonne.

## **REGAIN DE VITALITÉ DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE SUR FOND DE MUTATION**

L'activité bancaire s'est renforcée en 2015, dans un contexte de conditions financières exceptionnellement accommodantes et d'intégration des nouvelles contraintes règlementaires. La montée du rôle des prêteurs institutionnels dans le financement de l'économie se poursuit. Parallèlement à la poursuite de l'assainissement de leur portefeuille de créances douteuses, les établissements bancaires se repositionnent stratégiquement, afin de diversifier leurs sources de revenus, réduire leurs coûts et s'adapter à la digitalisation de l'économie. L'offre publique d'achat de la CEPAC sur la Banque de La Réunion constitue déjà un changement dans le paysage bancaire local, modifié également par l'arrivée de nouveaux concurrents bancaires et non bancaires (comptes Nickel, assureurs, crowdfunding, etc.).

### **Une poursuite de la bancarisation**

La place bancaire réunionnaise est animée par 22 établissements (et une « institution financière internationale », la CDC), repartis selon les nouveaux statuts juridiques entrés en vigueur en 2014, entre établissements de crédits (11), établissements de crédit spécialisés (6) et sociétés de financement (5). Bien que déjà assez mature, le processus de bancarisation de l'économie se poursuit, les établissements continuant d'installer des distributeurs de billet (+12 en 2015, soit 627 au total sur l'île). Le nombre de comptes bancaires, de cartes de paiement ou encore le volume de transactions continuent de croître.

### **Croissance des actifs financiers et forte préférence pour la liquidité**

Les actifs financiers détenus par les agents économiques réunionnais progressent de 4,1 % en rythme annuel, contre +3,5 % en 2014. La somme des actifs s'établit à presque 13 milliards d'euros, avec une collecte nette de 505 millions d'euros sur l'année, soit 80 millions de plus qu'en 2014. La préférence des agents économiques pour la liquidité reste marquée, en lien avec la faible rémunération des produits d'épargne. Du côté des ménages les encours d'assurance vie et les plans d'épargne logement continuent d'attirer les épargnants (respectivement +5,4 % et +8 %).

## **Régain de vitalité de l'activité de crédit, tiré par les prêteurs institutionnels**

La croissance des encours de crédits consentis à l'économie s'est accélérée en 2015 avec une progression de 5,0 % sur l'année, soit +959 millions d'euros, deux fois supérieure à 2014 (année de redémarrage) mais deux fois moins qu'en 2006 (pic de croissance des crédits). Cette croissance des encours est tirée par les financements consentis aux entreprises et aux collectivités locales, en lien avec le financement de la NRL et des bailleurs sociaux. Le rôle grandissant des prêteurs institutionnels (AFD et CDC principalement) se poursuit. Ils concentrent désormais 32 % des encours totaux accordés à l'économie en fin d'année, soit 2 points de plus qu'en 2014 et 10 de plus qu'en 2010. L'année 2015 est marquée par une forte progression de l'affacturage, malgré la forte hausse des disponibilités à vue des sociétés non financières.

## **Poursuite de l'assainissement du portefeuille des établissements de crédit**

Les créances douteuses brutes diminuent fortement en 2015, en lien avec de nouvelles cessions de créances compromises à des cabinets de recouvrement spécialisés. En baisse de 235 millions depuis juin 2012, le poids des créances douteuses s'établit à 4,8 % des encours bruts totaux (contre 6,6 % au pic). Hors prêteurs institutionnels, ce poids est sensiblement plus élevé et reste bien supérieur à celui observé en métropole, en cohérence avec le tissu économique réunionnais plus fragile.

## **Hausse de la rentabilité**

En 2015, le résultat net des principales banques ainsi que des autres établissements financiers affiche un nouveau plus haut historique. Il progresse à des rythmes disparates selon les stratégies commerciales poursuivies. Globalement, il profite du redémarrage de l'activité d'octroi de crédit et d'un coût du risque (différence entre les nouvelles dotations et les reprises sur provisions) qui demeure faible, même si en légère hausse. Les taux de marge d'intermédiation (différence entre le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis et le coût des ressources empruntées pour les financer) augmentent très légèrement pour s'établir à 2,2 % pour les banques et à 4,4 % pour les autres établissements. Les commissions plafonnent alors que les autres produits tirés de la diversification de leur activité tirent la croissance du produit net bancaire.

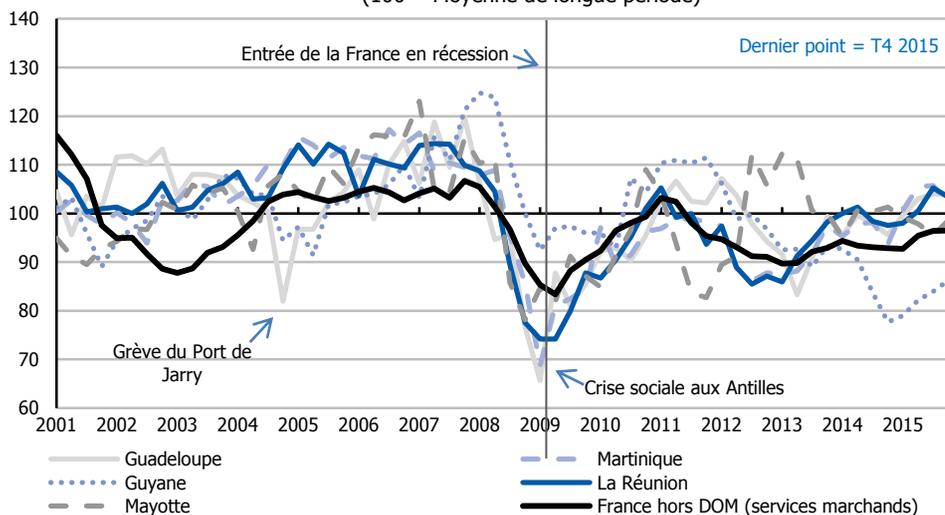
## **À LA RECHERCHE D'UN SECOND SOUFFLE**

Après quelques craintes en début d'année, le bilan de l'année 2015 s'avère en définitive de bon augure et la fin d'année ne laisse pas entrevoir de signe de retournement à court terme. Cependant, le potentiel d'une accélération supplémentaire est incertain. L'enjeu de 2016, et des années à venir, réside donc dans la capacité de l'économie réunionnaise à maintenir ou à accélérer par elle-même son rythme de croissance, alors que les leviers à l'origine de l'embellie actuelle peuvent difficilement être plus favorables (notamment l'inflation et les taux d'intérêt historiquement bas). La NRL devrait rester un soutien fort, mais le cycle de vie du chantier s'approche de son pic et les baisses annoncées de l'investissement des collectivités locales et l'absence de perspectives de reprise du logement social génèrent des zones d'ombre. Alors que la baisse du chômage s'amorce à peine, l'économie réunionnaise semble se rapprocher déjà de son haut de cycle et se retrouve face aux limites de son modèle de croissance, en quête de nouveaux moteurs. Dans ce contexte, l'accompagnement bancaire, l'entrepreneuriat, l'innovation, la numérisation, l'économie verte, l'économie bleue, l'éducation sont autant d'atouts qu'il faudra synchroniser pour donner un élan supplémentaire et durable, capable de répondre aux besoins structurellement élevés en créations d'emplois de l'économie.

## L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES A LA RÉUNION

L'amélioration de l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est poursuivie en 2015. Les signes d'inflexion mis en avant en fin d'année 2014 ne se sont pas matérialisés. Au contraire, l'indice progresse de 6,1 points en 2015 et s'installe au-dessus de sa moyenne de long terme calculée depuis 1998 (période pendant laquelle le PIB a progressé de 3,2 % en moyenne). Néanmoins, il reste encore en deçà des niveaux observés entre 2005 et 2007, années de croissance particulièrement soutenue. Les composantes « passée » et « future » sont toutes deux bien orientées. Synchrones, elles ne donnent aucun signal vers une inflexion ou au contraire vers une accélération supplémentaire.

**Indicateur du climat des affaires**  
(100 = Moyenne de longue période)



Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

### **Méthodologie :**

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

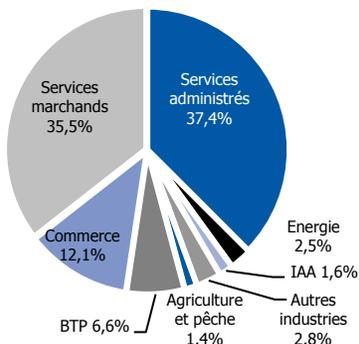
### **Interprétation :**

L'ICA élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (resp. inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le [site de l'IEDOM](#).

# La Réunion en bref

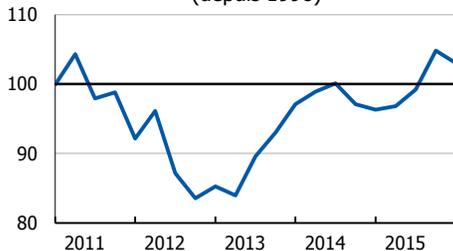
## Répartition de la VA en 2011



Source : Insee

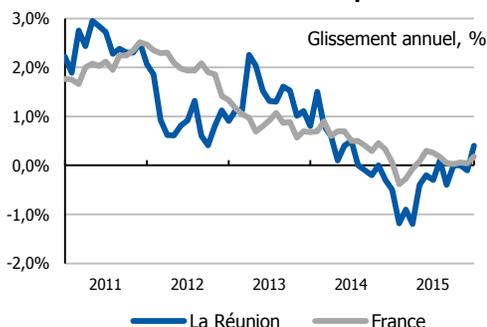
## Indicateur du climat des affaires

100 = moyenne de longue période (depuis 1998)



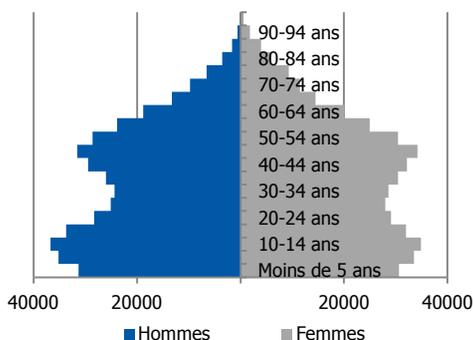
Source : Enquête de conjoncture IEDOM

## Indice des prix à la consommation à La Réunion et en France métropolitaine



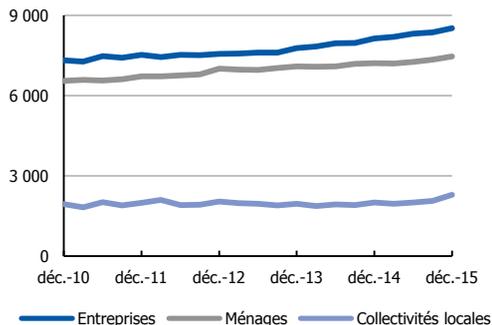
Source : Insee, Indice des prix à la consommation

## Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2014



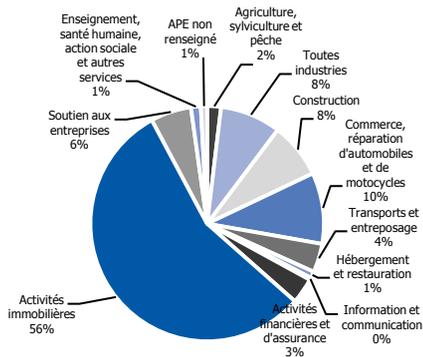
Source : Insee

## Évolution des encours de crédits à la clientèle (en millions d'euros)



Source : IEDOM, Surf

## Encours de crédits sectoriels au 31 déc. 2015



Source : Banque de France, SCR

## Les chiffres clés de La Réunion

	2000	2015	France 2015
<b>Population</b>			
Population (milliers, millions pour la France)	716,3	843,5	66,3 <sup>(1)</sup>
Part des moins de 20 ans (%)	36,2	32,1	24,6 <sup>(1)</sup>
Part des 20 - 59 ans (%)	53,8	53,6	50,8 <sup>(1)</sup>
Part des 60 ans et plus (%)	10,0	15,1	24,5 <sup>(1)</sup>
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	281,9	337,1	118 <sup>(2)</sup>
Évol. annuel moy. de la population (% , 2005-2015)	-	0,9	0,57 <sup>(3)</sup>
Taux de natalité (taux pour 1 000 habitants, 2014)	20,2	16,7	12,0 <sup>(1)</sup>
Taux de mortalité (taux pour 1 000 habitants, 2014)	5,3	5,2	9,0 <sup>(1)</sup>
Taux de mort. infantile (pour 1 000 naissances, 2013)	6,0	7,5	3,7 <sup>(1)</sup>
Indice conjoncturel de fécondité (2013)	2,5	2,4	1,9 <sup>(1)</sup>
<b>Développement humain</b>			
Espérance de vie des femmes à la naissance (2014)	78,7	83,7	85,0 <sup>(1)</sup>
Espérance de vie des hommes à la naissance (2014)	70,6	77,1	78,9 <sup>(1)</sup>
Part des pers. illettrées parmi les 16-65 ans (% , 2011)	n.d.	22,6	7 <sup>(5)</sup>
Taux de réussite au baccalauréat (% , 2015)	73,2	85,6	86,9
Indicateur d'inégalité de revenus (indice de Gini, 2008)	0,35	0,39	0,303 <sup>(4)</sup>
Rapport inter-décile des revenus D9/D1 (2010)	4,4	5	3,5 <sup>(4)</sup>
Taux de pauvreté (% pop. sous le seuil national, 2010)	n.d.	49	8,1 <sup>(2)</sup>
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> , en milliers pour la France)	2 520	2 520	552 <sup>(2)</sup>
Part de l'électricité renouvelable dans la prod. (en %)	46,0	36,1	16,16% <sup>(6)</sup>
Émission de CO <sup>2</sup> par habitant (tonnes, 2014)	n.d.	4,97	5,8 <sup>(9)</sup>
<b>Économie</b>			
PIB (milliards d'euros courants, 2014)	8,6	17,2	2 140 <sup>(10)</sup>
Taux de croissance du PIB (% , euros constants, 2014)	3,3	3,1	0,6 <sup>(10)</sup>
PIB par habitant (euros courants, 2014)	12 070	23 231	32 227
Taux de dépendance <sup>(7)</sup> aux importations (% , 2014)	33	28,4	30,5 <sup>(10)</sup>
Taux d'inflation (% , sur un an)	2,0	-0,3	0,0
Taux de chômage (% , au sens du BIT, 2015)	32,4	24,6	9,8 <sup>(8)</sup>

(1) Bilan démographique de l'Insee 2015 ; (2) Métropole en 2015 ; (3) Entre 2005 et 2015 ; (4) Champ métropole 2011 ; (5) Enquête IVQ de 2011 conduite sur la population métropolitaines des 16 à 65 ans ; (6) données INSEE 2013 (provisoires) base 100 en 2010; (7) Importations de biens et services / PIB ; (8) Dernière mise à jour le 10/03/15 ; (9) données 2009, maj en 2012 (10) données 2014 (provisoires)

Sources : Banque Mondiale, DAAF, EDF, Insee, EDF, IEDOM

	2000	2015	Évol. 15/00
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Importations de ciment et clinker (milliers de tonnes)	421	350	-1,2%
Créations d'entreprises	4 338	5 870	2,0%
Nombre de touristes (milliers)	430,0	426,4	-0,1%
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 138	3 547	-1,0%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 830	1 347	-4,8%
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,1	2,5	1,0%
Actifs financiers des agents économiques (Md €)	5,7	13,0	5,6%
Encours bruts des agents économiques (Md €)	8,8	20,0	5,6%
Taux de créances douteuses (en %)	5,5	4,4	-1,5%
Nombre de dossiers de surendettement	379	1 187	7,9%

Sources : Insee, Douanes, IRT, IEDOM, Banque de France



## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## La géographie et le climat

---

### **Une île jeune, située loin de la France métropolitaine ...**

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km<sup>2</sup>, soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km<sup>2</sup>) et la Corse (8 680 km<sup>2</sup>).

L'île de La Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 km de Paris, 210 km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

### **... au relief montagneux et au climat tropical**

D'origine volcanique, l'île culmine à 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de - 4 000 mètres. Le relief est très accidenté, les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ayant notamment creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier cirque n'étant pas accessible par la route mais uniquement à pied ou par hélicoptère. La spécificité du relief de l'île a justifié son inscription en 2010 sur la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, sous l'appellation « pitons, cirques et remparts ». Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2 631 m) - complète ce paysage montagneux. La présence de ce volcan, qui connaît régulièrement des périodes d'éruption, freine considérablement le développement du Sud - Est de l'île, qui demeure sauvage.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun port naturel et les baies ouvertes n'offrent qu'une protection limitée contre la houle souvent importante, notamment en période cyclonique.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » s'étend de mai à octobre, avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés ; l'été austral, ou « saison des pluies », couvre la période de novembre à avril, avec des températures plus élevées, une très forte humidité, et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier épisode significatif fut le cyclone Gamède, en février 2007, qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et détruisa de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes : à la côte « au vent », orientée Nord/Est et soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison, est opposée la côte dite « sous le vent », orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide. L'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des "hauts" de l'île).

## Section 2

# Les repères historiques

---

### **Arrivée tardive et progressive des premiers habitants**

Au XV<sup>e</sup> siècle, l'île de La Réunion est déjà une escale appréciée sur les routes commerciales de l'Océan Indien, en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages. L'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux français accompagnés de serviteurs malgaches.

### **Le siècle de la Compagnie des Indes**

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes Orientales gère directement l'île Bourbon, qui lui est concédée par le Roi de France. Elle a pour mission sa mise en valeur et son développement, grâce notamment aux plantations de café. En 1665, elle y place le premier gouverneur de l'île, qui compte alors une trentaine d'habitants. Tandis que la culture du café se développe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

En 1764, avec la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île Bourbon. Celle-ci compte alors 22 000 habitants, dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle,... introduits par Pierre Poivre) ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaire et impériale et change à cette période plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

### **L'essor de la canne à sucre**

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie alors sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines d'usines attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires de manière autonome.

## **L'ère post-esclavagisme**

L'abolition de l'esclavage à La Réunion est proclamée le 20 décembre 1848. L'île reprend son nom actuel la même année. Elle compte alors 103 000 habitants, dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, soit de rester auprès de leurs anciens maîtres. Durant le siècle qui suit, La Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « l'engagisme », basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais dans les faits, relativement proche du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » d'origine Indienne (Malabars), chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à La Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique reste bien relative, notamment à partir de 1870, date de la création du canal de Suez en Égypte, qui conduit à écarter l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes. La Réunion sombre alors lentement dans l'oubli et, à partir de 1880, le gouvernement français concentre son intérêt sur Madagascar. En 1926, la population réunionnaise atteint les 182 000 habitants.

## **La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne**

Le 19 mars 1946, La Réunion obtient le statut de Département d'outre-mer. Mais l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique que sanitaire et social. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de Saint-Denis en 1963 constituent un tournant et font entrer La Réunion dans la phase concrète de la départementalisation. C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires... Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de combler un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis La Réunion devient région européenne en 1992 et, en 1997, le traité d'Amsterdam donne à l'île sa place dans l'ensemble des régions ultrapériphériques de l'Europe.

La Réunion est aujourd'hui une région moderne, qui possède un niveau d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la France métropolitaine, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

## Section 3

# Le cadre institutionnel

---

Le régime juridique applicable à La Réunion relève des Départements et Régions d'outre-mer.

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (Territoires d'outre-mer) ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution<sup>2</sup>.

Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101<sup>e</sup> département français ont été adoptées le 7 décembre 2010. La loi organique pose le principe d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, et exerçant les compétences d'un département et d'une région d'outre-mer. La loi ordinaire fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cette collectivité unique. La transformation de Mayotte en département est effective depuis le renouvellement partiel de son assemblée délibérante intervenue en mars 2011.

Concernant la Martinique et la Guyane, le projet de loi relatif à leur évolution institutionnelle entérinée par les référendums de 2010 a été adopté en juillet 2011. Deux lois prévoyant la création d'une collectivité unique sont publiées au Journal Officiel : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011, relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, et la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011, relative à la collectivité de Martinique.

### 3.1 UN DÉPARTEMENT ET UNE RÉGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Avec la loi du 31 décembre 1982, ces quatre départements deviennent également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales. La Région détermine ainsi l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « Départements et Régions d'outre-mer » (DROM). Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'État, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>3</sup>. Les collectivités interviennent

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'Outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> Suite à la loi du 13 août 2004.

depuis cette loi dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. La coordination de certains domaines est dévolue à une collectivité particulière : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, alors que la Région est coordinatrice du développement économique. La formation professionnelle est quant à elle entièrement transférée aux Régions.

### ÉVOLUTIONS STATUTAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

**19 mars 1946** : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de La Réunion au statut de **départements** d'outre-mer.

**2 mars 1982** : les 4 départements d'outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'État.

**13 décembre 2000** : la Loi d'orientation pour l'Outre-mer (Loom) donne la possibilité aux DOM de disposer d'institutions qui leur sont propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

**21 juillet 2003** : la Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRARDIN, pose le principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

**28 mars 2003** : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'outre-mer.

**7 décembre 2010** : Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101<sup>e</sup> département français sont adoptées.

**27 juillet 2011** : La loi crée une collectivité unique en Martinique et en Guyane. Celle-ci exerce les compétences dévolues initialement au Département et à la Région.

## 3.2 LA POSSIBILITÉ DE DISPOSER D'UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique, qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) lors du référendum du 7 décembre 2003<sup>1</sup>. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

Dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer tenus en 2009, et suite au souhait des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane sur leur évolution institutionnelle. Les choix arrêtés lors des référendums des 10 et 24 janvier 2010, c'est-à-dire le rejet de l'autonomie institutionnelle de ces départements mais l'approbation de la rationalisation des structures administratives locales, ont été entérinés par la loi du 27 juillet 2011.

<sup>1</sup> C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création de deux collectivités se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

### 3.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins, des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en France métropolitaine sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'État est propriétaire de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière... ;
- la fiscalité<sup>1</sup> : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et la TVA n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) et à Mayotte ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire, l'octroi de mer, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis une trentaine d'année par les gouvernements successifs afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. Les mesures les plus récentes ont pour objectif de favoriser la construction de logements sociaux et la poursuite des investissements productifs. Enfin, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales, qui s'insèrent au cœur des différents dispositifs d'aides en faveur de l'emploi ;
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi, à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

---

<sup>1</sup> Cf. Section 2 - § 2. Le système fiscal.

### 3.4 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer<sup>1</sup> dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre les DROM peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

#### LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques<sup>2</sup> (RUP) qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique principalement aux collectivités d'outre-mer.

L'Union Européenne compte neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal et les cinq départements français d'outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l'Union et à ce titre leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivité d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels<sup>2</sup>) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>3</sup> de l'Union.

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier de fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1er janvier 2014.

<sup>1</sup> Loom du 13 décembre 2000 et de la loi Girardin de 2003.

<sup>2</sup> En complément des fonds structurels, l'Union européenne alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

<sup>3</sup> Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.



## CHAPITRE II

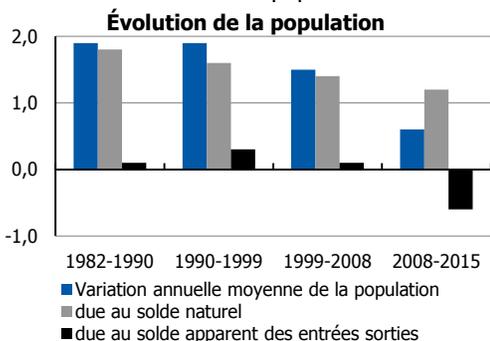
# Panorama de l'économie de La Réunion

# Section 1

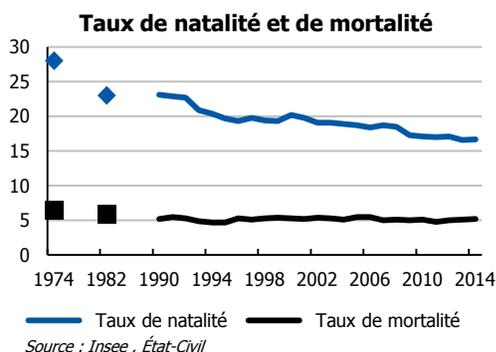
## La population

La population réunionnaise est estimée à 843 529 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 9 585 habitants supplémentaires par rapport à 2012 (dernière population légale). La population réunionnaise représente 1,3 % de la population française. Après avoir longtemps été l'une des régions où la population progressait le plus rapidement, la croissance démographique réunionnaise ralentit sensiblement, conséquence d'une baisse progressive du taux natalité et surtout d'un solde migratoire de plus en plus négatif. Le franchissement de la barre symbolique du million d'habitants, estimé pour 2030 (hypothèse centrale des projections démographiques de l'Insee en 2010) sera, dans ce contexte, probablement décalée de quelques années.

Dans un contexte de transition démographique et de solde migratoire négatif, la population réunionnaise croît de moins en moins vite. Elle progresse de 0,5 % en moyenne par an depuis 2009, contre 1,5 % de 2000 à 2009 et plus de 2,0 % auparavant. Le taux de croissance de la population réunionnaise converge ainsi vers celui de la France entière (autour de 0,5 % en moyenne depuis les années 80). À La Réunion, l'augmentation de la population est portée par le solde naturel. L'excédent des naissances sur les décès fait croître la population de 10 300 habitants par an en moyenne entre 2007 et 2012 (9 734 en 2014). Le solde migratoire est quant à lui devenu négatif depuis 2009 et le déficit s'accroît, ponctionnant la population totale d'une partie de sa croissance naturelle. En moyenne entre 2008 et 2015, le solde migratoire a ponctionné 0,6 % de la croissance naturelle de la population.

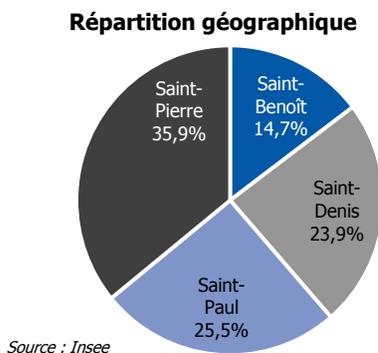
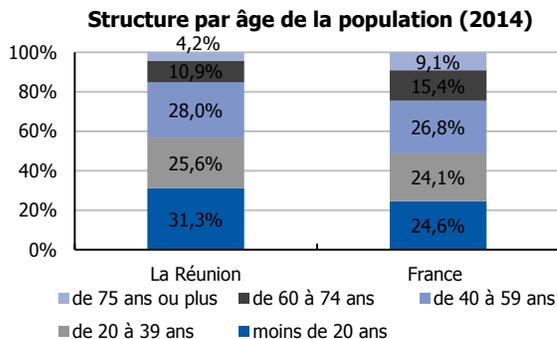


Sources : Insee, recensements de la population.



Le taux de natalité est en baisse progressive, mais encore plus élevé qu'en France entière (16,7 ‰ contre 12,3 ‰ en 2014). Les Réunionnaises ont donc toujours plus d'enfants que les Métropolitaines (2,4 enfants par femmes contre 2,0) et les ont plus jeunes (à 28,5 ans en moyenne contre 30,0 ans en France métropolitaine), même si leur âge moyen à la maternité augmente progressivement. Parmi les régions françaises, seules Mayotte et la Guyane présentent des indicateurs conjoncturels de fécondité supérieurs. Le taux de mortalité reste bien plus faible et augmente moins rapidement que celui de la France entière (5,2 ‰ contre 8,6 ‰), ce qui est cohérent avec la structure par âge de la population réunionnaise. Nettement plus jeune en moyenne que la population nationale, elle est par nature moins exposée au risque de mortalité. Les personnes âgées de plus de 75 ans ne représentent en effet que 4,2 % de la population en 2014, alors que les moins de 20 ans représentent 31,3 % de la population totale (contre 9,1 % et 24,6 % respectivement en France entière). Néanmoins, à tous les âges, la mortalité observée à La Réunion reste supérieure à celle enregistrée au plan national.

L'espérance de vie de la population réunionnaise a considérablement augmenté depuis les années 50, grâce à la diminution de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de vie. En 2014, l'espérance de vie à la naissance à La Réunion est de 77,1 ans pour les hommes et de 83,7 ans pour les femmes. Elle progresse régulièrement, permettant à La Réunion de converger vers le niveau national. L'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes (79,3 et 85,4 en France) se réduit lui aussi, mais reste l'un des plus importants parmi les régions françaises.



Avec 334 habitants au km<sup>2</sup> en 2012, La Réunion est la quatrième région la plus densément peuplée de France, juste devant le Nord Pas-de-Calais, mais derrière l'Île-de-France (993 habitants au km<sup>2</sup>), Mayotte (566 habitants au km<sup>2</sup>) et la Martinique (346 habitants au km<sup>2</sup>). En raison de son relief montagneux, qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales.

### Projection de la population à 2040

	La Réunion	%	France métropolitaine
0 à 19 ans	289 700	27,3%	22,4%
20 à 59 ans	497 400	46,9%	46,6%
60 ans et plus	273 700	25,8%	31,0%
<b>Total</b>	<b>1 060 800</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Insee

Le vieillissement de la population réunionnaise se poursuit. Les projections démographiques réalisées par l'Insee en 2010 à l'horizon 2040 indiquent que La Réunion va poursuivre sa transition démographique. L'île va toutefois rester durablement l'un des départements les plus jeunes de France, avec la Guyane et Mayotte. Les Réunionnais sont ainsi âgés en moyenne de 33 ans, contre 40 ans pour les métropolitains.

### DÉFINITIONS ET UNITÉS

L'**accroissement total** (ou variation totale) de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année. C'est la somme de l'accroissement naturel et du solde migratoire. Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux d'excédent naturel** (ou accroissement naturel) se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité. **Taux de natalité / taux de mortalité** : est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année / décès à la population totale moyenne. Le **taux de fécondité** est le nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

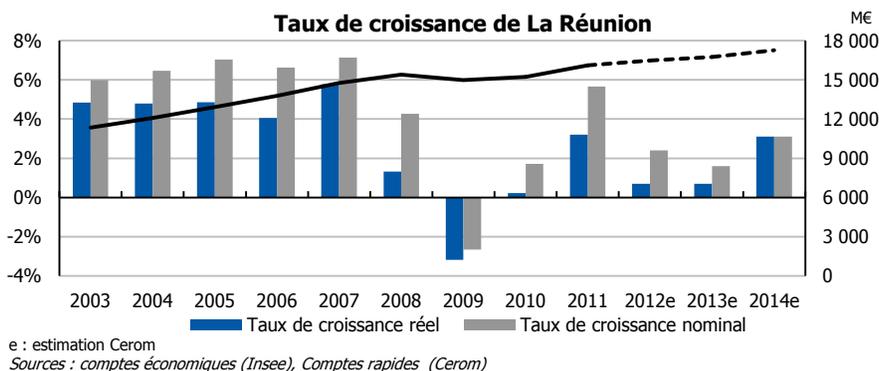
## 1. Les comptes économiques

L'embellie économique observée en 2014 se poursuit en 2015 et gagne en intensité. La consommation des ménages reste robuste et les intentions d'investir se raffermissent, dans un contexte d'inflation et de taux d'intérêt historiquement bas.

### 1.1 LE PIB

#### Poursuite de la reprise économique en 2015

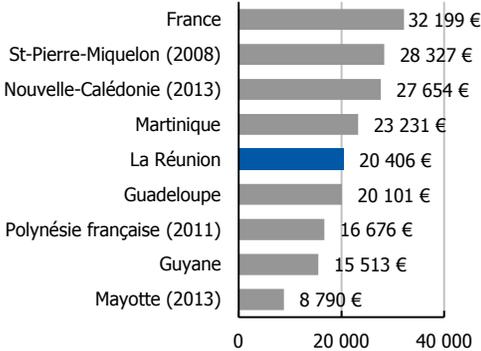
L'embellie économique observée en 2014 se confirme en 2015 et gagne même en vigueur tout au long de l'année. Le scénario d'un haut de cycle qui aurait déjà été atteint en fin d'année 2014 ne s'est pas matérialisé, au profit d'une poursuite de l'amélioration. Les moteurs de ce raffermissement restent assez semblables à ceux de 2014 : une inflation et des taux d'intérêt historiquement bas, créant des conditions favorables pour une consommation robuste et un déploiement de l'investissement. La montée en puissance du chantier de la Nouvelle route du littoral se fait également ressentir et constitue, logiquement, un levier important. Par ailleurs, les mesures en faveur des entreprises (CICE, prime à l'embauche du premier salarié, etc.), ainsi que le début de reprise économique en France métropolitaine semblent engendrer des effets positifs sur la confiance et l'environnement économique général.



En 2014, La Réunion renoue avec une activité économique plus vigoureuse. Le Produit intérieur brut (PIB) de l'île augmente de 3,1 % en 2014 en volume, après deux années consécutives atones (+0,7 % en 2012 et 2013). Ce net rebond de la croissance est soutenu par une consommation dynamique et une reprise de l'investissement, dans un contexte de stabilité des prix du PIB (+0,1 %, après +0,9 % en 2013). La croissance est nettement supérieure à celle observée au niveau national (+0,2 %). La Réunion fait également mieux que la Guadeloupe (+0,6 %) et la Martinique (+1,4 %), tandis que la Guyane atteint le meilleur résultat des DOM (+4,0 %).

## Hausse du PIB par habitant en 2014

### PIB par habitant en France et dans les régions ultramarines en 2014

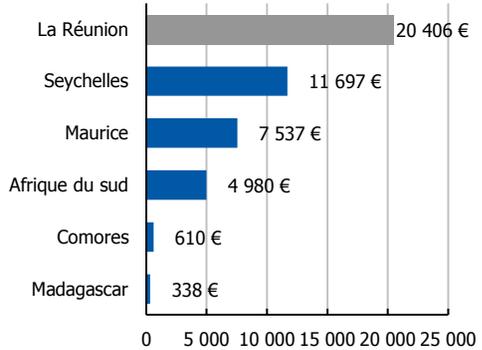


Sources : Insee, Cerom, ISPF, ISEE

La Réunion génère un PIB par habitant nettement plus élevé que les principaux pays de la zone (Sud - Ouest de l'océan Indien). Par exemple, la richesse par habitant dans l'île est 74 % plus élevée qu'aux Seychelles. Cet écart s'accroît de façon significative avec les autres pays de la zone, et plus particulièrement avec les Comores et Madagascar. Le PIB par habitant croît cependant dans tous les pays de la zone en 2014, notamment aux Seychelles et en Afrique du Sud. Corrigé de la parité de pouvoir d'achat (un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies), ces écarts restent conséquents : de 57 % avec les Seychelles à 50 fois plus élevés par rapport au Madagascar.

Le PIB par habitant repart également à la hausse, en lien avec une évolution de la population moins soutenue qu'auparavant. Il s'établit à 20 406 euros en 2014. La richesse par habitant à La Réunion représente ainsi 63 % du PIB par habitant national et se situe dans la moyenne des DCOM. Les PIB par habitant de Saint-Pierre-et-Miquelon (chiffre 2008) et de la Nouvelle-Calédonie sont les plus proches du niveau national et sont supérieurs d'environ 40 % à celui de La Réunion. Le PIB par habitant réunionnais se situe entre ceux de la Guadeloupe et de la Martinique. La richesse par habitant à Mayotte est en revanche nettement plus faible. Elle représente un tiers de celle de La Réunion.

### Comparaison du PIB par habitant dans les pays de la zone océan Indien en 2014



Sources : CEROM, Banque mondiale

### L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays selon trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

L'indice de développement humain de La Réunion atteint 0,774 en 2010, soit le niveau le plus élevé de la zone. Toutefois, l'IDH de La Réunion en 2010 reste très en deçà du niveau national. Il correspond à l'IDH de la France métropolitaine il y a plus de 20 ans. La Réunion se place à la 54<sup>e</sup> place au niveau mondial, alors que la France est classée 20<sup>e</sup> (22<sup>e</sup> en 2015).

## 1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

### Une croissance soutenue par la demande intérieure

En dix ans, le PIB de La Réunion a progressé de plus de 42 %. L'économie de l'île a ainsi connu, entre 2004 et 2014, un taux de croissance annuel moyen de 3,6 %, en euro courant (+2,0 % hors inflation). Après une période de croissance élevée (+6,4 % en moyenne entre 2000 et 2008), la crise de 2009 rompt avec cette dynamique. La croissance économique est assez faible entre 2008 et 2013 (+1,2 % en moyenne annuelle), mais elle rebondit en 2014.

Principal moteur de la croissance, la consommation finale s'est accrue de 3,4 % en moyenne par an sur ces dix dernières années. Tout d'abord soutenue par la consommation des administrations, la consommation finale tire ensuite son dynamisme de la dépense de consommation des ménages. Autre moteur de la croissance, l'investissement progresse de 77 % en une décennie, en particulier depuis 2003, favorisé par les différentes mesures fiscales de soutien à l'économie. La loi de programme pour l'Outre-mer et la mise en œuvre de grands chantiers ont par ailleurs particulièrement stimulé l'activité du BTP jusqu'en 2008. Mais depuis, l'investissement a fortement baissé (-7,8 % en 2009 et -12,3 % en 2010).

#### L'équilibre emplois ressources

en millions d'euros	2004	2013	2014	Évo. 14/13	Évol moy 14/04
<b>Ressources</b>					
PIB	12 073	16 654	17 170	3,1%	3,6%
Importations	3 659	4 638	4 870	5,0%	2,9%
<b>Emplois (hors variation de stock)</b>					
Consommation finale	12 983	17 715	18 190	2,7%	3,4%
Formation brute de capital fixe	2 186	3 596	3 880	7,9%	5,9%
Exportations (biens et services)	586	814	790	-3,0%	3,0%

Sources : Insee, Cerom.

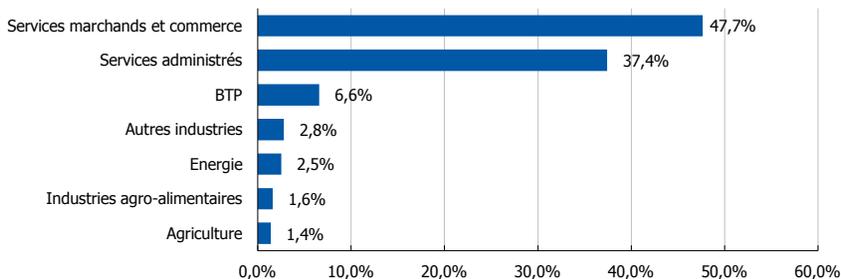
En 2014, la consommation finale progresse de 2,7 % et reste le principal moteur de la croissance. Elle se raffermi notamment chez les ménages : +2,7 % après +1,0 % en 2013. La stabilité des prix (+0,1 %) s'accompagne d'une progression soutenue de la masse salariale en 2014 (+4,4 % en valeur), stimulant ainsi la consommation. Le début du chantier de la NRL relance l'investissement (+6,8 %), mais également les importations. Les exportations sont mal orientées, pour la troisième année consécutive.

## 1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

### Tertiarisation de l'économie

La Réunion présente les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit et l'ensemble des services (services marchands, services non marchands et commerce) représente 85 % de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2011 (dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles). Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale). Les services non marchands contribuent ainsi pour 37,4 % à la richesse de l'île, contre 22,5 % en France métropolitaine.

### Part des secteurs dans la VA de La Réunion en 2011



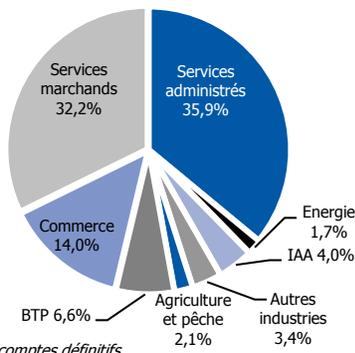
Source : Insee - Comptes définitifs

### Les transformations dans l'économie de l'île entre 2000 et 2011

La structure de l'économie réunionnaise continue de se moderniser. L'analyse des évolutions de la VA par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île, mais également les effets de la crise sur la structure de l'économie.

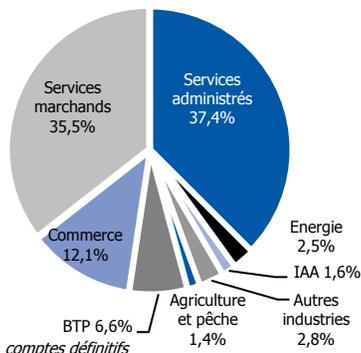
#### Part des secteurs dans la VA totale

2000



Source : Insee, comptes définitifs

2011



Source : Insee, comptes définitifs

Le secteur de la construction a connu une forte contraction, liée conjointement au coup de frein observé dans la construction privée et à la baisse de l'activité dans les travaux publics. Son poids dans la VA totale est ainsi passé de 6,6 % en 2000 à 9,7 % en 2007, pour retrouver ce niveau en 2011 (6,0 % au niveau national). Les industries des biens d'équipement et des biens intermédiaires subissent également ce retournement de conjoncture. Les parts de l'agriculture et des industries agro-alimentaires diminuent également.

## 2. L'emploi et le chômage

L'accélération de la croissance de l'emploi salarié marchand se poursuit en 2015. A cette dynamique s'ajoutent les emplois non marchands financés par les dispositifs d'aides de l'État. L'année 2015 est également marquée par une baisse surprenante du taux d'activité des 15-64 ans qui facilite le recul du taux de chômage (-2,2 points à 24,6 %, selon l'Insee). La situation sur le marché du travail reste toutefois difficile avec une poursuite de la hausse des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (+1,5 % à fin décembre sur un an).

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE

La Réunion compte 352 700 actifs en 2015, composés à 53 % d'hommes et à 47 % de femmes. La population active progresse de plus de 1,7 % en moyenne par an depuis 2007, en lien avec l'évolution de la pyramide des âges et la hausse des taux d'activité. Entre 2014 et 2015 elle n'augmente que de 0,4 %, avec une baisse de la population active des hommes liée à un recul de leur taux d'activité<sup>1</sup> (-0.8 point).

Ce repli du taux d'activité des 15-64 ans (-0,3 point globalement) en 2015 marque une rupture (à confirmer les prochaines années) par rapport aux hausses continues des années précédentes, notamment depuis la crise. En effet, l'économie d'après crise est devenue plus exigeante en termes d'emploi, à cause de la progression des taux d'activité (essentiellement des femmes et des personnes âgées) qui accroît le vivier de main d'œuvre disponible sur le marché du travail (en plus de la croissance liée à l'évolution naturelle de la pyramide des âges). Selon une étude Cerom réalisée en 2015, le besoin de créations d'emplois pour stabiliser le chômage à La Réunion est estimé à 7 300 emplois par an entre 2007 et 2013 (contre 5 000 entre 2001 et 2007), dont 4 500 liés à la seule croissance des taux d'activité (contre 800 entre 2001 et 2007).

#### Répartition de la population active selon le sexe

	2007*	2014	2015	Var 15/14	Var 15 /07
<b>Population active</b>	<b>308 380</b>	<b>351 300</b>	<b>352 700</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,7%</b>
Hommes	171 129	187 600	186 800	-0,4%	1,1%
Femmes	137 251	163 700	165 000	0,8%	2,3%
<b>Population active occupée</b>	<b>233 242</b>	<b>257 100</b>	<b>266 000</b>	<b>3,5%</b>	<b>1,7%</b>
Hommes	131 257	136 500	142 200	4,2%	1,0%
Femmes	101 985	120 600	123 700	2,6%	2,4%
<b>Taux d'activité (15 - 64 ans)</b>	<b>58,2%</b>	<b>62,9%</b>	<b>62,6%</b>	<b>-0,3 pt</b>	<b>4,4 pt</b>
Hommes	67,0%	69,8%	69,0%	-0,8 pt	2,0 pt
Femmes	50,0%	56,6%	56,7%	+0,1 pt	6,7 pt

\* Situation au 2<sup>e</sup> trimestre

Source : Insee, Enquête Emploi (moyenne annuelle)

Malgré les hausses des années précédentes, le taux d'activité des Réunionnais reste sensiblement inférieur à celui de la France métropolitaine (8,5 points de moins globalement en 2014), notamment chez les femmes (56,7 % contre plus de 67,5 % en métropole en 2014). L'écart du taux d'activité entre les femmes et les hommes reste plus important à La Réunion qu'au plan national (-12,9 points contre -8,0 points en métropole) même s'il se réduit (-17 points en 2007). Par tranche d'âge on note une augmentation marquée du taux d'activité des personnes âgées de

<sup>1</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler », soit par convention la tranche 15 - 64 ans.

plus de 50 ans, reflet des départs plus tardifs à la retraite. Du côté des plus jeunes, la tendance de fond à l'allongement des études est occultée par la densité de la population âgée de moins de 20 ans.

### **EMPLOI ET CHÔMAGE : LE PARADOXE RÉUNIONNAIS<sup>1</sup>**

Le marché du travail réunionnais présente un paradoxe : la croissance de l'emploi est plus dynamique qu'ailleurs mais le chômage y est aussi plus élevé. Entre 2001 et 2007, la vigueur de l'économie a généré 6 300 emplois par an, principalement dans les secteurs marchands. Mais depuis 2008, avec le retournement de conjoncture, le rythme de création d'emplois est plus faible (+2 900 emplois par an entre 2007 et 2013) et ne permet plus d'absorber l'augmentation de la population active et de faire reculer le chômage. Entre 2007 et 2013, 7 300 actifs supplémentaires se présentent en moyenne chaque année sur le marché du travail, soit beaucoup plus que sur la période précédente. La hausse du taux d'activité des Réunionnais, en particulier celui des femmes, est le principal déterminant de cette augmentation, davantage que la pression démographique liée au renouvellement des générations et aux migrations. Même s'ils sont confrontés à un chômage très important, les jeunes contribuent plus faiblement que les séniors à l'augmentation de la population active. Ils sont en effet nombreux à quitter l'île, ce qui limite la pression qu'ils exercent sur le marché local du travail. La croissance de la demande d'emplois provient avant tout des séniors réunionnais : avec 4 900 actifs de plus chaque année entre 2007 et 2013, ils concentrent à eux seuls les deux tiers de la hausse de la population active.

<sup>1</sup> Note « *Emploi et chômage : le paradoxe réunionnais* », Septembre 2015, Cerom

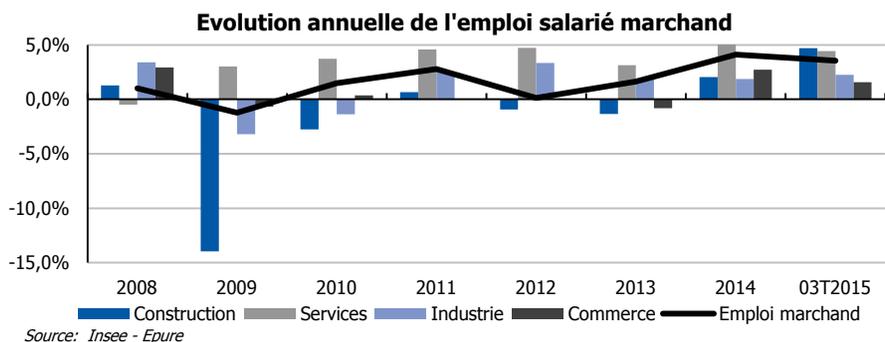
## **2.2 L'EMPLOI**

Le nombre d'emplois à La Réunion s'élève à 267 270 au 31 décembre 2014 selon les données Insee. Entre 2000 et 2007, l'économie réunionnaise a été la région française la plus dynamique en termes de création d'emploi (+3,0 % par an en moyenne contre +0,8 % pour la France entière). Toutefois, entre 2008 et 2009, l'emploi s'est contracté. Depuis, il progresse modestement, mais plus rapidement qu'au niveau national : respectivement +2,0 % et +0,1 % par an entre 2009 et 2014.

En 2014, neuf emplois sur dix sont des emplois salariés, à l'instar de la France métropolitaine. Cette part est inférieure à celle des autres DOM (93,2 %). Bien que plus marginal, l'emploi non salarié est dynamique avec une croissance de 4,0 % par an en moyenne de 2000 à 2014. Il représente 26 876 emplois en 2014, essentiellement des agriculteurs, commerçants, artisans et professions libérales.

### **Accélération de la croissance de l'emploi salarié marchand en 2015**

Comme en 2014 (+4,1 %), le marché de l'emploi gagne en vigueur en 2015, après plusieurs années assez atones. Sur les trois premiers trimestres de l'année, l'emploi salarié marchand progresse de 3,6 % en moyenne par rapport à la même période en 2014. L'emploi salarié progresse dans tous les secteurs, en particulier dans les services et la construction (respectivement +4,4 % et +4,6 %).

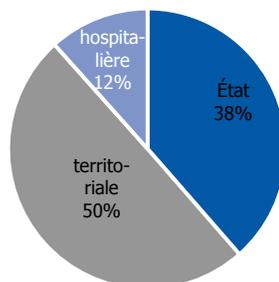


### Prépondérance de la fonction publique territoriale

A La Réunion, la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) emploie 84 100 personnes à fin 2014, soit 1,5 % de l'effectif total en France entière. La fonction publique territoriale est le premier employeur public (en particulier les communes et les inter-communautés), avec la moitié des emplois de la fonction publique. La fonction publique d'État concentre 38 % des effectifs publics, dont les trois quarts dans l'éducation.

En 2011, la part des contrats aidés dans la fonction publique s'élève à 11 %, contre 2 % au niveau national. Ces contrats représentent 20 % des effectifs de la fonction publique territoriale, une part toujours importante mais en baisse par rapport à 2008 (30 %).

### Répartition des effectifs de la fonction publique à fin 2014



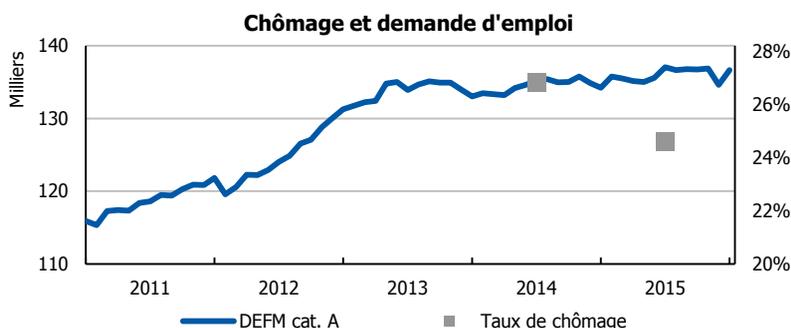
Source : Insee, SIASP

## 2.3 LE CHÔMAGE

Selon l'enquête emploi réalisée chaque année par l'Insee, le taux de chômage à La Réunion s'est réduit de 2,2 points en 2015, pour s'établir à 24,6 % de la population active. L'année 2015 marque donc la première baisse notable depuis la crise de 2008-2009. La Réunion reste cependant le département le plus touché par le chômage. L'île compte en 2015 86 800 chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), soit 7 400 de moins qu'en 2014. À ces chiffres, s'ajoutent 58 200 personnes souhaitant travailler mais considérées comme inactives au sens du BIT, qui forment le « halo<sup>1</sup> » du chômage. Le travail à temps partiel est également plus répandu à La Réunion qu'en France métropolitaine : 22,5 % des salariés contre 18,8 %. Cet écart vient surtout des hommes qui travaillent deux fois plus souvent à temps partiel qu'en métropole. Selon l'enquête Insee, la moitié des salariés à temps partiel le subissent, contre un tiers seulement en France métropolitaine.

<sup>1</sup> Certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler, soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage.

Au total, en 2015, le taux d'emploi<sup>1</sup> augmente de 1,2 point, passant de 45,9 % à 47,1 % de la population en âge de travailler. Il reste cependant largement inférieur à celui de la France métropolitaine (64,3 %). En 2015, il augmente plus chez les hommes (+1,8 point) que chez les femmes (+0,7 point), atteignant respectivement 52,4 % et 42,2 %.



En revanche les chiffres de Pôle emploi sont plus mitigés, avec une poursuite de la progression du nombre de demandeurs en catégorie A (+1,5 % à fin décembre sur un an). Cette hausse touche une nouvelle fois les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans (+11,7 %), contrairement aux autres catégories d'âge dont le nombre recule.

## 2.4 LES DIVERSES FORMES DE CONTRATS AIDÉS

Plusieurs dispositifs en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle sont en place sur le territoire réunionnais : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, emplois d'avenir, contrat unique d'insertion (CUI), et contrat d'insertion à la vie sociale (CIVIS).

Dans le sillage de 2014, l'effort en faveur des jeunes les plus éloignés de l'emploi s'est renforcé par l'expérimentation de la Garantie jeunes mise en œuvre par les missions locales. La Réunion, qui fait partie des 10 départements expérimentaux, est le premier territoire ultramarin à en bénéficier. Également, en août 2014, le taux de la prise en charge des emplois d'avenir a été porté à 90 % (au lieu de 75 %) de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour le secteur non marchand. L'aide (complétée le cas échéant par le Conseil Régional) est de 35 % pour le secteur marchand éligible. Les emplois d'avenir ont été créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

Le CUI est entré en vigueur à La Réunion le 1er janvier 2011. Il prend la forme, dans le secteur non marchand, du contrat d'accompagnement (CUI-CAE) et, dans le secteur marchand, du contrat initiative emploi (CUI-CIE). Ce dernier est défini comme un contrat aidé qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. L'aide mensuelle de l'État est déterminée par un arrêté préfectoral qui a fixé les taux entre 25 et 40 % du SMIC horaire brut en fonction des publics concernés (pour l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans en insertion, sous conditions d'éligibilité, sélectionné en liaison avec Pôle emploi, les missions locales ou Cap emploi, l'aide mensuelle versée à l'entreprise représente 45 % du SMIC brut).

L'ordonnance n° 2015-1578 du 3 décembre 2015 prévoit la suppression du contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) et l'extension et l'adaptation du contrat initiative-emploi (CIE) aux Outre-mer

<sup>1</sup> Rapport entre le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage) et la population totale parmi les 15-64 ans

au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sont éligibles au CIE les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Dans le cadre du CAE-DOM, la liste des bénéficiaires était arrêtée par voie réglementaire.

En 2015, selon la Préfecture, 44 021 Réunionnais (contre 39 404 en 2014) bénéficiaient d'un contrat aidé ou d'une mesure d'accompagnement vers l'emploi : Emploi d'avenir (4 258), CIU/CAE (19 216), CAE-DOM (3 162), CIVIS (3 294), Garantie jeune (1 947), initiative pour l'emploi des jeunes (11 907, à travers 40 opérateurs tels que les collectivités locales, EPCI, association, OPCA, Chambres consulaires, missions locales).

Début 2016, le Président de la République a annoncé le dispositif « Embauche PME » dans le cadre du plan d'urgence en faveur de l'emploi. Il prévoit d'alléger le coût du travail et de faciliter les embauches au sein des PME. La prime de 500 euros par trimestre est cumulable avec les autres aides (pacte de responsabilité et de solidarité, CICE). Pour les très petites entreprises qui embauchent un premier salarié, la prime « première embauche » a été mise en place en juin 2015 (jusqu'à fin 2016).

## 3. Les revenus et salaires

---

En 2015, le revenu disponible brut des ménages ainsi que le pouvoir d'achat retrouvent une dynamique favorable, comparable à celle d'avant crise. La progression de la masse salariale dans le secteur privé a également été bien orientée (+3,6 %, selon l'Acoss). Les montants alloués par la Caf progressent de 2,8 %. Le RSA, qui couvre un tiers des Réunionnais, progresse toujours mais moins rapidement (+2,3 % en 2015 contre +4,8 % en 2014 et 7,8 % en 2013)

### 3.1 LES REVENUS

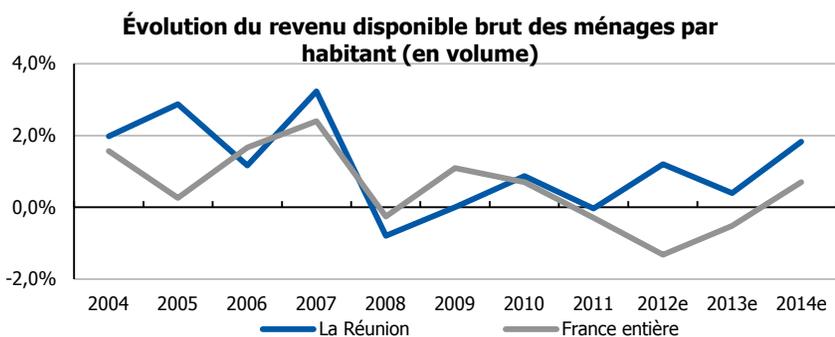
#### 3.1.1 Revenus et pouvoir d'achat

Depuis 2014, le revenu disponible brut<sup>1</sup> des ménages (RDBM) réunionnais retrouve une dynamique comparable à celle d'avant-crise. Le RDBM progresse de 2,7 % en un an, selon les estimations du partenariat Cerom. Cette hausse se traduit par une augmentation de 2,5 % du pouvoir d'achat (+1,1 % au niveau national), compte tenu de la stabilité des prix à la consommation des ménages. Ramené à la population, le pouvoir d'achat des Réunionnais s'accroît de 1,8 %.

La masse salariale (près des deux tiers des revenus des Réunionnais) progresse de 4,4 %, soit une nette accélération par rapport à 2013 (+2,3 %). Les prestations sociales en nature (allocations logement et remboursements de la Sécurité sociale) et celles de la Caisse d'allocations familiales s'inscrivent également en hausse : respectivement +3,2 % et +5,2 %.

---

<sup>1</sup> Revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution.

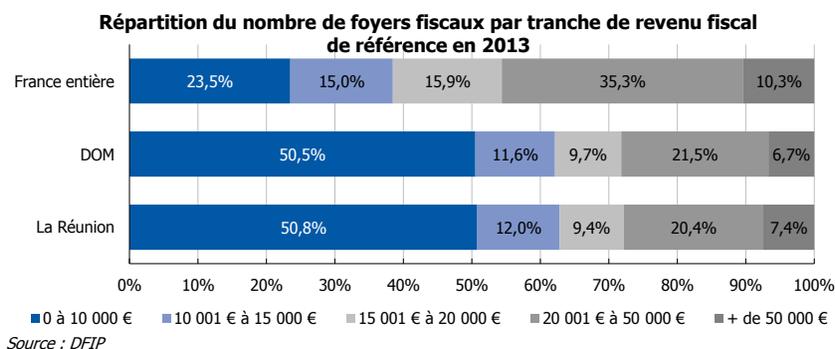


Selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), la masse salariale dans le secteur privé augmente de 3,6 % sur l'ensemble de l'année 2015.

### 3.1.2 Les différentes catégories de revenus

Les données de la Direction des finances publiques montrent un poids élevé des foyers fiscaux<sup>1</sup> à revenu très faible à La Réunion. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclare en effet un revenu annuel inférieur à 10 000 euros en 2013, contre un quart des foyers fiscaux au niveau national. Néanmoins, cette part de très faibles revenus tend à diminuer. Par ailleurs, la proportion de foyers fiscaux non imposables est plus importante dans le département qu'en France métropolitaine, comme c'est le cas aussi dans les autres DOM. En 2013, les trois quarts des foyers fiscaux réunionnais n'ont pas été soumis à l'impôt à La Réunion, contre la moitié en France métropolitaine.

Les revenus déclarés par les foyers fiscaux de moins de 10 000 euros de revenus annuels ne représentent globalement que 8,3 % du total des revenus fiscaux de référence. Parallèlement, les foyers fiscaux, déclarant des revenus supérieurs à 50 000 euros, concentrent 36,9 % des revenus fiscaux, alors qu'ils ne représentent que 7,4 % du nombre de foyers. Cette disparité de revenus, que l'on retrouve dans l'ensemble des DOM, est nettement plus élevée qu'au niveau national, où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus sont plus nombreux (9,9 %) et concentrent moins de richesses (34,9 %).



<sup>1</sup> Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus, compte pour deux foyers fiscaux.

Les revenus des foyers fiscaux se composent de plusieurs types de revenus : traitements et salaires, revenus d'activité non salariale, pensions et retraites, revenus du capital et autres (foncier, revenus non professionnels). En 2013, six foyers sur dix déclarent percevoir un traitement ou un salaire. Cette proportion est légèrement moins élevée qu'au niveau national. Un peu plus de trois ménages sur dix déclarent des revenus du capital<sup>1</sup>. Cette part est bien inférieure à celle de la France entière, où la moitié des ménages est concernée. Un foyer sur cinq fait également mention de pensions ou de retraites parmi ses revenus. Au niveau national, cette proportion s'élève à un foyer sur trois, en raison d'une part plus importante de la population âgée. Enfin, les revenus d'activité non salariale ne concernent que 5 % des ménages (6 % en France entière).

### 3.1.3 Le Revenu de Solidarité Active

Institué par la loi dite « TEPA »<sup>2</sup> (pour loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels<sup>3</sup>. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée<sup>4</sup> le 1<sup>er</sup> juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011<sup>5</sup> dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- La Prime d'activité : elle remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime pour l'emploi et le RSA activité. Cette prestation cible les personnes, âgées d'au moins 18 ans, qui gagnent moins de 1 500 euros nets par mois.
- Le RSA Jeunes actifs, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans, soit au moins 3 214 heures ;
- Le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalent, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'outre-mer, et pour satisfaire à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien aux travailleurs disposant des revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans la plupart des géographies d'outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

La Caisse d'allocations familiales (Caf) enregistre 118 225 foyers bénéficiaires du RSA à fin décembre 2015, dont les trois quarts de ménages au sein desquels aucun membre de la famille n'exerce d'activité (RSA socle seulement). Parmi les foyers restants, les deux tiers bénéficient uniquement du RSA activité et le tiers restant est concerné par les deux types de prestations (l'un des membres de la famille exerce une activité mais les ressources du foyer restent inférieures au montant du plafond forfaitaire). 280 317 personnes sont couvertes par ce revenu de solidarité, soit

<sup>1</sup> Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers. Ils s'opposent aux revenus du travail (revenu d'activité et pensions de retraites).

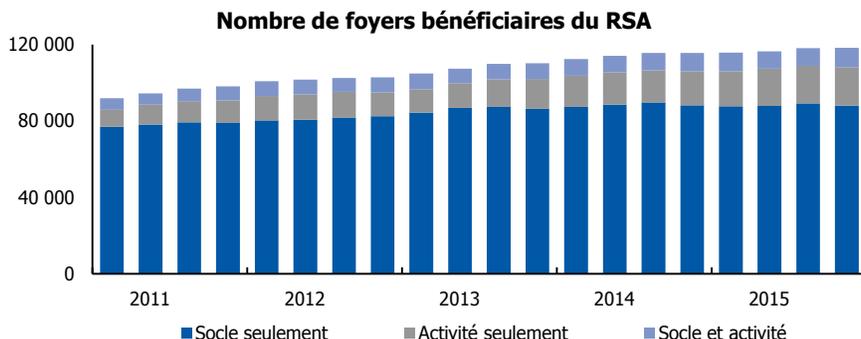
<sup>2</sup> Loi n° 2008-1249 du 22 août 2007

<sup>3</sup> Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le Smic) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 Smic.

<sup>4</sup> Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008

<sup>5</sup> Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

un tiers de la population réunionnaise contre 8 % au niveau national. Le montant total alloué dans le département, au titre de ces prestations (y compris primes exceptionnelles), s'élève à 660,6 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, chiffre en progression de 4,4 %.



Source : Caf - Elisa

Le rythme d'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires ralentit un peu : +2,3 % en 2015 contre +4,8 % en 2014 et +7,8 % en 2013. Le retour à l'emploi des chômeurs reste difficile, malgré l'amélioration du marché du travail. Bon nombre d'entre eux ont épuisé leurs droits à indemnisation et se tournent vers le RSA pour subvenir à leurs besoins.

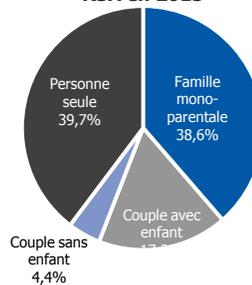
### Principalement des personnes seules et des familles monoparentales

Les personnes seules et les familles monoparentales constituent, à part quasi-égale, les deux premières grandes catégories concernées par le RSA. Les personnes seules représentent 39,7 % des allocataires du RSA à fin décembre 2014, alors que la proportion de personnes seules dans la population réunionnaise est un peu supérieure à 8,6 % selon les résultats des recensements.

Le constat est le même pour les familles monoparentales (38,6 % des allocataires contre 22,3 % des ménages), dont la situation économique et sociale les conduit souvent à solliciter le RSA. Les couples (avec ou sans enfants) représentent les 22,0 % restants.

Plus de la moitié des allocataires ont entre 30 et 49 ans. Les bénéficiaires âgés de moins de 30 ans regroupent un quart du total.

**Répartition des foyers bénéficiaires du RSA en 2015**



Source : Caf, Elisa

## 3.2 LES SALAIRES

Depuis 2010, le salaire minimum de croissance (SMIC) est revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de la croissance du salaire ouvrier. Il est également revalorisé à chaque hausse de l'indice des prix (hors tabac) supérieure de 2 %. Le gouvernement peut éventuellement ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations. Le Smic horaire brut est fixé à 9,67 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer, en progression de 0,4 % sur un an (+0,2 % en 2014). Cette hausse se traduit au niveau national par une légère hausse de 0,4 % du pouvoir d'achat pour les salariés rémunérés au Smic, compte tenu de la stabilité de l'indice moyen des prix à la consommation des ménages. À La Réunion, cette progression du pouvoir d'achat est de 0,6 %

pour cette même catégorie de salariés. Le Smic mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint 1 466,62 €.

#### Revenus salariaux annuels moyens nets du privé et du semi-public en 2012

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés
<b>France</b>	<b>21 346</b>	<b>39 692</b>	<b>24 025</b>	<b>14 941</b>	<b>18 283</b>
La Réunion	21 702	44 936	28 187	16 040	17 566
Guadeloupe	22 564	44 277	28 231	17 189	18 204
Martinique	23 771	44 307	29 388	18 032	17 676
Guyane	22 427	44 583	28 445	16 810	18 758
Mayotte	15 930	29 926	16 399	5 793	21 763

Source : Insee, DADS

Le revenu salarial moyen s'établit à 21 702 euros en 2012, soit au dessus de celui mesuré pour la France entière. La Réunion possède néanmoins un revenu salarial moyen inférieur aux autres DOM, à l'exception de celui de Mayotte (voir tableau ci-dessous). Il occupe le 6<sup>e</sup> rang régional (sur 27 régions, par ordre décroissant). Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. La Réunion représente l'une des régions affichant les revenus salariaux moyens les plus élevés pour les cadres et les professions intermédiaires (respectivement 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> position) et les employés (au 5<sup>e</sup> rang), en lien en partie avec la sur-rémunération des agents territoriaux titulaires. A l'inverse, ceux des ouvriers qualifiés ou non qualifiés font partie des plus faibles (respectivement 25<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> position).

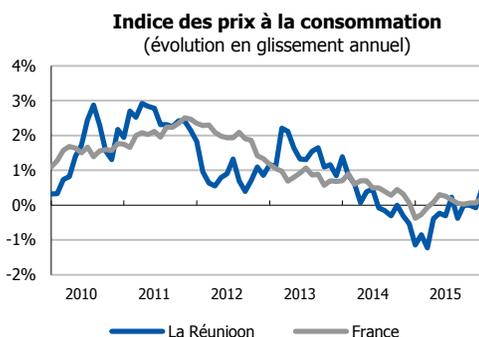
## 4. Les prix

Pour la première fois depuis la mise en place de l'indice des prix dans les années 60 par l'Insee, La Réunion affiche un taux d'inflation négatif. L'indice des prix à la consommation des ménages baisse en moyenne de 0,3 % en 2015 (+0,2 % en 2014), alors qu'il est stable en France entière. Cette baisse historique s'explique par la forte diminution des prix des carburants (-11,3 % en moyenne), le prix du baril « Brent brut » en euros chutant d'un tiers. Les prix des produits alimentaires et des services augmentent modérément (respectivement +0,5 % et +0,3 %). L'inflation progresse de 0,5 % en fin d'année.

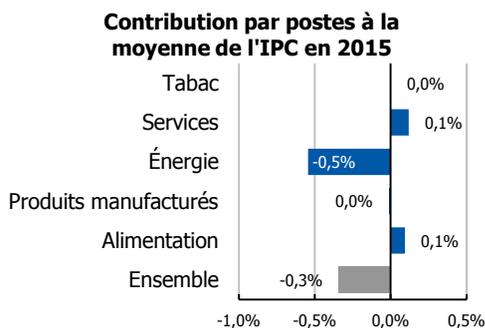
### Une inflation au plus bas

L'évolution des prix s'établit à -0,3 % en moyenne annuelle en 2015, soit une contraction inédite pour l'économie réunionnaise. En 2014, l'inflation avait déjà atteint un plus bas à seulement +0,2 % en moyenne. Pour la seconde année consécutive, l'évolution des prix à La Réunion est inférieure à celle de la France entière (+0,5 % et 0,0 % en moyenne annuelle en 2014 et 2015).

En rythme annuel, le profil de l'évolution de l'inflation est assez erratique mais orienté à la hausse. Après un point bas au premier trimestre (en contraction de plus de 1 %), la croissance des prix est devenue progressivement moins négative, jusqu'à repasser positive en fin d'année, à +0,5 % en glissement annuel. En 2014, au contraire, l'inflation avait décéléré progressivement tout au long de l'année. Elle était passée en territoire négatif à partir du second semestre, terminant l'année en contraction de 0,6 % en glissement annuel.



Source: Insee, Indice des Prix à la Consommation



Source: Insee – Indice des Prix à la Consommation

La baisse historique en moyenne sur l'année s'explique par la forte contraction de la composante énergie (-6,9 %), en lien avec la chute des prix du pétrole (le prix du baril de « Brent brut » passant de 74,2 euros en moyenne en 2014 à 47,2 euros en 2015). Les prix de la composante carburant de l'IPC ont ainsi baissé de 11,3 % en moyenne à La Réunion. Au total, la composante énergie de l'indice contribue pour -0,54 point à la croissance totale de l'indice (-0,3 %). Les autres composantes sont quasi stables ou en hausse très modérée. Le poste alimentation est celui qui progresse le plus fortement (+0,5 % en moyenne), soit une contribution positive de 0,09 point. Les services progressent de 0,3 % en moyenne, le tabac de 0,1 % et les produits manufacturés sont stables.

En rythme annuel en fin d'année, toutes les composantes affichent des taux de croissance plus élevés ou moins négatifs qu'à fin 2014, sauf le tabac qui est stable alors qu'il progressait de 3,1 % fin 2014. A fin décembre 2015, la composante alimentation progresse de 1,8 % par rapport à décembre 2014 (elle était stable fin 2014), les produits manufacturés sont en contraction de 0,1 % (-0,5 % fin 2014), la composante énergie en recul de 3,9 % (-5,3 % en 2014) et celle des services en progression de 1,0 % (leurs prix étaient stables fin 2014).

### Une réglementation des prix spécifique

Spécificité des Départements et Régions d'outre-mer, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : ciment, farine, riz usiné localement, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires publiques, pension et demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, transports publics urbains de voyageurs, remorquage dans les ports maritimes, outillages dans les ports maritimes et fluviaux, manutention portuaire et consignataires de navires.

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013, qui constitue le nouveau cadre de détermination du prix des hydrocarbures. Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le Bouclier qualité-prix, mis en place avec la loi n°02012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, constitue une autre spécificité de la formation des prix à La Réunion. Il consiste en une négociation annuelle d'un accord de modération du prix global d'une liste de produits de consommation courante. Cette liste établie par les parties signataires comporte, en 2015, 107 produits (110 en 2014) répondant aux critères de qualité précisés dans la liste et répartis en sept familles : alimentaire, boissons, entretien ménager, petit équipement ménager, fruits et légumes, hygiène corporelle, produits pour les très jeunes enfants. Les établissements du secteur du commerce de détail à dominante alimentaire d'une surface égale ou

supérieure à 950 m<sup>2</sup> sont soumis aux dispositions de cet accord. En 2015, le prix global maximum autorisé de cette liste, entendu toutes taxes comprises, est fixé à 292 euros. Ces produits retenus, dont les deux tiers sont alimentaires, sont choisis dans une liste de produits locaux les plus consommés par les Réunionnais.

### **LOI RELATIVE A LA REGULATION ECONOMIQUE OUTRE-MER (DITE « LOI CONTRE LA VIE CHERE »)**

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012, relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer, a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'État et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler, dans les Outre-mer, les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur. Elle prévoit notamment :

- **La régulation des marchés de gros et de logistique**

Le gouvernement peut, par décret, prendre des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail.

- **L'interdiction des exclusivités d'importation**

Les clauses des contrats commerciaux qui ont pour effet d'accorder des droits exclusifs d'importation sont désormais interdites par la loi sauf lorsqu'elles sont justifiées par des motifs tirés de l'efficacité économique au bénéfice du consommateur.

- **Le renforcement du pouvoir de l'Autorité de la concurrence**

Les collectivités territoriales peuvent désormais saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs. Ainsi, l'Autorité de la concurrence peut désormais, via des injonctions structurelles, adresser une obligation de cession de magasins pour les distributeurs qui posséderaient, sur une zone de chalandise donnée, plus de 50 % des parts de marché et dont la présence aurait un impact excessif sur le prix et les marges perçus.

- **L'abaissement du seuil de concentration**

Le seuil de contrôle des opérations de concentration dans le commerce de détail baisse, passant ainsi de 7,5 à 5 millions d'euros, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m<sup>2</sup>.

- **La mise en place d'un bouclier qualité-prix**

Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs, un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012 – 1 459 du 26 décembre 2012. Des accords ont donc été signés dans tous les départements d'outre-mer.

## 5. Le commerce extérieur

---

A l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Sa balance commerciale est donc structurellement déficitaire.

En 2015, le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est stabilisé et se maintient à 4,4 milliards d'euros. Avec une baisse de 22,9 % des importations de produits pétroliers, la chute des cours du pétrole se répercute sur la facture énergétique et ramène la progression des importations totales à 0,4 % seulement sur l'année. Les exportations progressent pour leur part de 3,5 %, après deux années de baisses consécutives. Le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur reste faible à 6,3 %.

La Réunion est membre de la Commission de l'océan Indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. D'autres ensembles régionaux ont plus spécifiquement vocation à développer les échanges entre leurs membres : la SADC (South african development community), composée de 14 pays ; la COMESA (Commission market for eastern and southern Africa), forte de ses 19 membres, qui a lancé une union douanière en 2009, et l'IOR-ARC (Indian ocean rim – Association for regional cooperation) qui regroupe les États riverains de l'océan Indien (20 États depuis l'adhésion des Comores en 2012). Ces ensembles régionaux font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviennent progressivement des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

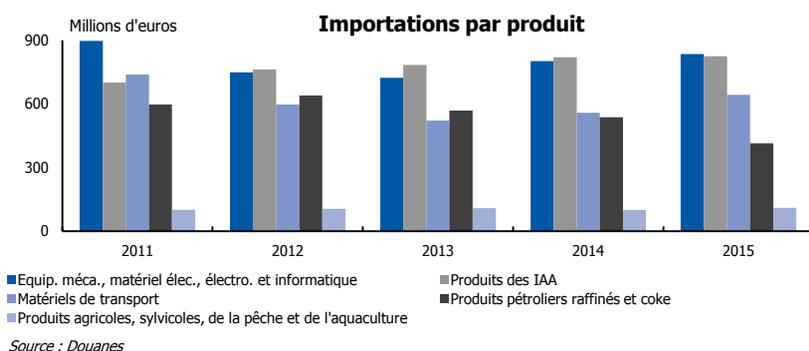
### 5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Le taux d'importation par rapport au PIB est relativement faible à La Réunion (28,4 % en 2014) en comparaison à celui d'autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (par exemple 52,7 % à Chypre ou 62,8 % aux îles Fidji). Ce taux s'élève à 63 % pour l'île Maurice.

#### 5.1.1 La structure des importations

En 2015, les importations hors produits pétroliers progressent de 3,5 %. Compte tenu de la chute des cours du pétrole qui se répercute sur la facture énergétique (baisse de 22,9 % des importations de produits pétroliers), les importations totales ne progressent que de 0,4 %, après une progression de 4,8 % en 2014. Cette stabilité concerne 2 des 7 principaux groupes de produits, à savoir les produits des industries agroalimentaires (+0,7 %) et les autres produits industriels (+0,9 %), en lien notamment avec la stabilisation des prix des textiles, habillement, cuir et chaussures, du bois, papier et carton, des produits chimiques, des parfums et cosmétiques, et des produits pharmaceutiques.

Pour les autres groupes, la hausse des produits agricoles et de la pêche (+10,6 %), des équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (+4,1 %) et surtout des matériels de transport (+15,2 %) compense la baisse des produits pétroliers (-22,9 %). Les importations de biens intermédiaires s'inscrivent en hausse de 1,4 % et celles de biens d'équipement de 8,8 %, en lien avec le chantier de la NRL mais également avec les travaux d'extension du port Est et l'achat de nouveaux bus par la communauté d'agglomération du Territoire de la côte ouest (TCO) dans le cadre du Transéco Express.



### Importations en valeur (millions d'euros)

	2014	2015	Évol. 15/14
Pdts agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	100,6	111,3	10,6%
Hydrocarbures naturels	56,2	53,4	-5,0%
Produits des industries agroalimentaires	818,9	824,3	0,7%
Produits pétroliers raffinés et coke	537,3	414,2	-22,9%
Equip. méca., matériel élec., électro. et info.	801,1	834,0	4,1%
Matériels de transport	557,5	642,6	15,2%
Autres produits industriels	1 754,2	1 769,3	0,9%
<i>dont textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	274,2	276,9	0,8%
<i>dont produits pharmaceutiques</i>	286,2	284,3	-0,7%
<i>dont produits manufacturés divers</i>	293,5	302,2	3,0%
Produits de l'édition et autres produits	45,8	41,7	-8,9%
Autres	0,5	0,6	22,1%
<b>Total</b>	<b>4 672,5</b>	<b>4 691,4</b>	<b>0,4%</b>

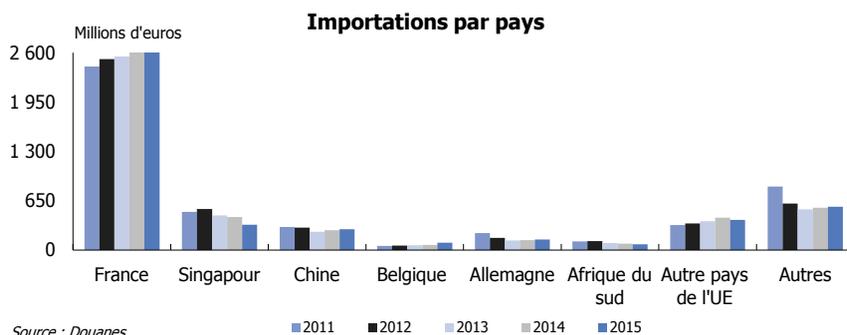
Source : Douanes

### 5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France métropolitaine reste de très loin le principal fournisseur de l'île, avec 2,8 milliards d'euros de produits acheminés jusqu'à La Réunion, soit +3,5 % par rapport à 2014. La part de marché de la métropole progresse de nouveau et atteint un record depuis 2002 (59,8 % du total importé).

Les importations de biens en provenance d'autres pays européens représentent 13,5 % du total importé, contre 11,5 % en 2014. Elles proviennent principalement d'Allemagne (22,1 % du total Europe), grâce notamment à la hausse des importations de véhicules de tourisme (+14,8 %). En 2015, on peut relever la progression de la Belgique qui augmente ses échanges de 43,6 % et atteint 15,2 % du total Europe contre 11,0 % en 2014 (essentiellement des engins mécaniques et d'acier). Les autres fournisseurs européens sont l'Italie (15,0 %), l'Espagne (13,2 %) et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (respectivement 8,8 % et 6,5 %).

Hors Union Européenne, Singapour conforte encore sa place de premier pays fournisseur de La Réunion, malgré une forte baisse de 22,9 % de ses entrées, intégralement composées d'hydrocarbures et de produits pétroliers. A noter que ce repli fait suite déjà à deux baisses consécutives (-4,2 % en 2014 et -15,1 % en 2013). La Chine se positionne toujours au 2<sup>e</sup> rang (+4,5 %). L'île Maurice est le second fournisseur régional de l'île (-12,3 %, 32,1 millions d'euros) derrière l'Afrique du Sud (principal fournisseur de charbon, destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge), et devant Madagascar (+19,3 %, à 19,0 millions d'euros).



## 5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de biens représentent moins de la moitié des exportations totales de La Réunion telles qu'elles sont retracées par les comptes économiques régionaux réalisés par l'Insee. En effet, la « correction territoriale » apportée par les comptes nationaux dans l'évaluation des grands agrégats économiques, conduit à considérer comme des exportations les consommations faites sur le territoire par les touristes.

#### Exportations de produits en valeur (millions d'euros)

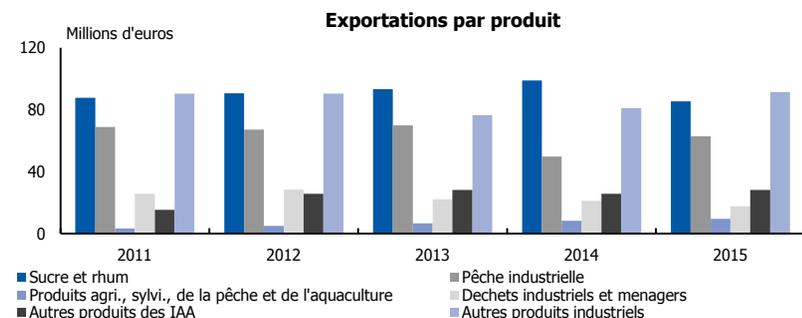
	2014	2015	Évol. 15/14
Produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	8,3	9,4	13,6%
Hydrocarbures	21,1	17,5	-17,1%
Produits des industries agroalimentaires*	174,2	176,1	1,1%
Produits pétroliers raffinés et coke	0,3	0,5	57,8%
Equip. mécaniques, matériels électro. et info.	23,9	29,7	24,6%
Matériels de transport	24,8	32,1	29,6%
Autres produits industriels	31,6	28,2	-10,6%
Autres produits	0,4	0,9	114,9%
<b>Total</b>	<b>284,5</b>	<b>294,4</b>	<b>3,5%</b>

\* y compris poissons transformés ou congelés

Source : Douanes

Les exportations de biens se sont élevées à 294,4 millions d'euros en 2015, en hausse de 3,5 % par rapport à 2014, après deux années de baisses consécutives. 59,8 % de ces exportations, soit 176,1 millions d'euros (montant supérieur de 1,1 % à celui de 2014), sont constituées de produits alimentaires, dont 48,4 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2015, les exportations de sucre ne contribuent pas à l'évolution positive des exportations. Elles atteignent 70 millions d'euros, en diminution de 14,5 % par rapport à 2014. Les produits de la pêche industrielle, qui constituent la deuxième source de revenus à l'export, compensent la baisse du sucre, passant de 50 millions d'euros de produits exportés à 63 millions d'euros (+26,3 %). Cette progression est essentiellement due à l'augmentation des exportations de poissons (légine) vers Hong-Kong et la Thaïlande qui ont été multipliées respectivement par 4 et par 3. En revanche, le rhum affiche un revenu à l'export en baisse en 2015 (-10,2 %, pour 15,1 millions d'euros), après une légère hausse de 0,7 % l'année précédente. Le rhum est acheté pour 85,2 % par la France métropolitaine et pour 8,7 % par l'Allemagne (contre 10,5 % en 2014). A noter aussi l'intérêt renouvelé de Maurice (0,9 % du marché global).

En augmentation de 24 %, les aliments ainsi que les résidus et déchets des industries alimentaires préparés pour animaux contribuent en grande partie à l'amélioration des produits en sortie. En revanche, le poste « fonte, fer et acier » fléchit de 33 %, alors que les appareils et engins mécaniques progressent de 45 %. Cet accroissement provient essentiellement de réexportations (appareils de recherche destinés aux Taaf, moteurs et pièces d'avions). Parallèlement, les réexportations de matériels de transport, qui correspondent à la vente hors territoire de véhicules d'occasion, enregistrent en 2015 une hausse de 7 %.

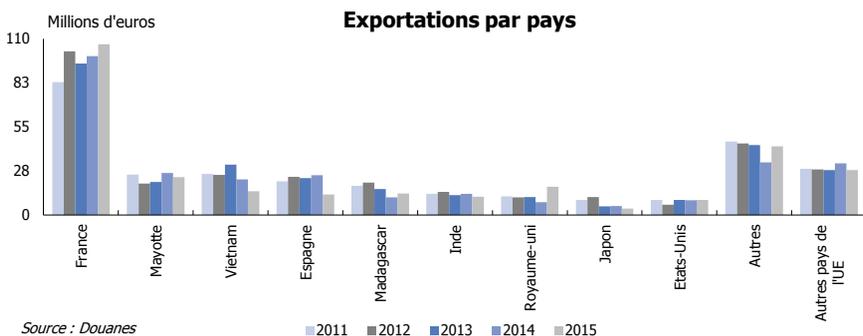


## 5.2.2 Les principaux clients

Les exportations à destination de la France métropolitaine, toujours largement majoritaires, se sont accrues en 2015. Une hausse de 7,6 % leur permet d'atteindre de dépasser le seuil de 100 millions d'euros en 2015 (106,6 millions d'euros), pour représenter 36,2% du total des exportations. La France achète majoritairement du sucre à La Réunion (18,3 % de ses exportations, malgré une baisse de 26,7 % par rapport à 2014) et du rhum (14,9 %). Elle reste d'ailleurs en 2015, le principal débouché du sucre réunionnais (27,9 % du total des exportations de sucre) après avoir cédé sa place jusqu'en 2012 à l'Espagne (16,2% du total sucre), suite au transfert d'une partie de ses activités de raffinage vers l'usine sucrière d'Olmedo en Espagne. Toutefois, l'Espagne, qui diminue de moitié son ravitaillement, se retrouve à la troisième place derrière le Royaume-Uni qui double ses achats et détient désormais 24,2 % du total. Les autres principaux débouchés du sucre réunionnais sont l'Allemagne (10,5 % du total sucre) et la Roumanie (6,2 %).

Hors métropole, les exportations progressent de 4,1 %. Mayotte maintient sa position de premier partenaire commercial de l'île en 2015 (-9,6 % en 2014, avec 23,6 millions d'euros), devant le Royaume-Uni qui, grâce à ces achats de sucre, se trouve pour la première fois en deuxième position (17,6 millions d'euros, +122,3 %). Le Vietnam malgré une nouvelle baisse de 33,8 % de ses achats de légine (14,8 millions d'euros) conserve sa 3<sup>e</sup> place devant Madagascar et l'Espagne. Les ventes de véhicules de tourisme, avec 3,5 millions d'euros de voitures réexportées (neuves ou d'occasion), représentent le premier poste d'exportation vers Mayotte (14,8 % du total). Les ventes à destination de Madagascar progressent (+21,2 %) après 2 replis consécutifs (-31,8 % 2014 et -20,0 % en 2013) du fait de la forte hausse des exportations d'aliments destinés aux élevages de crevettes (+36,5 %).

Enfin, les exportations diminuent à destination du Japon (-31,1 %, principalement du poisson) et de l'Inde (-14,0 %, fonte, fer, acier et déchets de papier). Les États-Unis enregistrent en revanche une hausse modeste (+1,3 %, principalement du poisson).



### 5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

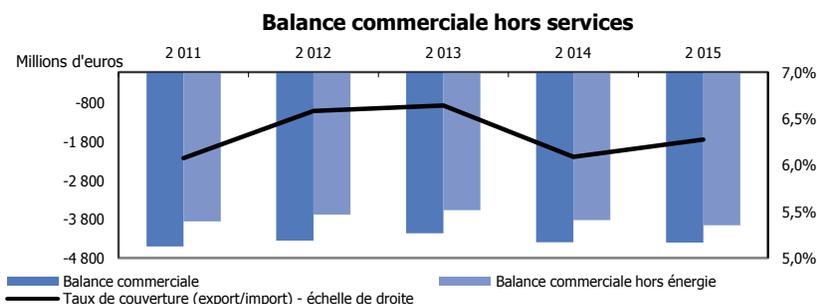
Le déficit de la balance commerciale des échanges de biens s'est stabilisé en 2015 en raison de la stagnation des importations (+0,4 %) et malgré une progression des exportations (+3,5 %). En conséquence, le taux de couverture des échanges de biens de La Réunion avec l'extérieur augmente de 0,2 point, à 6,3 %.

#### Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2014	2015	Évol. 15/14
Importations	4 672,5	4 691,4	0,4%
Importations hors énergie	4 079,7	4 224,6	3,6%
Exportations	284,5	294,4	3,5%
Exportations hors énergie	263,1	276,5	5,1%
<b>Balance commerciale</b>	<b>-4 388,0</b>	<b>-4 397,1</b>	<b>0,2%</b>
<b>Balance commerciale hors énergie</b>	<b>-3 816,6</b>	<b>-3 948,2</b>	<b>3,4%</b>
Taux de couverture (exportations/importations)	6,09%	6,27%	0,19 pt

Source : Douanes

Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du rhum et des déchets de papier et carton. Concernant le poisson, les exportations retrouvent un solde commercial positif en 2015.



## Section 3

# Les politiques et finances publiques

A l'instar des autres départements d'outre-mer, La Réunion bénéficie de transferts en provenance de la métropole (plus de 6 milliards d'euros par an) et d'une fiscalité particulière, comprenant des mesures structurelles d'allègements fiscaux. La Réunion bénéficie également d'importants concours financiers provenant des programmes européens.

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales de La Réunion montre un niveau élevé de dépenses par habitant en raison de niveaux d'investissement et de dépenses sociales (notamment au titre du RSA plus importantes qu'en France métropolitaine).

En 2014, les dépenses d'équipement brut de l'ensemble des collectivités locales de l'île s'élèvent à 847,6 millions d'euros, en hausse de 3,0 % par rapport à 2013. La Région redevient le premier investisseur public local, avec le début du chantier de la Nouvelle route littoral.

## 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son retard de développement<sup>1</sup>, La Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'État. Elle dispose aussi, au titre de son statut de région ultrapériphérique, de fonds structurels européens, mis à disposition au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

### 1.1 LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT - RÉGION

Au travers du Contrat de plan État-Région (CPER), l'État et la Région s'engagent ensemble sur le financement pluriannuel d'opérations de développement et d'aménagement du territoire. Le CPER version 2015 - 2020 succède aux contrats de projets 2007 - 2013. Le CPER contribue à la mise en œuvre des fonds structurels européens, dont il représente une part importante des contreparties nationales.

Le décret n°2015-229 du 27 février 2015 relatif au Comité national État-Régions pour les Fonds européens structurels et d'investissement et au Comité régional État-Région pour la période 2014-2020 définit six orientations prioritaires pour l'Outre-mer :

- les infrastructures et services collectifs de base et la lutte contre la vulnérabilité des territoires et populations,
- l'aménagement urbain durable,
- la gestion des ressources énergétiques et environnementales (transitions énergétiques et écologiques),
- le développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence,
- la cohésion sociale et l'employabilité,
- le développement économique durable.

La stratégie définie vise à maintenir la cohésion sociale et à assurer un développement durable. Un protocole spécifique, dénommé « Protocole de Matignon », a été conclu en 2007 entre l'État et la Région. Le changement de majorité au Conseil régional intervenu en mars 2010 a

<sup>1</sup> Le PIB par habitant de La Réunion ne représente toujours que 63 % de celui de la France métropolitaine et 74 % de la moyenne européenne des 27 pays membres

conduit le nouvel exécutif régional à renégocier de nouveaux accords avec l'État « protocole de Matignon II », pour le financement de trois projets :

- La construction de la NRL permettant de sécuriser la liaison entre La Possession et St-Denis. Construite sur la mer, elle sera partagée entre digues et viaducs sur une longueur totale de 12 kilomètres ;
- La réalisation d'un TCSP<sup>1</sup> Trans-Eco-Express. Il consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre ;
- La création d'un groupement d'intérêt économique aéroportuaire permettant de développer en complémentarité les aéroports de Pierrefonds et de Roland-Garros.

Le montant total de ces investissements est chiffré à 2,2 milliards d'euros dont 1,6 milliard consacrés au projet de la NRL. L'État contribuera à ces grands chantiers à hauteur de près de 870 millions d'euros, soit 40 millions supplémentaires par rapport au Protocole de 2007. La Région participera à hauteur de 780 millions d'euros, soit 35,4 % de l'investissement total. L'Europe et la société aéroportuaire compléteront le financement de ces chantiers.

## 1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses États membres ont adopté en 2010 la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Les nouvelles perspectives financières pluriannuelles de l'Union européenne, adoptées en 2013, ainsi que les nouveaux encadrements communautaires fixent comme objectif que toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en utilisant leurs moyens pour parvenir aux objectifs fixés en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux États membres la gestion d'une partie de ces crédits. Trois politiques sont concernées : la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, la politique de développement rural, et la politique de la pêche et des affaires maritimes. Ces trois politiques sont financées par quatre Fonds, rassemblés sous l'appellation générique « Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) » :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE), aussi appelés Fonds structurels, dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale ;
- Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutenant le développement rural dans le cadre de la politique agricole commune ;
- Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) dans le cadre de la politique de la pêche.

Pour la période 2014-2020 La Réunion bénéficie de l'intervention de 5 programmes communautaires financés par les FESI pour un montant total de 2,181 milliards d'euros contre 1,9 milliards d'euros sur la programmation 2007 - 2013. Cette dernière enregistre des taux d'engagement des crédits alloués importants : 97 % sur le Feder, 100 % sur le Feader et 115 % sur le FSE, dépassant ses prévisionnels.

---

<sup>1</sup> Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

## Répartition du programme 2014-2020 (en millions d'euros)

	Montant UE du programme
Programme opérationnel FEDER	1 130,5
Programme opérationnel FSE	385,5
Programme opérationnel FEADER	516,8
Programme opérationnel IEJ	73,2
Programme opérationnel FEAMP	11,9
Programme INTERREG V Océan Indien	63,2
<b>Total</b>	<b>2 181,1</b>

Sources : AGILE, Région Réunion

Des changements importants sont intervenus dans la gestion des programmes 2014 - 2020, suite à l'adoption de la loi du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) qui confie aux régions, principalement, la possibilité de devenir autorité de gestion. A La Réunion, à l'exception de l'IEJ et du FEAMP, l'ensemble des programmes conserve une approche territoriale, avec une gouvernance nouvelle et unique en France. Si la Région Réunion est désormais l'autorité de gestion du programme FEDER, et conserve cette fonction pour le programme INTERREG V océan Indien (qui succède au POCT), le Conseil départemental accède à cette responsabilité pour le programme de Développement Rural. Le FSE fait l'objet d'un programme unique, territorial et partenarial placé sous la responsabilité du Préfet de La Réunion également autorité de gestion déléguée pour les volets régionaux des programmes nationaux IEJ et FEAMP.

Le programme FEDER concentre avec 1,130 milliard d'euros plus de la moitié du soutien européen. Il est structuré autour de 9 axes prioritaires, concernant 10 des 11 objectifs thématiques définis par la nouvelle réglementation. Il prend en compte le principe de concentration des interventions puisque 52 % de la dotation du FEDER concerne la recherche, l'innovation, les TIC, le soutien aux entreprises et la mutation vers une économie à faible teneur en carbone. C'est à ce titre que seront accompagnées les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés, soutenus les efforts de RDI dans les domaines retenus au titre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ou accompagné le développement du très haut débit interne. Il maintient un équilibre entre le soutien aux facteurs de croissance et les efforts de rattrapage en termes d'infrastructures de services à la personne. Dans ce cadre, la poursuite de la modernisation des infrastructures de désenclavement, l'amélioration de l'alimentation en eau potable, les infrastructures de transport collectif et celles d'éducation seront soutenues. La dimension urbaine bénéficiera d'une enveloppe de plus de 120 millions d'euros associant de manière novatrice les autorités urbaines à la programmation des actions.

Les moyens du FSE seront principalement tournés vers le développement de la connaissance, l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité ainsi que des mesures pour favoriser l'inclusion sociale.

Le programme INTERREG V océan Indien disposera de deux volets : transfrontalier entre La Réunion et les pays de la COI, transnational avec la participation de Mayotte, nouvelle RUP depuis le premier janvier 2014.

## **Champs d'actions des Fonds européens**

---

- 1- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
  2. Renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication
  3. Renforcer la compétitivité des PME et le secteur agricole (pour le FEADER) et le secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
  4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs
  5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
  6. Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources
  7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau-clé d'infrastructures
  8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
  9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
  10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
  11. Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace
- 

Source : AGILE

## **2. Le système fiscal<sup>1</sup>**

---

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de l'hexagone sur plusieurs points :

- des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques<sup>2</sup> ;
- une fiscalité locale indirecte spécifique (octroi de mer et taxes sur les produits pétroliers) vient s'ajouter à la fiscalité locale directe ;
- le régime de TVA s'applique avec des taux inférieurs à ceux de l'hexagone ;
- le régime de défiscalisation des investissements se démarque du modèle métropolitain ;
- on peut y associer les dispositifs destinés à diminuer le coût du travail ultramarin.

### **2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX**

Parmi les régimes fiscaux spécifiques en Outre-mer, on distingue :

- Une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu de 30 % - plafonné à 5 100 € - pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et de 40 % - plafonné à 6 700 € - pour la Guyane et le département de Mayotte.
- L'instauration par la Lodeom (Loi pour le développement économique des Outre-mer) de zones franches d'activité est venue alléger les prélèvements fiscaux des entreprises, en

---

<sup>1</sup> Partie rédigée sur la base de l'information disponible au moment de la rédaction de ce rapport.

<sup>2</sup>La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

instaurant des abattements sur les bénéfiques imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur propriété non bâties. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises bénéficiaires de l'ensemble de ces dispositions était d'environ 27 000 en 2014.

## 2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

À coté de la fiscalité locale directe de droit commun, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

### 2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, des collectivités territoriales ou du Département de Mayotte, en lieu et place de celle applicable en métropole (TICPE, ex-TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'assemblée de Guyane, en Martinique ou le Conseil départemental de Mayotte. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le Fonds d'Investissement Routier (FIR) géré par les collectivités. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils départementaux et son produit est affecté au budget du département.

### 2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant du XVII<sup>e</sup> siècle qui, à l'origine, taxait, lors de leur importation, toutes les marchandises arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les 5 DROM (Mayotte depuis le 1er janvier 2014) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par le conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'assemblée de Guyane, en Martinique ou le conseil départemental de Mayotte). L'octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement peu élevé, à cause de la faiblesse des bases d'imposition et de l'insuffisance du recensement des bases fiscales. L'octroi de mer représente une ressource budgétaire importante pour les collectivités locale d'outre-mer, dont les communes, et constitue une part significative de leurs ressources fiscales.
- Encourager le développement de l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits limitativement fixée, par territoire, par leur nomenclature tarifaire douanière à l'annexe de la décision n° 940/2014/UE du Conseil du 17 décembre 2014.

Le nouveau dispositif issu de la décision du 17 décembre 2014 a été transposé dans le droit national par la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 qui a modifié la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer. Le nouveau dispositif est entré en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le Conseil de l'Union européenne a fixé au 31 décembre 2020 la validité de ce régime.

## 2.3. UN REGIME DE TVA SPECIFIQUE

### 2.3.1. Particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne à des taux inférieurs à ceux de la métropole mais vient se greffer sur l'octroi de mer. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % au niveau national) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire dans l'hexagone). En Guyane et dans le département de Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA<sup>1</sup>. Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2014 à environ 67 000 entreprises dominiennes et représente un coût moyen de 1,33 milliards d'euros en 2014.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens). La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services<sup>2</sup>. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

### 2.3.2 TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

## 2.4 DES MESURES SPECIFIQUES DE DEFISCALISATION DES INVESTISSEMENTS

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déduction de leurs résultats imposables). En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer<sup>3</sup> (Lodeom). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément, en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

---

<sup>1</sup> Cf. article 295-1 CGI

<sup>2</sup> Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

<sup>3</sup> Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- l'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus aux seuls propriétaires, afin d'aider ce secteur ;
- le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport
- plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la Lodeom a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS et LLTS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif « Scellier » déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 années.

Dans le cadre du plan de relance du logement, le dispositif « Pinel » (article 5 de la LFI de 2015) garantit un différentiel favorable de 11 points par rapport aux réductions d'impôts en métropole (soit 23 % pour six ans, 29 % pour 9 ans et 31% pour douze ans). Par ailleurs, depuis la loi de finances 2011, l'industrie photovoltaïque n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation. Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10 % du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, pour les dispositifs de défiscalisation outre-mer, ce plafond global est fixé à 18 000 € après la décision du Conseil Constitutionnel. En outre, l'article 82 de la LFI pour 2015 a placé le dispositif Pinel outre-mer sous le plafond global de 18 000 €.

La loi de finance pour 2014 a réformé le dispositif en le modernisant et le moralisant, sa préservation s'accompagnant d'une rénovation de ses modalités. Deux crédits d'impôt, destinés respectivement aux investissements productifs et au logement social, ont été créés. S'agissant des investissements productifs, le choix est donné aux entreprises exploitantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros d'opter pour le crédit d'impôt ou pour l'ancien dispositif (sans possibilité de cumul). Au dessus de ce seuil, le crédit d'impôt est obligatoire. Pour ce qui concerne le logement social, les organismes de logements sociaux ont le choix entre le crédit d'impôt et le régime de défiscalisation (toujours sans possibilité de cumul). L'entrée en vigueur de la réforme, initialement fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014, a été différée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 compte tenu des délais de négociation avec les instances communautaires.

La loi de finance pour 2016 prolonge le régime de défiscalisation dans les départements d'outre-mer jusqu'en 2020 et jusqu'en 2025 dans les collectivités d'outre-mer. Elle prévoit notamment un recours accru au crédit d'impôt tant dans le secteur du logement social que dans le domaine de l'investissement productif.

Dans le secteur du logement social, la loi prévoit un élargissement du champ d'application du crédit d'impôt car elle institue désormais la possibilité de mobiliser ce dispositif pour les travaux de réhabilitation des logements locatifs sociaux de plus de 20 ans situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la ville (NPNRU).

S'agissant des investissements productifs, le recours obligatoire au crédit d'impôt sera progressivement étendu à l'ensemble des entreprises. En effet, depuis 2014, seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions d'euros devaient avoir obligatoirement recours au crédit d'impôt (cf. loi des finances pour 2014). A partir de 2018, ce seuil de recours obligatoire sera progressivement abaissé de sorte qu'en 2020, toutes les entreprises générant plus de 5 millions de chiffres d'affaires devront avoir recours à ce dispositif (elles ne pourront donc plus bénéficier du dispositif de défiscalisation « classique »).

Enfin, dans les collectivités à fiscalité propre (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna), où le crédit d'impôt n'est pas applicable, les mécanismes de défiscalisation « classiques » seront conservés.

## 2.5. DES DISPOSITIFS VISANT A DIMINUER LE COUT DU TRAVAIL

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, le régime spécifique aux outre-mer d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale, tel qu'il résulte des dispositions de l'article L.752-3-2, se traduit par un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon). Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par l'article L.752-3-1 du même code, les entreprises éligibles sont différenciées selon trois catégories : soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible, soit lorsqu'elles relèvent de secteurs prioritaires (entreprises éligibles aux zones franches globales d'activité, ZFA). L'intensité de l'aide ainsi apportée aux entreprises se décline en fonction de leur appartenance à l'une de ces catégories. L'aide est également modulée en fonction de l'éligibilité ou non des entreprises au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en application des dispositions de l'article 244 quater C et de l'article 207 du code général des impôts. Les différentes formes d'exonérations se composent d'une exonération totale jusqu'à un certain niveau de SMIC, d'un plateau d'exonération puis d'une exonération dégressive.

L'article 10 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 a modifié les différents seuils afin de rationaliser l'action de l'État au regard d'une dépense dynamique, sans toutefois remettre en cause le principe d'une intervention renforcée, spécifique aux outre-mer.

Les modifications apportées au dispositif visent à recentrer les exonérations de charges vers les plus bas salaires tout en maintenant l'équilibre général entre les différentes catégories :

- pour les moins de 11 salariés, l'exonération totale reste fixée au seuil de 1,4 SMIC avec un plateau d'exonération allant jusqu'à 1,6 SMIC contre 1,8 SMIC auparavant et l'exonération cesse à 2,3 SMIC contre 2,8 SMIC.
- pour les entreprises relevant d'un secteur d'activité éligible car défini comme prioritaire, le seuil de l'exonération totale passe de 1,4 SMIC à 1,3 SMIC et elle s'arrête à 2 SMIC contre 2,6 SMIC auparavant.

- pour les entreprises prioritaires (cf. les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités), le dispositif est rendu plus avantageux afin de répondre à l'engagement pris par le gouvernement en 2015 de renforcer l'aide apportée à ces entreprises. À cet effet, le plafond est porté jusqu'au seuil de 1,7 SMIC contre à 1,6 SMIC auparavant, le palier de maintien de l'exonération à ce niveau a également été reporté à 2,5 SMIC contre 2 SMIC précédemment et enfin le point de sortie à 3,5 SMIC contre 3 SMIC.

La mise en place du CICE a fait l'objet d'une déclinaison outre-mer via une majoration de son taux : rappelons que c'est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes. Il est restitué au-delà de ce délai. Son taux est de 6 % des rémunérations versées. Dans les départements d'outre-mer, le taux est de 7,5 % pour les rémunérations versées en 2015, puis 9 % à partir de 2016.

### 3. Les finances publiques locales

#### 3.1 LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

##### 3.1.1 Aperçu général

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales<sup>1</sup> de La Réunion montre un niveau élevé de dépenses par habitant, en raison de niveaux d'investissement et de dépenses sociales, notamment au titre du RSA, plus importantes qu'en France métropolitaine.

En 2014, les dépenses réelles de fonctionnement (y compris la gestion de la dette) de la **Région** s'élèvent à 573 euros par habitant, soit légèrement plus que la moyenne nationale des régions de strate de population comparable, c'est-à-dire avec une population comprise entre 500 000 et 1 000 000 habitants. La Région Réunion enregistre un montant de charges de personnel par habitant plus élevé de 4,5 %, compensé par des achats et charges externes plus faibles. À contrario, les investissements réalisés par la Région en matière d'infrastructures routières et de lycées engendrent des dépenses d'équipements bruts 30 % supérieures à celles observées dans des régions de strate comparable. La Région Réunion finance ces investissements par un niveau de recettes de fonctionnement par habitant plus élevés, permis par des recettes fiscales indirectes importantes (taxes sur les carburants et octroi de mer).

	Dépenses par habitant (en euro)		
	La Réunion 2000	La Réunion 2014	France 2014
<b>Région</b>			
Fonctionnement	215	573	566 <sup>2</sup>
Investissement	297	781	603 <sup>2</sup>
<b>Département</b>			
Fonctionnement	556	1 709	950 <sup>2</sup>
Investissement	311	437	286 <sup>2</sup>
<b>Communes</b>			
Fonctionnement	1 250 <sup>1</sup>	1 252	1 369 <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Le Département, la Région, les 24 communes et les 5 communautés de communes de l'île.

Investissement	675 <sup>1</sup>	470	492 <sup>3</sup>
----------------	------------------	-----	------------------

<sup>1</sup> en 2004 ; <sup>2</sup> moyenne nationale des régions et des départements dont la population est comprise entre 500 000 et 1 000 000 habitants ; <sup>3</sup> Moyenne nationale des communes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants.  
Source : DGFIP

Les comptes du **Département** se caractérisent par des niveaux de dépenses nettement supérieurs aux départements de strate de population comparable (entre 500 000 et 1 000 000 habitants). En 2014, les dépenses de fonctionnement sont 80 % plus élevées, en raison de fortes dépenses d'intervention au titre des allocations de solidarité. En effet, La Réunion compte une proportion d'allocataires nettement supérieure au ratio observé au niveau national : un tiers de la population réunionnaise est couverte par le RSA (contre 7,6 % en France entière). Le budget du département repose sur des recettes supérieures à la moyenne nationale provenant d'impôts indirects, en particulier de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE) et la taxe sur les tabacs, et de dotations de l'État. Le Département enregistre un endettement par habitant 5 % supérieur à la moyenne de sa strate.

Prises globalement, les **24 communes** de l'île enregistrent des niveaux de dépenses légèrement inférieurs à ceux des communes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants (taille moyenne des communes réunionnaises). Cela s'explique par des ressources propres et un endettement relativement plus faibles. Les recettes de fonctionnement par habitant à La Réunion représentent 86 % de celles observées en moyenne dans les communes d'une strate de population comparable. Cet écart provient de recettes fiscales directes inférieures, partiellement compensées par des recettes fiscales indirectes conséquentes. L'octroi de mer représente un quart des recettes de fonctionnement.

### 3.1.2 Analyse des finances des collectivités locales

#### Reprise des dépenses d'équipement de la Région

La Région Réunion affiche un résultat d'ensemble excédentaire de 28,7 millions d'euros en 2014, mais en baisse de 83,4 % en un an. Cette mauvaise orientation s'explique par le financement du chantier de la NRL qui débute. Les dépenses d'équipement ont presque doublé, passant de 175,7 millions d'euros à 338,0 millions d'euros. Elles sont financées par un recours au fonds de roulement accumulé ces dernières années (126,0 millions d'euros) et à un endettement extérieur (43 millions d'euros supplémentaires). Auparavant, la Région a augmenté sa capacité d'autofinancement et s'est désendettée en vue de ces travaux.

La collectivité continue néanmoins d'améliorer ses soldes de gestion, grâce à la hausse de 7,9 % des recettes de fonctionnement. La nette augmentation des dépenses de fonctionnement provient en partie de la prise en charge effective des compétences d'autorité de gestion FEDER, nécessitant une augmentation des effectifs et donc un accroissement des charges de personnel.

Les finances de la Région restent bien orientées, avec un taux d'épargne brut<sup>1</sup> de 24,6 % (contre 23,8 % en France hors DOM) et un taux d'endettement (59,1 %) nettement inférieur à la moyenne des régions françaises. La dette de la Région représente 2,2 années d'épargne brute contre 3,6 années au niveau national.

<sup>1</sup> Rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement. Le taux d'épargne brute est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

## Résultat d'exercice excédentaire mais sous contrainte pour le Département

En 2014, le Département enregistre un résultat d'ensemble exceptionnellement élevé de 266,7 millions d'euros. Cet excédent inhabituel pour la collectivité s'explique par l'enregistrement de mouvements d'ordre exceptionnel de 193,6 millions d'euros en 2013, relatifs à l'apurement d'opérations d'investissement sur des établissements d'enseignement et à la reprise de la dotation départementale d'équipement des collèges sur la période 2003-2013. Ces ajustements font suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Ce mouvement exceptionnel s'enregistre en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement, expliquant les évolutions de ces deux postes. En dehors de ce mouvement exceptionnel, le résultat de l'exercice 2014 est excédentaire (+20,7 millions d'euros), après avoir été déficitaire de 12,8 millions d'euros l'an passé. Néanmoins, les dépenses de fonctionnement continuent de croître (+3,7 %), en lien avec la crise économique et la progression des dépendances. Ainsi, les dépenses d'allocations de solidarité (RSA, allocation personnalisée d'autonomie, et allocation parents isolés) augmentent de 5,3 % sur un an et représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. Ces difficultés financières obligent le Département à réduire de nouveau ses dépenses d'équipement brut (-43,1 %). Cette contraction des investissements s'explique également par la fin progressive du chantier du basculement des eaux. L'endettement de la collectivité reste pour l'instant maîtrisé, avec un encours de dette en repli de 5,0 %. Cependant, la dette du Département en nombre d'année<sup>1</sup> d'épargne brute passe de 2,4 à 6,5 contre 4,9 au niveau national.

## Un nouveau cycle électoral pèse sur les comptes des communes

Le résultat de l'exercice budgétaire 2014 de l'ensemble des communes s'établit à 54,1 millions d'euros, en baisse de 1,3 % par rapport à 2013. Les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes de fonctionnement (respectivement +3,5 % et +1,5 %), réduisant l'épargne de gestion. A l'inverse, la baisse de 8,9 % des dépenses d'équipement permet de dégager une capacité de financement de la section d'investissement. A l'instar des communes métropolitaines, le taux d'épargne brute continue de se dégrader. Il cependant reste inférieur au taux constaté sur l'ensemble des communes de France (8,3 % à La Réunion contre 13,7 % en France entière). Par ailleurs, l'encours de la dette totale des communes s'accroît de 2,4%, et s'établit à 808,8 millions d'euros. Le nombre d'annuités de remboursement de sa dette passe ainsi de 6,3 à 8,2 (5,8 au niveau national). Néanmoins, la charge de la dette, c'est-à-dire le rapport entre l'endettement et les recettes de fonctionnement, reste en deçà du niveau national.

### Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales (millions d'euros)

	Région		Département		Communes	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>605,5</b>	<b>653,1</b>	<b>1 598,6</b>	<b>1 460,6</b>	<b>1 144,1</b>	<b>1 161,2</b>
dont impôts locaux	25,1	24,9	127,6	129,9	313,9	325,3
dont autres impôts et taxes	267,7	298,7	725,0	762,7	369,2	375,4
dont DGF <sup>1</sup>	28,3	26,6	377,2	372,7	193,2	188,1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>430,3</b>	<b>474,5</b>	<b>1 364,0</b>	<b>1 414,9</b>	<b>1 070,7</b>	<b>1 107,8</b>
dont frais de personnel	105,0	115,4	255,8	269,4	637,2	674,1
dont charges financières	9,9	9,2	10,7	10,6	27,3	27,5
dont subventions versées	144,9	143,4	53,7	73,6	119,4	124,7

<sup>1</sup> Le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>500,1</b>	<b>502,8</b>	<b>453,9</b>	<b>582,7</b>	<b>486,1</b>	<b>417,7</b>
dont emprunts	98,8	90,6	32,5	20,0	120,5	85,6
dont dotations et subventions reçues	137,2	85,3	55,9	45,6	98,8	85,9
dont FCTVA	22,4	16,4	16,1	14,2	35,6	35,9
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>502,4</b>	<b>647,1</b>	<b>523,6</b>	<b>361,8</b>	<b>504,7</b>	<b>417,0</b>
dont dépenses d'équipement brut	175,7	338,0	113,0	64,3	302,7	275,8
dont remboursement de dette	118,7	144,3	43,7	42,6	96,3	65,8
Besoin ou capacité de financement	2,2	144,3	69,7	-220,9	18,6	-0,7
Épargne brute	149,9	160,6	185,8	66,8	117,7	96,0
<b>Résultats d'ensemble</b>	<b>172,8</b>	<b>28,8</b>	<b>52,0</b>	<b>266,7</b>	<b>54,9</b>	<b>54,1</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>160,7</b>	<b>34,5</b>	<b>127,7</b>	<b>128,2</b>	<b>115,3</b>	<b>111,4</b>
<b>Encours total de la dette</b>	<b>308,5</b>	<b>351,2</b>	<b>454,6</b>	<b>432,1</b>	<b>790,3</b>	<b>808,9</b>
Remb. dette en année d'épargne brute	2,1	2,2	2,4	6,5	6,3	8,2

<sup>1</sup> DGF : dotation globale de fonctionnement

Sources : Région, Département, DGCL

### Dégradation du résultat des communautés de communes

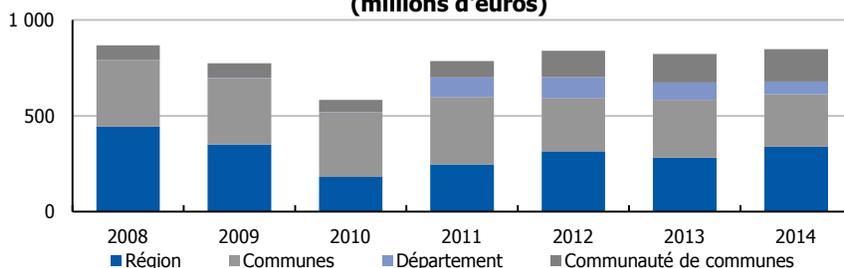
En 2014, le résultat d'ensemble des cinq communautés de communes de La Réunion se dégrade nettement, passant de 58,1 millions d'euros en 2013 à 14,6 millions d'euros en 2014. À noter qu'il avait doublé entre 2012 et 2013. Cette contraction provient d'une hausse de 6,8 % des dépenses de fonctionnement et d'une baisse des recettes de fonctionnement de 2,2 %, liée à la diminution de la dotation de l'État. Par ailleurs, l'épargne brute chute de moitié et l'encours de la dette progresse de 30,0 %, et s'établit à 307,0 millions d'euros.

### 3.1.3 Le financement des investissements publics locaux

#### Hausse des dépenses d'équipement brut des collectivités locales

En 2014, les dépenses d'équipement brut de l'ensemble des collectivités locales de l'île s'élèvent à 847,6 millions d'euros, en hausse de 3,0 % par rapport à 2013. La Région redevient le premier investisseur public local, avec 40 % des dépenses d'équipement (+20 % sur un an). Viennent ensuite les communes dont les investissements représentent un tiers du total. Les élections municipales de mars 2014 engendrent un nouveau cycle d'investissements plus faible en début de mandature. Les dépenses d'équipement brut des communautés d'agglomération progressent de 14,2 %. La part du Département continue de décroître (8 % en 2014 contre 13 %). La collectivité se trouve dans une situation financière très contrainte par les fortes hausses des dépenses sociales.

**Dépenses d'équipement des collectivités locales  
(millions d'euros)**



Sources : DGCL, Région, Département et AFD

L'effort d'équipement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement diffère fortement selon la collectivité. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé, avec 52 % de taux d'effort d'équipement, en baisse en 2014. Le taux atteint 24 % pour l'ensemble des communes et 38 % pour les communautés d'agglomération. Il est plus faible pour le Département (4 %).

La Région et les communautés d'agglomération ont des taux d'effort supérieurs aux niveaux observés en France entière, tandis qu'ils sont plus faibles pour l'ensemble des communes et le Département.



CHAPITRE III  
Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

La décomposition par secteurs de l'économie réunionnaise montre une forte prédominance des services. Les services marchands (qui comprennent notamment l'économie numérique, les transports, le tourisme, les services la personne et aux entreprises) créent 35,5 % de la richesse nationale en 2011. Les services non marchands (santé, éducation, action sociale) représentent 37,4 % de la VA en 2011, un poids bien supérieur à la moyenne nationale (mais proche des autres DOM), en lien notamment avec la jeunesse de la population réunionnaise et une précarité importante. Le poids des autres secteurs est par conséquent plus faible qu'au niveau national : le commerce génère 14 % de la valeur ajoutée en 2011, le BTP (6,6 %), l'industrie (4,4 %), l'énergie (2,5 %) et enfin l'agriculture et la pêche (1,4 %).

Les services non marchands regroupent 42,4 % des effectifs salariés totaux en 2015. Les services marchands emploient 31,3 % du total et le commerce 13,1 %.

Le parc d'entreprises réunionnais comprend 50 107 établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le secteur des services marchands draine à lui seul plus de la moitié des entreprises du département. Le commerce occupe la 2<sup>e</sup> place avec 24,5 % du total. Les créations d'entreprises (5 873 en 2015) font apparaître une répartition par secteurs similaires.

### BILAN DES SECTEURS EN 2015

Le secteur agricole poursuit son regain de dynamisme en 2015 et sa structuration par filières. La campagne cannière 2015 s'inscrit en hausse, les exportations de fruit sont bien orientées, l'activité d'abattage se redresse et les exportations de la filière pêche progressent.

La campagne sucrière enregistre une hausse de sa production en 2015 après deux années consécutives de baisse. Cependant, les exportations de sucre ainsi que la production de rhum sont en baisses. La pêche industrielle est dynamique avec la hausse des quotas. La Chambre des métiers et de l'artisanat enregistre une progression de l'activité et des adhérents.

Les investissements pour l'amélioration des réseaux électriques se poursuivent en 2015. La part de la production d'énergies renouvelables dans le total progresse à 36,1 % (objectif de 50 % dès 2020 fixé par la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte). Concernant l'assainissement de l'eau, la pollution et les traitements des déchets, les carences de l'économie réunionnaise restent importantes, mais des projets prennent forme.

Le secteur de la construction peine en 2015, malgré la montée en charge du chantier de la NRL. Le chiffre d'affaires du BTP s'inscrit en baisse, en raison d'un repli de la commande publique. Les dépenses d'investissement du Département chutent pour la troisième année consécutive. La construction en logement social est en berne.

L'activité commerciale est bien orientée en 2015, grâce à une consommation robuste. Le marché de l'automobile est particulièrement dynamique.

L'activité du Grand port maritime profite du chantier de la NRL et poursuit ses travaux d'aménagement, avec l'extension du Port-Est et la darse de plaisance. Le trafic aérien global progresse pour la deuxième année consécutive. La fréquentation touristique est en augmentation, après trois années de baisse, et la fréquentation hôtelière s'améliore.

L'offre de soins continue de progresser à La Réunion. Le contexte éducatif s'améliore également, mais le décrochage scolaire reste une problématique importante.

## Section 2

# L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur agricole reste dynamique et repose sur des filières bien structurées qui doivent cependant faire face aux produits importés à bas prix, notamment pour les produits transformés. En 2013, le taux de couverture du marché par la production alimentaire locale était de 79 % pour les produits frais alors qu'il s'élevait à 55 % pour le total des produits.

La campagne cannière 2015 s'inscrit à nouveau en hausse à un niveau au-dessus de sa moyenne décennale. Les exportations de fruits, d'ananas notamment, sont en hausse de 4,4 %. L'activité d'abattage se redresse en 2015, après trois années de baisse. Les exportations de la filière pêche s'inscrivent en augmentation en 2015 en lien avec la hausse du prix de la légine.

## 1. Aperçu structurel

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, exploitation forestière et pêche) contribue pour 1,4 % à la création de richesse (2011) et emploie 2 835 salariés, soit 1,2 % des salariés à La Réunion en 2014<sup>1</sup>. L'agriculture concentre la quasi-totalité de la valeur ajoutée du secteur.

## 2. L'agriculture

### 2.1 STRUCTURES DE PRODUCTION

#### La surface agricole utilisée se stabilise

La surface des sols cultivés à La Réunion représente seulement 21 % de la superficie de l'île contre 51 % au niveau national. Selon l'enquête sur la structure des exploitations agricoles publiée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), la surface agricole utilisée (SAU) est de 42 203 hectares en 2013, soit une hausse de 1,4 % par rapport au recensement de 2010. Selon les recensements agricoles, la SAU a augmenté de 4,3 % entre 2000 et 2013 après avoir fortement diminué (-11,6 %) entre 1989 et 2000 en raison du développement de l'urbanisation et des activités économiques. La surface dédiée à la canne est également stable (24 171 ha en 2014) et représente 57 % de la SAU. Les autres surfaces constitutives de la SAU sont dédiées à la production de fruits et légumes et à l'élevage. La surface agricole se maintient grâce à une politique de préservation qui constitue un axe prioritaire du plan réunionnais de développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PRAAD 2014-2020) qui s'appuie pour cela sur le Schéma d'aménagement régional, principal outil de planification de l'aménagement du territoire.

#### Stabilisation du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre d'exploitations et les surfaces agricoles restent stables entre 2010 et 2013 (7 651 exploitations en 2013), selon l'enquête sur la structure des exploitations réalisée par l'Agreste en 2013. Les exploitations spécialisées en canne à sucre restent largement majoritaires (3 000

<sup>1</sup> En incluant les exploitants agricoles, le secteur emploie l'équivalent de 11 583 UTA (unité de travail annuel) selon les estimations de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour l'année 2013.

exploitations) tandis que celles consacrées au maraîchage se développent (21 % des exploitations contre 16 % en 2010). Les exploitations de petite taille (inférieure à 20 ha) représentent le modèle le plus répandu dans l'île, avec 55 % de l'ensemble des exploitations. Les moyennes exploitations représentent 37 % de l'ensemble des exploitations en 2013 contre 42 % en 2010, et les grandes poursuivent leur progression. La superficie moyenne est de 6 ha. Les moyennes et grandes exploitations représentent 83 % de la production brute standard, 57 % du volume de travail agricole et valorisent 72 % de la superficie cultivée.

### Diminution et vieillissement de l'emploi agricole

L'ensemble des exploitations agricoles regroupe 15 044 actifs permanents<sup>1</sup> dont 52 % de chefs d'exploitation, soit une baisse de 5,8 % par rapport à 2010. Le volume de travail fourni par ces actifs permanents est estimé à 10 739 unités de travail annuel. Parallèlement, la population des chefs d'exploitation et co-exploitants vieillit : en 2013, un agriculteur sur cinq seulement a moins de 40 ans, contre deux agriculteurs sur cinq en 2000

### Hausse de la production et des revenus agricoles en 2015

La production agricole de La Réunion atteint 409,2 millions d'euros en 2015, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2014. Cette croissance concerne à la fois la filière végétale et la production animale. La production de la filière des produits végétaux (70,7 % de l'ensemble de la production) garde une bonne orientation grâce à la filière canne à sucre dont la culture progresse de 4,3 % en valeur. La production de produits avicoles continue d'augmenter (+2,2 %). Le résultat agricole de La Réunion s'établit à 208,9 millions d'euros, soit une nouvelle hausse de 7,5 %. Cette croissance du résultat s'explique en partie par une diminution du coût des matières premières (aliments pour animaux et produits pétroliers).

Branche agriculture en millions d'euros <sup>1</sup>	2013	2014	2015	en %	Évol 15/14
<b>Produits végétaux bruts et transformés</b>	<b>281,1</b>	<b>284,6</b>	<b>289,4</b>	<b>70,7%</b>	<b>1,7%</b>
dont cultures industrielles	130,7	131,1	136,7	33,4%	4,3%
dont fruits, légumes et tubercules	126,4	129,5	128,8	31,5%	-0,5%
<b>Produits animaux bruts et transformés</b>	<b>110,0</b>	<b>113,9</b>	<b>115,8</b>	<b>28,3%</b>	<b>1,7%</b>
dont bétails	37,8	37,0	37,7	9,2%	1,9%
dont produits avicoles	60,2	64,4	65,8	16,1%	2,2%
<b>Production de services<sup>2</sup></b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>395,0</b>	<b>402,5</b>	<b>409,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,7%</b>
<b>Résultat agricole<sup>3</sup></b>	<b>180,8</b>	<b>194,4</b>	<b>208,9</b>		<b>7,5%</b>

<sup>1</sup> Chiffres semi-définitifs pour 2013 et provisoires pour 2014 et 2015.

<sup>2</sup> services liés à une activité touristique ou artisanale exercée en lien direct avec l'exploitation agricole.

<sup>3</sup> Valeur totale des productions et subventions (ICHN, MAE, calamités) diminuée des consommations intermédiaires, impôts et amortissements).

Source : Agreste, Direction de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Réunion

## 2.2 LA FILIÈRE CANNE

### Une campagne cannière en hausse

La campagne cannière 2015 s'inscrit en hausse par rapport à celle de 2014. Les volumes de cannes manipulées augmentent de 7,5 %, après +2,7 % en 2014. Le tonnage de canne en 2015 dépasse la moyenne décennale (+4,8 %). En revanche, la richesse saccharine diminue à nouveau, passant de 13,91 en 2015 à 13,28 en 2014 (14,08 en 2013). Les deux usines sucrières enregistrent

<sup>1</sup> Y compris les membres de la famille des exploitants et coexploitants et autres salariés permanents.

des résultats en progression. Les volumes de cannes manipulées à l'usine de Bois Rouge (969 565 tonnes) progressent de 5,7 % et ceux à l'usine du Gol (926 539 tonnes) de 9,4 %. La filière s'appuie sur une interprofession structurée et mature fédérant les syndicats agricoles, les industriels et l'État autour d'un cadre stratégique partagé, matérialisé par la convention canne, un accord interprofessionnel qui vient d'être renouvelée pour la période 2015-2021. Cet accord comprend un engagement pour les campagnes 2015 et 2016 et un autre pour les campagnes ultérieures avec un travail préparatoire engagé dès 2016.

## 2.3 LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

### **Dynamisme de la culture légumière**

La culture légumière tient une place stratégique pour l'autosuffisance alimentaire de l'île. Depuis 2010, les surfaces allouées aux cultures légumières sont plus ou moins stables (2 400 ha en 2014, selon les statistiques agricoles annuelles).

La production de légumes se concentre principalement sur les légumes frais. La production de tubercules, racines et bulbes regroupe l'essentiel des autres productions. La tomate reste le légume le plus produit dans l'île, viennent ensuite les salades et les brèdes. La filière est engagée dans un plan de développement visant les cultures de pommes de terre, de carottes, d'oignons et d'ail dont les techniques de production sont maîtrisées mais les surfaces en culture insuffisantes. En 2015, les importations de légumes frais (25 318 tonnes) augmentent de 12,8 % contre +3,3 % en 2014. Les importations de pommes de terre, haricots et oignons expliquent l'essentiel de cette évolution. La production locale assure plus de 73 % du marché local en produits frais.

### **Une grande diversité de la culture fruitière**

En 2014, les cultures fruitières s'étendent sur 2 900 ha et restent stabilisées à près de 7 % de la surface agricole utile (Source : Agreste-Statistique agricole annuelle semi-définitive). D'après la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion, la production locale de fruits, avec plus de 40 espèces différentes, couvre 69 % des besoins alimentaires en frais.

La production locale de fruits est concentrée autour de l'ananas, de bananes et des agrumes. Les productions de nombreuses espèces fruitières varient cependant fortement d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques. Parallèlement, en 2015, La Réunion a importé 19 097 tonnes de fruits frais, un chiffre en baisse de 4,8 % après +9,0 % en 2014. Les importations de pommes, oranges et clémentines contribuent notamment à cette évolution. Quant aux exportations (2 762 tonnes en 2015), elles ont augmenté de 4,4 % après +17,6 % en 2014, toujours grâce à l'ananas.

## 2.4 LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

La filière « vanille » concerne une centaine d'exploitations (187 ha) réparties sur les côtes Est et Sud. Elle est organisée autour de deux structures : la coopérative Provanille et la Vanilleraie. Provanille a pour vocation l'encadrement technique, l'animation et le développement de la filière. Ces deux structures achètent, collectent, transforment et commercialisent la production de leurs adhérents ou producteurs-partenaires.

La production de géranium et des autres huiles (vétiver, baie rose, ...) est regroupée dans la Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon (CAHEB), créée afin de réglementer les conditions de production. Elle assure l'encadrement technique, la collecte des produits et leur commercialisation sur les marchés extérieurs. Son objectif est de redynamiser cette filière dont les atouts sont importants.

## 3. L'élevage

---

### 3.1 CONSOMMATION ET PRODUCTION LOCALE

#### Amélioration des parts de marché de la production locale

La consommation locale de viandes (volailles, porcs et bœufs) s'est stabilisée en 2015 (-0,5 %), après avoir augmenté de 2,7 % en 2014. Alors que la production locale connaît une hausse de 3,6 % après trois années de baisses consécutives, les importations se contractent de 2,9 % (+5,8 % en 2014). La part de la production locale dans la consommation totale s'améliore ainsi de 1,5 point et atteint 38,5 % en 2015. Cette évolution est le fruit des efforts réalisés par les filières dans le cadre du projet DEFI<sup>1</sup>. La filière retrouve ainsi une dynamique de croissance, après la remise aux normes des élevages et l'augmentation des capacités de production grâce au nouvel abattoir avicole.

	2012	2013	2014	2015	Évol. 15/14
<b>Volailles consommées</b>	<b>27 753</b>	<b>27 196</b>	<b>29 069</b>	<b>28 857</b>	<b>-0,7%</b>
Abattages de volailles <sup>1</sup>	8 648	8 563	8 580	8 874	3,4%
Importations	19 105	18 633	20 489	19 983	-2,5%
<b>Porcins consommés</b>	<b>24 061</b>	<b>23 528</b>	<b>23 163</b>	<b>22 873</b>	<b>-1,3%</b>
Abattages de porcs	12 169	11 606	11 197	11 718	4,6%
Importations de viande porcine	11 892	11 922	11 966	11 155	-6,8%
<b>Bovins consommés</b>	<b>5 336</b>	<b>5 497</b>	<b>5 531</b>	<b>5 753</b>	<b>4,0%</b>
Abattages de bovins	1 768	1 649	1 593	1 555	-2,4%
Importations	3 568	3 848	3 938	4 198	6,6%
<b>Total produits animaux</b>	<b>57 150</b>	<b>56 220</b>	<b>57 764</b>	<b>57 483</b>	<b>-0,5%</b>

Sources : SICA REVIA, Douanes, Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, et Ariv

<sup>1</sup> Hors abattoir Duchemann

La consommation avicole locale baisse de 0,7 % en 2015 et touche principalement les importations de volailles (-2,5 %), tandis que les abattages de volailles augmentent de 3,4 %. La consommation porcine locale baisse de 1,3 % en 2015 en lien avec un recul de 6,8 % des importations. En termes de part de marché, la production locale dépasse les 50 % et couvre entièrement le marché du frais. A contrario, la production locale de viande bovine ne profite pas de la hausse de la demande, puisqu'elle continue de baisser (-2,4 % en 2015). La production locale perd ainsi 1,8 point de part de marché à 27,0 % (44 % en produits frais).

### 3.2 LA PRODUCTION DE LAIT

La production de lait connaît une baisse de 1,8 % en 2015 après +6,0 % en 2014. En dix ans, elle s'est réduite de plus de 20 %. En 2013, le taux de couverture du marché par la production locale est de 94 % pour les produits frais et de 36 % pour le total des produits.

## 4. La pêche

---

### 4.1 L'ORGANISATION DE LA PÊCHE

<sup>1</sup> DEFI (Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions) vise à développer les filières locales d'élevage, à travers une baisse du prix des produits locaux dans la grande distribution, financée par l'État et l'Europe. Mis en place le 24 janvier 2011, le projet vise, pour la production locale, à conquérir 10 % de part de marché en 10 ans.

En 2015, un conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) a été créé sous la présidence conjointe des préfets de La Réunion, de Mayotte et des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). Il aura pour mission principale la rédaction d'un document stratégique de bassin maritime pour la zone Sud océan Indien déclinant les 4 thèmes principaux de la stratégie nationale pour la mer et le littoral : la protection de l'environnement, prévention des risques et gestion du trait de côte, connaissance, recherche et formation et développement durable des activités économiques.

L'activité de la pêche à La Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle (traitée dans la section 3, ci-après).

### 1) La pêche artisanale

La petite pêche s'exerce sur des durées inférieures à 24 heures, à proximité des côtes de l'île. En 2015, le nombre de marins inscrits au rôle s'établit à 277 pêcheurs (soit 4 de moins), après avoir augmenté de 6 en 2014. L'activité de pêche artisanale baisse tendanciellement depuis 2004, avec une contraction d'un quart des navires et des effectifs. Les produits de cette pêche s'écoulent essentiellement sur le marché local.

### 2) La pêche palangrière

La pêche palangrière est formée de la pêche côtière et de la pêche au large. La première se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre plus de 24 heures et 4 jours tandis que la seconde se déroule sur des durées de sorties en mer plus longues, mais inférieures à 21 jours. En 2015, la pêche palangrière compte 182 marins inscrits au rôle (-6,2 % en un an), qui se consacrent principalement à la pêche au large. Le nombre total de navires actifs s'élève à 24, soit 3 de moins par rapport à 2014. La production palangrière est estimée entre 2 000 et 3 000 tonnes annuelles dont près de la moitié s'exporte.

## 4.2 LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

La situation économique de la filière reste fragile, marquée par la disparition de plusieurs acteurs ces dernières années, les conséquences de la surpêche mais aussi par la déprédation des poissons capturés à la palangre par les globicéphales.

La balance commerciale des produits de la pêche (y compris la pêche industrielle) est excédentaire de 1,9 millions d'euros en 2015 grâce aux exportations en valeur qui s'inscrivent en forte hausse par rapport à 2014. L'augmentation du prix de la légine explique l'essentiel de cette hausse. Les importations augmentent plus modérément avec +3,7 % en valeur. L'Inde et le Vietnam sont les principaux fournisseurs.

#### Produits de la pêche : exportations et importations de poissons et crustacés

	2012	2013	2014	2015	Évol 15/14
Exportations (tonnes)	4 416	4 767	3 478	3 444	-1,0%
Exportations (millions d'euros)	67,2	69,7	49,7	63,5	27,7%
Importations (tonnes)	10 928	9 884	10 277	10 442	1,6%
Importations (millions d'euros)	57,2	51,4	59,4	61,6	3,7%

Source : Douanes

## Section 3 L'industrie et l'artisanat

Le poids de l'industrie dans l'économie réunionnaise reste relativement modeste. Le secteur contribue à hauteur de 4,4 % à la création de richesse à La Réunion en 2011, soit trois fois moins qu'au niveau national.

En 2015, la campagne sucrière se redresse, avec une hausse de 2,7 % de la production de sucre après deux années consécutives de baisse. Cependant, les exportations de sucre s'inscrivent en baisse (-16,7 %), ainsi que la production de rhum (-14,0 %). La pêche industrielle, deuxième filière exportatrice après le sucre, reste dynamique en 2015, avec des quotas de captures en hausse, notamment pour la pêcherie de légine.

L'artisanat occupe une place particulière au sein de l'économie réunionnaise du fait du caractère transverse de ses activités (industrie, alimentation, bâtiment, production artisanale et de services). En 2015, la Chambre des métiers enregistre une nouvelle progression de l'activité et du nombre de ses adhérents.

## 1. Aperçu structurel

---

### Poids du secteur<sup>1</sup> dans...

... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2014 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2015 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2015 (Insee)
4,4%	5,5%	7,0%	5,1%

Avec une part de 4,4 % de la VA totale en 2011 l'industrie occupe une place assez modeste dans le tissu économique réunionnais par rapport au plan national (13,8 % de la VA). Les industries agroalimentaires (IAA) représentent un plus de la moitié de la VA créée par le secteur. Cette branche résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum, et le développement de l'importation-substitution. La pêche, deuxième filière exportatrice après le sucre, tient également une place importante dans les IAA. L'industrie des biens intermédiaires et celle des biens d'équipement, dont les activités sont tributaires du secteur de la construction, complètent le paysage industriel réunionnais.

L'ensemble du secteur emploie 5,5 % des effectifs salariés à La Réunion en 2014, soit 16 481 personnes. Ils se répartissent en parts égales entre les IAA et les industries manufacturières. Le secteur compte 3 529 entreprises, soit 7,0 % du parc d'entreprises en 2015, et les créations dans ce secteur représentent 5,1 % des entreprises créées à La Réunion.

---

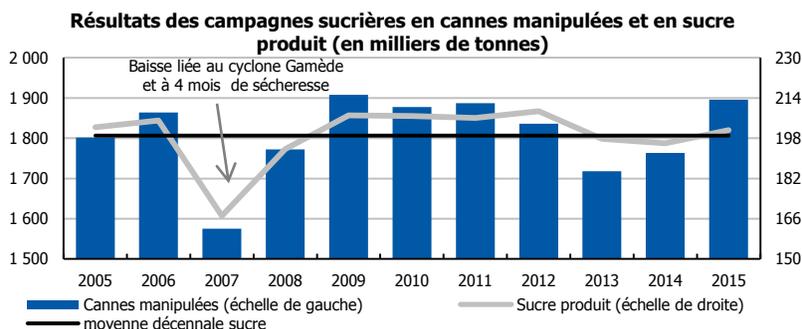
<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

## 2. Le sucre et le rhum

### 2.1 LE SUCRE

#### Amélioration de la campagne sucrière en 2015

En 2015, la production sucrière est estimée à 201 200 tonnes, soit une hausse de 2,7 % par rapport à la campagne précédente. Cette augmentation intervient après deux années consécutives de baisse. Les volumes de sucre produits repassent ainsi au dessus de la moyenne décennale (+1,1 %). Les volumes de cannes manipulées progressent de 7,5 %, mais cette augmentation s'accompagne d'une dégradation de la richesse saccharine, qui passe de 13,91 % en 2014 à 13,28 % en 2015.



Sources : eRcane, CTICS

Les exportations de produits sucriers s'établissent à 170 millions de tonnes en 2015, soit une baisse de 16,7 % sur un an (+1,1 % en 2014). Cette forte contraction s'explique par des campagnes sucrières dégradées en 2013 et en 2014, mais également par le calendrier des mouvements de bateaux. Elle touche tous les types de sucres (mélasse, sucres spéciaux et sucre destiné à être raffiné). En valeur, les exportations de produits sucriers baissent également et s'établissent à 70,1 millions d'euros.

Les acteurs du secteur s'inquiètent des réformes liées à l'Organisation mondiale du sucre de 2006, qui prévoit la fin des quotas et des prix garanti en 2017. Cette réforme entrainerait une baisse de revenus pour le secteur estimée à 38 millions d'euros, selon le rapport parlementaire « Fruteau ».

### 2.2 LE RHUM

La production réunionnaise de rhum s'établit à 88 214 HAP (hectolitres d'alcool pur) en 2015, en baisse de 14,0 % sur un an, après une hausse de 2,1 % l'an passé. Les productions de rhum léger et de rhum industriel de sucrerie diminuent respectivement de 8,3 % et de 17,6 %. Ces baisses peuvent s'expliquer par les mauvaises campagnes sucrières de 2013 et de 2014. Ces rhums sont tous les deux issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum industriel réside dans la quantité de non-alcool contenu. La production totale de rhum se répartit de manière quasi-équivalente entre ces deux rhums. La Réunion produit également du rhum agricole, mais en quantité très réduite : 376 HAP, soit 0,5 % de la production en 2015.

Les exportations se contractent de moitié en volume et d'un tiers en valeur. La consommation locale est également mal orientée, avec une baisse de 18,4 % de volume de rhum consommé. Parallèlement, les stocks augmentent de 12,0 %.

### 3. La grande pêche industrielle

---

Après avoir connu un fort développement à partir du début des années 90, la filière a rencontré de grandes difficultés liées à la baisse de la ressource halieutique. La restructuration de la filière depuis 2008 a permis de redynamiser ce secteur.

La pêche industrielle au large est pratiquée actuellement par six armements, qui déploient leur activité essentiellement dans la zone de Kerguelen, dont La Réunion constitue la base arrière. La pêche dans ces eaux subantarctiques concerne principalement la légine, mais également la langouste et d'autres espèces de poisson soumis à des quotas (poisson des glaces, cabot et rouffe antarctique) et d'autres sans quota (raie et grenadier). Les quotas sont fixés chaque année, par l'administration des TAAF et le Muséum national d'histoire naturelle afin d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen et du Crozet.

Le total admissible de capture (TAC) de légine a été fixé à 6 300 tonnes pour la campagne 2015-2016, en hausse de 5 % par rapport à la précédente, les plus importants de tout l'océan Austral pour cette espèce. La pêche à la légine est essentiellement destinée à l'exportation : États-Unis et pays asiatiques, dont le Vietnam et la Chine. Elle constitue le deuxième secteur exportateur de La Réunion et génère 300 emplois directs et entre 4 et 5 fois plus d'emplois indirects<sup>1</sup>.

A Saint-Paul, la langouste est actuellement exploitée par un seul navire, l'Austral, copropriété des armements Sapmer et Armas Pêche. Cette ressource fragile, dont les TAC diminuent chaque année (de 400 tonnes de 2008 à 2012, à 330 en 2015), fait l'objet d'une surveillance accrue depuis la création de la réserve naturelle. Une campagne d'évaluation des ressources halieutiques, baptisée ASPHALTE, est en cours. La pêche de poisson des glaces est relancée en Antarctique, grâce à l'amélioration des stocks. Les TAC sont fixés à 1 490 tonnes pour la campagne 2015-2016 (700 tonnes pour la campagne 2013-2014). D'autres espèces font ainsi l'objet de quotas pendant la campagne 2015-2016 : le cabot (30 tonnes), le Saint-Paul (15 tonnes) et la rouffe (25 tonnes).

#### **Quotas de poissons pour la campagne 2015-2016 (en tonnes)**

Lépine	6 300
Poisson des glaces	1 490
Langouste	330
Cabot	30
Rouffe	25
St-Paul	15

*Source : TAAF*

---

<sup>1</sup> Note expresse « Les Terres australes et antarctiques françaises : acteur de l'économie bleue au cœur de l'océan Indien », Iedom, Janvier 2016, n°368.

## 4. L'artisanat

---

La Chambre des métiers a recensé 16 200 entreprises artisanales actives en 2015, soit 4,9 % de plus qu'en 2014. La répartition par branche professionnelle montre la nette prépondérance du secteur du bâtiment (39,3 % du nombre total d'entreprises artisanales), devant celui des services (31,2 %). Comme en 2014, l'année 2015 connaît une croissance du nombre d'entreprises dans toutes les branches. Celle de l'alimentation connaît la progression la plus dynamique (+8,6 %).

### Répartition des entreprises par secteur professionnel

	2013	2014	2015	Évol. 15/14	Répartition en %
Alimentation	1 879	2 041	2 230	8,6%	13,8%
Production artisanale	2 401	2 455	2 550	2,2%	15,7%
Bâtiment	5 984	6 095	6 360	1,9%	39,3%
Services	4 576	4 854	5 060	6,1%	31,2%
<b>Total</b>	<b>14 840</b>	<b>15 445</b>	<b>16 200</b>	<b>4,9%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Les inscriptions au registre de la Chambre des métiers ont augmenté de 3,3 % (2 015 inscriptions). Parallèlement, les radiations diminuent de 14,5 % (1 270) entraînant un solde net de +745, soit 60,2 % de plus qu'en 2014.

### Chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat (millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	Évol. 15/14
Alimentation	203	211	220	246	11,8%
Production artisanale	301	298	303	323	6,4%
Bâtiment	708	671	675	694	2,8%
Services	409	432	449	475	5,8%
<b>Total</b>	<b>1 621</b>	<b>1 612</b>	<b>1 648</b>	<b>1 739</b>	<b>5,5%</b>

(1) y compris les apprentis

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Le chiffre d'affaires de l'artisanat progresse de nouveau en 2015 (+5,5 %). Tous les secteurs sont concernés. Comme l'année précédente, la plus forte augmentation touche le secteur alimentaire et plus particulièrement la restauration et les plats à emporter (+13,1 %).

## Section 4

# L'électricité, l'eau et l'environnement

Alors que la déclinaison locale de la loi relative à la transition énergétique est attendue pour cette année, les nouvelles orientations politiques dans le domaine de l'eau viennent d'être approuvées dans le nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les projets prennent forme en termes de stockage d'énergie et de développement des réseaux. La lutte contre la pollution constitue une orientation fondamentale du nouveau SDAGE. Toutefois, de nombreuses zones de La Réunion souffrent encore d'un déficit sur les réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable et les installations de traitement des déchets arrivent à saturation.

### 1. Aperçu structurel

Poids du secteur <sup>1</sup> dans...			
... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2014 (Insee)	... la démographie des entreprises en 2015 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2015 (Insee)
2,5 %	1,4%	3,0 %	0,4 %

Le secteur « électricité, eau et environnement » a participé à hauteur de 2,5 % à la création de richesse en 2011. Il représente 1,4 % des effectifs salariés en 2014. En 2015, le secteur représente 3,0 % du parc d'entreprises réunionnais et 0,4 % des créations d'entreprises.

### 2. L'énergie électrique

L'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est structurellement complexe à atteindre pour un territoire insulaire où l'électricité consommée doit être produite sur place et où les coûts de production sont deux à trois fois plus élevés qu'en France hors DOM. Cette situation incite d'autant plus à mettre en œuvre des mesures destinées à maîtriser la croissance de la consommation. Elle nécessite également une constante adaptation des moyens de production, qui se doivent d'intégrer les lignes directrices tracées par le Grenelle de l'environnement pour les départements d'outre-mer. La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique et à la croissance verte fixe des objectifs en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables<sup>2</sup> : réduire de 50 % la consommation d'énergie à l'horizon 2050, diversifier le mix énergétique avec le développement des énergies renouvelables, réduire la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025 et lutter contre la précarité énergétique. Des objectifs particuliers sont donnés pour les zones non interconnectées, dont La Réunion fait partie. Deux objectifs principaux sont fixés : produire 50 % de l'électricité consommée à partir d'un mix d'énergies renouvelables dès 2020 (23 % pour la France) et atteindre l'autonomie énergétique en 2030. La Réunion bénéficie d'un atout majeur lié à ses ressources naturelles, telles que le vent, le soleil et l'eau. La déclinaison locale de cette loi

<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

<sup>2</sup> Le photovoltaïque, l'éolien, la biomasse, l'hydraulique et la bagasse.

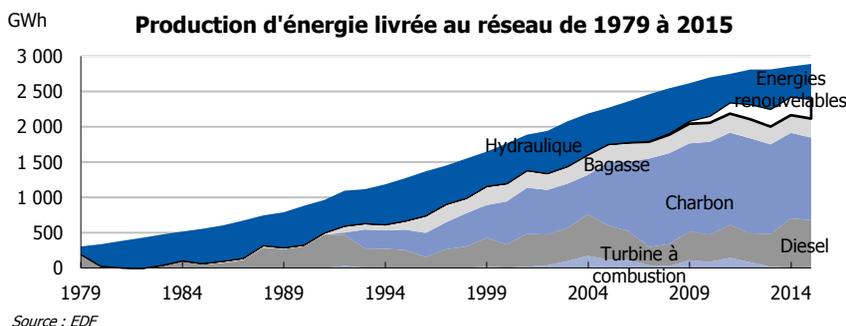
(programmation pluriannuelle de l'énergie, PPE) est en cours de finalisation. Elle sera mise en consultation auprès du public au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 et devrait ensuite être publiée par décret ministériel en septembre 2016. Cette PPE couvre une première période de 3 ans (2016-2018), puis une seconde de 5 ans (2019-2023).

## 2.1 COMMERCIALISATION, TRANSPORT ET TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Le marché de la production d'énergie, ouvert à la concurrence depuis plus de dix ans, prévoit le maintien, dans les DOM et la Corse, du monopole attribué à EDF pour le transport, la distribution et la commercialisation. A l'origine de 40 % de cette production, EDF se positionne ainsi comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Celle-ci est fournie par des producteurs de plus en plus nombreux et divers (Albioma<sup>1</sup>, Akuo, producteurs photovoltaïques et éoliens, ...).

## 2.2 LA PRODUCTION

En 2015, la production électrique totale livrée au réseau a été de 2 892 GWh (+1,2 % par rapport à 2014<sup>2</sup>). En termes de puissance installée<sup>3</sup>, la capacité totale atteint 845 MWh fin 2015. Elle progresse de 1,7 % sur un an. Un record de puissance appelée de 473 MWh établit le 4 décembre 2014 n'a pas été dépassé en 2015. La production liée à l'hydraulique a largement contribué à cette croissance, grâce notamment à un bilan pluviométrique excédentaire. L'ensemble photovoltaïque, éolien et biogaz y participe également en accélérant sa progression (+5,8 % après +4,6 % en 2014). Même si le charbon assure la production de base, sa part dans la production électrique totale continue de diminuer (40,4 % contre 42,4 % en 2014 et 45,1 % en 2013). Avec une part de la production d'électricité issue des énergies renouvelables à 36,1 % (+3,2 points par rapport à 2014), La Réunion a été citée en exemple à l'occasion de la COP 21 organisée par la France en décembre 2015.



## 2.3 LA CONSOMMATION

<sup>1</sup> Les centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge exploitées par Albioma, fournissent plus de 50 % de la production électrique.

<sup>2</sup> +0,7 % après correction des jours fériés et week-end

<sup>3</sup> La puissance installée reste théorique et doit être cherchée à la lumière de plusieurs paramètres. D'une part, les moyens de production peuvent être affectés par des indisponibilités telles que les entretiens programmés ou les pannes fortuites... D'autre part, les moyens de production mis en œuvre dépendent des contraintes structurelles : l'hydraulique ne peut fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures et le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir leur niveau de production instantané, étant totalement dépendants des conditions météorologiques.

La consommation totale d'électricité atteint 2 657 GWh, en hausse de 2,3 % après +1,5 % en 2014. Les énergies renouvelables sont prioritaires pour couvrir la consommation, dans la limite d'un plafond maximum de 30 %<sup>1</sup>. L'hydraulique est souvent sollicitée lors des pointes du soir et les autres moyens de production sont ensuite appelés, du moins cher au plus cher : charbon, diesel puis turbines à combustion. La perte d'énergie sur le réseau, qui correspond à la différence entre la production et la consommation (234 GWh en 2015) baisse de 9,8 % par rapport à 2014.

A fin 2015, EDF compte 374 513 clients, dont près de 89 % sont des particuliers et 9 % des professionnels. La part des clients particuliers bénéficiant du tarif de première nécessité (TPN) atteint 36 % à La Réunion (soit le taux le plus élevé des départements français).

Les actions d'efficacité énergétique menées en 2015 (primes sur le chauffe-eau solaire<sup>2</sup> et l'isolation, kits Energie jeunes, programme SLIME, gamme de produits Agir Plus, ...) ont permis d'éviter l'émission de 31 700 tonnes de CO<sub>2</sub> et la consommation électrique de 35 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 8 500 foyers.

## 2.4 ENTRETIEN ET DEVELOPPEMENT DES RESEAUX

La nouvelle PPE traite à la fois de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources d'énergie, de la sécurité d'approvisionnement, du développement et du stockage de l'énergie ainsi que des réseaux. En 2015, 52 millions d'euros d'investissements ont été alloués à l'amélioration des réseaux (mise en souterrain et consolidation), dont 20 millions consacrés aux raccordements clients.

Grâce à la nouvelle batterie installée à Saint-André, le seuil d'insertion de l'énergie intermittente (essentiellement d'origine solaire) est repoussé de 30 à 32 % pour l'année 2016. Un projet d'implantation d'un parc de batteries de forte capacité (5 MWh) à pilotage centralisé sera lancé au cours de cette année et permettra d'intégrer davantage d'énergies intermittentes sur le réseau et d'avancer sur la voie de la transition énergétique. Le seuil d'insertion sera ainsi porté à 35 % en 2018. Cette nouvelle limite va permettre de diviser par cinq l'énergie perdue par le système et permettre l'accueil de nouvelles centrales photovoltaïques d'ici 2017. EDF a récemment annoncé le lancement d'une expérimentation d'un « microgrid » 100 % solaire dans le cœur de Mafate.

Le renforcement des lignes se poursuit avec la liaison électrique de l'Ouest (Léo) dont les travaux ont démarré fin 2015. Cette liaison va permettre d'assurer une meilleure répartition des disponibilités et de sécuriser durablement l'alimentation de l'Ouest et du Sud de l'île dès juillet 2016 (investissement de 43 millions d'euros). Saint-Pierre devrait pouvoir compter, au second semestre 2017, sur l'apport d'une nouvelle turbine à combustion d'une puissance de 40 MWh, alimentée au bioéthanol et au fioul (projet de bioTAC d'Albioma). Par ailleurs, la modernisation du réseau, engagée depuis 2010, se poursuivra avec la construction de nouveaux organes de manœuvre télécommandés et le développement d'outils informatiques permettant de traiter plus rapidement les demandes d'intervention et de dépannage.

En parallèle, l'utilisation de l'énergie thermique des mers est au cœur de deux projets SWAC (Sea water air conditioning) visant à utiliser de l'eau froide (5°C) puisée dans les profondeurs des océans pour alimenter le réseau urbain de climatisation et développer des activités dérivées. Le

---

<sup>1</sup> Au-delà les producteurs de photovoltaïques sont déconnectés. Ce fut le cas à 67 reprises en 2015, entraînant une perte de production de 800 Mwh.

<sup>2</sup> Avec près d'un logement sur deux, La Réunion est la région d'Europe la mieux équipée après Chypre.

premier projet, porté par les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie a cependant été abandonné. Un second à l'hôpital de Saint-Pierre est à l'étude. La climatisation du tertiaire représente 1/6<sup>ème</sup> de la consommation électrique de l'île.

En matière hydroélectrique, bien que le projet Takamaka 3 dans le lit de la rivière des Marsouins ait été abandonné, une autre voie a été proposée : l'optimisation de Takamaka 1.

## 3. L'eau

---

### 3.1 LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE L'EAU A LA RÉUNION

Le réseau hydrographique de La Réunion est composé de 13 rivières pérennes et leurs affluents, de trois étangs littoraux, de plusieurs plans d'eau intérieurs et de nombreuses ravines sèches. L'île, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours<sup>1</sup>, dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie : les précipitations annuelles représentent environ 7,6 milliards de m<sup>3</sup>. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest et le Sud de l'île souffrent d'une pénurie en fin de saison sèche et disposent de ressources nettement inférieures à celles dont bénéficie l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les Hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes pérennes existent plus près des côtes, mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation par l'eau de mer. En 2015, sur les 66 masses d'eau de l'île, 26 sont considérées, par le Comité de bassin, en bon état. L'objectif visé à l'horizon 2021 est d'atteindre 66 % de masses d'eau réunionnaises en bon état. Malgré des déficits importants en février et avril, le bilan pluviométrique de 2015 affiche un excédent global moyen d'un peu plus de 20 % par rapport à la normale 1981-2010. Ceci permet de recharger ponctuellement les nappes souterraines mises à mal par les sécheresses successives de ces dernières années.

La politique de gestion globale de l'eau implique principalement deux structures :

- Un Comité de bassin, créé en 1996, qui représente les collectivités, les services de l'État ainsi que les usagers. Son rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau au travers du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).
- L'« Office de l'Eau », établissement public local, créé en 2003, rattaché au Département et dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau et des milieux aquatiques et littoraux, (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages, et (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux (programme pluriannuel d'intervention).

Le nouveau SDAGE, outil de mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) couvrant la période 2016-2021, a été approuvé par arrêté préfectoral du 8 décembre 2015. Les objectifs visés sur le prochain cycle de gestion portent notamment sur (1) la préservation de la ressource en eau pour la satisfaction des usages et le respect de la vie aquatique en prenant en compte le changement climatique, (2) la fourniture en continu d'une eau de qualité potable pour les usagers domestiques et une adaptation de la qualité aux autres usages, (3) la préservation des fonctionnalités des milieux aquatiques, (4) la lutte contre les pollutions, (5) un financement juste et équilibré de la politique de l'eau, (6) une appropriation par tous des enjeux.

---

<sup>1</sup> Les records pluviométriques concernant des périodes courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson, qui ne concerne pas La Réunion.

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve le chantier emblématique de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral Ouest » (ILO) lancé en 1989. Inauguré pour partie en 2011, il a pour objectif, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest et de renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone. Ce chantier, d'un coût global estimé de 975 millions d'euros, a été financé par l'Europe, le Département et l'État. Une mise en service complète est attendue courant 2016.

## 3.2 LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

En 2014, 217,9 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés dans le milieu naturel (+1,0 % après -4,4 % en 2013), qui se répartissent entre 141,8 millions de m<sup>3</sup> pour l'alimentation en eau potable, 64,2 millions de m<sup>3</sup> pour l'irrigation, 10,6 millions de m<sup>3</sup> pour l'usage industriel et 1,2 million de m<sup>3</sup> pour les autres usages. Les prélèvements destinés à l'eau potable et l'irrigation agricole augmentent respectivement de 0,7 % et 1,8 % par rapport à l'année précédente.

Parmi les 24 communes de l'île, 4 assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose, la Plaine-des-Palmistes, Saint-Paul avec la Créole et Cilaos avec la Régie des Eaux de Cilaos) tandis que les autres (85 % des abonnés concernés) ont concédé ce service, en délégation de service public. Quatre opérateurs sont concernés par ces contrats d'affermage : VEOLIA, la Compagnie internationale de service et d'environnement (CISE, du groupe SAUR), la SPL Sources et Eaux (société publique locale qui a succédé à la SAPHIR en octobre 2013) et depuis juillet 2014 Sudéau (filiale du groupe SAUR, née du partenariat entre la communauté d'agglomération du Sud<sup>1</sup> et CISE Réunion).

Le bassin Réunion recense 357 554 abonnés, dont 178 321 abonnés au service public de l'eau seul et 179 233 abonnés au service public de l'eau et de l'assainissement collectif. La consommation moyenne est de 203 m<sup>3</sup> par abonné et par an à La Réunion contre 160 m<sup>3</sup> en moyenne nationale.

## 3.3 UNE MEILLEURE GESTION DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Un habitant sur deux est raccordé à un dispositif d'assainissement collectif mais des disparités géographiques existent : 73 % de la population à la CINOR contre seulement 17 % des abonnés sur la communauté d'agglomération de la CASUD. Le traitement des eaux usées est réalisé dans les 16 stations d'épuration en fonctionnement que compte La Réunion. Parmi celles-ci, 6 sont gérées par la société SAUR-CISE, 6 par VEOLIA EAU et 4 sont gérées en régie sans prestation de service. Un effort important de mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif a été réalisé sur la période 2010-2015. Une nouvelle infrastructure a été mise en service en 2015 à Saint-Joseph et d'autres sont en cours de mise aux normes avec la réglementation européenne. Au total 14 stations sont conformes. La capacité de traitement continue d'évoluer, d'une capacité de traitement de 270 000 équivalent habitants (EH) en 2009 à 650 000 EH prévus en 2015. Au delà des capacités de traitement, les systèmes de collecte nécessitent d'être développés pour permettre un fonctionnement efficient des ouvrages d'épuration et une collecte effective des effluents générés. Par ailleurs, certains rejets industriels, non prétraités avant rejet, occasionnent une surcharge de certaines stations d'épuration urbaines.

---

<sup>1</sup> Depuis 2010, les communes de l'Entre-Deux, du Tampon, de Saint Joseph et de Saint Philippe ont transféré leurs compétences à la Communauté d'Agglomération du Sud pour une mutualisation de l'exploitation de la distribution de l'eau potable.

Concernant l'assainissement non collectif, les équipements sont rarement conformes aux normes réglementaires. Ces dispositifs peuvent contribuer potentiellement aux pollutions diffuses azotées vers les nappes souterraines. Cependant, la part de cette contribution est difficile à évaluer. Le devenir des eaux usées traitées et des boues d'épuration reste également à déterminer.

## 4. L'environnement

---

La Réunion est un territoire résolument engagé sur plusieurs fronts en matière environnementale. Deux thématiques ont cependant marqué l'année 2015 : le vote de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et le projet de loi sur la biodiversité (la protection de l'espace marin notamment). La Réunion est en première ligne sur ces deux enjeux.

En matière de transition énergétique, La Réunion est en bonne voie notamment en termes d'économies d'énergie et d'accélération du développement des énergies renouvelables (cf. point 2 de la section 4). Par ailleurs, le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), élaboré par le Conseil régional et le Préfet, avec l'appui des membres de la Gouvernance de l'énergie<sup>1</sup> a pour objectif de définir les orientations et les objectifs régionaux, à l'horizon 2020 et 2050, en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et d'adaptation aux changements climatiques.

Le patrimoine naturel de La Réunion a été reconnu par l'Unesco avec le classement en 2010 des « pitons, cirques et remparts », revalidé en 2015 pour les quatre prochaines années. Afin de garantir l'intégrité de ce bien, La Réunion s'est dotée, depuis 2007, d'une réserve naturelle marine et d'un Parc national. Les actions de préservation de cette biodiversité s'inscrivent dans un document Stratégie réunionnaise pour la biodiversité (SRB) pour la période 2013-2020. 2015 a été la première année de mise en œuvre de l'actuelle SRB.

En matière de gestion des déchets, La Réunion reste encore confrontée à un important retard par rapport aux standards nationaux. Démarrée en février 2013, la révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) à échéance 2020 et 2026 a été approuvée par la commission d'enquête en août 2015. Il vise principalement à répondre à la situation critique en termes de stockage des déchets sachant que les deux installations de stockage et d'enfouissement de Pierrefonds et de Sainte-Suzanne arrivent à saturation. Ainsi, le PPGDND fixe des objectifs de réduction à la source, d'augmentation du recyclage et de valorisation (stocker moins et mieux) qui conditionnent les modalités de collecte à mettre en place et les installations de traitement à utiliser ou à créer. Dans l'attente de nouvelles installations de traitement pérennes, les autorisations de ces deux installations qui arrivaient à échéance ont été renouvelées pour la période transitoire 2015-2020.

---

<sup>1</sup> Comité stratégique qui réunit le Conseil régional, le Conseil départemental, l'État, l'Ademe, le Sidélec et EDF.

## Section 5

# La construction

Le secteur de la construction est mal orienté en 2015, malgré la montée en charge du chantier de la Nouvelle route du littoral. Le chiffre d'affaires (CA) du BTP s'inscrit en baisse, en raison d'un repli de la commande publique qui représente, à elle seule, 83 % du CA du secteur en 2015 (42 % en 2008). Les dépenses d'investissement du Département chutent pour la troisième année consécutive, en lien avec la hausse continue des prestations sociales qui contraignent le budget de la collectivité.

Par ailleurs, la construction en logement social subit le contrecoup de l'instauration d'un taux minimum obligatoire de subventions publiques pour toute opération : le nombre de logements programmés chute de près d'un tiers en un an.

## 1. Aperçu structurel

Poids du secteur <sup>1</sup> dans...			
... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2014 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2015 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2015 (Insee)
6,6%	5,2%	13,1%	13,2%

Le poids du secteur de la construction, qui regroupe le bâtiment et les travaux publics, dans la création de richesses baisse depuis 2009 (de 9,3 % en 2007 à 6,2 % en 2010), en lien avec l'atonie de la construction de logements privés et l'achèvement de grands chantiers des années 2003-2008.

Le secteur emploie 5,2 % des effectifs salariés à La Réunion en 2014 (8,6 % en 2007). Avec 6 542 entreprises immatriculées, le secteur représente 13,1 % du nombre total d'entreprises au premier janvier 2015. Les créations d'entreprises dans ce secteur représentent 13,2 % des créations totales de l'année 2015. A l'instar de l'ensemble de l'économie, les établissements de la construction sont majoritairement de très petite taille : 71 % d'entre eux ne comportent aucun salarié et un quart n'en compte qu'un et neuf.

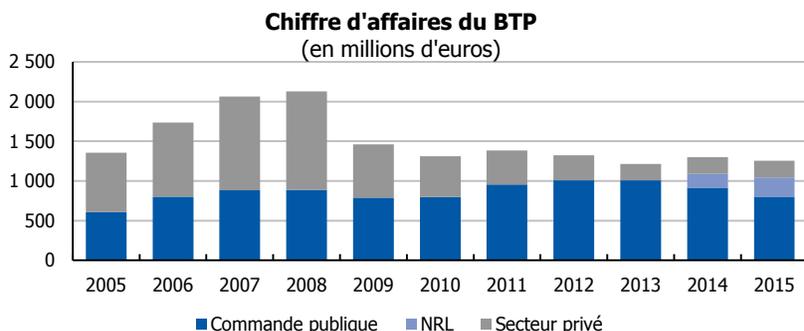
## 2. La situation du secteur

### Un chiffre d'affaires en baisse malgré la montée en charge de la NRL

Selon la Cellule économique du BTP, le chiffre d'affaires (CA) du secteur baisse de 3,5 % en 2015, après un redressement en 2014 (+7,1 %). Cette dégradation provient d'un repli de 4,3 % de la commande publique, malgré la montée en charge de la NRL (hausse de 37,9 % des dépenses mandatées par la Région pour ce seul chantier). Hors NRL, la commande publique se contracte de 12,3 %. La dépense publique représente désormais 83 % du CA du secteur (42 % en 2008). Parallèlement, le CA dans le secteur privé se maintient à faible niveau.

<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Dans le bâtiment, la situation reste difficile, avec un CA en baisse de 4,3 %. Le logement social, qui a soutenu le secteur entre 2009-2013, enregistre une contraction de son CA : -3,4 % en 2015, après -16,7 % en 2014. Cette diminution s'explique par un montant moyen des opérations et des ressources budgétaires en baisse.



Source : CERBTP

### 3. Le logement

#### La nécessité d'un programme de constructions ambitieux

Le vieillissement de la population et la tendance à la décohabitation (qui contribue à la réduction du nombre de personnes par ménage) impliquent un besoin fort de logements, notamment de petite taille. L'Insee estime que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030, soit 170 000 logements supplémentaires par rapport à 2010.

Face à cette problématique, l'État a mis en place des incitations fiscales pour développer la construction. Celles en faveur du logement privé dans le cadre de la loi « Girardin » (2003) ont permis la construction de 12 000 logements par an en moyenne sur la période 2003 – 2008 (contre 9 000 par an entre 1999 et 2002).

À partir de 2009, la Lodeom a réorienté la défiscalisation vers le logement social, permettant de doubler la production de logements aidés entre 2009 et 2013. Toutefois, des contraintes financières (stagnation de la LBU et taux minimum obligatoire de subventions publiques pour toute opération financée par la défiscalisation) pénalisent l'activité du bâtiment. En 2015, les autorisations de permis de construire baissent ainsi de 14,2 % (-2,1 % en 2014).



(p) les chiffres d'autorisations en 2013, 2014 et 2015 ne sont pas corrigés des annulations

Source : Deal

## **Hausse des prix de l'immobilier en 2015**

Selon les Notaires de France, le prix médian des appartements anciens vendus à La Réunion est estimé à 2 180 euros/m<sup>2</sup> au quatrième trimestre 2015. Il s'inscrit en hausse de 13,5 % sur un an, après une baisse de 7,9 % au quatrième trimestre 2014. À l'inverse, les prix médians des appartements anciens baissent de 1,0 % en France métropolitaine, selon l'indice Notaires-Insee. Le prix médian au m<sup>2</sup> dans l'île est proche de celui observé à Amiens et à Tours, mais nettement en deçà du prix médian parisien (7 980 euros/m<sup>2</sup>). Le prix médian des maisons anciennes à La Réunion augmente de 8,5 % et s'établit à 205 000 euros.

Entre 2000 et 2008, les prix de l'immobilier à La Réunion ont nettement augmenté, aussi bien sur le neuf que sur l'ancien. Le prix du foncier a plus que triplé en 8 ans et les prix des maisons individuelles et des appartements ont doublé. Par ailleurs, les prix des biens vendus progressent deux fois plus vite que les revenus. En 2012, l'économie réunionnaise comptait 51,9 % de propriétaires. La crise économique a engendré un réajustement important des prix, avec une chute des montants des transactions, comprise entre 10 % et 15 % en 2009.

Selon les résultats de l'Observatoire des loyers privés de La Réunion en 2013 sur les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie, le loyer moyen du parc locatif privé s'établit à 9,87 euros au m<sup>2</sup>. Ce montant est proche de celui observé à Grenoble ou à Lyon, mais inférieur à celui observé sur l'ensemble de la France hors DOM (12,6 euros/m<sup>2</sup>).

## **4. Le logement social**

---

Pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins dans les DOM, l'État privilégie les aides à la pierre, regroupées sur une ligne budgétaire unique (LBU) du ministère de l'Outre-mer. Outre la construction neuve de logements sociaux, leur amélioration et l'accession à la propriété, la LBU concourt également à la résorption de l'habitat insalubre. Depuis l'entrée en vigueur de la Lodeom, le logement locatif social neuf bénéficie également de mesures permettant la défiscalisation, qui se cumule avec une subvention au titre de la LBU.

### **Des engagements financiers en net retrait**

En 2015, les aides de l'État en faveur du logement ont atteint 191,4 millions d'euros, soit une chute de 34,7 % sur un an (-11,2 % en 2014). À noter que ces aides ont été doublées depuis la mise en place de la Lodeom en 2010. Cette évolution s'explique d'une part, par la baisse de 11 millions de la LBU et d'autre part, par la très forte contraction des montants de financement par les dispositifs de défiscalisation. L'institution d'un montant minimal obligatoire de subvention publique (5 % du projet) pour toute opération de logement social, mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, limite ce mode de financement. Auparavant, les opérations pouvaient s'effectuer sans obligation d'aide et donc uniquement à partir de la défiscalisation. Le montant de financement en défiscalisation a ainsi été divisé par deux depuis 2013. Cette mesure a également un effet limitatif sur la production. 2 326 logements neufs ont été programmés en 2015, soit une baisse de 29 % sur un an (-19 % en 2014). Une partie de ce repli est compensée par la rénovation de 1 135 logements. Ces rénovations s'inscrivent dans le plan logement Outre-mer, qui a notamment pour objectif la rénovation énergétique et le désamiantage du parc social.

**Dotations du Budget Opérationnel de Programme « aides de l'État au logement social »**

<i>Autorisation d'engagements en millions d'euros</i>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Évol 15/14</b>
<b>Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)</b>	<b>90,4</b>	<b>85,0</b>	<b>-6,0%</b>
Logement (aides à la pierre)	71,6	68,0	-5,1%
Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu <sup>1</sup> – Paq <sup>2</sup> )	12,1	3,5	-71,1%
<i>FRAFU<sup>1</sup> au titre du contrat de projets État-Région</i>	1,0	3,5	n.s.
Résorption de l'habitat insalubre (RHI)	5,7	10,0	76,2%
<b>Défiscalisation</b>	<b>191,9</b>	<b>106,3</b>	<b>-44,6%</b>
<b>Total (LBU + défiscalisation)</b>	<b>282,3</b>	<b>191,4</b>	<b>-34,7%</b>

<sup>1</sup> Fonds régional d'aménagement foncier urbain ; <sup>2</sup> Participation à l'aménagement des quartiers ; n.s. : non significatif  
Source : Deal – Comité départemental de l'habitat

## 5. La construction publique

### Forte baisse de la construction publique<sup>1</sup>

A l'instar de la commande publique (hors NRL), la construction publique des principaux maîtres d'ouvrages (Région, Département et État) s'inscrit en baisse de 14,7 % en 2015 (+9,8 % en 2014). Les crédits de paiement de la Région Réunion se contractent de 10,9 %, faisant suite à une année 2014 exceptionnelle (+25,7 %) avec la construction de quatre nouveaux lycées. Les dépenses d'investissement du Département chutent pour la troisième année consécutive : -25,6 % en 2015 après -25,7 % en 2014 et -28,8 % en 2013. La collectivité réduit ses dépenses d'investissement pour compenser en partie les hausses de ses dépenses en prestations sociales (cf. section 3.3 sur les finances publiques),

### Investissements pour les opérations de génie civil et en construction publique

En millions d'euros	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Évol. 15/13</b>
<b>Construction publique (crédits de paiement)</b>	<b>93,3</b>	<b>88,1</b>	<b>94,8</b>	<b>80,9</b>	<b>-14,7%</b>
Maîtrise d'ouvrage Région	49,9	58,4	73,4	65,4	-10,9%
Maîtrise d'ouvrage Département	37,1	26,4	19,1	14,2	-25,6%
Maîtrise d'ouvrage État	6,3	3,3	2,3	0,1	-95,0%
<b>Opérations de génie civil (montants réalisés)</b>	<b>56,8</b>	<b>83,8</b>	<b>84,7</b>	<b>70,4</b>	<b>-16,8%</b>
Travaux portuaires et aéroportuaires	11,3	43,4	57,9	50,1	-13,5%
Endiguement de ravines	0,3	3,7	5,2	3,4	-34,2%
Gestion de l'eau/réalisation de périmètres irrigués	43,9	34,4	21,6	16,9	-21,6%

Source : CERBTP

Les investissements en travaux de génie civil chutent de 16,8 % en 2015. Les investissements réalisés dans le cadre de l'agrandissement du port (+13,2 %) ne compensent pas ceux liés à la fin des travaux dans les aéroports de l'île (prévus par le protocole de Matignon II) et à la réalisation de périmètres irrigués (projet d'Irrigation du littoral Ouest).

<sup>1</sup> A noter que les chiffres n'incluent pas les travaux publics liés à la construction de route (cf. section transport).

## Section 6

# Le commerce

L'activité commerciale est bien orientée en 2015, grâce à une consommation robuste. Le marché de l'automobile est particulièrement dynamique, notamment pour les voitures particulières.

Le commerce spécialisé en équipement de la maison et celui à dominante alimentaire représentent l'essentiel des surfaces commerciales exploitées. La densité commerciale reste cependant en deçà des niveaux métropolitains.

### 1. Aperçu structurel

Poids du secteur <sup>1</sup> dans...			
... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2014 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2015 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2015 (Insee)
12,1 %	13,1%	24,3 %	24,5 %

Le secteur du commerce a contribué à hauteur de 12,1 % à la création de richesses en 2011. Il représente 24,3 % du parc d'entreprises de l'île en 2015. Ainsi, le commerce rassemble au total 13,1 % des effectifs salariés à La Réunion en 2014. Il a été à l'origine de près d'une création d'entreprises sur quatre dans l'économie réunionnaise en 2015.

### 2. L'équipement commercial<sup>2</sup>

#### Baisse des projets soumis à la CDAC

En 2015, la surface supplémentaire autorisée par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'établit à près de 8 080 m<sup>2</sup>, en forte baisse par rapport à 2014 (53 390 m<sup>2</sup>). La part des autorisations pour des ensembles commerciaux a fortement chuté après deux années riches en grands projets. En 2015, la CDAC a refusé deux projets d'extension pour une surface de vente supplémentaire de 10 287 m<sup>2</sup> dans le secteur du bricolage et de l'alimentaire.

<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

<sup>2</sup> La loi de modernisation de l'économie (LME) promulguée le 5 août 2008 a introduit des modifications dans le code du commerce. Elle modifie notamment le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale (cf. articles L752-1 à L752-5). Elle relève, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale de 300 à 1 000 m<sup>2</sup> et exclut les pharmacies et les commerces de véhicules automobiles ou de motocycles du champ couvert par les données (article L752 - 2). Les données concernant les surfaces exploitées de moins de 300 m<sup>2</sup> ne sont donc plus prises en compte, celles-ci n'étant plus actualisées depuis 1997.

## Une densité qui reste inférieure à la moyenne nationale

Le commerce à dominante alimentaire représente un peu plus du tiers de la surface commerciale exploitée, le reste étant consacré aux commerces spécialisés. Parmi ceux-ci, l'équipement de la maison et l'équipement de la personne sont majoritairement représentés. Deux nouvelles enseignes s'installent à La Réunion en 2015 : Darty en avril et Tati en août.

### Surfaces commerciales exploitées de plus de 300 m<sup>2</sup> (Février 2015)

	Nombre	%	Surface	%
Hypermarchés et très grandes surfaces >2 500 m <sup>2</sup>	16	13,5%	76 934	45,7%
Supermarchés	103	86,6%	91 513	54,3%
<b>Total commerces à dominante alimentaire</b>	<b>119</b>	<b>30,2%</b>	<b>168 447</b>	<b>37,4%</b>
Équipement de la personne	77	28,0%	63 093	22,4%
Équipement de la maison	164	59,6%	180 362	64,1%
<i>dont Bricolage</i>	63	22,9%	91 853	32,6%
<i>dont Meubles - électroménager</i>	59	21,5%	60 806	21,6%
Jardinerie	18	6,6%	25 822	9,2%
<b>Total commerces spécialisés</b>	<b>275</b>	<b>69,8%</b>	<b>281 567</b>	<b>62,6%</b>
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>100,0%</b>	<b>450 014</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dieccte

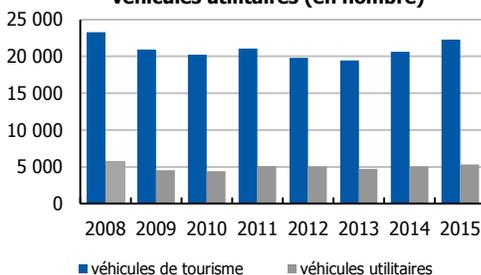
La Réunion dispose de 533 m<sup>2</sup> de surface commerciale exploitée pour 1 000 habitants<sup>1</sup> à février 2015 (+5 m<sup>2</sup> par rapport à fin 2013), soit un niveau qui reste nettement en deçà de la moyenne nationale (estimée à 780 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants).

## 3. Les ventes de véhicules neufs

En 2015, le marché automobile réunionnais reste particulièrement dynamique. La hausse des ventes de véhicules neufs s'accélère (+7,5 % après +6,3 % en 2014). Les ventes de véhicules de tourisme grimpent de 8,2 %, soit la plus forte hausse depuis 2007. Sur le marché des véhicules utilitaires, les ventes augmentent de 4,5 % après +7,9 % un an auparavant.

Par ailleurs, le marché automobile d'occasion est également bien orienté depuis la crise de 2009. Il représente deux ventes sur trois en 2014 (un sur deux en 2008), en hausse de 2,2 % sur l'année.

Ventes de véhicules de tourisme et de véhicules utilitaires (en nombre)



Source : Insee, Fichier central des automobiles

<sup>1</sup> Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population de l'Insee.

## Section 7

# Les services marchands

Les services marchands constituent le premier secteur de l'île, hors services administrés. Ils couvrent un champ d'activités variées dont certaines progressent rapidement et façonnent l'économie de demain.

L'activité du Grand port maritime franchit en 2015 le seuil symbolique des 5 millions de tonnes, et ce, grâce aux tonnages issus du chantier de la Nouvelle route du littoral. Parallèlement, le Grand port continue ses travaux d'aménagement, avec l'extension du Port-Est et la darse de plaisance.

Le trafic aérien global s'établit à 2,1 millions de passagers, en hausse (+3,4 %) pour la deuxième année consécutive. L'activité touristique est également bien orientée, avec une fréquentation touristique en augmentation, après trois années de baisse, et une fréquentation hôtelière qui retrouve des couleurs (hausse de 11,0 % du nombre de nuitées).

### 1. Aperçu structurel

Poids du secteur <sup>1</sup> dans...			
... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2014 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2015 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2015 (Insee)
35,5%	31,3%	52,5%	56,7%

Les services marchands sont généralement définis par opposition. Ne relevant ni de l'agriculture ni de l'industrie ni du commerce, ils sont la catégorie résiduelle des services rassemblant tous ceux qui ne sont pas des services administrés (administration, santé et éducation). Ces activités peuvent être agrégées en cinq sous-ensembles<sup>2</sup> :

- Les services aux ménages représentent plus de la moitié de la VA totale du secteur des services marchands en 2011. Ils en sont également les premiers pourvoyeurs d'emplois. Les services aux ménages se sont développés dans le sillage du rattrapage des niveaux de vie, atteignant aujourd'hui leur rythme de croisière.
- Les services aux entreprises génèrent une VA deux fois plus faible qu'en France métropolitaine : 6,1 % de la VA totale en 2011 contre 12,4 % en métropole. L'offre de services aux entreprises reste relativement limitée en raison de la faible représentation à la fois de grandes entreprises et du secteur industriel, généralement grands consommateurs de services externalisés.
- Les activités financières et d'assurance sont devenues un rouage important dans la modernisation et le bon fonctionnement de l'économie de l'île. Leur dynamisme au cours de ces dernières années témoigne de leur rôle grandissant (hausse de 7,9 % par an de leur VA entre 2000 et 2011).

<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

<sup>2</sup> Note expresse n°375 « Les services marchands : au cœur de l'économie réunionnaise d'aujourd'hui et de demain », Mars 2016, Iedom

- Les technologies de l'information et de la communication ont été très dynamiques jusqu'à la crise. Depuis, le marché est arrivé à maturité, mais connaît actuellement de nombreux bouleversements (cf. 2. *L'économie numérique*).
- Les activités de transports et d'entreposage ont subi d'une part le « trou d'air » traversé par le secteur du BTP, et d'autre part les mauvais résultats enregistrés dans le transport aérien par la compagnie locale entre 2010 et 2012.

Les services marchands ont enregistré une création de richesses plus élevée que dans le reste de l'économie, avec une progression de 5,9 % en moyenne par an de la VA entre 2000 et 2011 (+4,6 % par an hors inflation). Le secteur est à l'origine de la création d'un emploi salarié sur deux durant cette période. Cet essor permet aux services marchands de devenir le premier secteur économique de l'île dès 2004. Cependant, la crise de 2009 affaiblit ses performances et accroît l'importance des services administrés – amortisseurs sociaux –, qui redeviennent le premier secteur de l'île. Malgré ce dynamisme, le poids des services marchands dans l'économie réunionnaise est relativement faible comparé aux autres régions françaises. La Réunion se classe au 20<sup>e</sup> rang des régions françaises, avec un poids des services marchands de 35,5 % en 2011 contre 45,8 % en moyenne en France métropolitaine. La Martinique enregistre un poids légèrement plus élevé (36,3 %), alors que la Guadeloupe et la Guyane se situent en retrait (respectivement 33,1 % et 28,3 %).

## 2. L'économie numérique

---

L'économie numérique englobe les services de télécommunications, l'audiovisuel et toutes les autres activités des technologies de l'information et de la communication. La filière numérique est avant tout un secteur transversal servant l'ensemble des domaines d'activité. Considéré par la Région Réunion comme un secteur prioritaire, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) participent fortement à la hausse des gains de productivité dans les entreprises et représentent un fort potentiel tant sur le marché local que vis-à-vis des marchés environnants. Le secteur a connu une croissance particulièrement vigoureuse à La Réunion depuis deux décennies. En 2013, le secteur des TIC compte 538 entreprises qui emploient 4 300 salariés, pour un chiffre d'affaires (CA) estimé à 1,3 milliard d'euros, selon une étude commanditée par la Région Réunion. 40 % des entreprises interrogées du secteur déclarent une augmentation de leur CA. La branche des télécoms ne représente que 3 % des entreprises des TIC mais son CA est estimé à 610 millions d'euros, soit 46 % du CA total. Viennent ensuite l'audiovisuel avec un CA estimé à 280 millions d'euros, le commerce en produits TIC (176 millions d'euros) et l'informatique (130 millions d'euros).

La Réunion se positionne en leadership régional avec une présence importante d'entreprises de dimension internationale et des partenariats concrets avec des entreprises de la Silicon Valley et par le monde entier. L'île dispose d'un potentiel de développement fort dans de multiples domaines : TIC vertes, e-administration, datacenters, 3D (réalité virtuelle, réalité augmentée, ...), e-santé, systèmes embarqués, etc. De plus, les TIC constituent un secteur d'activité transversal aux autres filières à forte valeur ajoutée et à forts besoins en technologie. L'île couvre ainsi un large champ d'expertises tels que : la conception de CD-ROM, de serveurs et sites Internet, de réseaux, de bornes interactives (activités qui s'exportent déjà au Canada, Maurice, Madagascar et en Afrique du Sud), d'outils spécifiques (efficacité énergétique, sécurisation WEB, Système d'Information Géographique et d'animation et infographie (avec le deuxième studio européen de colorisation et de compositing, Pipangai).

Dans les télécommunications, le regroupement des opérateurs Izi / Mobius, SFR et Only, a entraîné la cession de Only à l'opérateur malgache Telma, pour éviter les distorsions de concurrence. Le territoire est intégralement connecté et relié au reste du monde en haut débit, avec un réseau mêlant plusieurs technologies (fibre optique, couverture haut débit sans fil, ...) et un taux de couverture de l'île en téléphonie mobile supérieur à 95 %. L'île compte également plus de 236 000 abonnements à l'internet haut et très haut débit en 2014.

La Stratégie régionale d'innovation, voulue par l'Europe et portée par le Comité régional de l'innovation, a déterminé trois domaines de spécialisation pour La Réunion dont la bio-économie, l'éco-tourisme et l'économie numérique décarbonée (source d'investissements importants, notamment pour les infrastructures à très haut débit).

Les grandes opportunités de l'économie numérique sont : (i) la création d'une infrastructure à très haut débit (les fonds européens à hauteur de 170 millions d'euros pourraient créer 1 000 emplois sur 6 ans), (ii) la transformation digitale dont l'objectif est de développer les usages du numérique dans l'ensemble de l'économie, notamment au sein des collectivités ; (iii) le développement de projets d'innovation avec le support de la mise en œuvre depuis 2015 d'un crédit d'impôt recherche (50 %) et innovation (40 %) bonifié dans les DOM.

## 3. Les transports

---

### 3.1 ACTIVITES PORTUAIRES

#### **Embellie pour le trafic de marchandises**

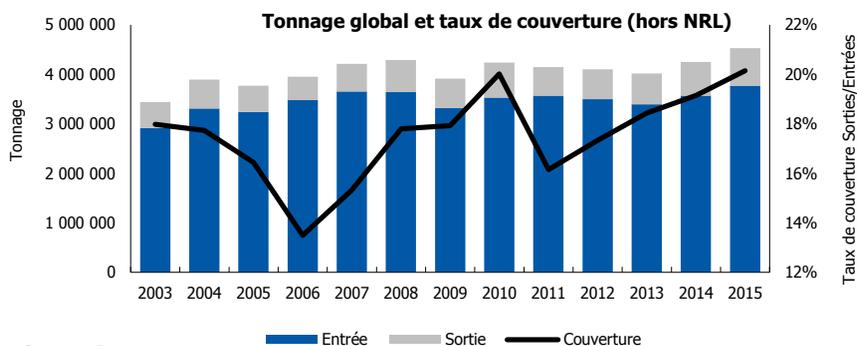
Le Grand port maritime de La Réunion (GPMDLR, appelé également Port Réunion) est une escale pour plusieurs lignes maritimes reliant l'Afrique (dont l'Afrique du Sud) et l'Asie. Le département est en revanche desservi uniquement par transbordement pour les marchandises provenant d'Europe. Ainsi, des feeders, c'est-à-dire des navires de plus petit tonnage que les porte-conteneurs assurant les liaisons Europe-Asie, effectuent des rotations régulières entre La Réunion et certains « hubs » portuaires, tels que Djibouti, Khor Fakkan aux Émirats Arabes Unis ou Salalah à Oman.

Port Réunion veut se positionner comme hub de transbordement régional. À l'occasion de la visite du Président de la République, le 21 août 2014, un protocole d'accord a été signé entre le GPMDLR et la CMA-CGM, troisième groupe mondial de transport maritime par conteneurs et numéro un français, pour faire de Port Réunion son futur hub maritime pour tout l'océan Indien.

En 2015, le trafic du GPMDLR affiche une hausse de 18,0 %, comparativement à 2014. Port Réunion franchit le seuil symbolique des 5 millions de tonnes (5,1 millions de tonnes contre 4,3 millions de tonnes en 2014), et ce, grâce aux tonnages issus du chantier de la Nouvelle route du littoral (NRL) qui représentent, à eux seuls, 560 000 tonnes en 2015. Hors NRL, l'activité portuaire a généré un tonnage de 4,5 millions de tonnes, en hausse de 5,5 %. Les statistiques portuaires présentent des taux de croissance positifs pour toutes les différentes catégories : conteneurs, roulier, divers, vrac solide et vrac liquide.

Le trafic de marchandises conteneurisées (49 % du trafic) s'établit à 2,2 millions de tonnes et progresse de 5 %. La progression en nombre d'équivalent vingt pied (EVP) atteint 4 % à 250 000 EVP. Le transbordement connaît une évolution notable avec 23 000 EVP, soit 66 % de plus qu'en 2014. Les vracs liquides (19 % du trafic), en hausse de 10 %, sont principalement composés d'importation de produits pétroliers (804 000 tonnes en 2015 contre 750 000 tonnes en 2014) et

d'exportations de mélasse (31 400 tonnes contre 10 000 tonnes en 2014). Avec 1,337 million de tonnes, les vracs solides qui représentent 30 % du trafic, augmentent de 4 % en 2015. Cette hausse est principalement due à l'évolution du trafic de céréales avec 231 201 tonnes (+20 %), du charbon avec 664 216 tonnes (+4 %), du ciment avec 89 426 tonnes (+9 %) et du clincker avec 219 540 tonnes (+4 %). Les autres marchandises conventionnelles progressent de 2 %.



Le trafic roulier est en progression de 9 % par rapport à 2014. 32 933 véhicules ont été transportés en 2015.

### Le trafic passager en forte progression

Le trafic de passagers enregistre une augmentation exceptionnelle de 87 % en 2015, avec 22 escales de paquebots et 39 834 passagers. Ces bons résultats sont dus à l'intensification des activités de croisière de la compagnie Costa Croisière. La remise en service, uniquement en période de vacances scolaires, du navire « Mauritius Trochettia » qui assure les liaisons inter-îles, est faiblement perceptible sur ce segment, avec 7 escales de navires pour 2 049 passagers.

### Développement des infrastructures portuaires

Afin de pouvoir accueillir des navires de 80 000 tonnes (contre 50 000 tonnes avant les travaux) et des porte-conteneurs de 3<sup>e</sup> génération transportant jusqu'à 3 000 EVP, les travaux d'aménagement (agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, acquisition de grues mobiles géantes, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 140 millions d'euros. Ces derniers sont cofinancés par la concession portuaire (30 %), les fonds européens, l'État et les collectivités locales.

En 2015, le montant des investissements réalisés s'élève à 57,5 millions d'euros. En cohérence avec le projet stratégique 2014-2018, deux opérations majeures ont marqué l'exercice 2015 : l'extension du Port-Est (phase 2) et la darse de Plaisance Titan. Les travaux de génie civil et de VRD pour le chantier d'extension ont pris fin en 2015. Ils permettent dorénavant au port d'accueillir des navires jusqu'à 14,5 m de tirant d'eau sur une longueur de quai totale de 640 m. Deux portiques à conteneurs « over panamax » ont été mis en service en décembre 2015. Le troisième est attendu au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Par ailleurs, la nouvelle darse de plaisance, baptisée « Darse Titan » est opérationnelle depuis août 2015 : 67 places supplémentaires ont été créées permettant ainsi d'augmenter et d'améliorer les capacités d'accueil, ainsi que les services rendus aux usagers plaisanciers.

## 3.2 ACTIVITES AEROPORTUAIRES

## Le trafic passager en hausse

La concession de l'aéroport de La Réunion Roland Garros, confiée depuis 1965 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, a été transmise le 20 juin 2011 à la nouvelle société aéroportuaire en charge de l'exploitation de l'aéroport Roland Garros. L'État détient 60 % des parts, la CCI 25 % et le Conseil régional de La Réunion et la commune de Sainte-Marie, sur laquelle est située la plate-forme, les 15 % restants. La société aéroportuaire est titulaire d'un contrat de concession, jusqu'en 2048.

En 2015, le trafic aérien global s'établit à 2,1 millions de passagers. Il s'est amélioré (+3,4 %) pour la deuxième année consécutive. Hors transit, le trafic passager progresse davantage (+3,8 % en 2015). L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros, qui draine plus de 2 millions de passagers pour la cinquième année consécutive (y compris transit). Avec 79 462 passagers, l'aéroport de Pierrefonds augmente de 10,9 % sa fréquentation, grâce à la liaison avec Maurice (+11,9 %). La liaison Pierrefonds - Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris s'est arrêtée en avril 2015. À noter également l'ouverture de la liaison Pierrefonds/Rodrigues en période de vacances scolaires.

Six compagnies se partagent le ciel réunionnais. Air Austral capte la moitié du marché (49,1 % de parts de marché). Air France (18,9 %), Corsair International (13,5 %) et Air Mauritius (13,4 %) sont aussi bien implantés. Enfin, XL Airways et Air Madagascar détiennent respectivement 3,5 % et 1,4 % du marché. En 2015, les compagnies aériennes ont de nouveau réduit les capacités offertes, avec un recul de 2,0 % du nombre de mouvements d'avions (13 907 en 2015).

### Évolution du trafic passager<sup>1</sup> dans la zone océan Indien

	2012	2013	2014	2015	Évol. 15/14
France	1 156 963	1 161 063	1 151 283	1 185 492	3,0%
Ile Maurice	525 695	537 507	546 548	573 309	+4,9%
Madagascar	163 201	130 820	135 393	129 638	-4,3%
Mayotte	134 975	154 230	158 421	171 882	8,5%
Thaïlande	30 131	24 659	22 120	21 581	-2,4%
Australie	9 747	-	-	-	-
Afrique du Sud	12 885	15 751	18 733	17 415	-7,0%
Comores	10 859	11 296	11 447	14 940	+30,5%
Nouvelle Calédonie	8 917	-	-	-	-
Seychelles	12 518	4 090	8 856	15 428	74,2%
Inde		2 054	4 171	4 430	6,2%
Rodrigues				1 150	ns
<b>Total</b>	<b>2 065 891</b>	<b>2 041 470</b>	<b>2 056 972</b>	<b>2 135 296</b>	<b>3,8%</b>

<sup>1</sup> départs+arrivées, hors transit et hors lignes internes ;

Sources : Société Aéroport de La Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Le trafic sur la ligne Réunion-métropole, principal composant de l'activité du transport aérien (55,5 % du trafic hors transit) progresse de 3,0 %. Parallèlement, le trafic passager sur la zone Afrique-océan Indien s'améliore (+ 4,9 %). Le trafic régional concerne principalement la ligne Réunion-Maurice qui capte 60,4 % du trafic régional (+4,9 % par rapport à 2014). La ligne Réunion-Mayotte (18,1 % du trafic régional, +8,5 %) conserve sa deuxième place devant la ligne Réunion-Madagascar (13,6 % du trafic régional, -4,3 %) qui voit sa part de marché diminuer de nouveau en raison de la baisse de l'offre d'Air Madagascar.

Alors que la destination Thaïlande voit son nombre de passagers se contracter de 2,4 %, l'escale indienne intermédiaire par Chennai progresse de nouveau (+6,2 %). La forte progression de la liaison avec l'Afrique du Sud en 2014 (+18,9 %) ne s'est pas confirmée en 2015 et diminue de 7,0 %. La reprise de la ligne directe Réunion - Seychelles en juin 2014 poursuit quant à elle sa progression. Après avoir doublé en 2014 (sur 6 mois d'activité), le trafic enregistre une hausse

significative (+74,2 %), pour sa première année pleine. En 2015, Air Austral a ouvert une ligne directe entre Saint-Pierre et Rodrigues, en période de vacances scolaires, empruntée par 1 181 voyageurs.

### **Légère baisse du fret aérien**

Dans le secteur du fret aérien, la hausse enregistrée en 2014 (+7,6 %) ne s'est pas reproduite, avec une baisse de 0,9 % (26 284 tonnes transportées). Cette évolution résulte plus d'une faiblesse des importations (-1,2 %) que des exportations (-0,2 %).

### **Adaptation des infrastructures aéroportuaires**

Pour anticiper la croissance du trafic, La société aéroportuaire procède à un programme d'investissements. L'aéroport Roland Garros doit s'agrandir, puisque de 2 millions de passagers actuellement, sa fréquentation pourrait passer à 3,5 millions à l'horizon 2025. De plus, la desserte de l'île par de gros porteurs de nouvelle génération reste envisagée à plus long terme. Ce programme intègre le renforcement et l'élargissement des pistes, l'extension des espaces de stationnement des avions et de l'aérogare passager, ainsi que l'augmentation de l'offre de services aéroportuaires. Son coût est évalué à 220 millions d'euros, cofinancées par l'Union européenne, l'État, le Conseil régional et la Société aéroportuaire. Le programme est découpé en deux phases :

- 1<sup>ère</sup> phase 2011-2014 : adaptation des parkings avions pour réceptionner une nouvelle génération de très gros porteurs de type Airbus A380, extension à l'est de l'aérogare passager dans l'attente de la future extension à l'Ouest, et mise aux normes des installations vis-à-vis de la loi sur l'eau.
- 2<sup>nde</sup> phase 2014-2018 : reconfiguration totale des abords et accès et des parkings usagers, extension de l'aérogare passager, et reconfiguration générale du terminal passagers.

Les investissements réalisés en 2015 à l'aéroport Roland Garros se sont élevés à 26,9 millions d'euros. Ils correspondent pour 22,1 millions d'euros à la clôture de la phase 1 du plan d'investissement et portent notamment sur la livraison des travaux sur les aires de garages avions à l'Est, des parkings avions commerciaux 10 et 11, d'une nouvelle centrale électrique de secours, d'un réseau d'eaux pluviales redimensionné et de l'extension à l'Est de l'aérogare passager. Pour 2016, les prévisions d'investissement s'établissent à 14 millions d'euros.

Concernant l'aéroport de Pierrefonds, les investissements de 2015 se sont élevés à 594 000 euros pour des travaux de confortement de la zone littorale (subvention à part égale entre Feder et Région) et à 314 000 euros pour des travaux de réfection de la toiture (subvention de la Région à hauteur de 100 %).

## **3.3. LE TRANSPORT ROUTIER**

### **Hausse de la consommation de produits pétroliers**

La consommation de gazole, d'essence, de kérosène et de gaz, relevée par la Société réunionnaise de produits pétroliers (SRPP), progresse de nouveau en 2015 (+3,5 %). Tous les tonnages consommés de produits pétroliers progressent (gazole +4,8 %, essence +1,2 %, kérosène +2,1 % et le gaz +2,6 %). Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé, avec 56,5 % du total des volumes consommés en 2015.

### **Dynamisme du développement des infrastructures**

La commande publique en travaux routiers est très dynamique en 2015, en lien avec le début du chantier de la NRL. Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont

représenté 342,5 millions d'euros en 2015 contre 262,4 en 2014, soit 30,5 % de plus. 252,3 millions d'euros ont concerné la NRL.

### LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL (NRL)

Le Président de la Région Réunion et le Premier Ministre ont signé le 14 octobre 2010 les nouveaux Accords de Matignon, qui remplacent le protocole signé en 2007. Ils portent sur trois projets : la construction de la NRL, la réalisation d'un réseau de transports en commun en site propre et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds.

La NRL doit s'étendre sur 12,5 kilomètres, combinant viaduc en mer entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe et ouvrage mixte viaduc-digue entre la Grande-Chaloupe et la Possession. Ce projet intégrera deux voies réservées au futur réseau de transports en commun en site propre, le Trans-Eco-Express. Ce réseau est un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre avec la mise en réseau à l'échelle départementale de 2 000 bus pour un financement de 250 millions d'euros. Le financement de la NRL prévoit une enveloppe de 1 660 millions d'euros, cofinancés par la Région, l'État et l'Union européenne via le Feder.

## 4. Le tourisme

---

### 4.1 APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme est une activité de demande, qui se définit comme l'ensemble des activités utilisées par un visiteur<sup>1</sup> pour un voyage et pendant celui-ci. Il ne correspond pas à une gamme spécifique de produits aisément identifiables et mesurables, comme c'est le cas pour l'industrie ou l'agriculture. Son poids est estimé en observant les activités qui répondent aux besoins des visiteurs. Sont ainsi concernées les activités d'hébergement, de restauration mais également les activités de transport, de location automobile, d'agences de voyage et les activités culturelles, sportives et récréatives. Cet ensemble constitue l'industrie touristique.

Au total, l'industrie réunionnaise du tourisme regroupe plus de 4 700 entreprises en 2013, soit 9,8 % du tissu d'entreprises de l'île. Cette proportion est proche de celle observée au niveau national (10,0 %), mais inférieur à celles en Guadeloupe (12,2 %) et en Corse (15,6 %). L'hôtellerie-restauration est le secteur le plus important de cette industrie, avec les deux tiers des entreprises du tourisme en 2013 (principalement dans la restauration).

Estimée à 1,2 milliard d'euros en 2010, la consommation touristique intérieure progresse à La Réunion à un rythme soutenu entre 2005 et 2010. Elle est tirée par la clientèle locale qui représente 60 % de l'ensemble de la dépense touristique de La Réunion en 2010.

En prenant en compte les différents niveaux d'importance du tourisme dans chaque activité, la VA générée par le tourisme représente 2,3 % de la VA totale en 2010, selon les estimations réalisées dans le cadre du partenariat Cerom. Bien que modeste en apparence, le poids de l'industrie touristique dans l'économie est supérieur à celui de secteurs traditionnels de l'île, tels que l'agriculture et la pêche ou l'industrie agroalimentaire.

---

<sup>1</sup> Un visiteur est un voyageur qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal non lié à l'emploi, par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité. Un visiteur se caractérise par la durée de sa visite (s'il passe au moins une nuit hors de son environnement habituel, il s'agit d'un touriste et s'il y passe seulement la journée, il s'agit d'un excursionniste), par l'objet de sa visite (personnel ou professionnel) et enfin par son lieu de résidence (source : OMT).

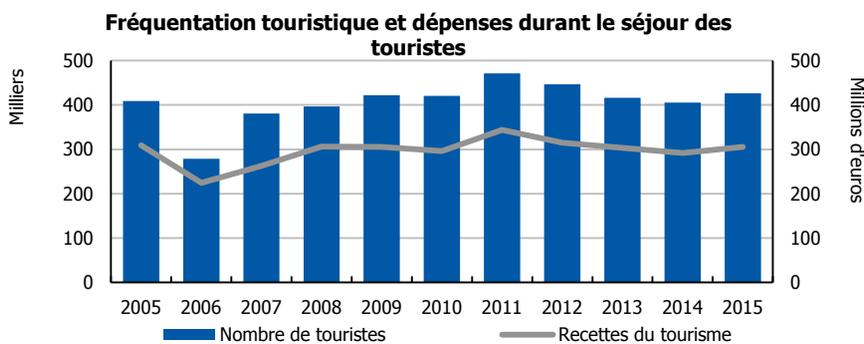
## 4.2 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

### Hausse de la fréquentation touristique après trois années de baisse

En 2015, le nombre de touristes en provenance de l'extérieur de La Réunion s'inscrit en hausse de 5,1 %, après trois années consécutives de baisse (-2,5 % en 2014, -6,8 % en 2013 et -5,3 % en 2012). 426 400 touristes ont visité l'île en 2015.

La diversification de la clientèle amorcée en 2014, se poursuit. La part des touristes métropolitains diminue, bien que leur nombre augmente de 1,4 %. Le nombre de visiteurs provenant de l'océan Indien, notamment de Mayotte et de Maurice, progresse plus vite (+ 26 %, après + 6 % en 2014), faisant passer leur part de 12 % à 14 %. La fréquentation des touristes venant du reste de l'Europe continue également de progresser (+11 % après +49 % en 2014), atteignant ainsi un nouveau record de 36 000 touristes.

Tous les types de tourisme progressent. Le tourisme d'affaires s'accroît de 9,7 % et le tourisme d'agrément de 5,1 %. La fréquentation de la clientèle affinitaire (venue rendre visite à la famille ou des amis) augmente également (+3,3 %), mais la provenance de ces visiteurs évolue. Ils viennent moins souvent de métropole (70 % contre 75 % en 2014) et plus souvent de la zone océan Indien (13 % contre 10 % en 2014). Durant leur séjour, les touristes ont dépensé 305,7 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2015, une dépense globale en hausse de 4,8 % par rapport à 2014. Néanmoins, la dépense moyenne par touriste baisse de 0,3 %.



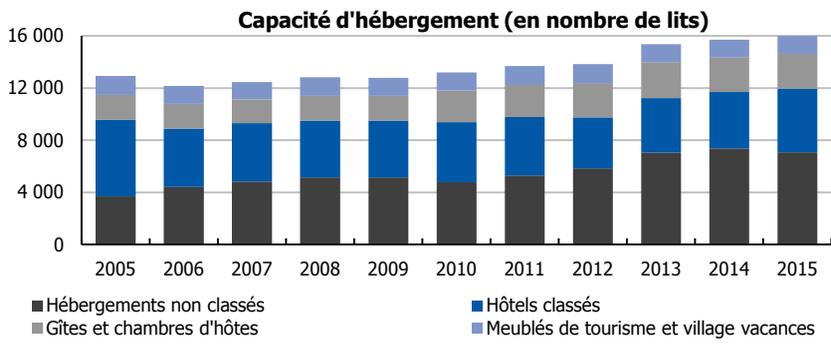
## 4.3 LES TYPES D'HEBERGEMENT

### Hausse de la capacité d'hébergement en 2015, notamment dans l'hôtellerie

La capacité d'hébergement s'établit à 16 000 lits à fin décembre 2015, en hausse de 1,4 % par rapport à 2014 (+2,7 % en 2014). L'hôtellerie classée porte cet accroissement avec une augmentation de 12,2 % de sa capacité d'accueil. Le secteur enregistre en effet l'ouverture de quatre nouveaux hôtels (l'Akoya et le Dina Morgabine dans l'Ouest, le Battant des lames et le Saint-Pierre dans le Sud), ainsi que la réouverture des Aigrettes à Saint-Gilles. L'hôtellerie réunionnaise se restructure et reconstruit sa capacité d'accueil (quatrième année consécutive de hausse), après la perte de 30 % de son offre de chambres classées suite à la crise sanitaire liée au chikungunya en 2006.

En 2015, le nombre de lits des hébergements non classés (meublés et autres) se contracte de 3,9 % pour la première fois depuis plus de 16 ans. À côté de l'offre d'hébergement classé ou

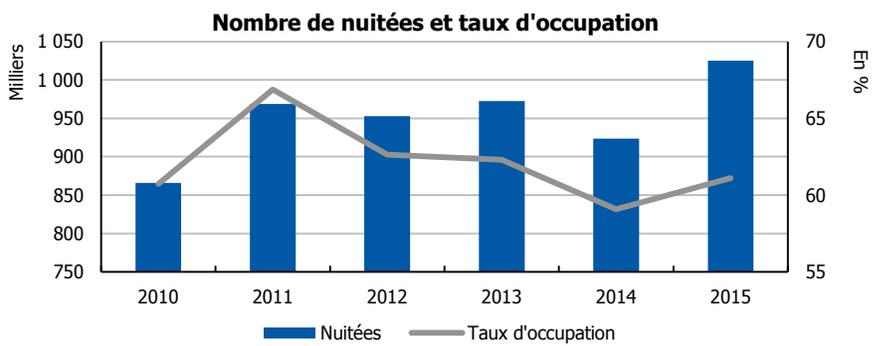
labélisé, de nombreuses structures alternatives se sont implantées, notamment dans les Hauts et dans le Sud. En 10 ans, la capacité d'accueil de cette offre qui ne bénéficie d'aucun classement, s'est accrue de 6,7 % en moyenne chaque année, tandis que celle des établissements classés ou labellisés (hôtels, gîtes, etc.) a diminué de 0,3 %.



### Plus d'un million de nuitées en 2015

La fréquentation des hôtels de l'île retrouve des couleurs en 2015, avec plus d'un millions de nuitées, soit une hausse de 11,0 %. Ces résultats concernent la fréquentation des hôtels classés et non classés dans la nouvelle classification en vigueur, suite au nouveau champ de l'enquête.

Le taux d'occupation gagne 2 points et s'établit à 61,0 %, l'offre de chambres progressant de 5,0 % et celle de chambres occupées de 8,5 %. Cette amélioration de la fréquentation profite à toutes les catégories d'hôtel, notamment aux hôtels classés 3 étoiles et 1-2 étoiles (respectivement +16,4 % et +17,7 %).



## Section 8

# Les services non marchands

L'offre de soins continue de progresser à La Réunion mais la densité des médecins spécialistes reste inférieure à celle de la France métropolitaine. Le contexte éducatif s'améliore également. Les taux de réussite aux diplômes du second degré en 2015 sont dans l'ensemble meilleurs que ceux de 2014. Le taux de réussite au bac général à La Réunion reste supérieur à celui enregistré pour la France métropolitaine. Néanmoins, le décrochage scolaire est plus marqué à La Réunion : 15 % des jeunes âgés de 17 ans ont quitté l'école contre 7 % en France métropolitaine<sup>1</sup>.

## 1. Aperçu structurel

Le secteur non marchand englobe les activités des administrations publiques<sup>2</sup>, ainsi que celles des activités de santé, éducation et actions sociales<sup>3</sup>. Il contribue à hauteur de 37,4 % à la création de richesses en 2011. Plus des deux tiers de la valeur ajoutée créée proviennent de la branche « santé, éducation et action sociale ». Les services non marchands emploient 102 000 salariés en 2014, soit 42,4 % de l'emploi salarié total.

## 2. La santé

### L'offre de soins continue de progresser

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Agence régionale de santé océan Indien (ARS-OI) a recensé près de 14 000 professionnels de santé. L'offre de soins ne cesse de progresser, grâce à la croissance rapide des effectifs de masseurs kinésithérapeutes, de médecins et d'infirmiers et dans une moindre mesure de ceux de diététiciens (+12,0 %), d'orthoptistes (+8,5 %) et de pédicures-podologues (+7,1 %).

Alors que la densité des médecins généralistes est proche de celle de la France métropolitaine, celle des spécialistes est moindre. La densité des autres professionnels de santé reste inférieure à celle de la métropole à l'exception des sages femmes, des masseurs kinésithérapeutes et des orthophonistes. Les spécialités telles que la pédiatrie et l'anesthésie-réanimation composent une grande partie des effectifs de médecins spécialistes<sup>4</sup>. Parmi tous les professionnels de santé, les infirmiers sont les plus nombreux, avec une densité de 810/100 000 habitants qui reste néanmoins en deçà du niveau métropolitain (942 pour 100 000 habitants). Celle des masseurs kinésithérapeutes à La Réunion dépasse nettement celle de métropole avec respectivement 173 pour 100 000 habitants et 120 pour 100 000 habitants. La densité des orthoptistes, des podologues et des diététiciens sont les plus faibles (de 6 à 7 professionnels pour 100 000 habitants).

<sup>1</sup> Source : Insee « Portrait de la jeunesse réunionnaise », décembre 2014

<sup>2</sup> Les administrations publiques sont traitées dans la section 3 au chapitre 2 de ce rapport.

<sup>3</sup> Les activités de santé, éducation et actions sociales développées dans cette section concernent tant le secteur public que le privé.

<sup>4</sup> Source : ARSOI RPPS

**Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés hors remplaçants  
densité pour 100 000 hab.**

	2014	2015	La Réunion	France métropole	Évol. 15/14
Ensemble des médecins dont	2 267	2 343	278	334	3,4%
<i>Médecins généralistes</i>	1 143	1 181	140	144	3,3%
<i>Médecins spécialistes</i>	1 124	1 162	138	176	3,4%
Autres professionnels de santé					
<i>Chirurgiens-dentistes</i>	437	434	51	63	-0,7%
<i>Sages femmes*</i>	378	380	174	140	0,5%
<i>Infirmiers</i>	6 647	6 844	810	942	3,0%
<i>Masseurs kinésithérapeutes</i>	1 371	1 460	173	120	6,5%
<i>Orthophonistes</i>	418	437	52	35	4,5%
<i>Orthoptistes</i>	47	51	6	6	8,5%
<i>Pédicures-podologues</i>	56	60	7	19	7,1%
<i>Ergothérapeutes</i>	104	108	13	15	3,8%
<i>Psychomotriciens</i>	95	101	12	16	6,3%
<i>Psychologue</i>	412	432	51	83	4,9%
<i>Diététiciens</i>	50	56	7	15	12,0%
<i>Opticiens-lunetiers</i>	209	223	26	50	6,7%
<i>Manipulateurs ERM</i>	251	260	31	51	3,6%
Ensemble des pharmaciens	695	700	83	108	0,7%
Nombre d'officines	249	249	30		0,0%

Sources : Données DREES - ARS - RPPS, population estimée 2014

\*\* Pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans

**Une capacité d'accueil hospitalière en deçà de celle de la France**

La capacité d'accueil à La Réunion est de 3 042 lits au 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>1</sup> avec une part importante du secteur public hospitalier (66,3 %). Rapporté à la population estimée de l'île, 360 lits sont installés pour 100 000 habitants (secteurs public et privé confondus), soit bien en deçà de celui de la France métropolitaine qui compte 583 lits pour 100 000 habitants.

	2014	
	Public	Privé
Soins courte durée	1 637	433
<i>dont médecine</i>	1 040	128
<i>dont chirurgie</i>	358	212
<i>dont obstétrique</i>	239	93
Psychiatrie	266	128
<i>dont psychiatrie générale</i>	256	116
<i>dont psy. infanto-juv.</i>	10	12
Soins de suite	113	465
<b>Total sect. hospitalier</b>	<b>2 016</b>	<b>1 026</b>

Source : DREES - ARS-OI - SAE, données au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, La Réunion compte 2 519 places consacrées à l'accueil des adultes en situation de handicap. Concernant l'accueil des enfants et des jeunes handicapés, 40 établissements sont recensés, offrant une capacité totale de 2 202 places. L'accueil des personnes

<sup>1</sup> Les chiffres 2015 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

âgées est assuré par 23 maisons de retraite (dont 17 en Ehpad, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), regroupant 1 416 places en hébergement permanent.

### 3. L'éducation

#### Les effectifs du premier degré baissent légèrement, ceux du second degré se stabilisent

Lors de la rentrée 2015, le rectorat de La Réunion comptabilisait 220 256 élèves scolarisés dans l'enseignement du premier et du second degré, un nombre en recul par rapport à celui de la rentrée précédente (-0,1 % soit 206 élèves de moins). La hausse des effectifs dans le second degré (+140 élèves en 2015) ne compense pas la baisse des effectifs dans le premier degré (-346 élèves en 2015).

<b>Nombre d'élèves scolarisés de l'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré</b>				
	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>Évol. 15/14</b>
Préélémentaire	43 666	43 415	43 456	0,1%
Élémentaire	75 475	75 725	75 338	-0,5%
<b>Total premier degré</b>	<b>119 141</b>	<b>119 140</b>	<b>118 794</b>	<b>-0,3%</b>
1 <sup>er</sup> cycle	58 952	58 931	58 224	-1,2%
2 <sup>nd</sup> cycle général + techno.	23 726	24 206	25 278	4,4%
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	15 942	15 860	15 618	-1,5%
SEGPA <sup>1</sup>	2 351	2 325	2 342	0,7%
<b>Total second degré</b>	<b>100 971</b>	<b>101 322</b>	<b>101 462</b>	<b>0,1%</b>
<b>Total</b>	<b>220 112</b>	<b>220 462</b>	<b>220 256</b>	<b>-0,1%</b>

<sup>1</sup> Section d'enseignement général et professionnel adapté

Source : Rectorat de La Réunion

#### Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur progresse

A la rentrée 2014, 19 212 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur, dont 60 % à l'université, soit une progression de 1,8 % en un an. L'ESPE<sup>1</sup> (+548 étudiants), les classes préparatoires aux grandes écoles (+48 étudiants) ainsi que la faculté des Sciences et technologies (+207 étudiants dont +107 en Médecine) connaissent les plus fortes hausses de leurs effectifs. À l'inverse, les facultés de Droit et d'économie ainsi que celle des Lettres et Sciences humaines voient leurs effectifs diminuer respectivement de 3,6 % et 8,5 %.

#### La réussite aux examens du baccalauréat et du brevet s'améliore

Les taux de réussite aux diplômes du second degré en 2015 sont dans l'ensemble meilleurs qu'en 2014. Le taux de réussite au baccalauréat progresse depuis plusieurs années, mais à un rythme moindre : +1,7 point en 2015 après +1,8 point en 2014 et +2,2 points en 2013. Les résultats du Brevet sont en hausse de 1,5 point, notamment pour la série professionnelle. Concernant les diplômes d'enseignement technique, les taux de réussite au BEP baissent de 3,1 points tandis que ceux du BTS augmentent de 0,1 point.

Les taux de réussite à La Réunion restent en deçà de ceux enregistrés pour la France métropolitaine à l'exception du bac général et du Brevet série Professionnelle.

#### Taux de réussite aux diplômes du second degré (en %)

<sup>1</sup> École supérieure du professorat et de l'éducation.

	2014		2015	
	La Réunion	National	La Réunion	National
<b>Baccalauréat</b>	<b>85,6</b>	<b>88,0</b>	<b>87,3</b>	<b>88,0</b>
Bac général	92,3	90,9	92,0	91,6
Bac technologique	88,1	90,7	87,6	90,6
Bac professionnel	75,1	82,1	75,6	80,5
<b>Diplômes d'ens. tech. (hors Bac)</b>				
Certificat d'Aptitude Professionnelle	80,1	83,5	80,0	83,5
Brevet d'Études Professionnelles	74,2	80,6	71,1	79,6
Mention Complémentaire de niveau V	86,7	n.d.	80,1	n.d.
Brevet professionnel	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Brevet de Technicien Supérieur	70,7	73,4	70,8	73,8
<b>Brevet</b>	<b>81,7</b>	<b>85,4</b>	<b>83,2</b>	<b>86,4</b>
Série collège	81,5	86,0	82,5	87,2
Série Professionnelle	82,7	78,7	87,3	77,6

n.d. : non disponible

Source : Rectorat de la Réunion

### Un déficit de formation encore important

Ces bons résultats ne doivent cependant pas occulter la problématique du décrochage scolaire à La Réunion. Bien que le niveau de formation progresse fortement sur la dernière décennie, les jeunes Réunionnais sont encore nombreux à arrêter prématurément leurs études sans avoir obtenu de diplômes. En 2011, parmi les jeunes âgés de 16 à 29 ans ayant terminé leur formation initiale, 36 % n'ont pas de diplôme contre 19 % en France métropolitaine en 2011<sup>1</sup>. Ou encore 15 % des jeunes âgés de 17 ans ont quitté l'école à La Réunion, contre 7 % en France métropolitaine.

Alors que les taux de réussite à l'examen du baccalauréat ont progressé et sont à un niveau proche de la France métropolitaine, un bachelier réunionnais sur dix de la filière générale ne poursuit pas ses études. En métropole, ces bacheliers s'inscrivent tous dans le supérieur.

Même si les effectifs de l'enseignement supérieur progressent, la proportion de ces diplômés est deux fois moins élevée qu'en France métropolitaine : 17 % des jeunes de 16 à 29 ans ayant terminé leur formation initiale contre 33 % en France hors DOM.

<sup>1</sup> Source : Insee« Portrait de la jeunesse réunionnaise », décembre 2014

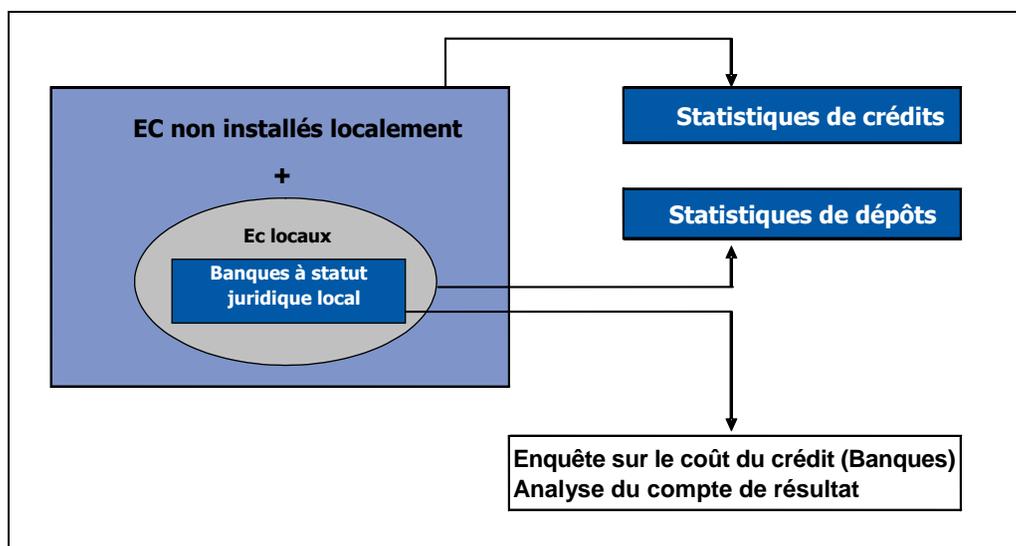


## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière

## Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Les statistiques concernant la collecte de dépôts couvrent les EC implantés localement, alors que celles décrivant l'octroi de crédits concernent aussi les établissements non installés localement, mais intervenant dans le département. La section consacrée à la situation financière des EC impose en revanche de se restreindre aux EC ayant un agrément de banque de plein exercice. En effet, pour certains EC locaux, succursales de banques métropolitaines, l'essentiel des activités de back-office s'exercent de manière centralisée en France métropolitaine. Ce découplage territorial empêche de ventiler la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département (ou la zone océan Indien), sauf lorsque ces activités de back-office sont refacturées distinctement. Le graphique ci-dessous résume les différents périmètres qui sont retenus.



Depuis 2002, les EC déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises des DOM directement auprès du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25 000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les DOM et 75 000 euros en métropole précédemment). Ces déclarations permettent notamment de décrire l'évolution sectorielle de l'endettement global de la clientèle entreprise, par tranche de taille et catégorie juridique.

# Section 1

## La structure du système bancaire

---

### 1. Les faits marquants de l'exercice

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

L'année 2015 est une année de transition pour le système bancaire réunionnais, qui semble être entré dans une phase de consolidation.

Toutes les banques de la place réfléchissent à redimensionner leur réseau d'agences et à faire muter leur concept d'agences. Elles souhaitent proposer des agences spécialisées, accompagner leur agent vers de nouveaux métiers (par exemple, de guichetiers en commercial ou bien de commercial à conseiller clientèle), et développer leur offre digitale. Cette nouvelle stratégie pousse certaines banques à une restructuration organisationnelle et opérationnelle, comme la Bnp Paribas Réunion<sup>1</sup>, qui rapatrie une partie de leur activité de « back et de middle Office » en métropole. Cette restructuration est prévue d'être mise en œuvre à compter de 2016, avec des effets jusqu'en 2020. Par ailleurs, la fusion entre la Banque de La Réunion (BR) et la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC) initiée en 2015 témoigne également de la mutation des banques de la place. En mai 2015, au terme d'une offre publique d'achat simplifiée (au cours de 152,30 euros), le groupe BPCE (Banque populaire Caisses d'épargne) a indiqué détenir plus de 95 % du capital de la BR, filiale du groupe. Cette annonce a été suivie d'une procédure de retrait obligatoire de la cote parisienne de la BR, intervenue le 7 mai 2015, afin de la céder à une autre filiale de BPCE, la CEPAC. La fusion entre les deux établissements devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2016.

Les banques cherchent également de nouveaux relais de croissance, au-delà des commissions et de la marge d'intermédiation bancaire. Elles diversifient leur sources de revenus avec des produits annexes (téléphonie), les produits d'assurances, mais également en développement de l'ingénierie financière.

Néanmoins, la bancarisation du département se poursuit et ces évolutions ne sont, à ce stade, pas comparables avec le mouvement fermeture d'agence observé en métropole.

---

<sup>1</sup> Cette opération concernait également les filiales de la Bnp Paribas dans les Antilles françaises, avec le regroupement au sein d'une même entité de ses trois filiales en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, et la délocalisation des activités de « back-office » vers la Métropole, accompagnée d'un plan de départs volontaires à la retraite. Ces opérations visent à contenir l'évolution des frais de gestion dans un environnement économique compliqué.

## 1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

### Janvier

Décret n° 2015-34 du 16 janvier 2015 portant application de l'ordonnance n° 2013-837 du 19 septembre 2013 relative à l'adaptation du code des douanes, du code général des impôts, du livre des procédures fiscales et d'autres dispositions législatives fiscales et douanières applicables à Mayotte : le présent décret comporte des mesures de coordination ajoutant le Département de Mayotte à la liste des départements d'outre-mer mentionnés par les dispositions fiscales des annexes II et III au code général des impôts. Il supprime les mentions de l'ancienne collectivité dans les articles concernés.

### Février

Décret n° 2015-149 du 10 février 2015 relatif aux obligations déclaratives et à la mise en concurrence des intermédiaires en défiscalisation outre-mer : ces entreprises sont soumises à des obligations déclaratives nouvelles ainsi qu'à une procédure de mise en concurrence lorsque le montant de l'investissement ouvrant droit à un avantage fiscal dépasse un certain seuil et qu'il est exploité par une société dont plus de 50 % du capital sont détenues par une ou plusieurs personnes publiques.

### Mars

Décret n° 2015-243 du 2 mars 2015 relatif à la notification, par voie électronique, aux établissements de crédit, aux sociétés de financement et aux organismes gérant des régimes de protection sociale de certains actes pris en vue du recouvrement de créances de toute nature : l'article 17 II de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 autorise la notification par voie électronique des actes adressés aux établissements de crédit, aux sociétés de financement et aux organismes gérant des régimes de protection sociale en tant que tiers détenteur de sommes appartenant ou devant revenir aux redevables. Ce décret détermine les conditions de mise en œuvre de cette notification électronique.

Décret n° 2015-293 du 16 mars 2015 relatif à l'information du consommateur lors de l'offre d'un crédit renouvelable sur le lieu de vente ou en vente à distance : le présent décret précise les informations et les conditions de leur présentation de façon à ce que le consommateur puisse clairement comparer l'offre de crédit renouvelable qui lui est faite, sur le lieu de vente ou en vente à distance, pour financer l'achat de biens ou de prestations de services d'un montant supérieur à 1 000 euros, avec la proposition de crédit amortissable qui doit accompagner cette offre.

Décret n° 2015-362 du 30 mars 2015 relatif aux obligations déclaratives des entreprises d'assurance et organismes assimilés : En l'état actuel du droit, les obligations déclaratives à la charge des entreprises d'assurance et organismes assimilés concernent les sommes versées aux bénéficiaires à l'occasion du dénouement des contrats d'assurance vie par décès de l'assuré et s'effectuent sur imprimé papier. Elles concernent également les revenus versés à l'occasion d'un rachat partiel ou total des contrats d'assurance vie. Ces revenus, imposables à l'impôt sur le revenu, sont déclarés de manière dématérialisée sur l'imprimé fiscal unique. Le présent décret a pour objet de définir le contenu et les modalités des obligations déclaratives nouvelles destinées à l'application de l'article 1649 ter. Les déclarations s'effectueront de manière dématérialisée par réseau. Elles alimenteront un fichier des contrats de capitalisation et d'assurance vie.

### Avril

Décret n° 2015-460 du 22 avril 2015 relatif à la remise de la fiche standardisée d'information mentionnée à l'article L. 312-6-2 du code de la consommation : le présent décret, prévu par l'article L. 312-6-2 du code de la consommation, précise les modalités de remise d'une fiche standardisée d'information et en définit les principales caractéristiques.

Arrêté du 29 avril 2015 précisant le format et le contenu de la fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt : le présent arrêté fixe le format et le contenu de la fiche standardisée d'information prévue par l'article L. 312-6-2 du code de la consommation.

### **Mai**

Décret n° 2015-538 du 15 mai 2015 relatif au compte sur livret d'épargne populaire : le présent décret a pour objet d'aménager les modalités de justification par le contribuable de son éligibilité au bénéfice du LEP et de clôture de ce livret en cas de non-respect des conditions.

### **Juillet**

Arrêté du 23 juillet 2015 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit : les taux de rémunération des fonds que les établissements de crédit sont autorisés à recevoir sont fixés conformément aux dispositions du présent arrêté.

Arrêté du 24 juillet 2015 rectifiant l'arrêté du 26 juin 2015 modifiant l'arrêté du 22 novembre 1977 relatif aux conditions dans lesquelles des banques ou établissements de crédit peuvent être habilités à consentir des prêts conventionnés : l'arrêté abroge l'article 4 de l'arrêté du 26 juin 2015. L'abrogation de cet article vise à corriger une erreur matérielle. L'article 4 de l'arrêté du 26 juin 2015, modifiant l'arrêté du 22 novembre 1977 relatif aux conditions dans lesquelles des banques ou établissements de crédit peuvent être habilités à consentir des prêts conventionnés, était sans objet puisque l'article 9 de la convention type entre la SGFGAS et les établissements de crédit ou sociétés de financement visée à l'article 1er de l'arrêté du 22 novembre 1977 a déjà été modifié par l'article 3 du même arrêté du 26 juin 2015.

Arrêté du 30 juillet 2015 modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 92-14 du 23 décembre 1992 relatif au capital initial des établissements de crédit: afin de tenir compte d'une spécificité des normes comptables françaises, le présent arrêté, pris sur le fondement de l'article L. 611-1 (1) du code monétaire et financier, permet l'inclusion des amortissements dérogatoires dans le capital initial des sociétés de financement, en plus des éléments mentionnés aux points a et e de l'article 26 du règlement (UE) n°575-2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

### **Août**

Ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière : La présente ordonnance est prise sur le fondement des articles 1 à 3 de la loi n° 014-1662 du 30 décembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière.

Il s'agit de la transposition de la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant la directive 82/891/CEE du Conseil ainsi que les directives du Parlement européen et du Conseil 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE, 2011/35/UE, 2012/30/UE et 2013/36/UE et les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 648/2012.

Le texte adapte les règles relatives à la garantie des dépôts conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts.

Il modifie les règles applicables au fonds de garantie des dépôts et de résolution, en particulier celles qui régissent le fonctionnement et les compétences de son conseil de surveillance ainsi que les modalités selon lesquelles ses adhérents contribuent à son financement.

Il adapte enfin, lorsque c'est nécessaire, les dispositions du code monétaire et financier à celles du règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique, et modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010.

Décret n° 2015-1059 du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer : Le présent décret précise notamment les plafonds de ressources et de loyer applicables, les modalités d'option pour le crédit d'impôt, les obligations déclaratives ainsi que les modalités d'imputation de la créance et de préfinancement.

Arrêté du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer : le présent arrêté précise l'éligibilité des investissements consistant en l'acquisition d'un véhicule terrestre à moteur.

Il définit les dépenses d'équipement d'énergie renouvelable réalisées dans le secteur du logement social éligible au crédit d'impôt prévu à l'article 244 quater X du CGI.

Enfin, il précise les seuils de déconcentration de la procédure d'agrément concernant les investissements réalisés dans le secteur du logement social et intermédiaire et leurs modalités d'appréciation.

## **Octobre**

Loi n° 2015-1236 du 7 octobre 2015 autorisant la ratification de l'accord entre la République française et l'Union européenne visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité : Est autorisée la ratification de l'accord entre la République française et l'Union européenne visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité, signé à Bruxelles le 17 février 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer : les articles 13 et 14 concernent les Instituts d'émission (IE) : suppression du comité économique consultatif de l'IEDOM ; introduction du secret professionnel pour le personnel de l'IEDOM et de l'IEOM ; soumission des marchés des IE à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ; publication sur internet du rapport de l'observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM ; étude des questions relatives aux délais de paiement par l'IEDOM et la publication d'un rapport annuel.

Décret n° 2015-1292 du 15 octobre 2015 relatif au taux du crédit d'impôt recherche en faveur des entreprises exposant des dépenses de recherche et d'innovation dans les départements d'outre-mer : l'article 66 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 majore les taux du crédit d'impôt recherche prévu à l'article 244 quater B du CGI au titre des dépenses de recherche et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans les départements d'outre-

mer. Le taux du crédit d'impôt est porté à 50 % pour les dépenses de recherche et à 40 % pour les dépenses d'innovation. Ces taux s'appliquent aux dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015.

Le II de l'article précité indique que cette mesure entre en vigueur, pour les entreprises qui ne satisfont pas aux conditions fixées au chapitre Ier et à la section 1 du chapitre III du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, à une date fixée par décret, qui ne peut être postérieure de plus de six mois à la date de réception par le Gouvernement de la réponse de la Commission européenne permettant de regarder le dispositif législatif lui ayant été notifié comme conforme au droit de l'Union européenne en matière d'aides d'État. Le présent décret fixe cette date d'entrée en vigueur.

Décret n° 2015-1393 du 30 octobre 2015 : porte publication de l'accord interne entre les représentants des Gouvernements des Etats membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pour la période 2014-2020 conformément à l'accord de partenariat ACP-UE et à l'affectation des aides financières destinées aux pays et territoires d'outre-mer auxquels s'appliquent les dispositions de la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, signé à Luxembourg le 24 juin 2013 et à Bruxelles le 26 juin 2013 .

### **Novembre**

Décret n° 2015-1431 du 5 novembre 2015 relatif aux modalités de transmission à la Banque de France de données relatives aux opérations d'assurance-crédit : le décret rend applicable l'article 58 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ; il précise les modalités selon lesquelles les assureurs-crédits transmettent à la Banque de France leurs encours de crédit client garantis et selon lesquelles la Banque de France agrège ces informations, classées par secteurs de l'économie et par pays, et les modalités de traitement et de publicité applicables à ces données.

Décret n° 2015-1441 du 6 novembre 2015 relatif à la coopération régionale outre-mer : le décret modifie la composition des comités de gestion des fonds de coopération régionale et celle de l'instance de coopération régionale. Il insère également, dans le code général des collectivités territoriales, deux chapitres consacrés au fonds de coopération régionale en Guyane et en Martinique.

Décret n° 2015-1524 du 25 novembre 2015 précisant le périmètre des prestations des sociétés de tiers-financement mentionnées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier : le décret prévoit que les sociétés de tiers-financement peuvent exercer une activité de crédit, après autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cette dernière apprécie, pour autoriser l'activité de crédit, l'adéquation du programme d'activités de la société de tiers-financement, de son organisation, des règles de gestion qu'elle se donne et des moyens techniques et financiers dont elle dispose. Elle s'assure de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne approprié aux opérations de crédit dont les composantes minimales sont précisées par le présent décret. L'ACPR assure également un contrôle permanent du respect d'un certain nombre de dispositions de nature à assurer la sécurité des emprunteurs dans les relations avec les sociétés de tiers-financement.

### **Décembre**

Décret n° 2015-1591 du 7 décembre 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du règlement (UE) n° 2015/751 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte : le règlement (UE) n° 2015/751 limite le niveau des commissions interbancaires dites « commissions d'interchange »

qui peuvent être exigées par les prestataires de services de paiement à l'occasion d'un paiement par carte. Le règlement définit la « commission d'interchange », dans son article 2, paragraphe 10, comme une commission payée directement ou indirectement (à savoir par un tiers) pour chaque opération effectuée entre l'émetteur et l'acquéreur qui sont parties à une opération de paiement liée à une carte. La compensation nette ou les autres rémunérations convenues sont considérées comme faisant partie de la commission d'interchange. Les articles 3 et 4 du règlement fixent des plafonds pour les commissions d'interchange, pour les opérations par cartes de débit d'une part et, pour les opérations par cartes de crédit d'autre part, respectivement de 0,2 % et de 0,3 % de la valeur de l'opération, sans préjudice de mesures nationales pouvant fixer des taux inférieurs ou des modalités de calcul spécifiques. L'article 16 du règlement reconnaît également l'existence d'opérations de paiement nationales qui ne peuvent être identifiées par le système de cartes de paiement comme des opérations par carte de débit ou des opérations par carte de crédit (dites cartes universelles). Dans ce cas, les dispositions relatives aux opérations par cartes de débit sont applicables. Toutefois, par dérogation et pendant une période transitoire, l'article 16, paragraphe 2, permet aux États membres d'appliquer un plafond unique et spécifique aux commissions d'interchange sur les opérations de paiement nationales effectuées au moyen de cartes universelles. En application de cette règle, le décret fixe à 0,23 % le plafond des commissions d'interchange applicables aux opérations liées à une carte universelle. Ce plafond est applicable jusqu'au 9 décembre 2016.

## 2. L'organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR BANCAIRE

Depuis l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013, le statut juridique des établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a évolué. On distingue ainsi :

- Le statut d'établissement de crédit, qui est une entité dont l'activité consiste à recevoir des fonds remboursables du public et à octroyer des crédits (article L511-1 du CMF). Les établissements de crédit sont agréés en qualité de banque, de banque mutualiste ou coopérative, d'établissement de crédit spécialisé (ECS) ou de caisse de crédit municipal (cf. article L511-9 du CMF).
- Le statut de société de financement, pour les anciennes sociétés financières ayant déposé une demande d'agrément pour ce statut (articles L511-1 et L515-1 du CMF).

A La Réunion, 22 établissements sont installés au 31 décembre 2015, soumis à la loi bancaire et participent au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie). 17 ont le statut d'établissement de crédit, dont 11 celui de banque et 6 d'établissements de crédit spécialisés, tandis que 5 établissements ont opté pour le statut de sociétés de financement.

Le projet de fusion entre la CEPAC et la Banque de La Réunion devrait conduire prochainement à une nouvelle réduction du nombre d'établissements financiers intervenant dans le département, comme lors de la fusion opérée en 2013 par le Groupe General Electric Compagny entre SOREFI et REUNIBAIL.

En marge de ces établissements bancaires, on dénombre également d'autres établissements intervenant sporadiquement ou de manière plus régulière dans le département, comme la Caisse

des dépôts et consignations, établissement public à statut *sui generis*, mais également des sociétés spécialisées dans le crédit-bail (Lixxbail par exemple) ou l'affacturage (Eurofactor).

<b>Nombre d'établissements financiers</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Etablissements financiers installés localement	19	20	24	22	22	22
Etablissements de crédit (Banques)	8	8	10	11	11	11
(dt) Banques mutualistes et commerciales	5	5	5	5	5	5
Etablissements de crédit spécialisés				6	6	6
Sociétés de financement	11	12	14	5	5	5

Source : IEDOM

## 2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

Le marché du crédit à La Réunion reste plutôt concentré, en dépit du nombre relativement important d'établissements qui y interviennent. Le marché de la collecte d'épargne présente une concentration plus importante que le marché de l'offre de crédits, au sein duquel le marché des crédits aux particuliers apparaît plus concurrentiel que le marché des crédits aux sociétés non financières. On observe néanmoins une amélioration régulière, de 1997 à 2015, de la concurrence sur le marché de la collecte comme sur celui du financement, avec une diminution progressive de la part de marché cumulée des trois plus importants établissements (à l'exception du marché du financement aux ménages depuis 2010).

### Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Parts de marché cumulées des trois principaux établissements</b>						
Ensemble des dépôts collectés	64,6%	63,2%	63,3%	61,9%	61,2%	61,1%
Ensemble des concours accordés	59,2%	56,9%	57,7%	56,8%	54,7%	53,0%
(dt) Crédits consentis aux entreprises	57,7%	60,8%	58,9%	62,4%	58,5%	57,1%
(dt) Crédits consentis aux ménages	61,5%	55,2%	57,2%	48,9%	51,2%	50,2%

### Indice Herfindhal-Hirschmann (IHH)

Marché de l'ensemble des dépôts	1 894,2	1 821,7	1 926,2	1 846,7	1 734,8	1 724,0
Marché de l'ensemble du crédit	1 650,0	1 478,3	1 650,8	1 595,6	1 459,4	1 384,5
(dt) Marché du crédit aux entreprises	1 506,9	1 535,7	1 618,1	1 725,8	1 486,2	1 421,8
(dt) Marché du crédit aux ménages	1 943,8	1 492,1	1 627,8	1 411,7	1 428,6	1 379,8

Source : IEDOM

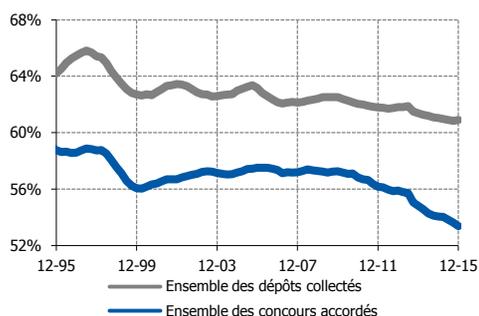
Une autre mesure de la concentration d'un marché, normée et comparable, est donnée par l'indice Herfindhal-Hirschmann<sup>1</sup> (IHH). Les marchés réunionnais de la distribution de crédits bancaires et de la collecte d'épargne font ainsi apparaître des IHH oscillant entre 1 300 et 1 800, révélateurs d'une concentration importante, mais ne présentant a priori pas de risque majeur de défaut de concurrence. Une forte diminution des indices de concentration est cependant constatée au cours des dernières années.

### Mesures de la concentration du marché bancaire réunionnais de 1995 à 2015

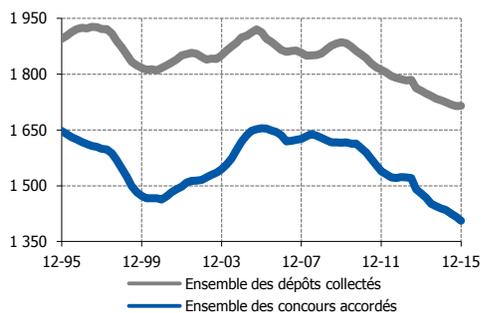
(établissements locaux uniquement - hors instituts financiers spécialisés)

<b>Part de marché cumulée des trois principaux intervenants par type de marché</b>	<b>Indice de Herfindhal-Hirschmann (IHH) par type de marché</b>
--	---

<sup>1</sup> Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1 000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de risques liés à une concurrence insuffisante. Inversement, au-delà d'un IHH de 2 000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

Les différences observées par type de marché et d'activité apparaissent plus ou moins corrélées au nombre d'établissements intervenant sur ces marchés. La collecte d'épargne présente ainsi un nombre restreint d'établissements autorisés à collecter des ressources auprès de la clientèle, tandis que le financement des particuliers présente un nombre plus élevé d'établissements en concurrence. Néanmoins, la concentration peut être impactée par d'autres éléments, comme la crise financière de 2008-2009 qui a eu un effet inverse temporaire sur les marchés des crédits aux ménages et des crédits aux entreprises.

### 2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Le marché local de la distribution du crédit, y compris par les prêteurs institutionnels comme l'Agence française de développement (AFD), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou DEXIA, est toujours dominé par le groupe des banques mutualistes, qui détient une part de marché globale de 33,6 % fin 2015, malgré une baisse sur les dernières années (maximum de 38,6% entre 2008 et 2010). Les deux catégories de banques (mutualistes et commerciales) se partagent, par contre, à peu près équitablement le marché de la collecte de ressources.

#### Ventilation des dépôts et crédits par catégories d'établissements

en millions d'euros

	2000	2005	2010	2013	2014	2015
<b>Distribution de crédits bancaires</b>	<b>8 409</b>	<b>12 179</b>	<b>16 681</b>	<b>17 802</b>	<b>18 181</b>	<b>19 078</b>
Banques commerciales	26,4%	25,7%	27,6%	27,8%	27,6%	26,6%
Banques mutualistes	27,8%	37,0%	38,6%	35,8%	34,5%	33,6%
Autres établissements locaux	16,8%	15,3%	13,3%	11,3%	11,2%	11,1%
Prêteurs institutionnels	28,9%	21,9%	20,4%	25,1%	26,7%	28,7%
<b>Collecte de dépôts</b>	<b>5 759</b>	<b>8 739</b>	<b>10 746</b>	<b>12 040</b>	<b>12 461</b>	<b>12 966</b>
Banques commerciales	50,5%	48,3%	48,1%	49,0%	50,2%	50,9%
Banques mutualistes	49,2%	51,3%	51,3%	50,5%	49,3%	48,6%
Autres établissements locaux	0,4%	0,4%	0,6%	0,4%	0,5%	0,5%

Source : IEDOM

De leur côté, les prêteurs institutionnels retrouvent en 2015 leur part de marché de la fin des années 1990 (époque à laquelle ils contribuaient pour plus de 30 % au financement de l'économie réunionnaise). Cette part s'est alors réduite progressivement, jusqu'à moins de 20 % en 2008-2009, et remonte depuis cette période.

Les cinq banques commerciales (y compris la Banque Postale) affichent quant à elles une part de marché de 26,6 % à fin 2015, en baisse entre 2014 et 2015 après plusieurs années de stabilité. Les autres établissements bancaires locaux (qui se partagent désormais entre les établissements de crédits spécialisés et les sociétés de financement) continuent enfin d'enregistrer

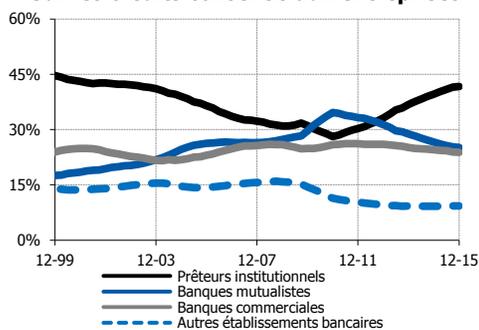
un léger recul de leurs parts de marché. Entre 2000 et 2014, elles ont perdu 5,5 points de parts de marché, en liaison avec le recul de leur segment de marché (notamment le financement de l'automobile et des biens d'équipement des professionnels).

Le positionnement des intervenants bancaires s'est également modifié au cours des dernières années. On observe d'abord la part croissante et dominante des prêteurs institutionnels sur le marché du financement des entreprises, en raison essentiellement des prêts consentis par la CDC aux sociétés immobilières et aux sociétés d'économie mixte. Les banques mutualistes voient inversement leur part de marché décroître fortement depuis 2009 pour retrouver le niveau des banques commerciales. Elles demeurent par contre dominantes sur le marché des crédits aux ménages.

En matière de collecte d'épargne, les banques mutualistes et les banques commerciales se partagent à peu près équitablement le marché. Les banques commerciales, historiquement plus présentes sur les dépôts des entreprises, tendent à se renforcer sur les ménages. Inversement, les banques mutualistes, prépondérantes sur les dépôts des ménages, se sont renforcées sur les dépôts des entreprises.

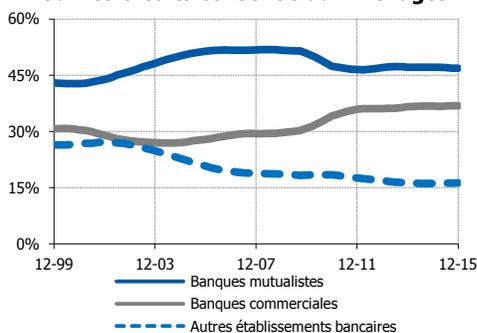
### Évolution des parts de marché

**Sur les crédits consentis aux entreprises**



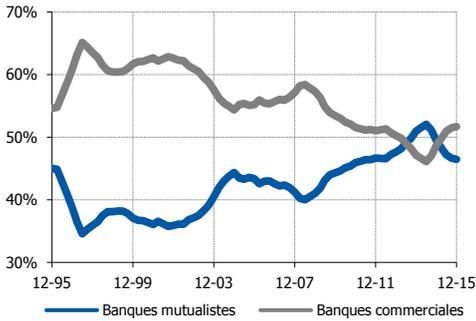
Source : IEDOM

**Sur les crédits consentis aux ménages**



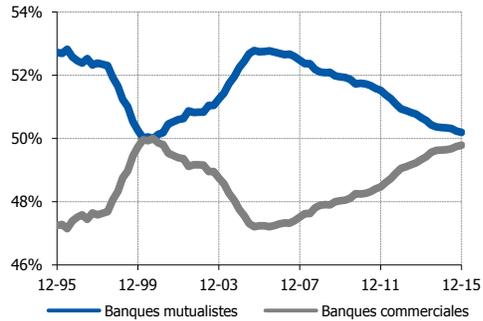
Source : IEDOM

### Sur la collecte des ressources des entreprises



Source : IEDOM

### Sur la collecte des ressources des ménages



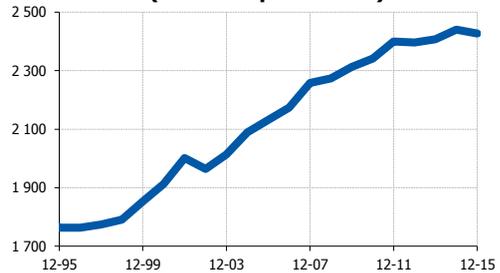
Source : IEDOM

## 2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédit locaux (hors salariés de la Banque postale, de l'AFD et de la CDC) installés dans le département baissent légèrement baisse de 0,5 % entre 2014 et 2015 (-0,5 %), soit -13 employés à 2 427 salariés, après plusieurs années de hausse régulière (+1,3 % en 2014 et +0,5 % en 2013).

Les effectifs employés par les établissements de crédit installés dans le département ont néanmoins progressé assez régulièrement depuis une vingtaine d'année, passant de 1 812 en 1994 à plus de 2 427 salariés actuellement, soit une progression de plus de 30 % en vingt ans, et de 13,8 % sur les dix dernières années.

### Effectifs totaux des EC locaux (hors Banque Postale)



Source : IEDOM

Le taux d'encadrement des établissements de crédit a légèrement progressé entre 2014 et 2015, pour atteindre 26,3 %. Pour mémoire, ce taux s'élevait à peine à 16 % dans les années 1995 et au début des années 2000. Le taux d'encadrement diffère cependant légèrement selon les types d'établissements bancaires. Il est plus élevé dans les anciennes sociétés financières installées à La Réunion (aujourd'hui établissements de crédit spécialisés ou sociétés de financement), où il atteint 32,8 % en 2015, que dans les banques commerciales (26,0 % en 2015) ou dans les banques mutualistes et coopératives (24,7 % en 2015). Il s'inscrit néanmoins en progression dans tous les types d'établissement, traduisant la professionnalisation croissante du métier de banquier.

## Effectifs des établissements bancaires locaux

	1995	2000	2005	2010	2014	2015	15/14	15/05
Effectifs totaux								
ensemble	1 764	1 913	2 132	2 355	2 440	2 427	-0,5%	13,8%
cadres	271	304	425	547	620	639	3,1%	50,4%
techniciens	1 493	1 609	1 707	1 808	1 820	1 788	-1,8%	4,7%
(dt) Banques commerciales	52,2%	47,5%	44,0%	42,8%	41,6%	41,2%	-1,7%	6,4%
(dt) Banques mutualistes	36,2%	39,3%	42,2%	43,4%	44,9%	45,4%	0,5%	22,4%
(dt) Autres établissements	11,7%	13,2%	13,7%	13,9%	13,4%	13,4%	-0,6%	11,3%
<b>Taux d'encadrement</b>								
Ensemble des E.C locaux	15,4%	15,9%	19,9%	23,2%	25,4%	26,3%	3,6%	32,1%

Source : IEDOM

## 3. La densité du système bancaire

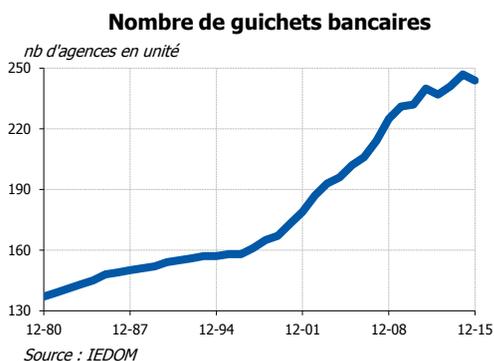
### 3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

#### 3.1.1 Nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires des banques réunionnaises de plein exercice s'établit à 244 implantations permanentes à fin décembre 2015 (y compris les 100 bureaux ou agences de la Banque Postale), en baisse de 3 unités par rapport à 2014.

Le processus de densification du réseau réunionnais se stabilise après un mouvement continu de 1997 à 2008 qui a vu l'ouverture d'agences spécialisées pour certains types de clientèle ou segments de marché (grandes entreprises, clientèle professionnelle, habitat ou collectivités locales).

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent<sup>1</sup> s'établit en fin d'année 2015 à 3 457 habitants à La Réunion, en légère hausse par rapport à l'année passée (1,7 %). Ce ratio demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France métropolitaine<sup>2</sup> (un guichet pour 1 735 habitants à fin 2013) soit proche du double.



<sup>1</sup> Y compris l'ensemble des guichets postaux, qui interviennent pour le compte de la Banque Postale.

<sup>2</sup> Source : Fédération bancaire française.

## Nombre de guichets bancaires permanents

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	Var.
Nombre de guichets bancaires	158	173	202	232	241	247	244	-1.2%
(dt) Banques commerciales	120	124	139	156	162	167	166	-0.6%
(dt) Banques mutualistes	38	49	63	76	79	80	78	-2.5%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 184	4 138	3 834	3 539	3 465	3 398	3 457	1.7%

Source : IEDOM

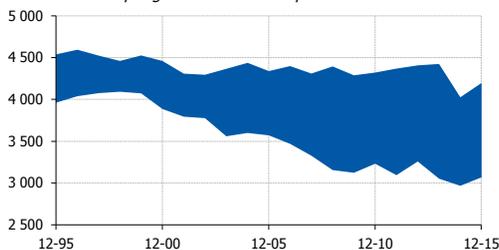
Cette situation ne traduit cependant pas nécessairement une moindre accessibilité des banques, en raison de la géographie du département de La Réunion. La plus grande partie de la population se concentre en effet sur les zones côtières, dans ou à proximité des grandes agglomérations autour desquelles s'organisent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est ainsi favorable à La Réunion, avec un guichet pour 10,2 km<sup>2</sup> en 2014 contre un guichet pour 16,8 km<sup>2</sup> pour la France entière (2013).

Le ratio du nombre d'habitants par guichets bancaires a par ailleurs tendance à s'accroître en France métropolitaine. Les banques françaises ont en effet commencé à redimensionner leurs réseaux d'agences bancaires face au développement de la banque en ligne et à la désertion des agences qui a commencé à en résulter.

Cette politique n'est pas encore perceptible à La Réunion avec un moindre développement de la banque en ligne et une proximité plus marquée de la population envers les agences bancaires. Il demeure par ailleurs des disparités territoriales selon les grandes zones géographiques, comme retracé dans le tableau ci-dessous.

### Nb. d'hab. par guichet à La Réunion Min-Max selon zones géographiques

Habitants par guichet bancaire ou postal



Source : IEDOM

### Nombre d'habitants par guichet bancaire par zone géographique

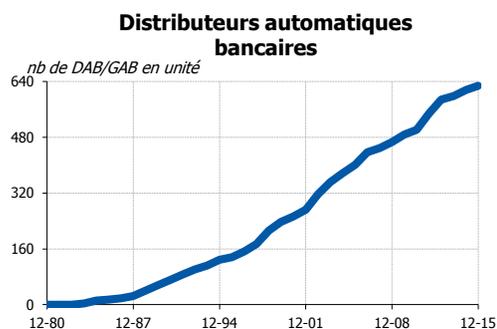
	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Région Nord	4 562	4 454	3 574	3 120	3 228	3 092	3 255	3 050	2 964	3 066
Région Est	4 119	4 133	4 344	4 285	4 318	4 365	4 404	4 421	4 023	4 193
Région Ouest	4 164	3 880	3 591	3 415	3 435	3 466	3 430	3 431	3 446	3 465
Région Sud	3 981	4 132	4 037	3 690	3 583	3 414	3 482	3 493	3 476	3 504

Source : Insee pour les recensements de la population - IEDOM pour les nombres de guichets bancaires

Le niveau d'équipement en guichets bancaires, relativement uniforme sur le territoire réunionnais dans les années 1995, a ainsi tendance à se différencier sensiblement depuis les années 2002-2003, avec aujourd'hui une région Est globalement moins bien servie que les autres régions de l'île. Pourtant, la commune présentant le meilleur taux d'équipement se situe toujours dans l'Est ; il s'agit de la commune de Salazie (un guichet pour 1 834 habitants, avec deux agences bancaires ou postales). A l'opposé, la commune de l'Entre-Deux dans le Sud et de Sainte Rose dans l'Est sont les moins bien équipées (une seule agence bancaire ou postale pour plus de 6 500 habitants).

Quelques établissements bancaires, au premier rang desquels la Banque Postale, permettent l'accès de la majorité de la population réunionnaise aux services bancaires grâce à des réseaux étoffés d'agences ou de bureaux, répartis dans toutes les communes, même dans les écarts les plus reculés du département (à l'exception du cirque de Mafate). Ainsi, deux communes (l'Entre-Deux et la Plaine-des-Palmistes) sur vingt-quatre sont équipées exclusivement d'un unique bureau de poste. A l'opposé, la commune de Saint-Denis est équipée de 51 guichets bancaires ou postaux, soit un guichet pour 2 821 habitants.

### 3.1.2 Nombre de distributeurs automatiques bancaires



Source : IEDOM

Avec 627 automates bancaires en fonctionnement dans le département à fin 2015, contre 615 un an auparavant, La Réunion continue de voir progresser son niveau d'équipement. Douze nouveaux automates ont ainsi été mis en service au cours de l'année 2015, après dix-sept en 2014. Ce nombre de nouvelles implantations s'inscrit néanmoins en retrait par rapport aux années 2011 et 2012 (40 en 2012 et 47 en 2011). Les banques du département poursuivent ainsi leur effort d'investissement en matière de modernisation et d'automatisation de leurs implantations. A noter également que la mise en service de distributeurs recyclant de billets se généralise peu à peu dans le département.

#### Nombre de distributeurs automatiques de billets

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	Var.
<b>Distributeurs automatiques</b>	<b>136</b>	<b>253</b>	<b>401</b>	<b>501</b>	<b>598</b>	<b>615</b>	<b>627</b>	<b>2.0%</b>
(dt) Banques commerciales	56	116	198	271	357	372	387	4.0%
(dt) Banques mutualistes	80	136	183	209	238	240	240	0.0%
(dt) Autres établissements (1)	0	1	20	21	3	3	0	-
Nombre d'habitants par DAB-GAB	4 860	2 830	1 931	1 639	1 396	1 365	1 347	-1.3%

(1) Automates installés dans la grande distribution dans le cadre de partenariat avec les enseignes commerciales (GE Money jusqu'en 2014 et Compagnie financière de Bourbon jusqu'en 2011)

Source : IEDOM

En 2015, comme les années précédentes, l'effort d'investissement en nouveaux automates est réalisé par les banques commerciales (+15 en 2015 comme en 2014). Les banques commerciales (y compris la Banque Postale) détiennent désormais plus de 61 % du parc d'automates bancaires de retrait installés dans le département.

Néanmoins, le niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de billets à La Réunion (1 347 habitants pour 1 automate en 2015) demeure inférieur à celui observé pour la France entière (1 118 habitants pour 1 DAB-GAB en 2013). L'écart avec la France métropolitaine s'est cependant considérablement réduit sur la dernière décennie, puisqu'en 1993 on comptabilisait un automate pour 5 679 habitants à La Réunion, contre un pour 3 141 habitants pour la France entière.

L'écart tend cependant à se réduire si on compare le niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de la zone géographique la mieux dotée du département, c'est-à-dire la région Nord de l'île (1 132 habitants pour 1 automate en 2015).

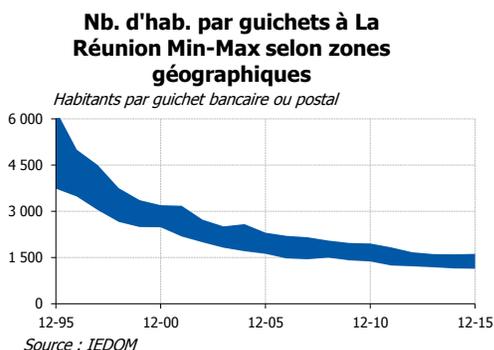
### Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique du département

	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Région Nord	3 751	2 475	1 619	1 404	1 367	1 237	1 211	1 180	1 141	1 132
Région Est	6 316	2 650	2 305	1 967	1 950	1 824	1 666	1 608	1 599	1 613
Région Ouest	4 899	2 895	1 795	1 590	1 587	1 489	1 399	1 390	1 352	1 343
Région Sud	5 498	3 190	2 196	1 881	1 802	1 659	1 512	1 502	1 475	1 431

Source : Insee pour les recensements de la population - IEDOM pour les nombres de DAB/GAB

En effet, comme pour l'implantation des agences, les taux d'équipement en automates diffèrent légèrement entre les différentes zones géographiques du département. Les régions Est et Sud du département apparaissent ainsi moins équipées que les autres parties de l'île, même si cette différence a tendance à s'estomper par rapport aux années 1990. Un fort mouvement de convergence peut être observé depuis vingt ans.

La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche un niveau d'équipement en automates bancaires assez proche de la moyenne nationale, avec 1 132 habitants par automate. Les distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sont d'ailleurs concentrés sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. En moyenne, depuis 1999, ces trois grandes agglomérations regroupent la moitié des distributeurs installés dans le département. Cette proportion est supérieure à la part que représentent ces trois agglomérations dans la population totale (39,3 % en 2015 et 41,5 % en 1995). On ne retrouve pas une telle divergence dans la part des guichets bancaires installés dans ces trois principales agglomérations (43,4 % en 2015 après 41,8 % en 1995).



## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Les établissements de crédit installés localement et la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 2,1 millions de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2015, dont 776 081 comptes de dépôts à vue. Le nombre de comptes est en hausse de 2,9 % par rapport à 2014 (après +1,0 % l'année précédente). Rapporté à la population, le nombre de comptes (de dépôts ou d'épargne) par habitant continue également de progresser pour s'établir à 2,45 en 2015.

Comme l'année précédente, les évolutions divergent selon les types et natures des placements. Le nombre de comptes de dépôts à vue augmente significativement entre 2014 et 2015 (+3,0 % après +2,9 % l'année précédente). En revanche, après une baisse l'année précédente, 2015 enregistre un renouveau de l'engouement des épargnants pour les livrets A (+3,5 % en 2015 après 0,0 % en 2014), pour les livrets jeunes (+8,9 % en 2015 contre -4,8 % en 2014) et pour les livrets d'épargne populaire (+23,9 % en 2015 après -6,4 % en 2014). Les baisses successives des taux de l'épargne réglementée ont entraîné un recul des encours collectés mais n'ont pas mis fin à la hausse des ouvertures de comptes. Les livrets de développement durable, seul placement dont la collecte demeure positive en 2015, continuent par contre de ralentir (+0,4 % en 2015 après +1,7 % en 2014).

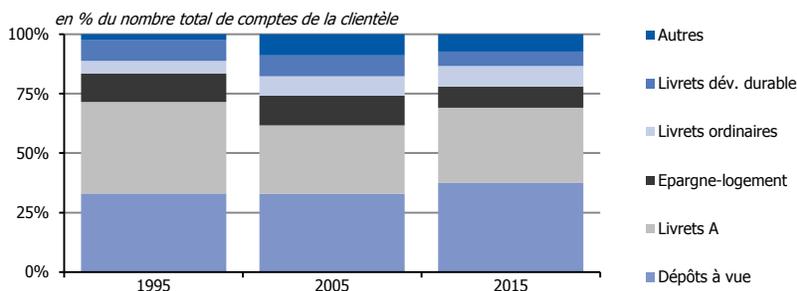
## Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	Var.
<b>Nombre total de comptes</b>	1 066.2	1 479.3	1 717.4	1 880.5	1 991.7	2 012.3	2 071.1	2.9%
(dt) Banques commerciales	59.2%	60.0%	58.3%	58.5%	60.4%	60.6%	62.1%	2.5%
(dt) Banques mutualistes	40.8%	40.0%	41.7%	41.5%	39.6%	39.4%	37.9%	-3.8%
Nb. de comptes par habitant	1.613	2.066	2.218	2.290	2.385	2.398	2.452	2.3%

Source : IEDOM

Après de nombreuses années de désaffection, les plans d'épargne logement enregistrent une deuxième année de hausse de leur nombre (+8,4 % en 2015 après +5,9 % en 2014 et -1,7 % en 2013). A l'inverse, les livrets ordinaires continuent de reculer (-1,3 % en 2015 après -1,2 % en 2014), tout comme les comptes d'épargne logement (-3,7 % en 2015 contre -1,4 % précédemment).

## Répartition des placements par produits



Source : IEDOM

Détail des comptes bancaires à la clientèle	nombre de comptes			encours moyen (en €)		
	1995	2005	2015	1995	2005	2015
Dépôts à vue	352.4	564.5	776.1	3 039	4 718	6 108
Dépôts à terme	4.2	10.7	24.4	85 224	41 477	32 002
Comptes sur livrets	597.0	978.7	1 140.5	1 119	1 555	2 512
(dt) Livrets A	410.6	495.8	654.4	873	948	1 810
(dt) Livrets ordinaires	127.3	215.6	185.5	1 881	3 404	6 225
(dt) Livrets Jeunes	nd	81.0	93.6	nd	389	405
(dt) Livrets d'épargne populaire (LEP)	2.0	47.7	29.4	3 098	2 621	2 851
(dt) Livrets de développement durable	57.1	138.7	177.5	1 117	1 166	2 278
Comptes d'épargne-logement	45.6	60.0	46.3	3 017	3 807	4 072
Plans d'épargne-logement (PEL)	49.0	90.3	79.7	7 765	9 890	11 382
Plans d'épargne populaire (PEP)	14.4	7.8	2.1	9 909	14 261	22 197
<b>Total</b>	<b>1 066.2</b>	<b>1 717.4</b>	<b>2 070.9</b>	<b>2 871</b>	<b>3 615</b>	<b>4 658</b>

Source : IEDOM

En comparant la répartition des nombres de comptes par type de placement sur une longue période, on observe une croissance de la part des dépôts à vue dans le nombre total de comptes à vue et d'épargne, et une forte diminution du poids des livrets A, qui représentaient 38,5 % des comptes en 1995 contre 31,6 % seulement en 2015, malgré l'accélération de leurs ouvertures ces dernières années.

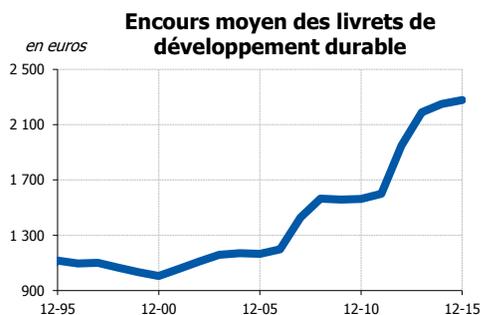
L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 6 108 € à fin décembre 2015, contre 5 629 € à fin décembre 2014. Il s'élevait à 4 718 € il y a dix ans (2005) et à 3 039 € vingt ans auparavant (1995). L'encours moyen des

comptes sur livrets s'établit pour sa part à 2 512 € à fin 2015, contre 1 555 € à fin 2005 et 1 119 € à fin 1995).

Concernant les comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (405 € en 2015). Ces différences s'expliquent notamment par des plafonds maximums différents pour chaque type de placement (1 600 € maximum pour les livrets jeunes contre 22 950 € pour un livret A), mais aussi par des durées de détention plus réduites.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

Les encours moyens des livrets reflètent par ailleurs les évolutions législatives successives. Ainsi, les livrets A ont été impactés en 2008-2009 par la généralisation de leur commercialisation par les banques commerciales (1<sup>er</sup> janvier 2009) puis en 2012 et 2013 par le relèvement progressif de leur plafond (précédemment de 15 300 €). Les livrets de développement durable (ex-codevi) ont également enregistré en 2012 un doublement de leur plafond (de 6 000 € à 12 000 €). De même, l'attrait des plans d'épargne logement pour les épargnants avaient été fortement remis en cause par les modifications de la fiscalité de leur rémunération au-delà de dix ans, puis la modification du versement de la prime d'épargne. La loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence (loi n°2014-617 du 13 juin 2014) pourrait également impacter ces statistiques à l'avenir.

## 4. Les moyens de paiement

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement en interbancaire (dites cartes interbancaires ou CB) en circulation à La Réunion s'établit à 824 309 unités à fin décembre 2015, en hausse de 19,9 % par rapport à fin 2014 (après +3,9 % et +2,7 % les deux années précédentes). Cette hausse exceptionnelle s'explique par un effort important d'équipement de sa clientèle par la Banque Postale, dans le cadre d'une politique commerciale nationale, qui a permis de doubler pratiquement son parc de cartes bancaires pour sa clientèle à La Réunion.

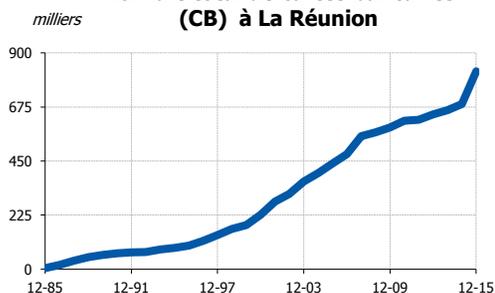
## Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Cartes de retrait d'espèces ou de paiement en interbancaire (dont) cartes internationales dites de prestige	66,0	98,2	226,8	439,6	617,6	687,2	824,3
Cartes de retrait 'maison'	61,4	282,2	204,5	108,8	101,9	79,1	56,2
Proport° des cartes maison	48,2%	74,2%	47,4%	19,8%	14,2%	10,3%	6,4%
Nombre de cartes CB par habitant	0,110	0,149	0,317	0,569	0,752	0,819	0,976
Ecart avec la métropole	67,1%	63,7%	53,2%	30,3%	18,7%	14,2%	-

Sources : IEDOM pour les données Réunion - GIE Cartes Bancaires pour les données France entière

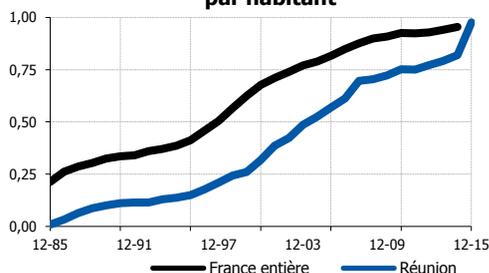
A fin décembre 2015, on dénombre également 56 178 cartes de retrait privées (cartes de retrait qui ne peuvent être utilisées que dans les seuls distributeurs de la banque émettrice). Ces cartes de retrait « maison » représentent cependant une proportion de moins en moins importante du nombre total de cartes en circulation dans le département (6,4 % en 2015), alors que cette proportion avait pu atteindre 47,4 % en 2000 et jusqu'à 74,2 % en 1995.

**Nombre total de cartes bancaires (CB) à La Réunion**



Source : IEDOM

**Nombre de cartes bancaires CB par habitant**



Source : IEDOM

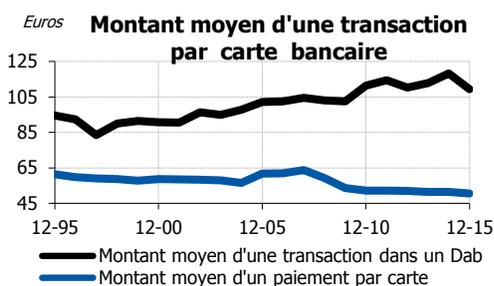
Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise progresse très fortement entre 2014 et 2015 pour s'établir à 0,976 unité par habitant (contre 0,819 fin 2014). Grâce à la progression spectaculaire du taux d'équipement des clients de la Banque Postale, La Réunion rattrape ainsi la moyenne nationale (0,954 carte CB par habitant fin 2014). L'écart se réduit donc fortement avec la métropole (53 % au début des années 2000).

## 4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre de retraits par cartes bancaires effectués dans les 627 distributeurs automatiques installés dans l'île progresse sensiblement en 2015 (+6,3 %) après deux années de baisse consécutive (-0,6 % en 2014 et -2,3 % en 2013).

Le nombre de retraits s'établit ainsi à 30,1 millions de transactions contre 28,3 millions un an auparavant. Contrairement à l'année précédente, la valeur cumulée de ces retraits recule néanmoins fortement (-7,6 % entre 2014 et 2015 contre +4,2 % entre 2013 et 2014) pour s'établir à 3,3 milliards d'euros. Le montant moyen d'un retrait dans un distributeur automatique de billets diminue et s'établit à un peu moins de 110 euros.

A titre de comparaison, le montant moyen d'un retrait pour la France entière d'après le Groupement des Cartes Bancaires CB s'établissait à 80,91 euros en 2014, soit une moyenne significativement moins élevée (46% d'écart en 2014 entre La Réunion et la France).



Source : IEDOM

### Transactions de retrait par carte bancaire dans les GAB

	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Nb. de transactions (en millions)	8.1	15.8	21.5	26.4	28.3	30.1	6.3%
Montant des transactions (en millions d'€)	762	1 437	2 193	2 947	3 346	3 286	-1.8%
Montant moyen d'un retrait (en €)	94.49	90.67	102.20	111.44	118.28	109.32	-7.6%
Moyenne France entière	59.89	59.76	68.58	76.16	80.91	-	-

Sources : IEDOM pour les données Réunion - GIE Cartes Bancaires pour les données France entière

Pour sa part, le nombre de paiements par carte bancaire effectués chez les commerçants équipés continue de progresser très rapidement en 2015 (+8,5 %) comme les années précédentes (+7,3 % en 2014), pour s'établir à 63,4 millions de transactions. Le montant cumulé de ces paiements par carte bancaire chez les commerçants équipés s'établit à 3,2 milliards d'euros, en hausse de 6,6 % entre 2014 et 2015 (après +7,3 % l'année précédente). Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez les commerçants progresse aussi sensiblement (+4,1 % après +12,4 % précédemment) pour s'établir à 14 688 unités, indiquant une forte croissance du taux de nouvelles implantations, dans un marché pourtant bien équipé.

### Transactions de paiement par carte bancaire chez les commerçants

	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Nb. de terminaux électroniques installés	2 811	5 290	8 664	9 618	14 113	14 688	4.1%
Nb. de transactions (en millions)	6.2	13.8	23.1	41.2	58.4	63.4	8.5%
Montant des transactions (en millions d'€)	380	810	1 426	2 152	3 005	3 202	6.6%
Montant moyen d'un paiement (en €)	61.32	58.73	61.74	52.20	51.47	50.55	-1.8%
Moyenne France entière	48.21	46.48	47.58	47.62	45.96	-	-

Sources : IEDOM pour les données Réunion - GIE Cartes Bancaires pour les données France entière

Le montant moyen d'un paiement par carte bancaire s'établit à 50,55 euros par transaction en 2015, soit un montant globalement stable sur les dernières années (-1,8 % en 2015). A la différence du montant moyen par retrait dans les distributeurs automatique, l'écart avec la France entière (45,96 euros par transaction en 2014 selon le Groupement des Cartes Bancaires CB) apparaît beaucoup plus faible, de l'ordre de +10 % sur les dernières années.

Autre chiffre disponible pour la seule France entière, les transactions de paiement sur internet (ou paiements en ligne) se sont élevés à 55,2 milliards d'euros en 2014 (37,8 milliards d'euros en 2013, soit une hausse de 46,0 %) pour un nombre total de transactions de 616,7 millions (584,5 millions en 2013, soit une hausse de +5,5 %). Peu de chiffres sont disponibles concernant les achats en ligne des Réunionnais, effectués pour la majeure partie sur des sites nationaux.

## 5. L'activité des fonds de garantie

Le département de La Réunion bénéficie d'un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, et qui permettent, en garantissant les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle, de faciliter l'accès au crédit. Les principaux fonds de garantie sont décrits ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Bpifrance Financement intervient directement dans le département et développe la gamme de produits de Bpifrance. Cette structure est issue de la fusion survenue entre la CDC et OSEO, et répond à une volonté politique de relancer le financement bancaire vers les entreprises françaises (PME et TPE). A La Réunion, Bpifrance Financement a pris la suite du Fonds DOM, qui était géré depuis janvier 2009 par l'Agence Française de Développement (AFD).

Un certain nombre d'autres fonds de garantie interviennent également dans le département ; certains intervenant au bénéfice d'un seul groupe bancaire (ainsi la SOCAMA pour la BRED) ou pour certains secteurs d'activité particulier comme le Fonds de garantie pour l'habitat social, le Fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche (FOGAP) ou le Fonds de garantie pour l'artisanat (le SIAGI).

### 5.1 LES FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de La Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis cette date par le Fonds de Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR), géré par Bpifrance Financement. Le système réunit au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75 % du capital des nouveaux prêts, ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux par les établissements qui ont adhéré au dispositif (Crcamr, Crédit Sofider et Cilr/Solendi). Le fonds est toujours alimenté par des dotations de l'État, du département et de la CAF. Ces dotations, qui s'élèvent à 19 millions d'euros, sont destinées à couvrir le fonctionnement du fonds ainsi que le risque de sinistres sur les prêts garantis. Il n'a pas été fait appel à de nouvelles dotations depuis 2013 puisque le potentiel d'intervention du fonds demeure équilibré. Le FGUHR est administré par un comité de gestion qui veille à l'application des textes régissant le fonds et assure un contrôle a posteriori du fonctionnement et de la gestion du fonds.

#### Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

	2005	2010	2012	2013	2014	2015	Var.
Nombre de garanties octroyées	1 224	1 406	930	881	1 188	927	-22,0%
Montant garantis (en millions d'euros)	24,1	32,5	25,0	22,8	29,9	26,1	-12,7%
Montant moyen (en milliers d'euros)	19,689	23,087	26,911	25,859	25,189	28,188	11,9%

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

La production globale du Fonds unifié en faveur de l'habitat social s'est élevée à 927 octrois sur l'année 2015, en forte baisse par rapport à 2014 (-22,0 % après +34,8 % entre 2013 et 2014) pour un encours de 26,1 millions d'euros de financement à l'habitat garanti en 2015 (-12,7 % après +31,4 % l'année précédente). L'année 2014 était néanmoins atypique avec une progression très

forte d'activité de garantie à l'habitat. L'activité de l'année 2015 est plus conforme au volume des années 2012 et 2013.

Au titre des engagements valides, le fonds unifié gère à fin décembre 2015 un total de 14 243 dossiers (-3,9 % par rapport à 2014 après -1,1 % l'année précédente) représentant un encours global de garanties consenties de 213,8 millions d'euros (+0,1 % entre 2014 et 2015 après +2,0 % entre 2013 et 2014). Les garanties compromises continuent également de s'inscrire en baisse en 2015 (-4,0 % à 8,5 millions d'euros) comme les années précédentes (-4,2 % en 2014 et -9,7 % en 2013). Les garanties compromises représentent une proportion de 3,97 % des garanties valides, contre 4,14 % l'année précédente.

#### Engagements valides et contentieux du FGUHR

(millions d'euros)	Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises		en % des gar. valides	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2005	195,3	15 326	187,7	14 714	7,6	612	3,9%	4,0%
2010	216,6	16 272	206,1	15 301	10,5	971	4,9%	6,0%
2014	213,4	14 824	204,6	13 982	8,8	842	4,1%	5,7%
2015	213,8	14 243	205,3	13 451	8,5	792	4,0%	5,6%
Var. 15/14	0,1%	-3,9%	0,3%	-3,8%	-4,0%	-5,9%	-17 pt	-12 pt

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

## 5.2 LE FONDS DE GARANTIE A L'AGRICULTURE ET A LA PECHE

Le mécanisme de garantie des prêts de l'agriculture et de la pêche (FOGAP Réunion) intervient en 2015 depuis la quatrième année. Il est également géré par Bpifrance Financement. Le nombre de garantie consenti par le FOGAP Réunion en 2014 s'est élevé à 15 (-59,5 % par rapport à 2014 après +48% entre 2013 et 2014) pour un encours garanti de 1,1 millions d'euros (-50,9 % par rapport à 2014 après +74,9 % l'année précédente). Le nombre d'engagements de garantie valides s'élève à 91 dossiers pour un encours global de garanties consenties de 4,8 millions d'euros. Le fonds n'enregistre pour l'instant aucune garantie compromise.

#### Engagements valides et contentieux du FOGAP Réunion

(millions d'euros)	Octrois		Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2014	2,179	37	4,048	80	4,048	80	-	-
2015	1,069	15	4,817	91	4,817	91	-	-
Var. 15/14	-50,9%	-59,5%	19,0%	13,8%	19,0%	13,8%	-	-

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

## Section 2

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Huit ans après le début de la crise, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes engagées pour accompagner la demande, encourager l'investissement des entreprises et faciliter l'assainissement des bilans. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent ainsi leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas et utilisent des instruments non conventionnels. En 2015, seule la Réserve Fédérale américaine a changé d'orientation, enclenchant le début d'une normalisation de sa politique monétaire courant 2015. La Banque centrale européenne (BCE) a maintenu tout au long de l'année 2015 son principal taux directeur à 0,05 %, et a abaissé une nouvelle fois, en décembre 2015, le taux de sa facilité de dépôt de -0,20 % à -0,30 %, soit en « territoire négatif », une situation inédite. La BCE validera même début 2016 (décision du 16 mars) un nouvel assouplissement de sa politique monétaire, en ramenant son principal taux directeur à 0,00% et sa facilité de dépôt à -0,40 %.

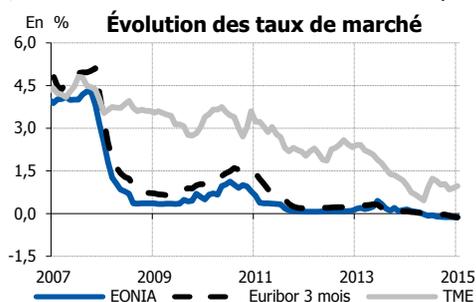
#### Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	11/07/12	08/05/13	13/11/13	11/06/14	10/09/14	09/12/15	16/03/16
Opérations principales de refinancement	0,75%	0,50%	0,25%	0,15%	0,05%	0,05%	0,00%
Facilités de prêt marginal	1,50%	1,00%	0,75%	0,40%	0,30%	0,30%	0,25%
Facilités de dépôt	0,00%	0,00%	0,00%	-0,10%	-0,20%	-0,30%	-0,40%

Source : Banque Centrale Européenne

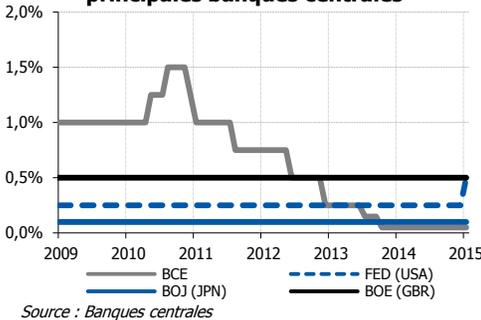
Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen (EONIA et EURIBOR) ont continué de baisser en 2015, jusqu'à devenir négatifs à compter d'avril-mai 2015. Le taux EONIA (au jour le jour) atteint -0,127 % au 31 décembre 2015 et le taux EURIBOR 3 mois, -0,131 %. Seuls les taux des échéances EURIBOR à 9 mois et 12 mois sont restés positifs à fin 2015, respectivement à +0,004 % et +0,060 %.

Aux États-Unis, pour la première fois depuis près de dix ans, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a relevé son principal taux directeur (*Fed Funds*) pour le porter à 0,50 % (décision du 16 décembre 2015), dans un contexte d'amélioration générale des perspectives économiques américaines. Pour mémoire, le taux objectif des fonds fédéraux était maintenu dans une fourchette de zéro à 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008.



Source : Banque de France

### Taux directeurs des principales banques centrales



La Banque du Japon (BoJ également appelé Nichigin) a maintenu en 2015 ses taux directeurs à 0,10% ainsi que son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif, pour un montant annuel inchangé de 80 000 milliards de yens. Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a également maintenu en 2015 son taux directeur à 0,5 %.

La Banque populaire de Chine (PBoC) a poursuivi en 2015 sa politique de baisse de ses taux directeurs dans le cadre d'une politique de soutien à la croissance. L'économie traverse une phase de ralentissement liée une transition de

ses moteurs de croissance et à un changement de modèle économique. Cinq baisses du principal taux directeur ont été décidées en 2015, faisant passer ce taux de 5,60 % (décision du 21 novembre 2014) à 4,35% (décision du 23 octobre 2015). Enfin, la Banque centrale du Brésil (BACEN) a dû remonter ses taux directeurs malgré la forte récession économique en cours. Cette politique vise à juguler la baisse de la devise et contenir l'inflation élevée. Cinq hausses des taux de la BACEN ont été enregistrées en 2015 (le taux Selic passant de 11,75 % à fin 2014 à 14,25 % depuis une décision du 30 juillet 2015).

La BCE a également poursuivi en 2015 l'utilisation d'une batterie d'instruments dits non conventionnels. Les mesures de « quantitative easing » (QE), consistent en l'utilisation de son bilan pour réaliser un programme d'achat massif de titres de 60 milliards d'euros par mois sur 18 mois, jusqu'à septembre 2016 (dont des titres publics, des obligations sécurisées - « covered bonds » et des titres adossés à des actifs - « asset-backed securities »). La conduite opérationnelle des programmes d'achat respecte le principe de subsidiarité au cœur du fonctionnement de l'Eurosystème. Ainsi, les banques centrales nationales et pour la France, la Banque de France, ont mis en œuvre, en collaboration avec la BCE, les programmes d'achat à l'échelon national. En Mars 2016, des mesures additionnelles seront annoncées, notamment l'éligibilité des obligations d'entreprises non bancaires au programme d'achat d'actifs (dont le total est porté à 80 milliards par mois jusqu'en septembre 2017).

#### Chronologie des mesures de la BCE

octobre 2008	La BCE décide des mesures exceptionnelles en matière de liquidité
juin 2009	La BCE annonce un programme d'achat d'obligations sécurisées
mai 2010	Élargissement des collatéraux
mai 2010	La BCE met en place le Programme pour les marchés de titres (SMP)
décembre 2011	La BCE annonce des mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire (prêts à 3 ans ou LTRO)
août-septembre 2012	La BCE annonce les opérations monétaires sur titres (OMT)
juillet 2013	Forward Guidance : engagement à maintenir/baisser les taux directeurs
juin-septembre 2014	TLTRO (targeted longer-term refinancing operations) : prêt à 4 ans aux banques au MRO (market refinancing operations) : 0,05 % maintenant Taux négative de la facilité de dépôt, fixé à -0,2 %
janvier 2015	APP (asset purchase programme) : achats mensuels de 60 milliards d'euros, de mars 2015 jusqu'en septembre 2016 ou au-delà si besoin (y compris ABS-asset backed securities- et CBPP –covered bonds purchasing program.).
décembre 2015	Extension des achats mensuels jusqu'à fin mars 2017 ou au-delà si nécessaire. Taux de la facilité de dépôt réduit à -0,3 %.

## 1.1 LES TAUX CREDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>. Ce dernière combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi défini, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Le taux du livret A (ainsi que celui du LDD) a été ramené de 1,00 % à 0,75 % à compter du 1er août 2015<sup>2</sup>. A noter qu'il s'agit du taux le plus bas jamais observé depuis la création du livret A en mai 1818.

### Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	08-10	02-11	08-11	02-13	08-13	08-14	08-15
Livret A	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%	0,75%
Compte d'épargne-logement (CEL)*	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%	0,75%	0,50%
Plan d'épargne-logement (PEL)*	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,00%	2,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%	1,50%	1,25%
Livret de développement durable	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%	0,75%

\* hors prime de l'Etat

Source : Banque de France

Comme les semestres précédents, l'application du mode de calcul automatique du taux du livret A aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à un niveau plus bas. Comme l'indique le communiqué du ministre des finances du 20 juillet 2015, « la très faible inflation aurait dû conduire à abaisser le taux du Livret A à 0,50 % si la formule de calcul avait été appliquée conformément à la loi. Compte tenu du caractère exceptionnellement bas de ce niveau d'inflation et conformément aux procédures agréées, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, a proposé au Gouvernement de déroger à la formule. Le Gouvernement a donc décidé de fixer à 0,75 % le taux du Livret A. L'objectif est double : garantir le pouvoir d'achat des épargnants et favoriser l'investissement du secteur du logement social avec un gain de plus de 300 millions d'euros ».

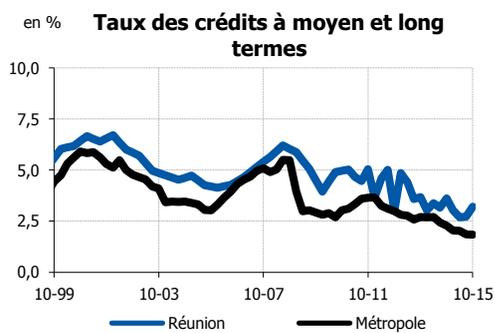
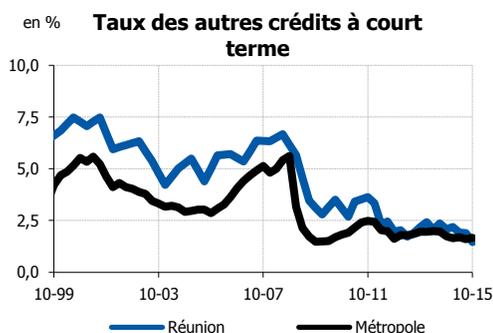
1 Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

2 Arrêté du 28 juillet 2014 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit, publié au Journal officiel du 31 juillet 2014.

### 1.3 LES TAUX DÉBITEURS<sup>1</sup>

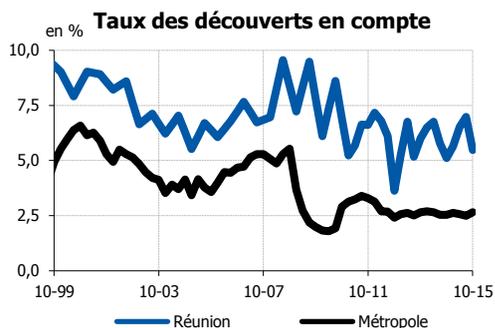
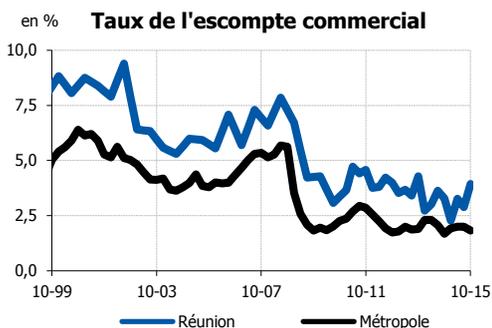
Le coût du crédit aux entreprises a, dans l'ensemble, baissé au cours de l'année 2015, tout particulièrement pour les crédits à moyen et long termes ainsi que pour les autres crédits à court terme. Il est par contre resté relativement stable pour les opérations d'escompte commercial, malgré une hausse survenue au dernier trimestre. En revanche, il progresse sensiblement pour les opérations de découvert en compte, même en tenant compte d'une baisse enregistrée au quatrième trimestre 2015. Les baisses les plus sensibles concernent les crédits de tranches de montants élevés. Ainsi, pour les crédits à moyen et long termes, la baisse générale observée se retrouve dans les taux des premières tranches et s'explique uniquement par quelques autorisations de montants importants à taux particulièrement faible. Pour les autres crédits à court terme, par contre, la baisse générale des conditions débitrices s'observe également pour les tranches de petits montants.

Les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises réunionnaises restent cependant supérieurs à ceux de la métropole, pour tous les types de crédits et toutes les tranches de montants. Une partie de cet écart s'explique par des effets de structure<sup>2</sup>, notamment pour les découverts et pour l'escompte, mais aussi par des coûts d'exploitation plus élevés, un coût du risque nettement supérieur et un coût de refinancement plus onéreux.



<sup>1</sup> Jusqu'en juillet 2012, l'IEDOM réalisait une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises. Cette enquête concernait les cinq principales banques de la place et avait pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Depuis début 2011, une autre source est mobilisée pour satisfaire cet objectif. L'IEDOM utilise l'enquête trimestrielle de la BCE auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement, qui prend en compte l'ensemble des crédits octroyés au cours du premier mois de chaque trimestre en faveur des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels. Les taux moyens par catégorie de crédit issus de cette enquête ne sont pas parfaitement comparables avec ceux précédemment publiés.

<sup>2</sup> La comparaison des taux par tranche permet de mettre en évidence des effets de structure. En raison de la composition de leurs parcs d'entreprises, les crédits octroyés dans les DOM concernent en effet majoritairement les premières tranches de montant, pour lesquelles les taux moyens sont les plus élevés. Cet effet de structure expliquerait près d'un quart de l'écart entre les taux moyens pondérés globaux des découverts métropolitains et réunionnais, et plus de la moitié de l'écart sur l'escompte



### Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

Taux moyens débiteurs en %	Taux moyen pondéré global		dont Tranche 1 : ≤ 15 245		dont Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45 735		dont Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76 225	
	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole
<b>Crédits à moyen et long termes</b>								
oct-13	3,68	2,71	6,19	3,22	6,01	2,95	4,90	2,89
oct-14	3,62	2,28	4,60	2,67	4,15	2,43	4,14	2,44
janv-15	3,04	2,04	5,74	2,38	5,40	2,15	4,03	2,16
avr-15	2,68	2,03	5,61	2,11	5,02	1,99	4,54	2,00
juil-15	2,72	1,86	4,92	2,14	4,41	1,95	4,42	1,91
oct-15	3,20	1,84	5,00	2,05	4,67	1,92	4,30	1,96
<b>Découvert</b>								
oct-13	6,00	2,65	11,47	9,94	9,95	6,66	9,93	5,11
oct-14	5,12	2,53	12,30	9,92	10,66	6,42	10,10	4,63
janv-15	5,65	2,63	12,00	9,81	10,91	6,46	9,08	4,90
avr-15	6,52	2,57	12,02	9,85	10,99	6,36	8,89	4,81
juil-15	6,98	2,49	12,13	9,77	10,45	5,84	9,03	4,96
oct-15	5,49	2,65	11,85	9,93	10,64	6,26	8,90	4,58
<b>Escompte</b>								
oct-13	4,29	1,90	2,90	3,09	4,42	3,91	n.s.**	3,32
oct-14	3,27	1,67	2,80	3,13	2,91	3,53	3,13*	3,17
janv-15	2,28	1,93	2,01	3,01	2,10	3,46	n.s.**	3,46
avr-15	3,27	2,00	2,29	3,11	3,32	3,22	4,32	2,99
juil-15	2,89	2,00	2,23	3,16	2,73	3,50	5,31	2,73
oct-15	3,94	1,82	2,20	3,32	4,03	4,13	4,05	3,82
<b>Autres crédits à court terme</b>								
oct-13	2,18	1,95	4,64	3,63	4,60*	3,39	n.s.**	2,73
oct-14	2,08	1,74	3,84	3,14	n.s.**	2,88	n.s.**	2,70
janv-15	2,19	1,64	4,03	2,69	n.s.**	2,45	n.s.**	2,46
avr-15	1,90	1,70	3,76	2,57	n.s.**	2,32	n.s.**	2,39
juil-15	1,90	1,60	3,64	2,39	n.s.**	2,35	n.s.**	2,48
oct-15	1,46	1,66	3,54	2,45	n.s.**	2,37	n.s.**	2,52

\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 20 et 30)

\*\* Non significatif compte tenu d'un nombre d'observations insuffisant (inférieur à 20)

Source : IEDOM

## 1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédant par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les articles L. 313-1 à L. 313-5 et L. 313-15 du code de la consommation sont applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna.

### Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		2T15	3T15	4T15	1T16	2T16
<b>Particuliers</b>	<b>Prêts immobiliers</b>					
	- Prêts à taux fixe	4,49%	4,13%	3,92%	3,96%	4,05%
	- Prêts à taux variable	4,09%	3,76%	3,63%	3,64%	3,55%
	- Prêts relais	4,73%	4,53%	4,19%	4,25%	4,25%
	<b>Crédits à la consommation</b>					
<b>Personnes morales</b>	- d'un montant compris inférieur à 3 000 €	20,23%	20,04%	19,97%	19,99%	20,05%
	- d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	14,15%	13,83%	13,45%	13,25%	13,20%
	- d'un montant supérieur à 6 000 €	9,04%	8,48%	7,84%	7,61%	7,63%
<b>Prof.</b>	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>					
	- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,65%	7,57%	7,45%	7,36%	7,27%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%	3,01%	2,81%	2,81%	2,83%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%	3,76%	3,45%	3,36%	3,36%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%	2,87%	2,52%	2,52%	2,56%
	- Découverts en compte (**)	13,27%	13,28%	13,24%	23,36%	13,43%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 réaffirme l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises. Elle confirme l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créée par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») définit en effet un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle

lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.<sup>1</sup>

## 2. L'Observatoire des tarifs bancaires

---

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de Christine Lagarde, Ministre chargée de l'Économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...). [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer (dite loi « Vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1er avril et au 1er octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standards » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention, des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publique, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Ces documents sont disponibles sur le site de l'IEDOM.

Afin de permettre des comparaisons avec la métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, Président du CCSF. Le rapport « Constans », publié le 30 juillet 2014, a dressé un état des lieux, en métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services

---

<sup>1</sup> Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France.

bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et avec ceux de la métropole.

Suite à cette publication, le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les observations du rapport Constans : concernant les DOM, il note que l'évolution des tarifs bancaires pour les clients non professionnels fait apparaître une convergence avec les tarifs métropolitains. En revanche, il met également en avant que les moyennes des frais de tenue de compte sont supérieures à la moyenne en métropole dans tous les départements (à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon), avec une tendance à la diminution observée dans plusieurs départements.

Reprenant également à son compte les recommandations du rapport Constans, l'avis du CCSF retient comme objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM, de « faire en sorte qu'en trois ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ».

Suite à cet avis, des accords ont été signés à la Martinique le 12 mai 2015, en Guadeloupe le 25 juin 2015 et à La Réunion le 14 octobre 2015.

#### Tarifs bancaires moyens par géographie au premier octobre 2015 (en euros)

En euros	Guade- -loupe	Marti- -nique	Guya- -ne	Réu- -nion	Mayo- -tte	Moy. DOM	Moy. Métro- -pole <sup>(1)</sup>
Frais de tenue de compte (par an)	27,76	17,54	28,94	12,63	14,64	0,00	14,20**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,48	0,61	0,77	0,00	0,00	0,00	0,58
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,20	1,61	1,21	1,40	1,01	NS	2,11
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,38	0,27	0,33	NS	0,30	SO	0,40
<b>Virement SEPA</b>							
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1er virement)	3,98	3,80	3,58	3,36	3,45	3,23	3,58
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1er virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prélèvement</b>							
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,03
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Carte bancaire</b>							
Carte de paiement internationale à débit différé	44,26	44,47	44,32	43,53	43,93	44,56	44,83
Carte de paiement internationale à débit immédiat	38,25	38,55	37,73	37,85	37,68	36,55	38,48
Carte de paiement à autorisation systématique	30,48	29,05	29,40	30,28	28,85	34,93	29,85
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (1er retrait payant)*	0,80	0,83	0,87	0,73	0,79	0,25	0,00
<b>Divers</b>							
Commission d'intervention (par opération)	7,51	6,94	7,20	7,52	7,45	6,91	7,82
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,35	25,03	24,45	22,95	23,19	5,05	24,60

so : Sans objet (service non proposé) ; NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant) ; (1) Tarifs moyens relevés en janvier 2015 (cf. rapport 2015 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF) ; \* Contrairement aux précédentes éditions de l'observatoire qui présentaient le tarif du 1er retrait, c'est désormais le tarif du 1er retrait payant qui est suivi, conformément à l'extrait standard ; \*\* Le montant de 14,20 € est celui de la moyenne France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte telle que calculée par le CCSF conformément à l'objectif de convergence défini dans le rapport Constans et l'avis du CCSF du 30 septembre 2014. Pour mémoire, la moyenne métropole calculée et publiée par le CCSF (« frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité »), s'établit à 13,95 € au 5 janvier 2015.

Source : Banque de France

## 3. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

### 3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

#### 3.1.1 Bilan agrégé total

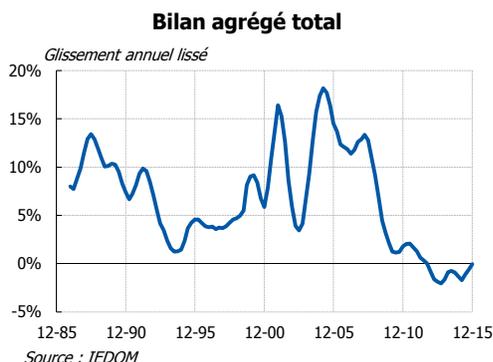
La situation agrégée présentée ci-dessous concerne uniquement les quatre principales banques locales de la place<sup>1</sup>, qui représentent près de la moitié des encours de crédits. L'agrégation de leurs bilans a été effectuée sur la base des bilans et comptes de résultat propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

ACTIF					PASSIF			
1985	2000	2010	2015		1985	2000	2010	2015
15,0%	6,6%	16,4%	16,7%	Opérations de trésorerie	27,4%	13,8%	38,7%	20,9%
70,2%	84,5%	75,9%	73,2%	Opérations avec la clientèle	59,0%	74,1%	49,0%	62,6%
14,8%	8,9%	7,7%	10,2%	Autres opérations	13,5%	12,1%	12,3%	16,5%
<b>1 578</b>	<b>4 218</b>	<b>10 279</b>	<b>10 236</b>	<b>Total (millions d'€)</b>	<b>1 578</b>	<b>4 218</b>	<b>10 279</b>	<b>10 236</b>

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2015, le bilan agrégé des quatre banques s'établit à un total de 10,2 milliards d'euros, en hausse de 2,8 % après deux années de recul consécutif (-3,0 % en 2014 et -1,4 % en 2013). Il peine à retrouver son niveau de 2010. Les baisses des dernières années s'expliquent par le ralentissement des octrois de crédits et de la collecte d'épargne postérieurement à la crise financière.

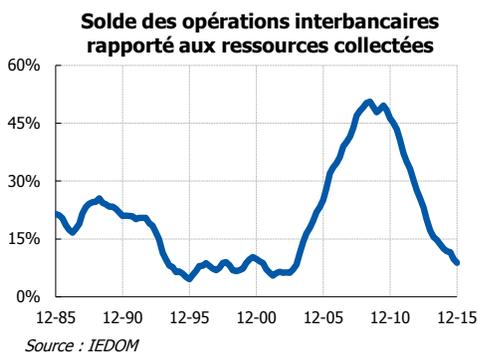
L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance à l'actif des opérations avec la clientèle<sup>2</sup> pour ces quatre banques (73,2 % en 2015), traduisant une forte activité d'intermédiation, même si leur poids a eu tendance à décroître par rapport au début des années 2000. Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (62,6 % en 2015), mais qui a tendance à se renforcer depuis l'épisode de la crise financière de 2007. Malgré tout, l'écart entre emplois et ressources génère un important besoin de refinancement interbancaire pour les quatre banques considérées, qui a tendance à décroître régulièrement ces dernières années, après un maximum atteint dans les années 2008-2009.



<sup>1</sup> A savoir trois banques commerciales (Banque de La Réunion, BNP Paribas Réunion, et Banque française commerciale-océan Indien) et une banque mutualiste (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion).

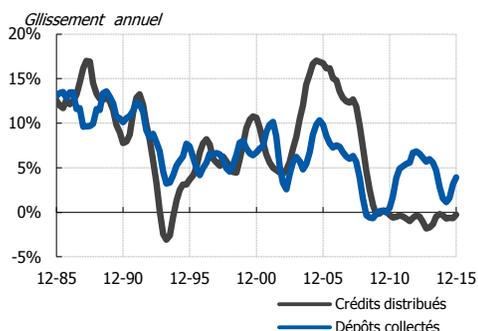
<sup>2</sup> A noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 1,2 milliard d'euros à fin 2015.

Le poids des opérations interbancaires au passif du bilan de ces quatre banques a ainsi fortement progressé, passant de moins de 15 % du total de bilan dans les années 2000 à plus de 30 % dans les années 2010. En proportion de l'épargne collectée auprès de la clientèle, l'évolution est encore plus marquante puisque le besoin de refinancement est passé de moins de 10 % entre 1993 et 2003 jusqu'à un maximum de 50 % dans les années 2008-2009. Il s'établit à 6,9 % à fin 2015.

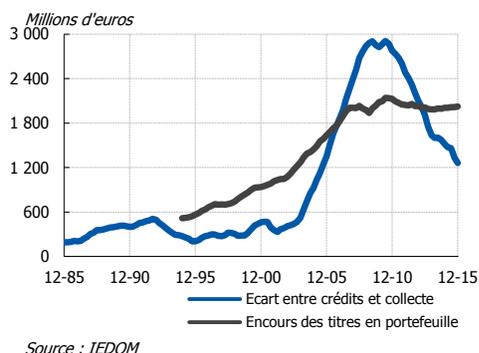


L'impact des grandes crises financières ou économiques est particulièrement visible. Les années 1993-1994, postérieures à la crise de 1992, ont été marquées par une diminution du besoin de refinancement des banques, qui dépassait 20 % dans les années 1988-1992. On observe le même phénomène depuis 2010. Les crises semblent ainsi conduire les banques à réduire les déséquilibres entre leurs octrois de crédits et leurs collectes d'épargne. Ces inversions s'expliquent par le ralentissement des octrois de crédit par les banques, conjugué à une accentuation de la collecte de ressources auprès de la clientèle.

**Évolution des concours consentis et des dépôts collectés des quatre banques locales**



**Écart entre crédits et collecte des quatre banques rapporté à la collecte en portefeuille titres**



Les dépôts collectés pris en considération n'intègrent pas les titres de portefeuilles, les OPCVM et les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires, placements qui ne correspondent pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour financer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. La crise financière a rappelé aux épargnants les dangers d'illiquidité de ce type de placements et aux banques l'importance des placements bilanciaux de préférence à ces placements désintermédiés. Dans les années 1990-2010, ces placements avaient régulièrement augmenté, jusqu'à atteindre 31 % de l'ensemble des ressources collectées par les quatre banques à fin septembre 2010. Depuis 2010, l'épargne placée en portefeuille titres (dont l'assurance-vie) recule régulièrement, les épargnants et les banques privilégiant les placements sous forme de livrets et de dépôts. En décembre 2015, ils représentent 24,1 % de l'ensemble des ressources (contre 24,6 % en décembre 2014), malgré le niveau très bas des taux des livrets réglementés.

### 3.1.2 Soldes par type d'opération

Après avoir atteint un maximum entre 2009 et 2010, à plus de 2,9 milliards d'euros, le déficit des opérations avec la clientèle continue de se réduire depuis 2010, pour s'établir à fin décembre 2015 à 1,1 milliard d'euros (-26,4 % par rapport à 2014).

Le solde des opérations interbancaires (ou de trésorerie) diminue parallèlement très fortement en 2015 (-38,4 % après -28,1 % en 2014 et -35,7 % en 2013) pour s'établir désormais à 0,4 milliard d'euros à fin décembre 2015. Pour mémoire, il avait atteint son maximum, entre 2008 et 2009, à plus de 2,5 milliards d'euros.

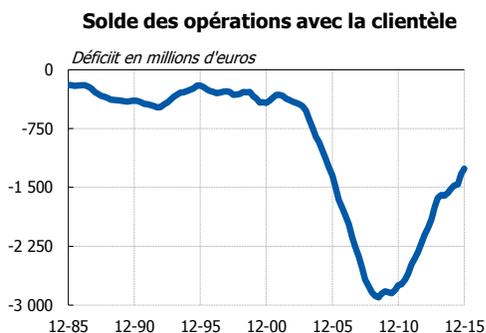
#### Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'euros)	1985	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
<b>Solde par type d'opération</b>								
- Opérations de trésorerie	196	72	305	1 036	2 298	713	439	-38,4%
- Opérations avec la clientèle	-176	-167	-441	-1 327	-2 765	-1 475	-1 085	26,4%
- Autres opérations	-20	95	136	292	467	762	646	-15,1%
<b>(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie</b>								
- avec l'ensemble des EC	159	-92	379	1 176	2 423	829	551	-33,6%
- caisse & réserves obligatoires	-46	-38	-74	-140	-124	-116	-112	3,5%
- réescompte IEDOM	83	202	0	0	0	0	0	

Ressources (+), Emplois (-)

Source : IEDOM

La situation enregistrée entre 2003 et 2008 était atypique, avec une très forte dégradation du solde des opérations avec la clientèle (rapport entre les crédits consentis et l'épargne collectée) et un accroissement important du besoin de trésorerie des quatre banques (qui est passé de 400 millions d'euros en 2000 et à près de 3 milliards d'euros en 2008-2009). Cette situation trouvait son origine dans la très forte progression des financements consentis par les quatre banques aux entreprises et aux ménages pendant les cinq années (2003-2008), précédant la crise financière, parallèlement à une collecte de ressources beaucoup moins dynamique.

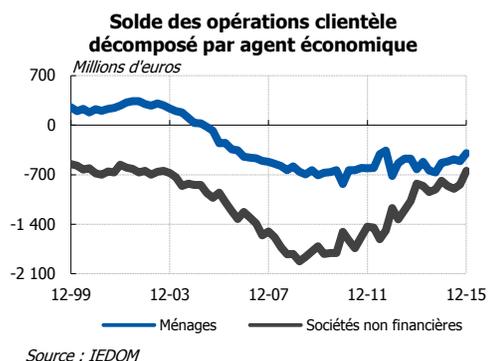


Source : IEDOM

Les quatre principales banques réunionnaises n'ont cependant pas connu de réelles difficultés de refinancement pendant ces années de crise, même au plus fort de la crise financière, grâce à leur adossement à de grands groupes bancaires métropolitains. En 2015, les quatre banques locales présentent néanmoins un solde des opérations clientèle moins confortable qu'avant les années 2000.

### 3.1.3 Soldes des opérations avec la clientèle par agent économique

Le déficit global affiché par les quatre banques en matière d'opérations avec la clientèle (-0,4 milliard d'euros à fin décembre 2015) concerne toutes les catégories d'agents économiques. C'est néanmoins vis-à-vis des sociétés non financières que le déficit demeure le plus important (-0,6 milliard d'euros en 2015, en baisse de 17,9 % par rapport à 2014), mais ce déficit s'élevait à -1,9 milliard d'euros au plus bas début 2009. C'est aussi sur cette catégorie d'agents



économiques que les quatre banques étudiées ont principalement fait porter le redressement de leur déficit de collecte, puisque ces dernières retrouvent pratiquement en 2015 leur niveau de déficit des années 2000.

Les ménages, structurellement déficitaires en ressources depuis 2005, présentent pour leur part un déficit de collecte<sup>1</sup> de 0,4 milliard d'euros en 2015 (soit une baisse de 25,2 % du déficit entre 2014 et 2015). Sur cette clientèle, on demeure par contre éloigné de la situation des années antérieures à 2000, puisque les quatre banques à cette époque disposaient d'une

collecte d'épargne largement supérieure aux crédits octroyés et d'un excédent de collecte qui servait au financement des autres clientèles.

### Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'euros)	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015	Var.
<b>Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique</b>								
Sociétés non financières	-682	-952	-1 509	-1 171	-827	-784	-644	17,9%
Ménages	226	-253	-830	-719	-624	-530	-396	25,2%
Autres agents économiques	15	-123	-426	-191	-122	-161	-46	71,6%

Ressources (+), Emplois (-)

Source : IEDOM

## 3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

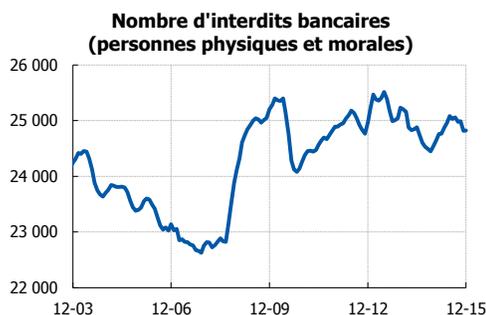
### 3.2.1 Indicateurs de vulnérabilité

L'année 2015 enregistre une nouvelle amélioration des principaux indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises, comme au cours de l'année précédente. Le seul indicateur en progression est le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire, qui augmente légèrement entre 2014 et 2015 (+0,9 %) après la baisse de l'année précédente (-2,6 % entre 2013 et 2014). Le nombre de personnes morales en interdiction bancaire recule par contre de 0,8 % (après -2,6 % entre 2013 et 2014). Le nombre des personnes (physiques ou morales) en interdictions bancaires s'établit ainsi à 24 553 inscriptions en décembre 2015 contre 24 369 à fin 2014.

Autre indicateur de vulnérabilité des ménages, le nombre de dossiers de surendettement déposés s'est élevé à 1 187 sur l'ensemble de l'année 2015 (contre 1 301 un an en 2014 et 1 432 en 2013), affichant une nouvelle baisse de 8,8 % par rapport à 2014 (après -9,3 % entre 2013 et 2014). Avec cette nouvelle baisse, le nombre de dossiers de surendettement déposés en 2015 se rapproche des niveaux de 2009 et 2012. Ce nombre de dossiers demeure néanmoins toujours très supérieur au niveau observé antérieurement à la crise financière et économique de 2009, ce qui traduit une vulnérabilité toujours importante des ménages les plus en difficulté. Néanmoins, même

<sup>1</sup> Pour rappel, la collecte de ressources n'intègre pas les titres de placement détenus par la clientèle des quatre banques ni les placements sous forme d'assurance-vie. Si ces placements étaient intégrés (ils sont majoritairement détenus par les ménages), cette clientèle présenterait aujourd'hui un excédent de collecte d'épargne sur les crédits consentis.

s'il a fortement augmenté sur les dix dernières années, le nombre de dossiers rapporté à la population reste deux fois inférieur à celui observé au niveau national.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

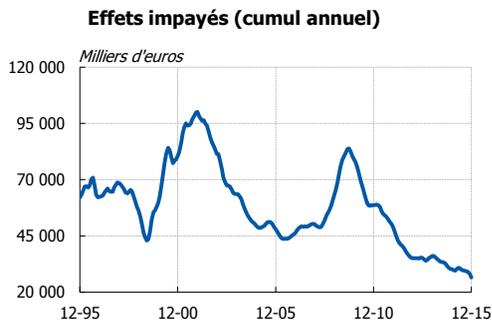
### Indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	Var.
<b>Interdits bancaires</b>								
- Personnes physiques	15 461	26 513	21 174	21 554	22 307	21 716	21 922	0,9%
- Personnes morales	1 173	2 675	2 176	2 656	2 723	2 653	2 631	-0,8%
<b>Surendettement</b>								
- Nb. annuel de dossiers déposés	-	2 128	814	1 151	1 435	1 301	1 187	-8,8%
<b>Effets impayés</b>								
- Nb. d'effets impayés	10 542	18 414	10 301	9 110	6 862	5 956	5 582	-6,3%
- Montant des impayés (k€)	61 186	78 988	47 328	59 144	36 429	30 238	25 618	-15,3%

Source : IEDOM

Enfin, le nombre d'effets impayés sur les entreprises déclarés par les banques s'établit à 5 582 sur l'ensemble de l'année 2015, en baisse sensible (-6,3 % après -13,2 % en 2014). La baisse est encore plus marquée pour les montants des effets impayés (déclarés en cumul annuel), qui s'établissent à 25,6 millions d'euros sur l'année 2015, en baisse de 15,3 % par rapport à 2014 (après -17,0 % l'année précédente).

Même si les effets de commerce sont aujourd'hui moins utilisés que par le passé, cet indicateur retrace les évolutions de la conjoncture économique dans le département, avec des pics de déclaration en 2001-2002 et 2008-2009 correspondant aux principales crises économiques et financières qui ont touché le département.



Source : IEDOM

### 3.2.2 Évolution des créances douteuses brutes

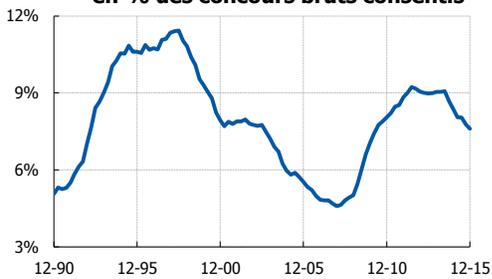
Les créances douteuses brutes portées par les quatre banques locales se sont à nouveau inscrites en baisse entre 2014 et 2015 (-56,8 millions d'euros soit -9,0 %), comme l'année précédente (-92 millions d'euros soit -12,7 % entre 2013 et 2014). Ces baisses successives font

suite à plusieurs années de progression continue du poids des créances douteuses postérieurement à la crise financière et économique.

Les créances douteuses brutes des quatre banques atteignent un encours de 574 millions d'euros à fin décembre 2015 contre 631 millions d'euros à fin 2014, représentant 7,3 % des concours totaux de crédits octroyés à leur clientèle (7,9 % à fin 2014). Les baisses enregistrées en 2014 et en 2015 s'explique notamment par des cessions par des établissements bancaires de la place d'une partie de leur portefeuille de créances douteuses à des prix dépréciés (à des cabinets de recouvrement de créances métropolitains).

Bien qu'en baisse et inférieur au niveau moyen de ces dernières années, le poids des créances douteuses reste bien supérieur au niveau d'avant la crise (4,4 % à fin décembre 2007). Historiquement, les quatre banques locales ont déjà enregistré par le passé une situation plus grave, notamment après la crise de 1993. Le poids des créances douteuses dans les concours consentis avait alors atteint près de 11,5 % en 1998.

**Créances douteuses brutes  
en % des concours bruts consentis**



Source : IEDOM

**Evolution des créances douteuses des quatre banques principales**

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015
Créances douteuses brutes	109,9	270,9	280,8	321,9	658,9	722,7	631,2	574,4
Poids dans les concours à la clientèle	5,4%	10,1%	7,5%	5,4%	8,0%	9,0%	7,9%	7,3%
Taux de provisionnement	48,4%	61,1%	66,1%	70,8%	65,7%	64,0%	64,4%	61,2%
Croissance des douteux bruts	19,4%	5,8%	-10,0%	11,4%	17,2%	-3,8%	-12,7%	-9,0%
Poids des quatre banques dans l'ensemble des EC locaux - Toute clientèle								
- Créances douteuses brutes	68,7%	60,0%	62,7%	61,7%	67,8%	71,7%	69,8%	68,7%
- Concours totaux bruts	69,0%	68,9%	64,5%	49,2%	49,5%	45,4%	43,9%	41,1%

Source : IEDOM

La même évolution des créances douteuses a également été observée pour l'ensemble du système bancaire local. Néanmoins, les quatre banques représentent un poids dans les créances douteuses brutes (rapporté au total des créances douteuses brutes détenues par le système bancaire local) plus important (68,7 % en 2015) que leur poids dans les concours totaux bruts consentis à la clientèle (41,1 % en 2015).

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, se dégrade légèrement en 2015 pour s'établir à 61,2 % contre 64,4 % un an auparavant.

### 3.2.3 Répartition des créances douteuses par agent économique

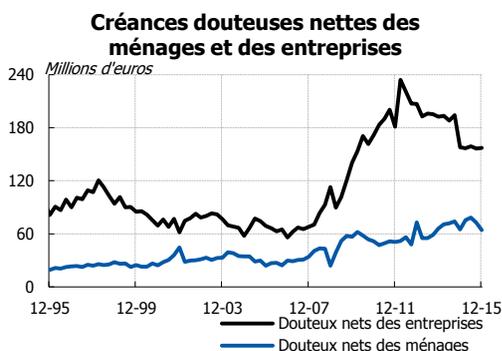
Les quatre banques enregistrent un taux de risque sur les entreprises supérieur à celui qu'elles portent sur les ménages : les entreprises ne représentent que 45,1 % des concours nets totaux consentis à la clientèle à fin décembre 2015, mais concentrent 70,5 % des créances douteuses nettes comptabilisées à la même date.

C'est justement sur les entreprises s'est concentré la majeure partie de la hausse des douteux enregistrée à partir de 2007-2008 : leurs encours douteux nets ont quadruplé entre 2006 et 2011 alors qu'il n'a fait que doubler pour les ménages.

L'importance du poids des entreprises au sein des douteux nets s'explique notamment par la plus forte sensibilité de cette clientèle à la dégradation de la situation économique générale de La Réunion. Pour cette raison, le même phénomène de forte présence des entreprises au sein des créances douteuses nettes avait pu être observé dans les années 1993-1998, consécutivement à la crise de 1992-1993.

L'impact des cessions d'une partie des portefeuilles de créances douteuses par certains établissements bancaires réunionnais est particulièrement visible graphiquement, avec un décrochage marqué de la courbe pour un montant (net de provisions) de 40 millions d'euros.

De leur côté, les ménages représentent un poids de 28,8 % des créances douteuses portées par les quatre banques, alors qu'elles représentent 46,7 % de l'ensemble des concours consentis. En comparaison des entreprises, l'évolution des créances douteuses nettes des ménages apparaît relativement stable et peu marquée par l'état de la conjoncture économique et financière, avec un encours qui a presque triplé en vingt ans. Ces évolutions, observées au niveau des créances douteuses nettes, restent néanmoins difficiles à appréhender en raison de politiques de provisionnement qui peuvent être différentes selon les types de clientèle (le taux de provisionnement moyen des douteux sur crédits immobiliers des ménages est différent du taux de provisionnement des douteux sur crédits à la consommation des ménages ou des douteux sur crédits d'exploitation ou d'investissement des entreprises).



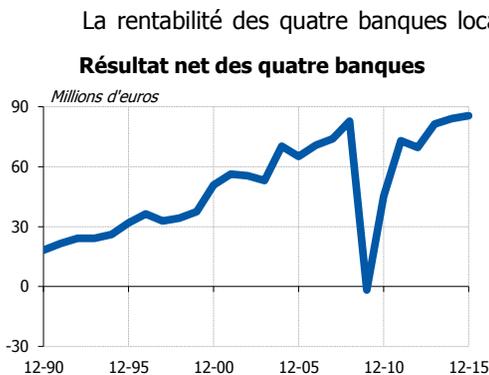
#### Décomposition des créances douteuses nettes par agent économique

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	Var.
<b>Douteux nets</b>	<b>105,3</b>	<b>95,2</b>	<b>93,9</b>	<b>226,0</b>	<b>260,1</b>	<b>224,4</b>	<b>223,1</b>	<b>-0,6%</b>
Ménages	18,4%	25,7%	25,4%	22,7%	25,3%	28,9%	28,8%	-0,1 pt
Entreprises	77,3%	72,7%	73,4%	76,0%	73,9%	70,3%	70,5%	0,2 pt
Autres agents	4,4%	1,6%	1,2%	1,3%	0,8%	0,9%	0,7%	-0,1 pt
<b>Poids de ces clientèles au sein des concours sains totaux consentis à la clientèle</b>								
Ménages	34,8%	36,8%	39,5%	40,8%	44,7%	45,9%	46,7%	0,9 pt
Entreprises	55,4%	55,5%	52,4%	49,5%	46,8%	45,6%	45,1%	-0,5 pt
Autres agents	9,8%	7,6%	8,2%	9,7%	8,6%	8,6%	8,2%	-0,4 pt

Source : IEDOM

## 4. Les performances financières des banques locales

**Avertissement :** Les résultats des banques au 31 décembre 2015 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes quatre établissements de crédit qui sont retenus dans cette partie que pour la précédente.



Source : IEDOM

Pour mémoire, la chute du résultat net observée en 2009 s'expliquait essentiellement par les difficultés de l'une des principales banques de la place. Ce n'est qu'en 2010 que la forte croissance du coût du risque avait impacté la majeure partie des autres établissements.

Le système bancaire réunionnais semble aujourd'hui avoir absorbé l'essentiel des impacts de la crise financière internationale et de la crise économique domestique. Le système bancaire réunionnais reste néanmoins confronté à un poids des créances douteuses encore élevé.

### Evolution du résultat net des quatre banques locales

(millions d'euros)	1986	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015
Résultat net global	11,5	18,2	31,9	50,9	65,1	45,2	69,7	81,4	84,2	85,6
Variation annuelle	-nd-	9,2%	22,8%	35,9%	-7,2%	-ns-	-4,5%	16,7%	3,4%	1,7%

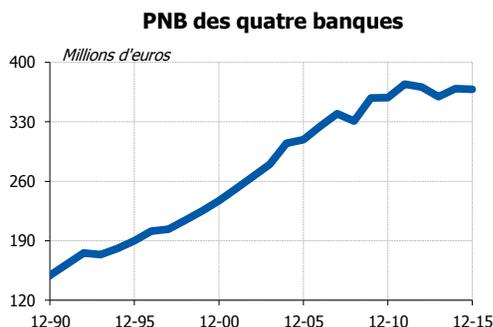
Source : IEDOM

## 4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

### 4.1.1 Un produit net bancaire stable

Le produit net bancaire (PNB) des quatre banques locales étudiées, qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, reste pratiquement stable entre 2014 et 2015 (-0,1 %, soit -0,4 million d'euros), après une hausse enregistrée l'année précédente (+2,6 %).

Celui-ci s'établit désormais à 368,5 millions d'euros, encore en deçà de son plus haut niveau historique (374,5 millions d'euros en 2011). A noter que les quatre banques ont enregistré deux années de recul de leur PNB en 2013 et en 2012. Il s'agit d'une situation inédite, puisque, lors des précédents épisodes récessifs comme lors de la crise de 2009, ces 4 banques n'ont enregistré qu'une seule année de baisse de leur PNB. Et lors de la



Source : IEDOM

crise économique de 1992-1993, la progression de leur PNB avait ralenti.

La stagnation du PNB des quatre banques enregistrée en 2015, comme les baisses des années 2012 et 2013, s'explique principalement par la baisse des taux. Celle-ci touche à la fois les produits d'exploitation bancaire (les intérêts versés par la clientèle) et les charges d'exploitation bancaire (le coût des ressources des établissements). Les produits d'exploitation ont ainsi diminué de 26,6 % entre 2008<sup>1</sup> et 2015 (soit -186 millions d'euros), tandis que les produits sur les seules opérations avec la clientèle diminuent de 25,3 % sur la même période (-119 millions d'euros). Les charges d'exploitation diminuent pour leur part de 60,5 % également entre 2008 et 2015 (-224 millions d'euros). Le PNB a progressé néanmoins de 38 millions d'euros sur la même période (2008-2015). L'année 2015 a pâti de taux de marché désormais proches de zéro, voire négatifs, qui ont entraîné une baisse de 3,8 % des produits (-20 millions d'euros) et de 11,9 % des charges (-20 millions d'euros).

La stagnation du PNB depuis 2011 s'explique également par la politique d'encadrement des tarifications bancaires depuis la crise financière et par les débats autour de la cherté de la vie dans le département, qui ont conduit les établissements bancaires à mener des actions de baisse sur certains de leurs tarifs. En 2015, le gouvernement a mis en place un site internet permettant de comparer les tarifs des banques au jour le jour, en métropole comme dans les départements d'outre-mer.

Les autres produits et charges continuent d'évoluer de manière erratique (-14,7 % en 2015 après +22,8 % en 2014, -1,4 % en 2013, +5,0 % en 2012 et -4,5 % en 2011) pour s'établir à 24,4 millions d'euros.

#### Evolution du produit net bancaire

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Produits d'exploitation bancaire	266,7	317,1	349,2	451,6	600,0	509,7	489,4	-4,0%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	242,0	284,3	283,9	360,9	440,1	371,6	356,4	-4,1%
Charges d'exploitation bancaire	120,3	128,7	112,3	151,3	265,2	169,4	145,4	-14,2%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	111,1	112,6	90,4	122,0	175,5	106,7	96,1	-9,9%
Autres produits & charges	2,6	1,2	0,4	8,9	23,6	28,6	24,4	-14,7%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>149,1</b>	<b>189,7</b>	<b>237,3</b>	<b>309,2</b>	<b>358,4</b>	<b>368,9</b>	<b>368,5</b>	<b>-0,1%</b>

Source : IEDOM

#### 4.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opération

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent toujours la principale composante des produits d'exploitation bancaire (65,2 % en 2015 après 64,6 % en 2014), même si cette proportion a tendance à fortement décroître au fil des années (76,3 % en 2000 et 80,5 % en 1990).

De leur côté, les charges d'exploitation bancaire sont majoritairement constituées des charges sur opérations interbancaires, même si leur proportion décroît également régulièrement (44,4 % en 2015 après 48,4 % en 2014 et 60,1% en 2009). Le poids des opérations avec la clientèle au sein des charges d'exploitation est plus restreint (21,5 % en 2015 après 16,1 % en 2014) mais il a tendance à se redresser régulièrement depuis plusieurs années, après un minimum de 9,1 % en 2010. Ce mouvement trouve son origine dans la volonté des banques de dynamiser

<sup>1</sup> Les produits et les charges d'exploitation bancaire étaient à leur montant maximum en 2008 ; le mouvement de réduction des taux directeurs de la BCE ayant été enclenché à partir d'octobre 2008. En six mois, d'octobre 2008 à avril 2009, la BCE a ramené son taux principal de refinancement de 4,25% à 1,25%.

leur collecte de ressources pour restreindre leur déficit de collecte. L'évolution actuelle est ainsi l'inverse du mouvement observé au cours des décennies 1990-2000-2010 caractérisée par une diminution du poids des charges sur les opérations avec la clientèle (maximum de 36,0 % en 1986).

Le poids relatif des charges et produits sur les autres types d'opérations bancaires (essentiellement la gestion des titres en portefeuilles, les prestations de services financiers et la mise à disposition de moyens de paiement) ou sur les opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme et sur taux d'intérêt, représente une proportion assez comparable en produits (29,5 %) ou en charges (28,7 %). Ce poids a très fortement progressé entre les années 1990 et 2010.

#### **Structure du produit net bancaire des quatre banques locales**

Charges d'exploitation bancaire					Type	Produits d'exploitation bancaire				
1990	2000	2010	2014	2015	d'opérations	1990	2000	2010	2014	2015
62,5%	54,2%	57,4%	48,4%	44,4%	Interbancaires	9,3%	4,7%	7,1%	4,9%	4,1%
29,9%	25,5%	9,1%	16,1%	21,5%	Clientèle	80,5%	76,3%	63,6%	64,6%	65,2%
7,4%	9,4%	5,9%	9,3%	5,4%	Titres	0,5%	3,0%	1,2%	1,7%	1,2%
0,2%	10,9%	27,7%	26,2%	28,7%	Diverses	9,7%	16,0%	28,1%	28,8%	29,5%
120,3	113,4	264,1	165,4	145,8	Total	269,4	350,7	622,5	534,4	514,3
					PNB	149,1	237,3	358,4	368,9	368,5

(\*) Les charges sur opérations sur titres intègrent le coût des intérêts sur les certificats de dépôts négociables, qui s'assimilent à une ressource de la clientèle proche des dépôts à terme.

Source : IEDOM

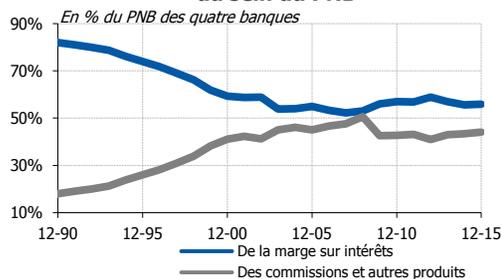
#### **4.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits**

Le produit net bancaire peut être décomposé entre la marge sur intérêts (différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés) et les produits des commissions ou autres frais ainsi que les autres produits perçus (revenus des titres par exemple).

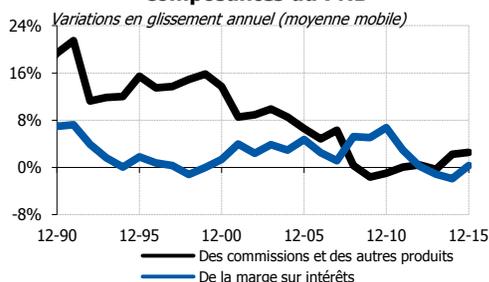
La marge nette sur intérêts correspond à peu près à la somme des produits moins les charges sur opérations interbancaires, sur opérations clientèle et sur titres, après retrait des commissions. Elle représente ainsi le produit de l'activité pure d'intermédiation bancaire. Elle atteint 206 millions d'euros en 2015, en hausse de +0,5 % par rapport à 2014.

Celle-ci continue de représenter en 2015 une part majoritaire (55,9 %) du produit net bancaire des quatre banques locales. Cette proportion a connu une forte diminution des années 1980 jusqu'en 2007 (passant de près de 90 % du PNB à un peu plus de 50 %). De manière concomitante, les facturations de commissions, de services financiers et autres produits (gestion des titres en portefeuille, opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, produits accessoires, ...) ont fourni aux banques un relais de croissance de leur PNB. Les commissions et autres produits passent ainsi d'une proportion de 10 % du PNB à la fin des années 1980 à plus de 40 % depuis le début des années 2000.

### Part des diverses composantes au sein du PNB



### Evolutions des diverses composantes du PNB



A compter de 2008, on observe un redressement du poids relatif de la marge nette sur intérêts au sein du PNB et un recul des commissions nettes facturées par les établissements de crédit à leur clientèle et les produits sur services financiers. Plusieurs explications peuvent être avancées à cette évolution. Le ralentissement de l'activité économique et l'atonie des opérations d'octroi de crédit, comparativement aux années 2005-2007, entraînent un recul des commissions d'engagement. Par ailleurs, la croissance des commissions et services financiers a subi l'impact de la loi Lurel, avec la mise en place d'un Observatoire des tarifs bancaires, d'un site de comparaison des frais bancaires et l'engagement des banques à la convergence de certains de leurs tarifs vers ceux pratiqués en France métropolitaine. Depuis 2011, les autres produits (20,5 % du PNB en 2015) enregistrent les hausses les plus significatives, permettant de limiter le recul du PNB des banques. Ces autres produits, en croissance rapide (+31 % par rapport à 2010 et +262 % par rapport à 2000), correspondent notamment à des versements en tant qu'intermédiaire, dans le domaine de la banque-assurance notamment.

#### Décomposition du produit net bancaire par type de produits

(millions d'euros)	1990	2000	2010	2014	2015	Var.
Marge nette sur intérêts	122,3 82%	140,7 59%	204,1 57%	205,0 56%	206,1 56%	0,5%
Commissions nettes facturées		42,3 18%	55,6 16%	52,5 14%	51,5 14%	-2,0%
Services financiers	26,8 18%	34,4 14%	40,0 11%	32,2 9%	35,4 10%	9,9%
Autres produits divers		20,9 9%	57,6 16%	75,1 20%	75,7 21%	0,8%
Prov. dépréciation de titres	n.d	-1,1 0%	1,1 0%	4,0 1%	-0,2 0%	-n.s-
<b>Produit net bancaire</b>	<b>149,1</b>	<b>237,3</b>	<b>358,4</b>	<b>368,9</b>	<b>368,5</b>	<b>-0,1%</b>

Source : IEDOM

#### 4.1.4 Évolution et décomposition de la marge d'intérêt

La marge entre les intérêts perçus et versés sur opérations interbancaires, opérations subordonnées et opérations avec la clientèle (intitulée en abrégé « marge sur intérêts »), s'établit pour les quatre banques étudiées, à 206,1 millions d'euros en 2015, soit en très légère hausse (+0,5 %) par rapport à 2014 (205 millions d'euros). Elle avait atteint un maximum de 218,7 millions d'euros en 2012.

La totalité des composantes des intérêts perçus ou versés s'inscrit néanmoins en baisse régulière au cours des dernières années. Les intérêts perçus sur les crédits consentis à la clientèle et sur les prêts interbancaires (-5,0 % soit -15,4 millions d'euros) diminuent moins rapidement en 2015, comme en 2014, comparativement aux intérêts versés sur les dépôts à la clientèle et sur les emprunts interbancaires (-15,8 %, soit -16,2 millions d'euros).

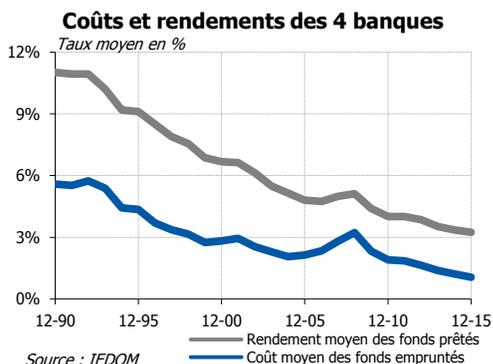
## Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Intérêts perçus	242,3	262,6	239,7	295,3	374,0	309,7	294,3	-5,0%
(dt) sur crédits clientèle	217,2	233,3	229,2	263,5	338,5	288,6	277,4	-3,9%
(dt) sur prêts interbancaires	25,1	29,3	10,5	29,5	33,9	21,0	16,7	-20,1%
Intérêts versés	120,0	122,2	99,0	125,5	169,9	104,8	88,2	-15,8%
(dt) sur dépôts clientèle	44,8	44,9	36,6	32,6	29,0	33,0	33,0	0,1%
(dt) sur emprunts interbancaires	75,2	74,3	59,9	91,7	139,1	70,4	53,8	-23,5%
<b>Marge sur intérêts</b>	<b>122,3</b>	<b>140,4</b>	<b>140,7</b>	<b>169,8</b>	<b>204,1</b>	<b>205,0</b>	<b>206,1</b>	<b>0,5%</b>

Source : IEDOM

### 4.1.5 Évolution des coûts et rendements

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des quatre banques locales peut également être appréciée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts. La différence entre le taux de rendement moyen de leurs emplois et le coût moyen de leurs ressources constitue la marge des banques et le socle de leur rentabilité en tant qu'établissement bancaire. Ces deux indicateurs continuent de s'inscrire en baisse régulière en 2015, comme les années précédentes. La dernière hausse des coûts et rendements remonte à 2007 et 2008.



Le coût moyen des fonds empruntés (c'est-à-dire le taux moyen auquel les banques se refinancent, toutes ressources confondues), diminue ainsi de 17 points de base entre 2014 et 2015 (comme entre 2013 et 2014), pour atteindre 1,05 % (contre 1,22 % en 2013). La baisse atteint -43 points de base (pdb) pour le coût moyen des refinancements interbancaires (après -19 pdb précédemment), -1 pdb pour le coût moyen des dépôts collectés auprès de la clientèle (après -8 pdb précédemment) et -18 pdb pour le coût moyen des emprunts subordonnés (contre une hausse de +1 pdb précédemment). Les banques réunionnaises empruntent toutefois à des conditions supérieures aux taux de marché, avec un coût moyen des emprunts interbancaires de 1,56 % en 2015.

Le rendement des fonds prêtés par les quatre banques locales (le taux moyen de l'ensemble des emplois prêtés par les banques) diminue pour sa part de -10 pdb entre 2014 et 2015 (après -18 pdb entre 2013 et 2014) pour s'établir à 3,25 %. Il s'agit de son plus bas niveau historique. Pour mémoire, il y a vingt ans, le rendement moyen des fonds prêtés par ces quatre mêmes banques s'établissait à 9,18 % (pour un coût moyen de refinancement de 4,44 %).

L'ensemble de ses composantes diminue un peu plus rapidement entre 2014 et 2015, la baisse atteignant 16 pdb pour les prêts interbancaires (après -19 pdb précédemment), -18 pdb pour les prêts subordonnés (après -108 pdb précédemment) et -13 pdb pour les crédits consentis à la clientèle (après -16 pdb précédemment). La diminution moindre du rendement moyen des fonds prêtés à 3,25 % s'explique ainsi par une répartition différente des emplois des quatre banques locales étudiées, avec une part un peu plus importante des prêts à la clientèle, qui passe de 82 % à 83,1 % du total des emplois.

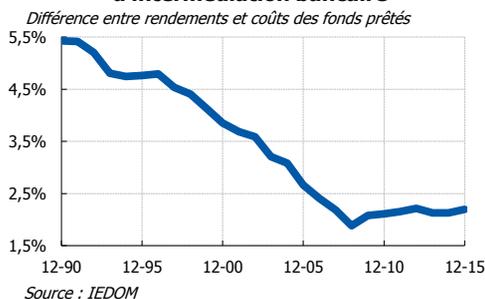
## Analyse en termes de coût et rendement moyen

	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
<b>Opérations interbancaires</b>							
Coût moyen des emprunts	7,86%	6,57%	4,61%	3,33%	2,80%	1,89%	1,56%
Rendement moyen des prêts	8,25%	6,17%	3,97%	3,37%	2,30%	1,27%	1,11%
<b>Prêts et emprunts subordonnés</b>							
Coût moyen des emprunts		8,97%	5,98%	3,44%	2,27%	1,74%	1,56%
Rendement moyen des prêts			0,17%	4,17%	4,54%	1,02%	0,84%
<b>Opérations avec la clientèle</b>							
Coût moyen des dépôts	3,76%	2,73%	1,69%	1,05%	0,75%	0,69%	0,68%
Rendement moyen des crédits	11,45%	9,69%	6,89%	5,05%	4,34%	3,81%	3,69%
<b>Ensemble des opérations</b>							
Coût moyen des fonds empruntés	5,58%	4,35%	2,82%	2,13%	1,91%	1,22%	1,05%
Rendement moyen des fonds prêtés	11,01%	9,11%	6,68%	4,80%	4,02%	3,35%	3,25%
<b>Marge globale d'intermédiation</b>	<b>5,43%</b>	<b>4,76%</b>	<b>3,85%</b>	<b>2,67%</b>	<b>2,11%</b>	<b>2,13%</b>	<b>2,20%</b>

Source : IEDOM

### 4.1.6 Évolution de la marge globale d'intermédiation

#### Evolution de la marge globale d'intermédiation bancaire



La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence entre d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle).

La marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales a diminué régulièrement du milieu des années 1980 (où elle atteignait plus de 6 points de marge) jusqu'à 2008 où elle ne s'élevait plus qu'à 1,88 point de marge. Depuis 2009, la marge globale

d'intermédiation s'est redressée puis stabilisée aux alentours de 2 points de marge. Elle s'établit ainsi à 2,20 pdb en 2015, contre 2,03 pdb en 2014 (soit une hausse de 17 pdb).

### 4.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et volume

L'évolution de la marge sur intérêts des quatre banques locales étudiées sur les dernières années peut être analysée en termes d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

- Pour les effets de taux :

$$[(\text{taux crédits année N}) - (\text{taux crédits année N-1})] \times (\text{encours crédits année N-1}) - [(\text{taux ressources année N}) - (\text{taux ressources année N-1})] \times (\text{encours ressources année N-1}) ;$$

- Pour les effets de volumes :

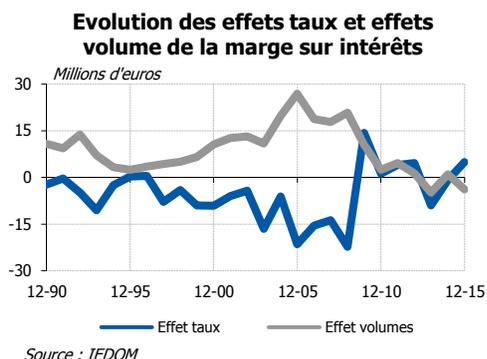
$$[(\text{encours crédits année N}) - (\text{encours crédits année N-1})] \times (\text{taux crédits année N}) - [(\text{encours ressources année N}) - (\text{encours ressources année N-1})] \times (\text{taux ressources année N}) ;$$

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule :

$$(\text{encours crédits année N}) \times (\text{taux crédits année N}) - (\text{encours ressources année N}) \times (\text{taux ressources année N}).$$

Les dernières années ont ainsi été marquées par une forte diminution des effets taux et volumes (qui deviennent même négatifs certaines années). Cette situation s'explique par de faibles variations du rendement des emplois et du coût des ressources, et surtout par une stabilisation des volumes des encours sur les dernières années, en raison du ralentissement des nouveaux octrois de crédits à la clientèle. En 2015, les effets « taux » ont un fort impact positif sur l'évolution de la marge sur intérêts, à hauteur de +4,9 millions d'euros, malgré la baisse des taux, en raison d'une élasticité différente des taux des prêts et des emprunts.

Les effets « volume » ont par contre un impact négatif sensible sur l'évolution de la marge sur intérêts, à hauteur de -3,8 millions d'euros.



#### Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Ressources empruntées	2 151	2 808	3 507	5 882	8 907	8 584	8 377
Coût moyen des ressources	5,58%	4,35%	2,82%	2,13%	1,91%	1,22%	1,05%
Emplois prêtés	2 201	2 881	3 590	6 152	9 311	9 239	9 054
Rendement moyen des emplois	11,01%	9,11%	6,68%	4,80%	4,02%	3,35%	3,25%
Marge sur intérêt	122,3	140,4	140,7	169,8	204,1	205,0	206,1
Variation de la marge sur intérêt	8,5	2,8	1,5	5,4	3,7	0,2	1,1
(dt) Effet taux	-2,3	0,3	-9,1	-21,5	1,2	-0,8	4,9
(dt) Effet volume	10,8	2,5	10,6	26,9	2,5	1,1	-3,8

Source : IEDOM

## 4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'année 2015 est marquée par une dégradation des principaux indicateurs de rentabilité des quatre principales banques locales étudiées, avec une légère diminution de leur produit net bancaire agrégé (-0,1 % contre +2,6 % en 2014) et du résultat brut d'exploitation (-0,4 % en 2015 contre +5,3 % précédemment) et un recul plus marqué du résultat d'exploitation (-15,0 % en 2015 contre +23,7 % en 2014), en liaison avec une dégradation du coût du risque. Néanmoins, le résultat net dégagé continue de progresser modérément en 2015 (+1,7 %), comme l'année précédente (+3,4 % en 2014).

#### Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des quatre banques

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Produit Net Bancaire	149,1	189,7	237,3	309,2	358,4	368,9	368,5	-0,1%
Résultat Brut d'Exploitation	44,0	62,3	94,6	123,6	150,8	138,8	138,2	-0,4%
Résultat d'exploitation	26,3	48,5	95,9	83,1	56,7	145,5	123,6	-15,0%
Résultat courant avant impôt	26,3	49,0	95,4	79,3	55,2	144,2	124,9	-13,4%
Résultat Net	18,2	31,9	50,9	65,1	45,2	84,2	85,6	1,7%

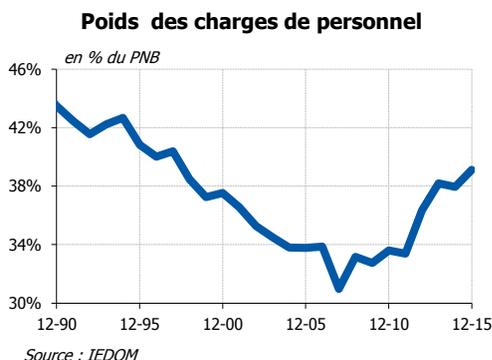
Source : IEDOM

## 4.2.1 Un résultat brut d'exploitation en légère baisse

Le résultat brut d'exploitation (RBE) des quatre banques locales étudiées dans cette partie s'inscrit en légère diminution (-0,4 %, soit -0,6 million d'euros), soit un niveau sensiblement comparable à l'évolution du produit net bancaire (-0,1 % soit -0,4 million d'euros). Pour mémoire, le RBE des quatre banques avait progressé assez rapidement l'année précédente (+5,3 %).

Les quatre banques ont poursuivi néanmoins leur politique de maîtrise des frais généraux, avec une hausse limitée à +0,6 % en 2015 (+1,2 million d'euros) après +0,7 % en 2014 (+1,6 million d'euros). Pour mémoire, leurs frais généraux avaient diminué de 0,3 % en 2013 (-0,6 million d'euros). Les charges de personnel progressent de 2,9 % entre 2014 et 2015 après +2,0 % en 2014 (et +1,8 % en 2013) tandis que les services extérieurs des quatre banques poursuivent leur réduction (-2,4 % en 2015 comme en 2014 après -1,1 % en 2013).

On observe un point d'inflexion qui se situe une nouvelle fois en 2007. Avant, le poids des charges de personnel au sein du PNB diminuait, passant de 50 % en 1986 à un peu plus de 30 % en 2007, en raison d'une progression plus rapide du PNB par rapport à celle des frais de personnel. A partir de 2008, le poids des frais de personnel progresse sensiblement dans un contexte de recul du PNB en 2011 et 2012. Il retrouve son son niveau des années 1995.



### Evolution du résultat brut d'exploitation

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Frais généraux	99,2	120,3	135,4	169,8	197,0	222,0	223,2	0,6%
(dt) Charges de personnel	64,8	77,4	89,0	104,4	120,4	140,0	144,1	2,9%
(dt) Services extérieurs	34,4	36,6	38,5	59,2	68,4	71,7	70,0	-2,4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	44,0	62,3	94,6	123,6	150,8	138,8	138,2	-0,4%
(dt) RBE / PNB	29,5%	32,8%	39,9%	40,0%	42,1%	37,6%	37,5%	-

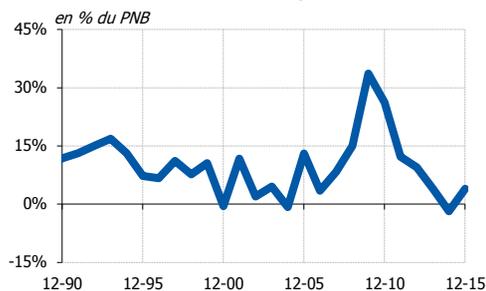
Source : IEDOM

## 4.2.2 Hausse du coût du risque

Après cinq années de fortes baisses, le coût du risque<sup>1</sup> supporté par les quatre principales banques locales s'inscrit en hausse sensible en 2015 (+21,2 millions d'euros contre des diminutions de -20,9 millions d'euros en 2013 et en 2014), mais demeure à un niveau relativement faible. La précédente année de hausse du coût du risque remontait à 2009, au démarrage de la crise économique. Le coût du risque a ainsi atteint un niveau très élevé en 2009 et en 2010, s'établissant à un total de 214,6 millions d'euros sur ces deux années pour les quatre banques, soit trois années de résultats (2006 à 2008). Entre 2011 et 2014, le coût du risque cumulé s'est élevé à +88,5 millions d'euros.

<sup>1</sup> Le coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

### Coût du risque net



Source : IEDOM

Pour la première fois depuis le déclenchement de la crise économique, le coût du risque net (des intérêts sur créances douteuses) était négatif en 2014 (-6,7 millions d'euros, soit -1,8 % du PNB des quatre banques). Cette situation est cependant éphémère, s'expliquant par des reprises de provisions (sur créances douteuses) constituées les années précédentes. En 2015, le coût du risque redevient donc positif, représentant un niveau particulièrement faible de 3,9 % du PNB. Les années 2014 et 2015 sont néanmoins exceptionnelles par l'importance des reprises de

provisions sur créances douteuses et des pertes sur créances irrécupérables. Des reprises massives de provisions pour créances douteuses ont été enregistrées en 2014 et 2015 (-103,9 millions d'euros pour les provisions aux créances douteuses et -34,0 millions d'euros pour les provisions pour risques et charges).

### Décomposition du coût du risque des quatre banques locales

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
<b>Coût du risque net</b>	<b>17,7</b>	<b>13,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>40,5</b>	<b>94,1</b>	<b>-6,7</b>	<b>14,6</b>
Evolution annuelle	40%	-42%	-105%	-ns-	-22%	-147%	-ns-
Coût du risque en % du PNB	11,8%	7,2%	-0,5%	13,1%	26,2%	-1,8%	3,9%
(dt) Dotations nettes aux provisions	15,9	19,1	-20,4	41,1	82,0	-71,9	-65,8
- Sur créances douteuses	15,9	18,0	-17,1	18,5	69,7	-52,8	-51,1
- Pour risques et charges	0,0	1,1	-3,2	22,6	12,4	-19,5	-14,5
(dt) Pertes/créances irrécupérables	2,0	5,4	28,9	11,1	31,5	82,1	94,4
(dt) Intérêts sur douteux	0,3	10,8	9,7	11,8	19,5	16,9	14,1
<b>Résultat exploitation</b>	<b>26,3</b>	<b>48,5</b>	<b>95,9</b>	<b>83,1</b>	<b>56,7</b>	<b>145,5</b>	<b>123,6</b>

Source : IEDOM

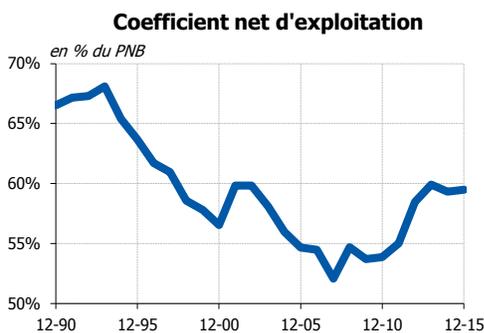
Parallèlement, les pertes sur créances irrécupérables, qu'elles soient ou non couvertes par des provisions, atteignent sur ces deux mêmes années 2014 et 2015 un encours de 176,6 millions d'euros. Depuis le début de la crise de 2009, les pertes sur créances irrécupérables cumulées se sont ainsi élevées à 319,5 millions d'euros. Les fortes progressions des pertes sur créances irrécupérables des années 2014 et 2015 s'expliquent cependant pour partie par des cessions de portefeuilles douteux à des cabinets de recouvrement, menées par plusieurs établissements en 2014 et 2015. Ces cessions expliquent également les fortes reprises de provisions sur créances douteuses, ces créances compromises étant fortement provisionnées dans les comptes de l'établissement bancaire concerné.

Cette hausse du coût du risque supporté par les quatre banques locales étudiées, conjuguée à la baisse du résultat brut d'exploitation, entraîne ainsi un recul sensible du résultat d'exploitation, qui ressort en baisse de -15,0 % (-21,9 millions d'euros), à comparer à la hausse enregistrée en 2014 de +23,7 %. Il s'établit néanmoins à un niveau comparable aux plus hauts des années 2006-2007 (120,4 millions d'euros) antérieures à la crise financière.

## 4.2.3 Le résultat courant avant impôt et le résultat net

Malgré des évolutions divergentes du produit net bancaire, du résultat brut d'exploitation et du coût du risque en 2014 et en 2015, le résultat net évolue de manière assez comparable cette année et l'année précédente. Il progresse ainsi de 1,7 % en 2015 (+1,4 million d'euros) après avoir augmenté de 3,4 % en 2014 (soit +2,8 millions d'euros). Les quatre banques ont en effet doté moins fortement cette année leurs fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), à hauteur de +4,5 millions en 2015 (contre +12 millions d'euros en 2014 après +6,5 millions d'euros en 2013 et +8 millions d'euros en 2012). À noter que les quatre banques avaient consommé une partie de leur FRBG au plus fort de la crise financière. Le FRBG s'établit ainsi à 80 millions d'euros à fin décembre 2015 au passif du bilan des quatre banques locales. De même, les impôts sur les bénéfices des quatre banques reculent sensiblement entre 2014 et 2015 (-28,2 %) après avoir fortement progressé l'année précédente (+73,2 %). Les années précédentes, des opérations de défiscalisation dans l'immobilier leur avaient permis de diminuer le poids des impôts dans leur résultat.

A 85,6 millions d'euros, le résultat net des quatre banques locales étudiées s'établit ainsi une nouvelle fois à son plus haut niveau historique.



À noter que les quatre banques avaient consommé une partie de leur FRBG au plus fort de la crise financière. Le FRBG s'établit ainsi à 80 millions d'euros à fin décembre 2015 au passif du bilan des quatre banques locales. De même, les impôts sur les bénéfices des quatre banques reculent sensiblement entre 2014 et 2015 (-28,2 %) après avoir fortement progressé l'année précédente (+73,2 %). Les années précédentes, des opérations de défiscalisation dans l'immobilier leur avaient permis de diminuer le poids des impôts dans leur résultat.

### Décomposition du résultat net

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Résultat courant avant impôt	26,3	49,0	95,4	79,3	55,2	144,2	124,9	-13,4%
(+) Produit net exceptionnel	-2,3	-0,1	-6,4	-7,9	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	0,0	0,3	3,3	-24,0	-7,0	12,0	4,5	-62,2%
(-) Impôts sur les bénéfices	5,8	16,8	34,4	29,4	18,1	48,4	34,7	-28,2%
<b>Résultat net</b>	<b>18,2</b>	<b>31,9</b>	<b>50,9</b>	<b>65,1</b>	<b>45,2</b>	<b>84,2</b>	<b>85,6</b>	<b>1,7%</b>

Source : IEDOM

## 4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

### 4.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation des quatre banques locales étudiées, qui mesure l'importance des frais généraux (corrégés des quotes-parts de frais de siège social) en regard du produit net bancaire, se dégrade légèrement entre 2014 et 2015 pour s'établir à 59,5 % (contre 59,3 % en 2014 et 59,9 % en 2013). Cette dégradation du coefficient s'explique par la légère baisse du PNB (-0,1 % en 2015) et la hausse des frais généraux (+0,6 %).

Pour la troisième année consécutive, les quatre banques affichent une stabilité en dessous de 60 % de leur coefficient net d'exploitation, après plusieurs années de relèvement régulier postérieurement à la crise économique et financière des années 2007-2009. L'explication principale de ce mouvement est la stagnation du produit net bancaire des établissements bancaires. Cette situation diverge sensiblement de celle enregistrée entre 1993 et 2007, marquée par une forte baisse régulière du coefficient net d'exploitation des quatre banques, passé de 68,1 % en 1993 à

52,1 % en 2007 (-16 points en quatorze ans). La hausse de ces dernières années a ramené ce coefficient à son niveau des années 2001-2002.

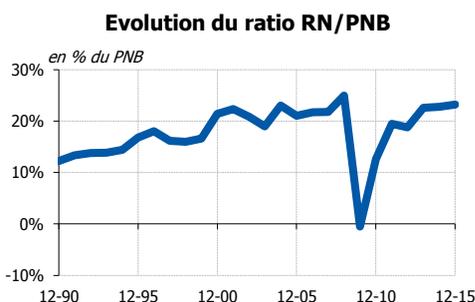
#### Mesures de la rentabilité d'exploitation (en % ou en milliers d'euros par salarié)

	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Coefficient net d'exploitation	63,7%	56,5%	54,7%	53,9%	59,3%	59,5%	0,2 pt
Frais généraux / effectif	86,1	90,5	108,8	114,0	123,1	124,3	1,0%
Charges de personnel / PNB	40,8%	37,5%	33,8%	33,6%	38,0%	39,1%	1,2 pt
Charges de personnel / effectif	55,2	60,1	67,2	71,1	78,8	81,7	3,7%

Source : IEDOM

### 4.3.2 La rentabilité financière

La rentabilité financière des quatre principales banques locales étudiées dans cette partie, analysée à travers le ratio du résultat net rapporté au produit net bancaire, ressort une nouvelle fois en amélioration en 2015, s'établissant à 23,2 %. On observe clairement la rupture des années 2009-2010, cassant la croissance régulière de la rentabilité des quatre banques étudiées, qui était passée d'un résultat net annuel représentant un peu plus de 10 % du produit net bancaire, dans les années 1990, à 25 % dans les années 2007-2008. Depuis 2011, ce ratio a de nouveau tendance à progresser régulièrement, s'approchant des plus hauts niveaux des années 2000 à 2008.



Source : IEDOM

#### Mesures de rentabilité financière

	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Résultat courant avant impôt / PNB	17,7%	25,8%	40,2%	25,6%	15,4%	39,1%	33,9%
(dt) Variation annuelle	-2,1 pt	5,8 pt	10,8 pt	-12,2 pt	7,6 pt	7,1 pt	-5,2 pt
Résultat net / PNB	12,2%	16,8%	21,4%	21,1%	12,6%	22,8%	23,2%
(dt) Variation annuelle	-0,3 pt	2,4 pt	4,8 pt	-2,0 pt	13,1 pt	0,2 pt	0,4 pt

Source : IEDOM

### 4.3.3 La productivité

Les ratios de productivité par agent des quatre banques locales réunionnaises étudiées évoluent de manière favorable en 2015, en raison de la diminution de leurs effectifs. Seuls les concours bruts par agent reculent légèrement (-0,9 %), alors que les dépôts collectés par agent progressent fortement (+6,0 %).

#### Mesures de rentabilité économique

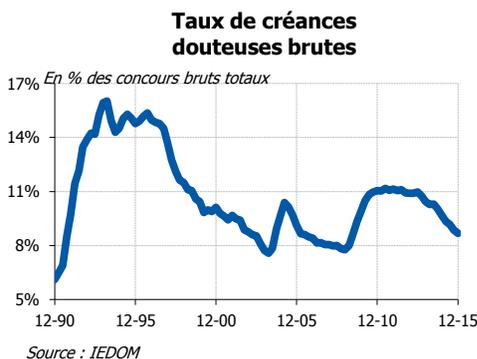
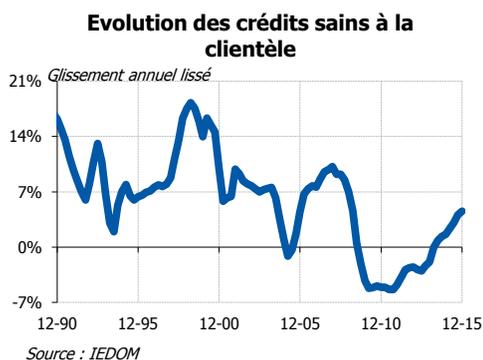
(milliers d'euros)	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Produit net bancaire / effectif	135,3	160,1	199,1	211,6	207,5	208,9	0,7%
Résultat net / effectif	22,8	34,3	41,9	26,7	47,3	48,5	2,5%
Concours bruts / effectif	1 909	2 531	3 858	4 861	4 485	4 446	-0,9%
Dépôts collectés / effectif	1 671	2 108	2 856	2 973	3 427	3 632	6,0%

Source : IEDOM

## 5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des autres établissements financiers implantés localement

Cette partie se base sur les bilans et les comptes de résultat des dix établissements financiers<sup>1</sup> installés dans le département (onze avant 2012), intervenant soit en matière de financement de la consommation des ménages, soit en matière de financement des entreprises (location avec option d'achat ou affacturage). Précédemment agréés par l'ACPR sous l'appellation de « sociétés financières », ces établissements financiers sont désormais agréés soit comme « établissements de crédit spécialisés », soit comme « sociétés de financement ».

### 5.1 L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS



Les dix établissements financiers de l'échantillon continuent d'enregistrer en 2015 une reprise de leur activité de financement de la clientèle (+5,4 % après +1,8 % en 2014) après plusieurs années de recul (-1,1 % en 2013 après -2,0 % en 2012, -6,0 % en 2011 et -4,7 % en 2010). Au 31 décembre 2015, l'encours des crédits sains consentis à leur clientèle s'établit ainsi à 1,9 milliard d'euros, contre 1,8 milliard d'euros un an auparavant. Pour mémoire, ils atteignaient 2,1 milliards d'euros à fin 2009.

Le recul de ces dernières années a essentiellement concerné la clientèle des entreprises. Entre décembre 2008 et mars 2013, l'encours des crédits consentis aux entreprises a diminué de 36,2 %, avant de se stabiliser en 2013 et en 2014. Depuis fin 2014, les établissements financiers non bancaires recommencent à privilégier la clientèle des entreprises, avec des encours qui progressent de 8,6 % entre 2014 et 2015 (contre +1,2 % un an auparavant). Le financement des ménages n'a enregistré au cours de la crise financière qu'un recul limité, qui a atteint -4,4 % entre son maximum en juin 2009 et son minimum en juin 2014. Sur les douze derniers mois, les financements sains aux ménages ont progressé de 3,5 % à fin 2015 après +2,1 % à fin 2014. À 1,2 milliard d'euros, ils ont dépassé leur plus haut d'avant la crise financière économique de 2007-2009, alors que les financements consentis aux entreprises ne représentent encore que moins de 75 % de leur niveau d'avant crise.

<sup>1</sup> Le nombre d'établissements financiers étudiés est passé de onze à dix avec la fusion intervenue en 2013 de SOREFI et de REUNIBAIL. Les cinq établissements financiers agréés en tant qu'établissements de crédit spécialisés sont ainsi : Crédit Sofider et Bred Cofilease du groupe BPCE et les trois sociétés d'affacturage (Natixis Factor, BNP Paribas Factoring et la Compagnie générale d'affacturage). Les cinq établissements financiers agréés en tant que sociétés de financement sont : la SOREFI du groupe GE Money, le CMOI et Cafinéo du groupe Cetelem-BNP Paribas, OCEOR LEASE ainsi que la Compagnie financière de Bourbon du groupe Société Générale. Toutefois, le compte de résultat cumulé ne portera que sur les données de neuf établissements financiers (exclusion de Natixis Factor).

Le risque de crédit, mesuré par l'encours des créances douteuses des établissements financiers non bancaires, continue de se résorber en 2015 (-6,9 %) comme les années précédentes (-7,0 % en 2014 après -5,9 % en 2013). Pour mémoire, les créances douteuses portées par les établissements financiers implantés dans le département avaient fortement progressé à compter de début 2009, augmentant de 42,3 % entre décembre 2008 et leur plus haut, atteint en septembre 2010. Le taux de risque a également fortement diminué ces dernières années pour s'établir à 8,4 % des concours bruts totaux consentis à fin 2015 contre 9,4 % l'année précédente. Pour mémoire, il s'était établi à un niveau très supérieur lors de la précédente crise économique (1993), à près de 16 % (contre 11,3 % au plus haut entre 2010 et 2011). Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit pour sa part à 66,9 % à fin décembre 2015.

### Evolution de l'activité et des risques des établissements financiers réunionnais

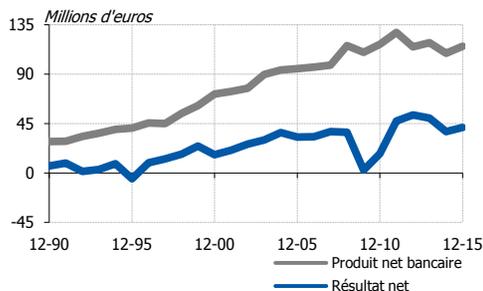
(en millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
<b>Encours des crédits sains</b>	507,3	724,8	1 253,3	1 686,0	1 960,5	1 817,3	1 914,7
(dt) Entreprises	-	48,3%	36,5%	42,4%	42,5%	37,7%	38,8%
(dt) Ménages	-	50,0%	62,5%	57,1%	56,9%	61,8%	60,7%
<b>Evolution en glissement annuel</b>							
- des crédits sains totaux	16,1%	6,0%	9,4%	5,3%	-4,7%	1,8%	5,4%
- des crédits sains aux entreprises	-	8,8%	10,6%	7,2%	-8,7%	1,2%	8,6%
- des crédits sains aux ménages	-	4,0%	12,1%	4,4%	-1,7%	2,1%	3,5%
<b>Créances douteuses brutes</b>	33,1	124,5	138,8	162,6	239,4	188,9	175,9
Evolution en glissement annuel	59,8%	6,7%	8,4%	-15,0%	4,4%	-7,0%	-6,9%
Taux de douteux	6,1%	14,7%	10,0%	8,8%	10,9%	9,4%	8,4%
Taux de provisionnement	62,2%	60,9%	66,7%	59,0%	62,1%	64,7%	66,9%

Source : IEDOM

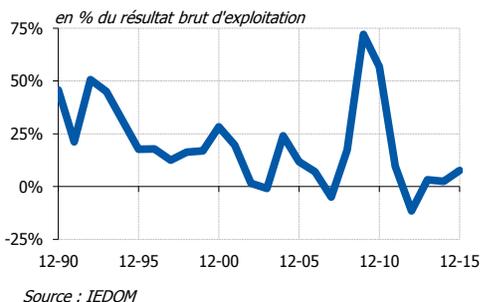
## 5.2 LA RENTABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Les neuf établissements financiers étudiés enregistrent une amélioration de leur rentabilité en 2015, avec un produit net bancaire (PNB) de 115 millions d'euros, en hausse de 6,0 % (contre -8,1 % l'année précédente) et un résultat net de 41,3 millions d'euros, en progression de 10,2 % en 2015 (contre -24,7 % précédemment).

### Évolution du PNB et du résultat net des établissements financiers



### Ratio "Coût du risque net/RBE" des établissements financiers



Malgré la hausse enregistrée cette année, les neuf établissements financiers étudiés affichent néanmoins toujours un PNB en retrait par rapport à son maximum atteint en 2011, où il s'élevait à 128 millions d'euros. La baisse régulière des encours de crédit enregistrée depuis l'éclatement de la crise financière puis économique dans le département a impacté

défavorablement l'évolution des produits d'exploitation bancaire des neuf établissements financiers (-2,0 % entre 2014 et 2015 après -2,8 % et -4,8 % les deux années précédentes). L'évolution du PNB est ainsi conditionnée par l'évolution des charges d'exploitation bancaire. Si celles-ci diminuent plus rapidement que les produits d'exploitation comme en 2011 (-6,7 %), en 2013 (-8,7 %) ou en 2015 (-5,9 %), le PNB s'inscrit en hausse. Lorsque ces charges d'exploitation bancaires évoluent défavorablement, le PNB diminue.

Les frais généraux des neuf établissements financiers étudiés s'inscrivent en hausse limitée en 2015 (+1,5 %), comme en 2014 (+1,5 %) et après une forte baisse les années précédentes (-6,4 % en 2013 et -2,0 % en 2012). Après sa forte dégradation l'année précédente, le résultat brut d'exploitation (RBE) progresse sensiblement en 2015 (+11,0 %) pour atteindre 63,7 millions d'euros. Il demeure néanmoins inférieur à son niveau de 2013 (68,6 millions d'euros), voire de 2011 (75,6 millions d'euros).

Le résultat net des établissements financiers de l'échantillon s'inscrit en sensible hausse (+10,2 %), pour atteindre 41,3 millions d'euros (après 37,5 millions d'euros en 2014, en baisse de 24,7 %). Ceci s'explique par un coût du risque net faible (4,9 millions d'euros en 2015 soit 7,7 % du RBE), bien qu'en légère progression par rapport à l'année précédente (+1,4 million d'euros, soit 2,4 % du RBE). Le résultat net des neuf établissements financiers étudiés demeure néanmoins largement inférieur à son niveau des années 2011-2013.

#### Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des établissements financiers

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Var.
Produit net bancaire	28,5	40,7	71,8	94,8	116,9	108,8	115,4	6,0%
(dt) Frais généraux	11,5	20,2	30,3	39,8	58,2	52,0	52,8	1,5%
Frais généraux/PNB	40,3%	49,7%	42,2%	41,9%	49,8%	47,8%	45,8%	-2 pts
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>16,1</b>	<b>19,7</b>	<b>39,7</b>	<b>55,1</b>	<b>62,3</b>	<b>57,4</b>	<b>63,7</b>	<b>11,0%</b>
Coût du risque net	6,6	15,1	12,2	6,5	35,3	1,4	4,9	251,1%
Coût du risque/RBE	40,9%	76,8%	30,7%	11,8%	56,7%	2,4%	7,7%	5 pts
Résultat d'exploitation	9,5	4,6	27,5	48,6	27,0	56,0	58,8	5,0%
Résultat courant avant impôt	9,5	4,3	27,7	48,4	26,8	53,7	58,7	9,4%
<b>Résultat net</b>	<b>6,4</b>	<b>-5,5</b>	<b>16,5</b>	<b>32,6</b>	<b>17,3</b>	<b>37,5</b>	<b>41,3</b>	<b>10,2%</b>

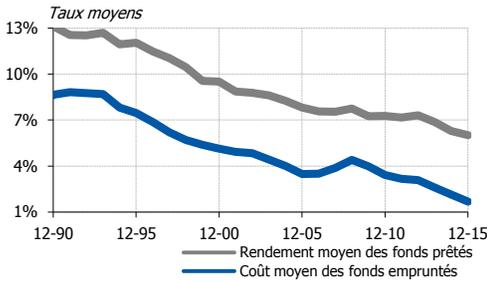
Source : IEDOM

### 5.3 ANALYSE EN COÛT ET RENDEMENT MOYEN

Les neuf établissements financiers du département (hors Natixis Factor) affichent en 2015 une hausse de 21 points de base (pdb) de leur marge globale d'intermédiation (contre une baisse de -11 pdb l'année précédente), qui atteint 435 points. Cette amélioration s'explique par une baisse plus importante du coût des ressources empruntées (-47 pdb) par rapport au rendement des emplois prêtés (-26 pdb).

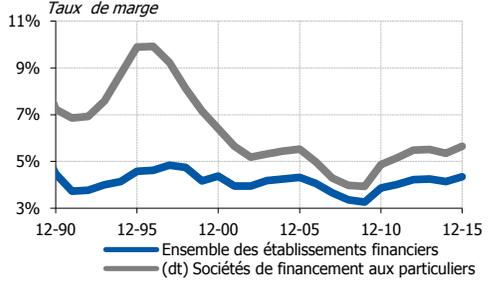
Le niveau de marge, atteint en 2015, s'établit ainsi à son plus haut niveau depuis ces dernières années, largement au dessus des années 2008-2010, où il avait atteint un minimum. Cette analyse s'applique tout particulièrement aux établissements financiers intervenants en faveur du financement des particuliers ou des entreprises (hors sociétés d'affacturage qui affichent des taux de marge plus faibles). Cette reconstitution des marges s'explique notamment par la baisse continue des coûts de refinancement et d'emprunts, qui ont été partiellement représentés dans les conditions octroyés à la clientèle. Depuis 2008, le coût moyen des ressources empruntées a baissé de 272 points de base et le rendement moyen des emplois prêtés a baissé de 172 points de base, soit un différentiel de 100 points de base.

### Coûts et rendements des établissements financiers



Source : IEDOM

### Marge globale d'intermédiation des établissements financiers



Source : IEDOM

À la différence des quatre banques locales analysées précédemment, les autres établissements financiers étudiés ont réussi à maintenir, entre les années 1990 et 2015, un niveau de marge relativement stable aux alentours de 450 pdb, même s'ils ont aussi enregistré une diminution régulière du rendement de leurs prêts et de leurs ressources. Cette stabilité masque néanmoins des disparités importantes et s'explique également par l'implantation de nouveaux établissements de crédit, notamment pour l'affacturage des entreprises.

### Evolution de la marge globale d'intermédiation selon le type d'établissements financiers

	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Stés d'affacturage	-	-	5,39%	5,17%	0,92%	1,94%	1,82%
Stés de financement de la consommation	7,23%	9,89%	6,40%	5,53%	4,87%	5,35%	5,64%

Source : IEDOM

Au sein de ces établissements financiers, on distingue notamment les sociétés d'affacturage, les sociétés de financement de la consommation des ménages et les sociétés de financement à moyen terme des entreprises et des ménages (groupe actuellement représenté par SOFIDER, filiale de la BRED). Les sociétés d'affacturage ont toutes choisi le statut d'établissements de crédit spécialisés alors que les sociétés spécialisées dans le financement de la consommation ont majoritairement opté pour le statut de sociétés de financement.

### Analyse en terme de coût et rendement moyen

	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
<b>(1) Opérations interbancaires</b>							
Coût moyen des emprunts	9,35%	7,63%	5,18%	3,55%	3,51%	2,15%	1,71%
Rendement moyen des prêts	11,03%	8,15%	7,57%	2,87%	1,09%	0,26%	0,02%
<b>(2) Prêts et emprunts subordonnés</b>							
Coût moyen des emprunts	6,26%	6,20%	4,82%	3,00%	1,65%	1,07%	0,86%
<b>(3) Opérations avec la clientèle</b>							
Coût moyen des dépôts	0,00%	1,10%	2,96%	0,35%	0,07%	3,34%	0,53%
Rendement moyen des crédits	13,22%	11,31%	9,49%	7,87%	7,61%	6,58%	6,30%
Rendement moyen du crédit-bail	15,45%	24,18%	10,36%	8,29%	6,79%	6,92%	6,82%
<b>Ensemble des opérations</b>							
Coût moyen des fonds empruntés	8,65%	7,46%	5,14%	3,49%	3,42%	2,15%	1,68%
Rendement moyen des fonds prêtés	13,12%	12,04%	9,52%	7,81%	7,28%	6,29%	6,03%
<b>Marge globale d'intermédiation</b>	<b>4,47%</b>	<b>4,58%</b>	<b>4,38%</b>	<b>4,32%</b>	<b>3,86%</b>	<b>4,14%</b>	<b>4,35%</b>

Source : IEDOM

La décomposition de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés pour les établissements financiers étudiés dans cette partie fait apparaître des effets « taux » et « volumes » globaux positifs en 2015 (+4,2 millions d'euros contre -3,6 millions d'euros en 2014), témoignant à la fois d'un impact positif des baisses de taux sur la rentabilité et du redémarrage de l'activité d'octroi de crédit observée, depuis fin 2014.

**Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume**

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Ressources empruntées	483	733	1 154	1 550	1 728	1 542	1 620
Coût moyen des ressources	8,65%	7,46%	5,14%	3,49%	3,42%	2,15%	1,68%
Emplois prêtés	531	810	1 299	1 748	2 010	1 895	1 949
Rendement moyen des emplois	13,12%	12,04%	9,52%	7,81%	7,28%	6,29%	6,03%
Marge sur intérêt	27,9	42,9	64,2	82,4	87,2	86,0	90,2
Variation de la marge sur intérêt	-0,8	5,8	7,7	2,6	5,7	-3,6	4,2
(dt) Effet taux	-5,9	3,1	2,2	0,2	11,1	-3,7	2,2
(dt) Effet volume	5,1	2,7	5,5	2,4	-5,4	0,1	2,0

Source : IEDOM

## Section 3

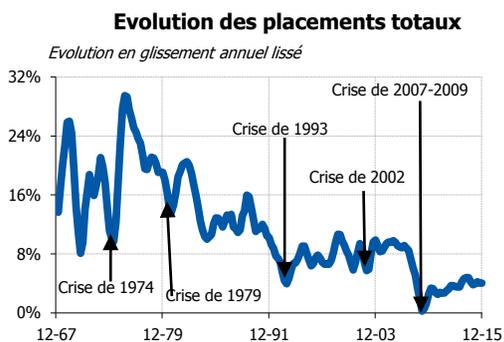
# L'évolution de la situation monétaire

## 1. Les avoirs financiers des agents économiques

### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin décembre 2015, les actifs financiers collectés par le système bancaire réunionnais s'établissent à 12 966 millions d'euros, en hausse de 4,1 % (+505 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2014, après +3,5 %.

La collecte de ressources a enregistré une forte diminution de son rythme de progression au moment de la crise de 2007-2009. Depuis elle redémarre, mais à un rythme relativement modéré entre +3 % et +5 % (il dépassait 8 % par an avant la crise).



Source : IEDOM

#### Evolution des actifs financiers collectés auprès de la clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015
Actifs financiers totaux	3 971	5 735	8 667	10 752	11 499	12 040	12 461	12 966
Variations d'épargne collectée	313,4	392,7	782,9	261,3	423,9	540,3	421,2	505,4
Variations en %	8,6%	7,4%	9,9%	2,5%	3,8%	4,7%	3,5%	4,1%

Source : IEDOM

La crise financière et économique des années 2007-2009 constitue la plus forte correction des marchés financiers enregistrée jusqu'à présent. En effet, une telle stagnation de la collecte de ressources n'avait pas été enregistrée au cours des quatre dernières décennies dans le département, que ce soit lors des deux premiers chocs pétroliers ou lors des crises financières de 1992-1993 et de 2001-2002. Néanmoins, aucun recul réel des placements financiers détenus par les agents économiques réunionnais n'a été observé, sauf une légère diminution des placements à long terme en 2008, 2011 et 2015. Ces baisses sont causées par le recul des titres de portefeuilles et une préférence des épargnants pour les placements bancaires à terme, privilégiés par rapport aux placements sous forme d'OPCVM monétaires.

### 1.2 LES DEPÔTS À VUE

Les dépôts à vue détenus par les agents économiques réunionnais progressent une nouvelle fois fortement en 2015 (+11,7 %, soit +495 millions d'euros) pour atteindre 4 740 millions d'euros à fin décembre, après une hausse de 6,4 % (+256 millions d'euros) au cours de l'année précédente. Cette préférence pour la liquidité trouve son origine dans le niveau très bas (nul voire négatif) des taux d'intérêt et d'une certaine aversion vis-à-vis du risque.

Comme depuis le début des années 2010, les plus fortes progressions sont enregistrées par les dépôts à vue des sociétés non financières, également alimentées par l'impact du CICE (+16,4 % en 2015 soit +288 millions d'euros, après +10,8 % en 2014 et +9,6 % en 2013). Les

dépôts à vue détenus par les ménages s'inscrivent aussi en sensible hausse (+7,9 % en 2015, soit +167 millions d'euros, après +4,3 % en 2014 et +5,0 % en 2013). Les sociétés non financières détiennent désormais 43,2 % des dépôts à vue, tandis que les ménages pèsent 48,3 %.

#### Répartition des dépôts à vue par clientèle

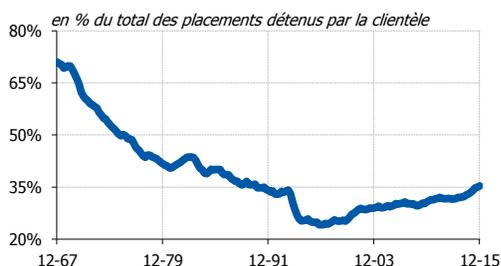
(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015
Dépôts à vue	1 097,7	1 544,2	2 663,2	3 473,2	3 989,5	4 245,1	4 740,2
Variation annuelle	8,3%	8,4%	10,9%	4,8%	7,5%	6,4%	11,7%
(dt) Sociétés non financières	33,1%	31,8%	38,7%	37,9%	39,8%	41,4%	43,2%
(dt) Ménages	61,9%	63,9%	51,9%	53,1%	51,0%	50,0%	48,3%
(dt) Autres agents	5,0%	4,3%	9,3%	9,0%	9,3%	8,6%	8,5%

Source : IEDOM

Le poids des dépôts à vue au sein de l'ensemble des placements financiers totaux détenus par les agents économiques réunionnais s'établit à 36,6 % à fin 2015. La progression de ce poids s'est amplifiée, en liaison avec le niveau très bas des taux de rémunération des placements sans risque. Il s'inscrit néanmoins dans une tendance longue, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000<sup>1</sup> (poids de 25,4 % en 1998).

Ce sont essentiellement les sociétés financières qui ont vu s'accroître la part des dépôts à vue au sein de l'ensemble de leurs placements, celle-ci passant d'environ 44 % de leurs avoirs dans les années 1995-2000 à 67,8 % en 2015 et 60,6 % l'année précédente. Pour les ménages, par contre, cette proportion est restée relativement stable tout au long des années 2000 et 2010, comprise entre 24 % et 25 % de leurs avoirs financiers.

#### Poids des dépôts à vue



Source : IEDOM

#### Poids des dépôts à vue dans l'ensemble des placements financiers

	1995	2000	2005	2009	2010	2013	2014	2015
Ensemble de la clientèle	27,6%	26,9%	30,7%	31,6%	32,3%	33,1%	34,1%	36,6%
Sociétés non financières	44,2%	44,5%	50,7%	53,2%	55,0%	58,1%	60,6%	67,8%
Ménages	24,5%	23,9%	23,1%	23,5%	24,1%	23,9%	24,4%	25,4%
Autres agents	14,8%	13,4%	38,3%	40,4%	44,8%	46,6%	42,3%	44,1%

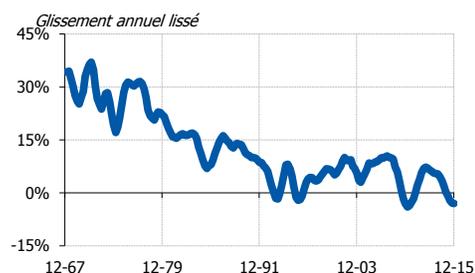
Source : IEDOM

<sup>1</sup> Sur une plus longue période, leur poids n'avait cessé de décroître entre les années 1960-1970 et le milieu des années 1990, en lien avec la création de nouveaux types de placements. Ainsi, en 1967, les dépôts à vue représentaient 74 % des ressources monétaires collectées par les établissements bancaires, qui regroupaient alors l'essentiel des placements des épargnants. Le développement de nouveaux placements, de produits d'épargne réglementés, puis l'innovation financière née de la réforme des marchés financiers des années 1986-1988, conjugué au développement économique du département et la modernisation de son système bancaire, ont permis la progression élevée des placements financiers à disposition des agents économiques réunionnais et la diminution de l'importance des comptes à vue au sein de cette épargne.

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

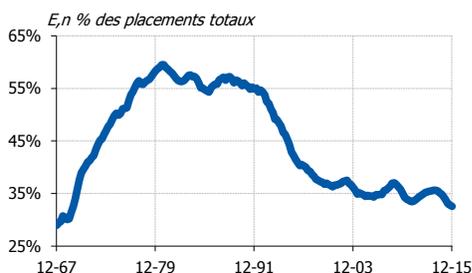
Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Leur encours s'établit à 4 084 millions d'euros à fin décembre 2015, en baisse de 4,0 % sur les douze derniers mois (-169 millions d'euros), après plusieurs années de croissance régulière (notamment +0,7 % en 2014 et +4,6 % en 2013). Ce recul s'explique par l'évolution à la baisse des taux monétaires, qui impacte défavorablement les placements liquides rémunérés au taux de marché<sup>1</sup>, en contraction de -18,6 % en 2015 (-235 millions d'euros après -0,6 % en 2014). Les comptes sur livrets<sup>2</sup> sont peu touchés en revanche (+2,2 % en 2015 soit +66 millions d'euros après +1,7 % en 2014).

**Placements liquides (tous agents)**



Source : IEDOM

**Poids des placements liquides**

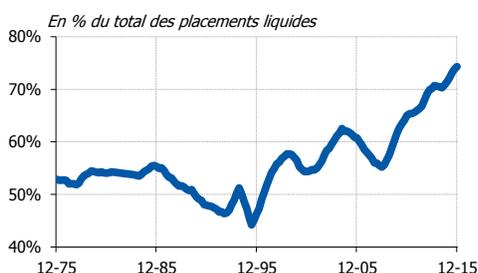


Source : IEDOM

La proportion des placements liquides rémunérés à taux de marché a ainsi tendance à diminuer très fortement sur les dernières années. Elle ne représente plus que 25,2 % des placements liquides totaux à fin 2015, contre 30,5 % en 2013 et 35,7 % en 2010. Inversement, les comptes sur livrets représentent une proportion de 74,8 % des placements liquides.

Ce mouvement de préférence pour la sécurité des placements sous forme de comptes sur livrets est perceptible depuis 1995, le poids de ces derniers ayant progressé de 30 points en vingt ans, alors qu'il avait tendance à décroître régulièrement de 1985 à 1995. Parmi les éléments ayant favorisé cette évolution, on peut rappeler l'extension à compter de 2009 de la commercialisation des livrets A à l'ensemble des établissements bancaires, ainsi que le relèvement des plafonds des livrets A et des livrets de développement durable à compter de 2012.

**Poids des comptes sur livrets**



Source : IEDOM

En 2015, la place bancaire de l'île enregistre pour la première fois une décollecte sur les livrets A, en raison d'un nouvel abaissement du taux de rémunération (0,7 % depuis août 2015). Ces derniers reculent ainsi de 3,6 % à fin décembre 2015 (-44 millions d'euros) après plusieurs années de croissance (+3,3 % en décembre

<sup>1</sup> Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (CDN ou TCN) et OPCVM monétaires.

<sup>2</sup> Produits d'épargne dont les taux sont dits réglementés, c'est-à-dire arrêtés par l'Etat : livrets A, livrets ordinaires, livrets jeunes, livrets d'épargne populaire, livrets de développement de durables (autrefois intitulés comptes de développement industriel - CODEVI) et comptes (ou livrets) d'épargne logement.

2014 et + 12,7 % en décembre 2013). Il faut remonter à septembre 2000 pour observer une précédente décollecte sur cette forme de placement (-0,4 %). A cette époque, au plus fort de la bulle spéculative sur les valeurs internet, les livrets A étaient concurrencés par les placements risqués commercialisés par les réseaux bancaires et postaux.

Les livrets jeunes (-0,4 %), les livrets d'épargne populaire (-2,4 %) et les comptes d'épargne logement (-4,5 %) s'inscrivent également en retrait en 2015, affichant souvent de nombreux trimestres de recul consécutifs (7 trimestres pour les livrets jeunes, 28 pour les livrets d'épargne populaire et 29 pour les comptes d'épargne logement). Inversement, les livrets de développement durable continuent encore de s'inscrire en hausse (+1,6 % à fin décembre 2015) mais leur rythme de croissance a tendance également à ralentir sensiblement (+4,5 % à fin 2014 après +15,7 % à fin 2013). Les livrets ordinaires enregistrent par contre une forte hausse fin 2015 (+11,1 %, soit une collecte supplémentaire nette de 115 millions d'euros contre +1,1 % seulement à fin 2014).

#### Répartition des placements liquides

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015
Placements liquides	1 750,0	2 050,3	2 946,4	3 587,7	4 222,9	4 253,0	4 083,7
Variation annuelle	3,7%	5,3%	9,3%	-0,4%	4,6%	0,7%	-4,0%
(dt) Comptes sur livrets	46,1%	54,8%	59,9%	64,3%	69,5%	70,2%	74,8%
(dt) Placements à taux de marché	53,9%	45,2%	40,1%	35,7%	30,5%	29,8%	25,2%
(dt) Sociétés non financières	21,6%	24,7%	28,3%	24,0%	24,8%	24,7%	21,4%
(dt) Ménages	68,2%	68,0%	66,3%	68,9%	68,6%	67,7%	70,8%
(dt) Autres agents	10,2%	7,3%	5,5%	7,0%	6,6%	7,6%	7,8%

Source : IEDOM

L'ensemble des placements liquides indexés sur les taux de marché s'inscrivent en baisse à fin 2015. La plus forte baisse est enregistrée par les certificats de dépôts négociables (-50,4 % en 2015 soit -105 millions d'euros, après -42,1 % en 2014 soit -152 millions d'euros). Les bons de caisse et d'épargne diminuent de 46,0 % en 2015 (-4,5 millions d'euros) et ne représentent plus qu'un encours minime de 5,2 millions d'euros à fin décembre 2015. Pour mémoire, les bons de caisse et d'épargne représentaient 20 % de l'épargne totale détenue dans les années 1975-1980. Les comptes à terme reculent de 12,3 % à fin 2015 (-110 millions d'euros) après plusieurs années de forte croissance depuis la crise financière de 2007-2009 (+17,7 % en 2014 soit +134 millions d'euros). Enfin, l'encours des OPCVM monétaires continue de régresser (-10,4 % en 2015 soit -16 millions d'euros, après -1,9 % en 2014 et -39,1 % en 2013). Les taux négatifs des marchés monétaires retirent en effet beaucoup d'intérêt à ce type de placements.

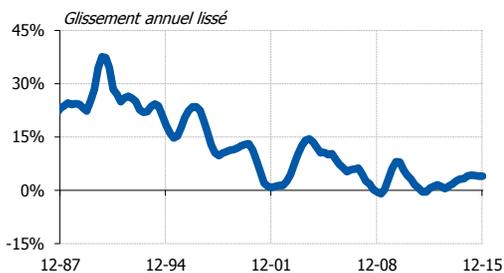
Dans le détail, par type d'agent économique, les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 874 millions d'euros à fin 2015 (-16,9 % sur un an), principalement composés de placements indexés sur les taux de marché (783 millions d'euros, soit 89,6 %). L'encours des actifs liquides des ménages s'élève à 2 890 millions d'euros à fin 2015 (+0,4 % sur un an), dont 2 792 millions d'euros de comptes sur livrets, soit 96,6 %.

## 1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée longue de détention, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), soit en raison des risques de perte liés à l'évolution des marchés financiers, l'horizon de placement à long terme visant alors à limiter le risque de perte en intérêt, voire en capital.

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 4 142 millions d'euros à fin décembre 2015, contre 3 963 millions d'euros un an auparavant, soit une hausse de 4,5 % sur douze mois (+179 millions d'euros), proche de celle observée l'année précédente (+3,5 % soit +136 millions d'euros).

### Epargne à long terme (tous agents)



Source : IEDOM

### Poids de l'épargne à long terme



Source : IEDOM

Le poids de l'épargne à long terme au sein des placements financiers totaux détenus par la clientèle des établissements de crédit locaux s'est stabilisé aux alentours de 32 % depuis 2013, après avoir fortement diminué à compter de la crise de 2009, où l'épargne à long terme pesait plus de 34 % des actifs financiers totaux. Trois phases de ralentissement peuvent être constatées : la première entre 2000 et 2002, suite à l'explosion de la bulle spéculative sur les valeurs boursières internet, la seconde entre 2004 et 2008 et la troisième à partir de 2009, postérieurement à la crise financière. Ces ralentissements contrastent avec la forte hausse de ces placements entre les années 1994 (date du début du recensement des titres détenus par la clientèle des banques<sup>1</sup>) et 1999 (fin de l'euphorie boursière avec l'explosion de la bulle spéculative des valeurs internet).

En 2015, l'épargne à long terme est composée à plus de 60 % de produits d'assurance-vie. Ces placements, essentiellement souscrits par les ménages, progressent de 5,4 % en 2015 (+129 millions d'euros), soit un rythme assez stable sur ces dernières années (+4,2 % en 2014 et +4,1 % en 2013). Pour mémoire, vingt ans auparavant, en 1995, l'assurance-vie ne représentait qu'une part minime de l'épargne à long terme des ménages (14,8 %). Une décennie de progression à des taux annuels supérieurs à 15 % a permis d'en faire le placement d'épargne privilégié des ménages réunionnais. En revanche, les actions, obligations et OPCVM détenus en portefeuilles titres continuent d'enregistrer une décollecte nette en 2015 (-2,4 % après -1,7 % en 2014 et -4,3 % en 2013). Leur poids au sein des placements à long terme recule une nouvelle fois pour s'établir à 15,5 % en 2015 contre 16,7 % un an auparavant et plus de 40 % dans les années 1995.

<sup>1</sup> A noter que ce n'est qu'à partir de 1994 que l'épargne longue intègre les placements détenus en portefeuille et en assurance-vie. Avant le démarrage du recensement de ces placements, l'IEDOM ne recensait pas les encours de ces produits. A l'époque, le recensement de l'épargne reposait sur une définition stricte de la masse monétaire (M1 jusqu'à P1), sans prise en compte des mouvements d'échange entre monnaie et placements boursiers.

## Répartition de l'épargne à long terme

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015
Epargne à long terme	1 123	2 141	3 058	3 691	3 827	3 963	4 142
Variation annuelle	17,5%	8,6%	9,7%	3,3%	2,1%	3,5%	4,5%
(dt) Plans d'épargne	46,6%	37,3%	33,1%	22,7%	22,1%	22,7%	23,3%
(dt) Portefeuille titres	38,6%	34,7%	26,8%	22,2%	17,5%	16,7%	15,5%
(dt) Assurance-vie	14,8%	28,0%	40,2%	55,1%	60,3%	60,7%	61,2%
(dt) Sociétés non financières	7,2%	5,0%	5,6%	5,9%	2,6%	2,2%	2,3%
(dt) Ménages	80,5%	82,0%	86,5%	90,5%	93,7%	93,3%	93,0%
(dt) Autres agents	12,2%	13,0%	7,8%	3,6%	3,7%	4,4%	4,7%
Poids des placements à long terme dans les placements totaux	28,3%	37,3%	35,3%	34,3%	31,8%	31,8%	31,9%

Source : IEDOM

Les plans d'épargne (logement - PEL ou populaire - PEP) affichent des progressions assez rapides sur ces dernières années (+7,3 % en 2015 après +6,0 % en 2014) qui contrastent sensiblement avec la désaffection des épargnants réunionnais pour ce type de placement depuis le changement de fiscalisation des intérêts des plans de plus de 10 ans d'âge dans les années 2000. Après des années de recul, les plans d'épargne logement redeviennent un placement privilégié par les épargnants.

Les ménages détiennent 93,0 % de l'épargne longue totale collectée à fin décembre 2015. A noter que dans les années 1995-2000, les ménages représentaient une proportion moindre de ce type de placements, alors que le poids des entreprises et surtout des autres agents économiques était plus important, au premier rang desquels les compagnies d'assurance et les organismes sociaux.

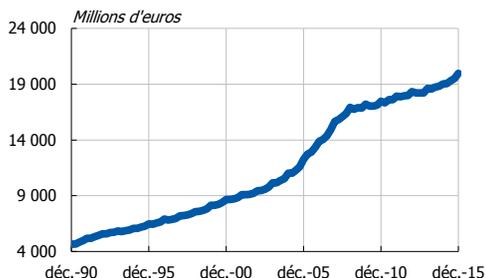
## 2. Les crédits à la clientèle

### 2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Cette partie étudie l'évolution des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit recensés comme intervenant dans le département, qu'ils soient installés localement ou non. Suite à une évolution en 2010 des critères retenus pour considérer un établissement de crédit comme installé localement, ils représentent désormais plus de 95 % des concours totaux.

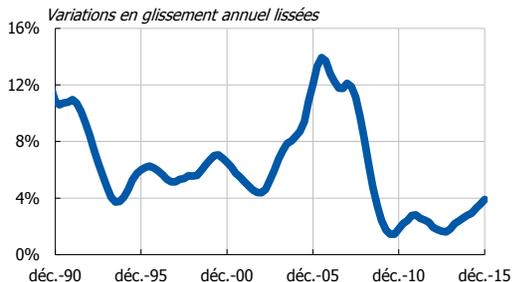
Au cours de l'année 2015, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit progresse de 5,0 % pour s'établir à fin décembre à 19 983 millions d'euros (+959 millions d'euros sur un an) contre +2,2 % à fin décembre 2014 (+405 millions d'euros). On observe ainsi une accélération courant 2015 du rythme de croissance des financements bancaires consentis à l'économie réunionnaise, après plusieurs années de stagnation, tout en demeurant néanmoins encore largement en dessous des niveaux de hausse enregistrés entre 2003 et 2007.

## Concours consentis (ensemble EC)



Source : IEDOM

## Evolution des concours consentis

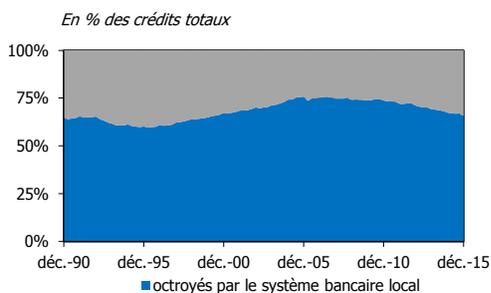


Source : IEDOM

Depuis la crise économique et financière des années 2007-2009, les prêteurs institutionnels (en l'occurrence l'Agence Française de Développement - AFD et la Caisses des Dépôts et Consignations - CDC) jouent un rôle de plus en plus important dans la croissance des concours bancaires. Leur part est ainsi passée d'un minimum de moins de 25 % dans les années 2007-2008 à près de 35 % aujourd'hui. Les financements octroyés par les prêteurs institutionnels, majoritairement consentis en faveur du logement social et de l'investissement public, se sont substitués depuis 2009-2010 aux financements des autres établissements bancaires installés.

La croissance des encours des prêteurs institutionnels (et établissements non installés) a dépassé un rythme annuel de +8 % entre 2011 et 2015, lorsque la croissance des encours des autres établissements bancaires installés<sup>1</sup> atteignait tout juste +2,2 % en décembre 2015, après s'être inscrit en recul en 2013 et 2014. Il doit être noté que les prêteurs institutionnels représentaient un poids plus élevé au début et au milieu des années 1990, place qui a eu tendance à se réduire entre 1995 et 2005, concomitamment à la croissance de l'offre de crédits des banques.

## Poids dans les encours totaux



Source : IEDOM ■ octroyés par le système bancaire local ■ octroyés par les prêteurs institutionnels et HZE

<sup>1</sup> Ces encours intègrent 339 millions d'euros de créances titrisées par deux établissements bancaires de la place au 31 décembre 2015 (contre 380 millions d'euros à fin 2014). La titrisation est une technique financière qui permet la transformation de crédits consentis par un établissement bancaire en titres de créances destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en terme de risques transférés, comme les déboires enregistrés sur les marchés financiers à compter de l'été 2007 en liaison avec les crédits *subprimes* américains l'ont rappelé. Ces encours n'intègrent pas, par contre, les portefeuilles de créances douteuses cédés à des cabinets de recouvrement, opérations réalisées en 2014 et en 2015 par plusieurs établissements bancaires de la place.

### Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions d'€)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Concours totaux (tous EC)	4 655	6 473	8 655	12 274	17 471	19 024	19 983
Variation annuelle	11,1%	6,5%	6,3%	11,3%	1,5%	2,2%	5,0%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux en % des crédits totaux	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	97,2%	99,5%	95,9%	95,6%	95,5%
Part des crédits distribués par les prêteurs institutionnels et HZE en % des crédits totaux	35,4%	39,9%	32,8%	24,3%	26,3%	32,7%	34,5%

nd: non disponible

Source : IEDOM

### 2.1.1 Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours

L'année 2015 marque un nouveau recul de l'encours de créances douteuses porté par l'ensemble des établissements bancaires et financiers de la place (-4,9 % après -9,9 % en 2014), qui repasse sous la barre du milliard d'euros, à 954 millions d'euros à fin décembre.

#### Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Créances douteuses brutes	162	481	484	529	1 113	1 004	954
Variation annuelle	37,2%	7,3%	-2,6%	-0,4%	11,9%	-9,9%	-4,9%
Taux de provisionnement	47,9%	58,6%	61,4%	65,8%	55,0%	56,4%	53,4%
Douteux en % des concours bruts	3,5%	7,4%	5,6%	4,3%	6,4%	5,3%	4,8%
Décomposition par agent économique des créances douteuses nettes (toutes zones)							
Entreprises	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	67,0%	61,2%	77,5%	72,1%	73,6%
Ménages	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	28,2%	35,0%	21,1%	27,3%	26,0%

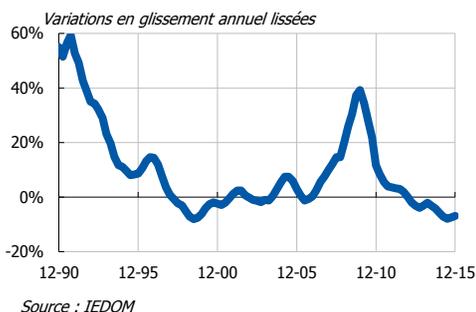
Source : IEDOM

L'encours des créances douteuses brutes diminue de 50 millions d'euros en 2015, après avoir reculé de 111 millions d'euros en 2014 et de -45 millions d'euros en 2013. Par rapport au plus haut atteint en juin 2012, les douteux inscrivent en recul de 235 millions d'euros. Au-delà d'une tendance à l'assainissement des portefeuilles des établissements financiers, cette baisse est à relier à des cessions de portefeuilles de créances douteuses à des cabinets de recouvrement par plusieurs établissements de la place.

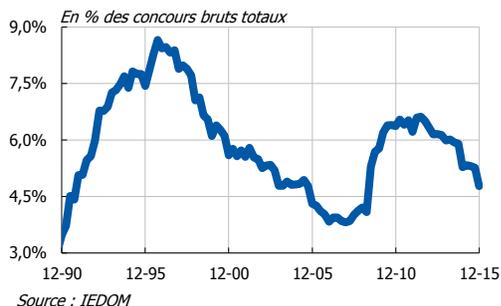
Le poids des créances douteuses brutes au sein des concours bruts de crédits totaux consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements bancaires ou financiers recule de 50 points en 2015 (après -71 points en 2014) pour s'établir à 4,8 %. Depuis 2012, la baisse est de 183 points (maximum de 6,6 % à juin 2012). Il demeure cependant à un niveau plus élevé qu'avant le déclenchement de la crise financière (3,8 % fin 2007).

Cette baisse masque néanmoins une situation plus contrastée pour les seuls établissements bancaires ou financiers, liée notamment à la montée des concours octroyés par les prêteurs institutionnels (qui ne déclarent pas ou très peu de créances douteuses). Les établissements bancaires ou financiers de la place affichent en effet un taux de risque plus élevé (6,3 % à fin 2015), en baisse cependant de 67 points entre 2014 et 2015 (-190 points par rapport à son niveau maximum de juin 2012 où il atteignait 8,24 %).

## Créances douteuses brutes totales



## Poid des créances douteuses brutes



Les créances douteuses nettes s'établissent pour leur part à 445 millions d'euros à fin décembre 2015, contre 437 millions d'euros à fin 2014, soit une hausse de 1,6 % (contre une baisse de 9,7 % l'année précédente). Le risque net sur la clientèle des entreprises a légèrement progressé en 2015 (+3,6 % sur un an), alors qu'il avait enregistré un recul marqué en 2014 (-12,6 %), tandis que le risque net sur la clientèle des ménages continue de ralentir (-3,2 % en 2015 après -0,9 % en 2014). Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit diminue mathématiquement en 2015 (53,4 % après 56,4 % en 2014) en raison des cessions intervenues de portefeuille de douteux aux probabilités de recouvrement moins élevées et donc préalablement fortement provisionnées.

### 2.1.2 Évolution et répartition de l'ensemble des créances saines par agent économique

Après de nombreuses années de croissance atone des encours de crédits à la clientèle, postérieurement à la crise de 2009, la place enregistre une accélération de l'offre de financements, principalement portée par les crédits consentis par les prêteurs institutionnels, en direction de l'investissement public et social.

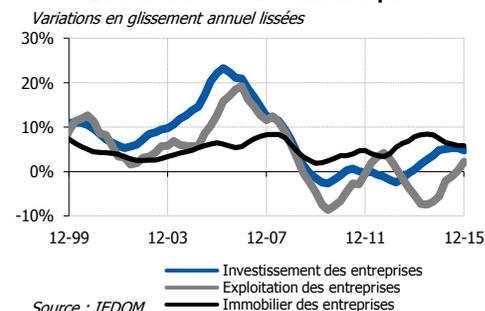
Les encours de crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit de la place progressent de 5,6 % en 2015 (+1 009 millions d'euros, après +3,0 % en 2014 soit +516 millions d'euros). Cette hausse s'explique à la fois par la bonne tenue des crédits aux entreprises (+4,7 % en 2015), mais aussi aux ménages (+3,5 %), et par la forte hausse des financements consentis aux collectivités locales (+14,6 %) et aux autres agents économiques (+12,6 %). À fin décembre 2007, au moment du déclenchement de la crise financière, la croissance des crédits sains dépassait les 13 % par an, soit une variation de l'encours de 1 781 millions d'euros chaque année.

#### Des encours de crédit aux entreprises en hausse rapide

Les encours sains de crédits consentis aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 8 517 millions d'euros à fin décembre 2015, en hausse de 381 millions d'euros par rapport à 2014 (+4,7 %), soit un rythme proche de celui enregistré l'année précédente (+351 millions d'euros, soit +4,5 %).

Les octrois de financement aux entreprises s'accroissent ces deux dernières

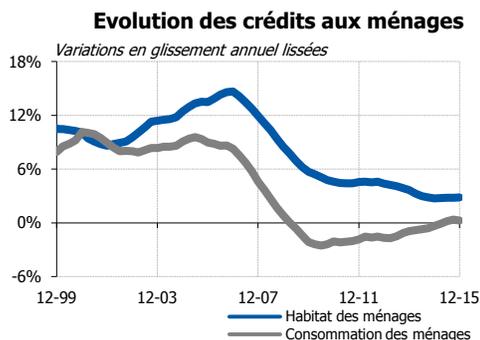
#### Évolution des crédits aux entreprises



années, après plusieurs années de croissance faible entre 2009 et 2013 (inférieure à 2 % par an en moyenne). Les entreprises sont toujours la première clientèle du système bancaire réunionnais et captent près de la moitié (44,8 %) des concours sains totaux octroyés dans le département. Le financement des entreprises bénéficie à la fois de la croissance du financement de l'exploitation (+104 millions d'euros en 2015, soit +10,3 %), de la vigueur de la reprise des financements immobiliers (+180 millions d'euros en 2015, soit +5,0 %), au sein desquels il faut noter l'importance des financements aux sociétés publiques immobilières (SHLMR, SIDR, ...), et enfin de la reprise du financement de l'investissement (+134 millions d'euros en 2015, soit +3,9 %).

### Des crédits aux ménages toujours tirés par le financement de l'immobilier ...

Les crédits aux ménages s'établissent pour leur part à 7 457 millions d'euros à fin décembre 2015, en hausse de 251 millions d'euros par rapport à fin décembre 2014 (soit +3,5 %) après +120 millions d'euros entre 2013 et 2014 (+1,7 %). Le financement de la consommation des ménages progresse de 23 millions d'euros en 2015 (+1,4 %) après +8 millions d'euros en 2014 (+0,5 %) pour s'établir à 1 611 millions d'euros à fin décembre 2015. Bien que modeste, cette croissance rompt avec la période 2009-2013 (-12,2 % entre 2009 et 2013).

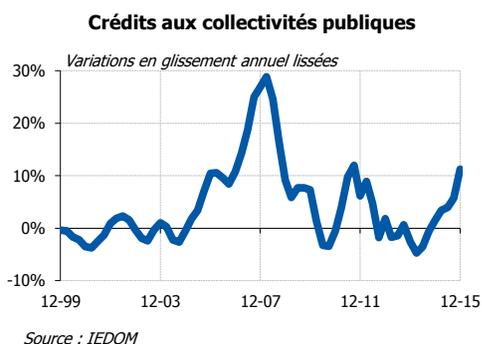


Les financements immobiliers consentis aux ménages continuent de progresser en 2015 (+226 millions d'euros, soit +4,0 %) soit un rythme plus rapide que les années précédentes (+111 millions d'euros en 2014 et +126 millions d'euros en 2013). On demeure néanmoins en dessous du rythme observé en 2012 (+297 millions d'euros), et sans commune mesure avec le rythme des années antérieures à 2007 (supérieur à +400 millions d'euros par an). Malgré la faiblesse historique des taux d'intérêt et l'allongement de la durée des prêts, le marché immobilier peine apparemment à redémarrer.

### Une forte croissance des concours consentis aux collectivités locales

Les crédits consentis aux collectivités locales par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 2 293 millions d'euros à fin décembre 2015, en hausse de 14,6 % par rapport à fin 2012. Cette forte progression, survenue au quatrième trimestre, s'explique notamment par le déblocage d'une tranche de la Nouvelle route du littoral. L'évolution de ces encours est particulièrement heurtée, avec des hausses importantes fin 2007, fin 2011 et fin 2015.

Comme chaque année, les évolutions des crédits consentis aux collectivités locales sont également impactées par la gestion active de leur dette par certaines collectivités locales, qui induit une hausse des encours à certaines périodes de l'année (régulièrement au quatrième trimestre de l'année) et des baisses en début d'année civile.



En conclusion, après plusieurs années de dégradation de l'activité économique, de montée de la vulnérabilité des emprunteur, et de vigilance accrue des établissements bancaires ou financiers dans les octrois de concours, la place bancaire réunionnaise semble entrer à nouveau dans une phase de croissance de son activité de financement de l'économie, même si une partie de cette croissance d'activité demeure porter par des financements des prêteurs institutionnels, en direction de quelques collectivités locales ou de quelques entreprises du logement social.

### 3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'Outre-mer et dans la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro. Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

#### 3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2015, 114 millions de billets euros ont été émis à La Réunion, et 109 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente par différence une émission nette de 5,0 millions de billets représentant une valeur totale de 263 millions d'euros, toutes coupures confondues.

A la fin de l'année 2015, l'émission nette cumulée de billets depuis l'origine de la mise en circulation de l'euro (1<sup>er</sup> janvier 2002) atteint ainsi 67,6 millions de coupures pour une valeur cumulée théorique des billets en circulation dans le département de 3,8 milliards d'euros. Il convient néanmoins de préciser que ces billets ne sont pas tous en circulation dans le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés », à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et La Réunion.

L'émission nette cumulée par habitant se chiffre globalement à 4 527 euros à La Réunion à fin décembre 2015 contre 4 243 euros à fin décembre 2014, soit bien au-dessus de la moyenne européenne (2 800 euros par habitant) et de celle de la France (1 635 euros par habitant). Elle est également supérieure à tous les autres DOM (autour de 2 500 euros par habitant à la Martinique et à la Guadeloupe, 3 900 euros à Mayotte), à l'exception de la Guyane (plus de 12 500 euros par habitant).

#### Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2002	2006	2010	2014	2015	Var.
Billets émis (en milliers)	86 966	92 530	99 066	112 411	113 982	1,4%
En Billets retirés (en milliers)	78 450	87 906	94 459	108 267	108 941	0,6%
nb. <b>Emission nette annuelle</b>	<b>8 516</b>	<b>4 624</b>	<b>4 607</b>	<b>4 144</b>	<b>5 041</b>	21,6%
Circulation en fin d'année	12 479	25 146	43 009	62 530	67 571	8,1%
Billets émis (en millions d'euros)	2 637	3 107	3 165	3 402	3 446	1,3%
En val Billets retirés (en millions d'euros)	2 179	2 843	2 906	3 146	3 183	1,2%
eur <b>Emission nette annuelle</b>	<b>458</b>	<b>264</b>	<b>259</b>	<b>256</b>	<b>263</b>	2,7%
Circulation en fin d'année	544	1 437	2 504	3 561	3 824	7,4%
<b>Emission nette par habitant (€)</b>	<b>734</b>	<b>1 837</b>	<b>3 049</b>	<b>4 243</b>	<b>4 527</b>	<b>6,7%</b>

Source : IEDOM

Par coupure, La Réunion se distingue par une prédominance du billet de 50 euros (55,8 % des coupures et 49,1 % de la circulation en valeur en 2015), bien au-delà de la France entière où cette coupure ne représente que le tiers de la valeur totale des billets en circulation. Cette spécificité s'explique vraisemblablement par le fait que cette coupure alimente davantage les DAB réunionnais et par son utilisation à la fois comme monnaie de transaction et de thésaurisation. Autre particularité à La Réunion, le billet de 5 euros est faiblement représenté en volume comme en valeur, ce qui peut paraître paradoxal au regard de son utilité comme monnaie de transaction, et ce, d'autant plus dans une économie à faible revenu moyen par habitant<sup>1</sup>.

### 3.2 LES PIÈCES

En 2015, 37 millions de pièces en euros ont été émises par l'IEDOM à La Réunion et 12 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 25 millions de pièces pour une valeur de 1,9 million d'euros sur la période.

Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 364 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 44,5 millions d'euros. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort ainsi à 53 euros à La Réunion.

#### Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

	2002	2006	2010	2014	2015	15/14
En nb.						
Pièces émises (milliers)	46 790	33 660	35 027	34 870	36 646	5,1%
Pièces retirées (milliers)	21 200	11 960	11 531	12 073	11 652	-3,5%
<b>Emission nette annuelle</b>	<b>25 590</b>	<b>21 700</b>	<b>23 495</b>	<b>22 797</b>	<b>24 994</b>	9,6%
Circulation en fin d'année	73 520	158 697	250 626	338 642	363 636	7,4%
En valeur						
Pièces émises (millions d'euros)	12,0	7,9	8,2	8,6	8,5	-1,2%
Pièces retirées (millions d'euros)	11,3	6,0	5,6	6,7	6,6	-1,5%
<b>Emission nette annuelle</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	0,0%
Circulation en fin d'année	17,5	25,1	34,2	42,6	44,5	4,5%
Emission nette par habitant (€)	24	32	42	50	53	4,5%

## 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-dessous sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante<sup>2</sup> des crédits distribués par les établissements de crédit (qu'ils soient ou non installés localement) aux entreprises dont le siège social se situe dans le département et aux collectivités publiques.

<sup>1</sup> Cf. Note expresse n°358- octobre 2015 : « l'argent liquide et les Réunionnais : caractéristiques et enjeux »

<sup>2</sup> Sont déclarés au SCR tous les encours de crédits aux entreprises supérieurs à un seuil de 25 000 euros. Le champ des concours étudiés dans cette partie diffère par conséquent sensiblement de celui des concours consentis à la clientèle étudiée dans une partie précédente, puisque les périmètres de déclaration sont différents (seuils déclaratifs, prise en compte des douteux) et que les crédits consentis aux ménages ainsi que les crédits consentis aux entrepreneurs individuels à titre personnel ne sont pas retenus.

## Risques totaux déclarés pour La Réunion au SCR de la Banque de France

en millions d'euros	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15
Risques totaux déclarés	9 362,9	9 833,6	9 876,5	10 091,2	10 547,3	11 335,3
(dt) Poids des crédits à terme	84,4%	83,6%	85,4%	86,0%	86,0%	86,8%

Source : SCR Banque de France

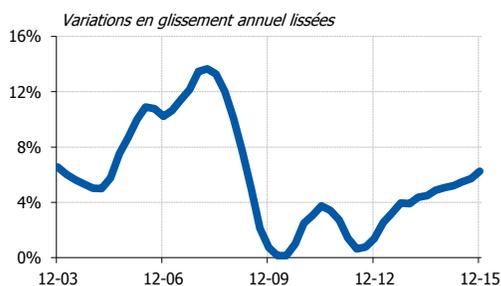
L'encours des financements consentis aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 11,3 milliards d'euros à fin décembre 2015, en hausse de 7,5 % sur l'année (+4,5 % en 2014), tirée par la hausse des risques déclarés pour les administrations publiques.

L'analyse de la répartition par terme de l'encours total met en avant la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (86,8 % à fin décembre 2015 après 86,0 % en décembre 2014). Le poids des financements à court terme s'élève pour sa part à 9,6 % en décembre 2015 contre 10,4 % en décembre 2014. Le solde est constitué des encours de crédit-bail et de créances titrisées.

Les plus fortes progressions d'encours ont été enregistrées par les secteurs des administrations publiques (+18,7 % soit +355 millions d'euros sur douze mois), des activités financières et d'assurance (+16,1 % soit +44 millions d'euros), du commerce (+6,0 % soit +41 millions d'euros) et des activités immobilières et de construction (+4,2 % soit +222 millions d'euros). Les baisses d'encours concernent les secteurs des industries manufacturières (-1,7 % soit -4 millions d'euros) et de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (-0,3 %).

Les risques les plus importants portés par le système bancaire réunionnais sont toujours concentrés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction (5,6 milliards d'euros, soit 49,0 % des risques recensés au SCR), des administrations publiques (2,2 milliards d'euros, soit 19,8 % du total), du commerce et de la réparation automobile (0,7 milliard d'euros, soit 6,4 % du total) et enfin de la santé et de l'action sociale (0,5 milliard d'euros, soit 4,7 % du total).

## Evolution des risques totaux



Source : SCR Banque de France

## Risques SCR portés par les principaux secteurs d'activité

en % des risques totaux	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15
Activités immobilières & construction	46,0%	46,2%	48,6%	50,6%	50,5%	49,0%
Administration publique	18,0%	17,7%	17,9%	18,1%	18,0%	19,8%
Commerce & réparation automobile	8,2%	7,4%	7,1%	6,8%	6,4%	6,4%
Santé humaine et action sociale	6,5%	7,5%	5,4%	5,0%	4,9%	4,7%
Activités financières et d'assurance	4,1%	3,4%	3,2%	2,8%	2,6%	2,8%
Industrie manufacturière	2,1%	2,1%	2,1%	1,9%	2,1%	1,9%
Agriculture, sylviculture et pêche	2,2%	1,9%	1,7%	1,8%	1,7%	1,6%
Autres secteurs	12,9%	13,8%	14,1%	13,1%	13,7%	13,8%

Source : SCR Banque de France

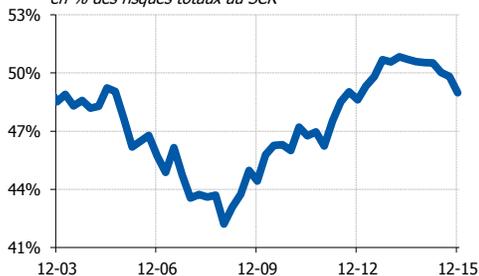
## 4.1 LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours total des risques de crédit porté sur le secteur de l'immobilier et de la construction à La Réunion représente un peu moins de la moitié du total des risques bancaires déclarés. Cet encours s'établit à 5,6 milliards d'euros en fin d'année 2015, en hausse de 4,2 % par rapport à 2014, soit un rythme comparable à ceux enregistrés les années précédentes (+4,4 % en 2014 après +6,5 % en 2013 et +5,4 % en 2012).

Le poids des risques de ces deux secteurs d'activité diminue légèrement depuis deux ans, passant de 50,6 % fin 2013 à 49,0 % fin 2015. Après une période de baisse de 2002 à 2008 liée à la croissance dans les autres secteurs, le poids de ces deux secteurs a fortement monté, en raison des encours de risques portés sur les principales sociétés d'économie mixtes (SEM)<sup>1</sup> du département, pour le financement de leurs programmes de logements sociaux. Ces dernières représentent ainsi 62,5 % des concours consentis aux deux secteurs d'activité fin 2015 et 30,6 % des risques totaux portés par l'ensemble du système bancaire réunionnais (hors ménages). Hors SEM, le secteur de l'immobilier et de la construction ne représente plus qu'un encours de risques autour de 2,1 milliards d'euros entre 2010 et 2015, soit 18,4 % des risques totaux déclarés en 2015 (après 19,6 % en 2014).

### Poids du bâtiment et de l'immobilier

en % des risques totaux au SCR



Source : SCR Banque de France

### Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la

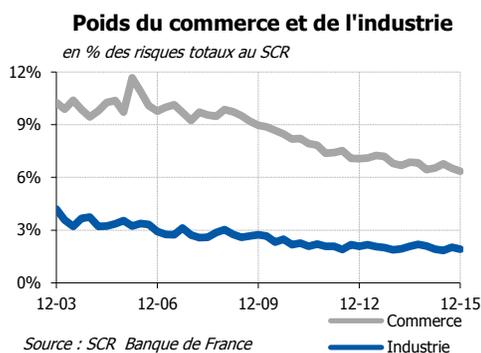
en millions d'euros

	déc-10	déc-11	déc-12
Risques déclarés sur le secteur	4 307,3	4 545,5	4 801,4
(dt) Poids des crédits à terme	88,3%	86,2%	89,3%
(dt) Encours portés sur les SEM	2 237,8	2 413,5	2 656,1
en % des risques du secteur	52,0%	53,1%	55,3%
(dt) Encours portés hors SEM	2 069,6	2 132,0	2 144,7

Source : SCR Banque de France

<sup>1</sup> SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, SODEGIS et SEMADER (et SEMPRO avant 2006 avant sa fusion avec la SHLMR).

## 4.2 LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE



Avec un encours de 938 millions d'euros à fin décembre 2015 (en hausse de 4,1 % sur un an après +2,9 % l'année précédente), les secteurs de l'industrie et du commerce ne concentrent qu'une proportion assez faible (8,3 % à fin 2015 après 8,5 % à fin 2014) de l'ensemble des risques déclarés au SCR de la Banque de France pour le département.

Leur part dans les risques totaux n'a cessé de régresser depuis la crise financière de 2007, passant notamment d'un maximum de 12,9 % en 2008 à 10,3 % en 2010 et 8,3 % aujourd'hui. En particulier, le poids de l'industrie dans les risques

totaux déclarés dans le département est devenu très faible, passant de 5 % en décembre 2002 à tout juste 2 % aujourd'hui.

### Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

en millions d'euros	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	Var.
Risques totaux	968,9	931,0	903,6	876,3	901,5	938,4	4,1%
(dt) Poids des crédits à terme	50,5%	50,4%	50,1%	50,0%	49,6%	47,6%	-1,9 pt

Source : SCR Banque de France

Les crédits à terme représentent une proportion assez limitée des crédits totaux consentis à ces secteurs (47,6 % en 2015), inférieure aux moyennes constatées dans les autres secteurs d'activité. Le secteur du commerce est en effet un important consommateur de financements bancaires à court terme.

## 4.3 LES RISQUES SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local (qui ne recouvre pas uniquement les collectivités locales mais également les hôpitaux publics et les centres d'action sociale des communes<sup>1</sup>) présente un encours total de risques bancaires de 2,5 milliards d'euros à fin décembre 2015, en hausse de 14,7 % sur un an (+3,5 % à fin 2014 et +1,8 % à fin 2013). Il représente 22,5 % des risques déclarés à fin 2015 (21,1 % à fin 2014).

Au sein du secteur public local, on distingue cinq types d'établissements : le Conseil régional et le Conseil général, les communes, les communautés de communes ou d'agglomérations et les syndicats mixtes, et enfin les établissements hospitaliers publics.

<sup>1</sup> Le secteur public local diffère ainsi des risques mentionnés dans le secteur d'activité « Administrations publiques » du SCR ou de la clientèle des administrations publiques dans les concours consentis.

## Risques déclarés sur le secteur public local

en millions d'euros	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	15/14
Risques totaux	1 984,0	2 071,3	2 109,5	2 146,3	2 220,9	2 546,8	14,7%
(dt) Poids des crédits à terme	98,9%	98,4%	98,9%	98,7%	96,1%	95,9%	-0,2 pt
Poids dans les risques totaux	21,2%	21,1%	21,4%	21,3%	21,1%	22,5%	1,4 pt

## Décomposition des risques déclarés sur le secteur public local par bénéficiaires

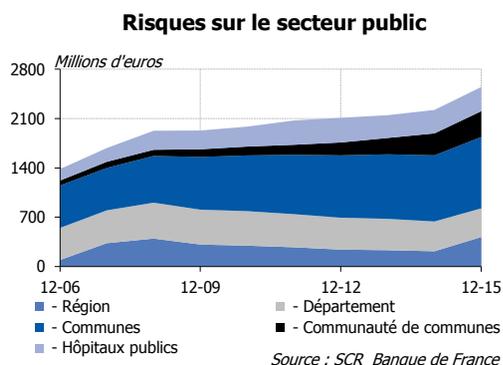
Région	294,2	271,6	238,2	230,6	214,9	416,8	93,9%
Département	489,8	469,9	453,3	444,4	422,7	407,4	-3,6%
Communes	791,0	842,8	884,7	916,1	939,1	1 013,1	7,9%
Communauté de communes	125,6	141,9	182,9	232,1	311,3	366,3	17,7%
Hôpitaux publics	283,3	345,1	350,4	323,2	333,0	343,2	3,1%

## Parts de marché des principaux intervenants

- Afd	20,8%	20,9%	22,9%	26,1%	27,7%	27,4%	-0,4 pt
- Cdc	7,2%	8,4%	11,7%	13,7%	15,1%	22,5%	7,5 pt
- Dexia & SFIL	36,1%	34,9%	32,3%	29,1%	26,5%	22,6%	-3,9 pt
- Crcamr	17,1%	15,7%	15,9%	14,5%	14,0%	12,8%	-1,2 pt
- Cepac & BPCE Iom	13,6%	14,3%	13,7%	13,1%	12,2%	10,7%	-1,5 pt
- Autres prêteurs	5,1%	5,8%	3,5%	3,4%	4,5%	4,0%	-0,5 pt

Source : SCR Banque de France

Les risques portés sur la Région progressent très fortement entre 2014 et 2015 (+93,9 %, soit +202 millions d'euros) en raison du déblocage d'une tranche de financement de la Nouvelle Route du Littoral (NRL). Ces encours de risques ne concernent que les tranches de concours décaissés, déclarés auprès du Service Central des Risques de la Banque de France<sup>1</sup>. Le Département continue par contre sa politique de désendettement engagée les années précédentes (-3,6 % en 2015 après -4,9 % en 2014), après la forte progression des risques enregistrée en 2007 et en 2008.



A l'inverse, les risques portés sur les communes (+7,5 % en 2015 après +2,6 % en 2014) et les communautés de communes et syndicats mixtes (+17,7 % en 2015, après +34,1 % en 2014) continuent de croître sensiblement dans la continuité des années précédentes. L'endettement des communautés de communes progresse sensiblement depuis plusieurs années. L'encours passe ainsi de 141 millions d'euros en 2011 à 366 millions d'euros, quatre ans plus tard. Celles-ci doivent en effet faire face à des investissements importants en matière environnementale (stations d'épuration et travaux de réseaux de tout à l'égout), en substitution des communes.

Enfin, les risques sur les hôpitaux publics augmentent légèrement en 2015 (+3,1 % après +3,0 % en 2014), après plusieurs années de fortes croissances (notamment entre 2006 et 2011 : +112,0 %, soit +182 millions d'euros).

<sup>1</sup> La Région Réunion a pu souscrire des concours pour des montants supérieurs, mais non encore décaissés, comme par exemple auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

La répartition des engagements des risques décaissés entre les différents prêteurs, publics ou privés, intervenant dans le département pour le financement du secteur public local est la suivante : le principal prêteur en 2015 est l'Agence française de développement (AFD) avec une part de marché de 27,4 % devant la Caisse des dépôts et consignation (22,5 %) et les deux organismes qui constituaient le groupe Dexia<sup>1</sup> précédemment (22,6 %). A noter qu'entre 2006 et 2009, le groupe DEXIA concentrait à lui seul 37,5 % des risques sur le secteur public local de la place.

## 5. Le surendettement

### Baisse des dossiers déposés à la Commission en 2015

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement à La Réunion. La commission est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à douze reprises au cours de l'année 2015.

#### Données statistiques sur le nombre de dossiers de surendettement traités

(en nombre)	2012	2013	2014	2015	Var.
Dossiers déposés	1 153	1 435	1 301	1 187	-8,8%
Dossiers soumis pour examen en recevabilité	1 057	1 307	1 124	1 036	-7,8%
Dossiers recevables	930	1 200	1 016	954	-6,1%
Dossiers traités	1 308	1 429	1 450	1 266	-12,7%
Mesures de rétablissement personnel	298	365	303	334	10,2%
Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	293	363	303	334	10,2%
Plans conventionnels conclus	229	318	183	155	-15,3%
Mesures imposées et recommandées par les commissions	365	364	553	452	-18,3%
Dossiers clôturés (toutes phases)	267	253	285	218	-23,5%
Recommandations homologuées par les juges	453	477	519	476	-8,3%

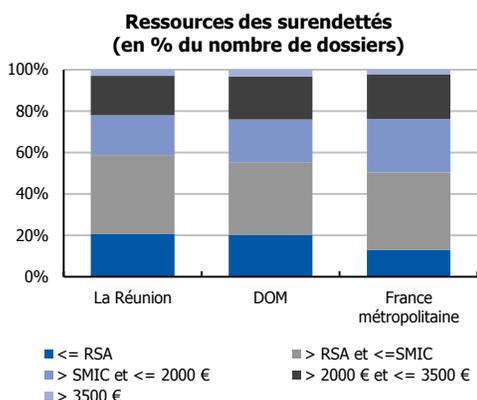
Source : Commission de surendettement

1 187 dossiers de surendettement ont été déposés en 2015, soit une nouvelle diminution par rapport à l'année précédente (-8,8 %, après -9,3 % en 2014). Ces deux baisses successives font suite à une forte progression en 2013 (+24,5 %) et peuvent s'expliquer par un recours « plus normal » au surendettement, après les effets de la crise économique à La Réunion. De nombreuses actions de communication et de sensibilisation continuent d'être conduites dans le département pour informer sur le fonctionnement du surendettement.

954 dossiers ont été déclarés recevables en 2015 (1 016 en 2014), soit 80,4 % des dossiers déposés. Parmi eux, 624 dossiers ont été orientés en procédure classique (réaménagement de dettes), soit des dossiers déclarés recevables (contre 72,3 % en 2014 et 66,8 % en 2013), et 335 dossiers ont été orientés en procédure de rétablissement personnel (34,9 % des dossiers recevables contre 19,4 % en 2014 et 28,3 % en 2013). Le nombre de plans conventionnels conclus diminue de 15,3 %, en lien avec les difficultés croissantes à trouver une solution amiable entre créanciers et débiteurs.

<sup>1</sup> Le groupe Dexia a connu des difficultés au cours de la crise financière de 2007. Deux entités de ce groupe intervenaient à La Réunion à cette époque : Dexia Mucipal Agency (CIB 14388), devenue depuis la Caisse Française de Financement Local, filiale de la Société de Financement Local (SFIL), détenue par l'Etat français, la CDC et la Banque Postale - et Dexia Crédit Local de France (CIB 17290).

## Typologie des surendettés à La Réunion

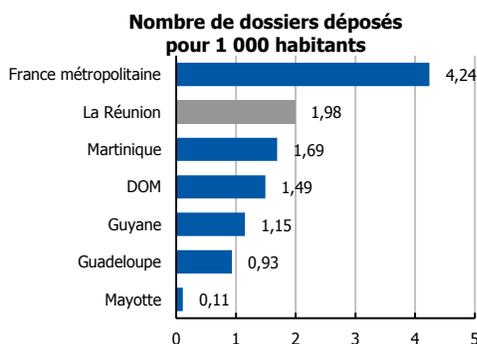


Sources : IEDOM, Banque de France

Réunion, car les deux tiers n'ont aucune capacité de remboursement. Dans le reste de l'Outre-mer, cela concerne moins d'un surendetté sur deux (54 % en métropole).

En 2014, l'endettement moyen par dossier est de 34 612 euros à La Réunion contre 48 057 euros dans les départements français d'Amérique (DFA). Un surendetté réunionnais compte en moyenne 7,3 dettes. Ce nombre est plus élevé dans les DFA (8 dettes), notamment en Guyane avec 8,6 dettes par surendetté. À l'inverse, il est le plus faible à Mayotte (3,5). Les dettes financières (crédit immobilier, crédit à la consommation et autres dettes bancaires) concentrent les trois quarts de l'endettement global. Le montant moyen des dettes immobilières est le plus élevé des dettes financières (83 483 euros en moyenne). Toutefois, les dettes à la consommation concentrent 40 % de l'endettement global contre 33 % pour les dettes immobilières.

Bien que la situation économique et sociale soit globalement plus difficile dans les DOM qu'en métropole, le taux de recours à la procédure de surendettement par habitant dans ces départements y est notablement plus faible. Pour les départements d'outre-mer, on dénombre 1,49 dossier de surendettement déposé pour 1 000 habitants contre 4,24 dossiers pour 1 000 habitants en France métropolitaine. À La Réunion, le recours à la procédure de surendettement est plus fréquent que dans les autres DOM, avec 1,98 dossier pour 1 000 habitants.



Sources : IEDOM, Banque de France

# ANNEXES

# Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1**  
**Liste des acteurs du système bancaire local**

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
<b>LES BANQUES</b>							
BFCOI	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	22	53	321	1 483 M€
BNP Paribas - Réunion	19,9 M€	67, rue Juliette. Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	17	43	276	1 164 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	27	87	402	2 397 M€
Banque Postale	2 342,4 M€	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	100	197	181	3 908 M€
Groupama Banque	104,6 M€	67, rue Robespierre Montreuil	Groupama	-	7	-	22 M€
BPI France Financement	-	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe BPI France	Salariés et agences de l'AFD			28 M€
<b>LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES</b>							
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	26	59	213	3 735 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe BPCE	17	44	124	1 179 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire	Groupe Crédit Agricole	35	137	765	5 192 M€
Casden BP	3,2 M€	40, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	-	515 M€
<b>LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SPECIALISES</b>							
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	34	656 M€
BNP Paribas Factor	-	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	1	-	5	37 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	12	68 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	21, rue Félix Guyon Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	9	55 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	2	55 M€
Agence Française de Développement (AFD)	400,0 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe AFD	1	-	-	1 134 M€
<b>LES SOCIETES DE FINANCEMENT (ANCIENNEMENT SOCIETES FINANCIERES)</b>							
Compagnie Financière de Bourbon (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe Le Port	Groupe Société Générale	1	-	8	52 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	3	-	113	554 M€
CAFINEO	-	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	Salariés et agences de CMOI			32 M€
Océor Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde	Groupe BPCE	4	-	29	261 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	3	0	114	372 M€
<b>ETABLISSEMENT A STATUT PARTICULIER</b>							
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	-	112, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis	Groupe CDC	1	-	-	3 852 M€

Source : IEDOM

Source : IEDOM

**Tableau 2**  
**Les actifs financiers**

	Encours en millions d'euros						Var. 15/14
	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	
<b>Sociétés non financières</b>	<b>2 395,7</b>	<b>2 467,6</b>	<b>2 490,7</b>	<b>2 731,5</b>	<b>2 899,4</b>	<b>3 017,3</b>	<b>4,1%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 316,6</b>	<b>1 383,5</b>	<b>1 447,1</b>	<b>1 586,1</b>	<b>1 758,0</b>	<b>2 046,3</b>	<b>16,4%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>862,1</b>	<b>979,4</b>	<b>930,8</b>	<b>1 047,2</b>	<b>1 052,3</b>	<b>874,4</b>	<b>-16,9%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	0,4	0,2	17,0	72,4	96,4	91,7	-4,9%
Placements indexés sur les taux de marché	861,7	979,2	913,8	974,7	955,9	782,7	-18,1%
(dt) comptes à terme	358,3	390,2	455,2	519,5	652,2	587,8	-9,9%
(dt) OPCVM monétaires	240,9	239,3	140,6	95,0	95,4	91,6	-4,0%
(dt) certificats de dépôt	262,1	349,2	317,4	359,9	208,2	103,2	-50,4%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>217,0</b>	<b>104,8</b>	<b>112,8</b>	<b>98,2</b>	<b>89,1</b>	<b>96,6</b>	<b>8,5%</b>
(dt) actions	18,1	13,8	10,9	15,4	17,1	17,7	3,6%
(dt) obligations	162,8	65,8	74,8	65,6	55,4	47,6	-14,2%
(dt) OPCVM non monétaires	35,7	23,7	25,5	15,6	14,7	23,5	59,9%
<b>Ménages</b>	<b>7 656,8</b>	<b>7 907,4</b>	<b>8 241,6</b>	<b>8 515,8</b>	<b>8 698,9</b>	<b>9 032,9</b>	<b>3,8%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 843,5</b>	<b>1 910,3</b>	<b>1 937,9</b>	<b>2 034,3</b>	<b>2 122,7</b>	<b>2 290,1</b>	<b>7,9%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>2 472,8</b>	<b>2 628,1</b>	<b>2 814,8</b>	<b>2 895,9</b>	<b>2 878,2</b>	<b>2 890,2</b>	<b>0,4%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	2 238,2	2 394,3	2 611,7	2 708,3	2 752,8	2 791,7	1,4%
(dt) livrets ordinaires	829,1	889,5	902,0	872,2	895,3	953,2	6,5%
(dt) livrets A et bleus	775,8	875,6	1 027,5	1 118,5	1 138,9	1 124,7	-1,3%
(dt) livrets jeunes	40,2	39,5	38,3	39,0	38,0	37,9	-0,4%
(dt) livrets d'épargne populaire	110,9	103,5	100,6	91,5	86,0	83,9	-2,4%
(dt) livrets de développement durable	259,6	267,2	329,0	380,6	397,6	404,0	1,6%
(dt) comptes d'épargne logement	222,7	219,1	214,3	206,6	197,0	188,1	-4,5%
Placements indexés sur les taux de marché	234,6	233,8	203,1	187,5	125,4	98,5	-21,5%
(dt) comptes créditeurs à terme	175,4	190,5	167,5	159,8	99,2	79,3	-20,0%
(dt) bons de caisse	12,3	11,4	9,1	8,3	9,2	5,0	-45,6%
(dt) OPCVM monétaires	46,9	32,0	26,6	19,5	17,0	14,1	-17,1%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>3 340,5</b>	<b>3 369,0</b>	<b>3 488,9</b>	<b>3 585,6</b>	<b>3 698,0</b>	<b>3 852,6</b>	<b>4,2%</b>
(dt) plans d'épargne logement	766,2	759,6	763,1	783,6	837,0	904,4	8,0%
(dt) plans d'épargne populaire	60,9	57,1	54,4	51,2	48,5	45,8	-5,5%
(dt) actions	144,8	130,3	114,8	124,5	124,8	121,5	-2,6%
(dt) obligations	195,5	188,3	225,4	208,3	187,5	160,1	-14,6%
(dt) OPCVM non monétaires	132,9	125,1	104,9	101,5	90,4	83,7	-7,5%
(dt) contrats d'assurance-vie	2 032,5	2 101,2	2 217,1	2 307,0	2 399,9	2 526,2	5,3%
<b>Autres agents</b>	<b>699,2</b>	<b>700,3</b>	<b>766,9</b>	<b>792,3</b>	<b>862,5</b>	<b>915,9</b>	<b>6,2%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>313,1</b>	<b>316,8</b>	<b>327,6</b>	<b>369,1</b>	<b>364,4</b>	<b>403,7</b>	<b>10,8%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>252,8</b>	<b>187,9</b>	<b>291,5</b>	<b>279,8</b>	<b>322,5</b>	<b>319,1</b>	<b>-1,1%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	67,4	77,0	119,7	156,2	138,5	170,5	23,1%
Placements indexés sur les taux de marché	185,4	110,7	171,8	123,7	184,0	148,6	-19,2%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>133,3</b>	<b>195,8</b>	<b>147,8</b>	<b>143,4</b>	<b>175,6</b>	<b>193,0</b>	<b>10,0%</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>10 751,7</b>	<b>11 075,4</b>	<b>11 499,3</b>	<b>12 039,6</b>	<b>12 460,8</b>	<b>12 966,2</b>	<b>4,1%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>3 473,2</b>	<b>3 610,6</b>	<b>3 712,6</b>	<b>3 989,5</b>	<b>4 245,1</b>	<b>4 740,2</b>	<b>11,7%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>3 587,7</b>	<b>3 795,2</b>	<b>4 037,1</b>	<b>4 222,9</b>	<b>4 253,0</b>	<b>4 083,7</b>	<b>-4,0%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	2 306,0	2 471,5	2 748,5	2 937,0	2 987,7	3 053,9	2,2%
(dt) livrets ordinaires	881,9	947,4	1 010,0	1 028,8	1 039,6	1 154,8	11,1%
(dt) livrets A et bleus	790,0	894,0	1 055,4	1 189,5	1 228,6	1 184,4	-3,6%
(dt) livrets jeunes	40,3	39,5	38,3	39,0	38,0	37,9	-0,4%
(dt) livrets d'épargne populaire	110,9	103,5	100,6	91,5	86,0	84,0	-2,4%
(dt) livrets de développement durable	259,8	267,5	329,3	381,0	398,0	404,3	1,6%
(dt) comptes d'épargne logement	223,0	219,6	214,8	207,1	197,5	188,5	-4,5%
Placements indexés sur les taux de marché	1 281,7	1 323,7	1 288,7	1 285,9	1 265,3	1 029,8	-18,6%
(dt) comptes créditeurs à terme	580,5	637,4	698,1	756,5	890,1	780,4	-12,3%
(dt) bons de caisse	17,9	17,1	10,0	9,2	9,7	5,2	-46,0%
(dt) certificats de dépôt	262,1	349,2	317,4	359,9	208,2	103,2	-50,4%
(dt) OPCVM monétaires	421,2	320,0	263,2	160,4	157,3	140,9	-10,4%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>3 690,8</b>	<b>3 669,6</b>	<b>3 749,5</b>	<b>3 827,2</b>	<b>3 962,7</b>	<b>4 142,3</b>	<b>4,5%</b>
(dt) plans d'épargne logement	767,8	761,4	765,0	785,7	839,3	906,7	8,0%
(dt) plans d'épargne populaire	61,1	57,4	54,6	51,6	48,9	46,2	-5,4%
(dt) actions	163,6	146,0	128,0	140,9	143,4	139,7	-2,6%
(dt) obligations	393,2	328,7	421,3	407,9	394,1	373,1	-5,3%
(dt) OPCVM non monétaires	264,3	265,9	152,7	122,8	122,3	131,2	7,3%
(dt) contrats d'assurance-vie	2 033,0	2 102,8	2 218,8	2 308,8	2 404,9	2 534,4	5,4%

Source : IEDOM

Tableau 3

## Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	Encours en millions d'euros						Var.
	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	15/14
<b>Entreprises</b>	<b>7 322,5</b>	<b>7 528,8</b>	<b>7 579,7</b>	<b>7 785,7</b>	<b>8 136,4</b>	<b>8 517,1</b>	<b>4,7%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>1 068,4</b>	<b>1 094,5</b>	<b>1 157,6</b>	<b>1 101,5</b>	<b>1 011,4</b>	<b>1 115,7</b>	<b>10,3%</b>
Créances commerciales	115,3	119,8	96,8	82,8	85,1	88,2	3,7%
Crédits de trésorerie	574,7	637,6	687,5	645,8	588,8	589,4	0,1%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>112,1</i>	<i>121,0</i>	<i>102,0</i>	<i>113,3</i>	<i>102,6</i>	<i>107,5</i>	<i>4,8%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	220,5	199,0	241,4	234,7	177,9	240,1	34,9%
Affacturage	157,9	138,0	131,9	138,2	159,5	198,0	24,1%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>3 252,4</b>	<b>3 349,8</b>	<b>3 318,1</b>	<b>3 201,4</b>	<b>3 433,3</b>	<b>3 567,3</b>	<b>3,9%</b>
Crédits à l'équipement	2 792,4	2 876,2	2 840,6	2 779,9	2 938,2	3 027,0	3,0%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>263,1</i>	<i>304,9</i>	<i>248,1</i>	<i>239,7</i>	<i>140,2</i>	<i>139,7</i>	<i>-0,4%</i>
Crédit-bail	460,0	473,5	477,5	421,5	495,1	540,3	9,1%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>2 946,1</b>	<b>3 026,3</b>	<b>3 041,9</b>	<b>3 419,4</b>	<b>3 625,2</b>	<b>3 804,9</b>	<b>5,0%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>55,5</b>	<b>58,3</b>	<b>62,1</b>	<b>63,4</b>	<b>66,5</b>	<b>29,2</b>	<b>-56,1%</b>
<b>Ménages</b>	<b>6 551,9</b>	<b>6 713,7</b>	<b>6 998,8</b>	<b>7 086,0</b>	<b>7 205,8</b>	<b>7 456,6</b>	<b>3,5%</b>
<b>Crédits à la consommation</b>	<b>1 657,8</b>	<b>1 632,9</b>	<b>1 620,3</b>	<b>1 580,6</b>	<b>1 588,5</b>	<b>1 611,3</b>	<b>1,4%</b>
Crédits de trésorerie	1 549,0	1 523,4	1 513,9	1 470,2	1 466,5	1 485,8	1,3%
Comptes ordinaires débiteurs	43,4	51,2	50,5	56,3	63,5	53,2	-16,2%
Crédit-bail	65,3	58,3	55,8	54,2	58,5	72,3	23,6%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>4 887,2</b>	<b>5 079,8</b>	<b>5 377,3</b>	<b>5 503,3</b>	<b>5 614,6</b>	<b>5 840,7</b>	<b>4,0%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>6,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,7</b>	<b>4,6</b>	<b>74,6%</b>
<b>Collectivités locales</b>	<b>1 933,9</b>	<b>1 991,7</b>	<b>2 029,9</b>	<b>1 952,4</b>	<b>2 001,4</b>	<b>2 293,3</b>	<b>14,6%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>17,1</b>	<b>24,5</b>	<b>14,1</b>	<b>6,9</b>	<b>27,4</b>	<b>66,7</b>	<b>143,4%</b>
Crédits de trésorerie	16,6	22,9	13,8	6,4	24,3	66,5	173,8%
Comptes ordinaires débiteurs	0,4	1,6	0,3	0,4	3,1	0,2	-94,1%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>1 910,2</b>	<b>1 965,4</b>	<b>2 014,4</b>	<b>1 942,0</b>	<b>1 971,7</b>	<b>2 218,6</b>	<b>12,5%</b>
Crédits à l'équipement	1 908,7	1 965,4	2 013,6	1 941,2	1 971,4	2 218,4	12,5%
Crédit-bail	1,4		0,8	0,8	0,3	0,2	-38,0%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>5,9</b>	<b>417,4%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>5,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>-n.s.</b>
<b>Autres agents</b>	<b>549,9</b>	<b>594,2</b>	<b>567,6</b>	<b>679,4</b>	<b>676,6</b>	<b>761,7</b>	<b>12,6%</b>
<b>TOTAL des encours sains</b>	<b>16 358,1</b>	<b>16 828,4</b>	<b>17 176,0</b>	<b>17 503,6</b>	<b>18 020,2</b>	<b>19 028,7</b>	<b>5,6%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>2 699,4</b>	<b>2 731,5</b>	<b>2 757,5</b>	<b>2 653,3</b>	<b>2 602,2</b>	<b>2 798,6</b>	<b>7,6%</b>
Créances commerciales	124,0	121,3	98,1	88,9	90,9	89,2	-1,9%
Crédits de trésorerie	2 147,4	2 189,6	2 228,7	2 128,5	2 096,4	2 153,3	2,7%
Comptes ordinaires débiteurs	270,0	282,6	298,8	297,7	255,4	358,2	40,3%
Affacturage	157,9	138,0	131,9	138,2	159,5	198,0	24,1%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>5 509,5</b>	<b>5 738,1</b>	<b>5 754,4</b>	<b>5 662,7</b>	<b>5 915,4</b>	<b>6 360,2</b>	<b>7,5%</b>
Crédits à l'équipement	4 980,4	5 203,9	5 218,3	5 184,9	5 359,8	5 745,2	7,2%
Crédit-bail	529,1	534,2	536,0	477,8	555,5	615,0	10,7%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>7 850,8</b>	<b>8 118,7</b>	<b>8 427,9</b>	<b>8 930,9</b>	<b>9 247,6</b>	<b>9 657,3</b>	<b>4,4%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>298,4</b>	<b>240,1</b>	<b>236,2</b>	<b>256,7</b>	<b>255,0</b>	<b>212,5</b>	<b>-16,7%</b>
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>1 113,2</b>	<b>1 116,2</b>	<b>1 160,3</b>	<b>1 114,9</b>	<b>1 004,2</b>	<b>954,5</b>	<b>-4,9%</b>
Créances douteuses nettes	498,9	482,3	511,4	484,3	437,4	444,6	1,6%
<i>(dt) Entreprises</i>	<i>388,5</i>	<i>376,9</i>	<i>382,2</i>	<i>361,2</i>	<i>315,5</i>	<i>327,0</i>	<i>3,6%</i>
<i>(dt) Ménages</i>	<i>105,5</i>	<i>102,4</i>	<i>125,0</i>	<i>120,6</i>	<i>119,5</i>	<i>115,7</i>	<i>-3,2%</i>
Provisions	614,3	633,9	648,9	630,6	566,7	509,9	-10,0%
<b>Encours brut total</b>	<b>17 471,3</b>	<b>17 944,6</b>	<b>18 336,3</b>	<b>18 618,5</b>	<b>19 024,3</b>	<b>19 983,2</b>	<b>5,0%</b>
Taux de créances douteuses	6,4%	6,2%	6,3%	6,0%	5,3%	4,8%	-0,5 pt
Taux de provisionnement	55,2%	56,8%	55,9%	56,6%	56,4%	53,4%	-3,0 pt

Source : IEDOM

Tableau 4

## Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

	Encours en millions d'euros						Var.
	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	15/14
<b>Entreprises</b>	<b>6 786,3</b>	<b>6 910,5</b>	<b>6 970,5</b>	<b>7 208,0</b>	<b>7 504,0</b>	<b>7 872,4</b>	<b>4,9%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>1 045,4</b>	<b>1 069,9</b>	<b>1 121,4</b>	<b>1 054,9</b>	<b>958,8</b>	<b>1 047,5</b>	<b>9,3%</b>
Créances commerciales	103,6	110,8	89,3	76,8	77,4	79,0	1,9%
Crédits de trésorerie	571,1	630,8	675,9	625,5	572,5	579,9	1,3%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>111,5</i>	<i>120,6</i>	<i>101,9</i>	<i>112,9</i>	<i>102,3</i>	<i>107,5</i>	<i>5,0%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	212,9	193,4	237,5	228,5	173,6	237,2	36,7%
Affacturage	157,7	134,9	118,7	124,1	135,3	151,4	11,9%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>2 822,6</b>	<b>2 851,4</b>	<b>2 831,3</b>	<b>2 768,7</b>	<b>2 955,2</b>	<b>3 086,9</b>	<b>4,5%</b>
Crédits à l'équipement	2 561,3	2 599,2	2 580,2	2 523,9	2 680,7	2 766,4	3,2%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>215,2</i>	<i>252,6</i>	<i>243,8</i>	<i>234,9</i>	<i>136,4</i>	<i>136,1</i>	<i>-0,2%</i>
Crédit-bail	261,3	252,2	251,1	244,8	274,5	320,5	16,8%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>2 862,8</b>	<b>2 930,9</b>	<b>2 955,7</b>	<b>3 321,0</b>	<b>3 523,4</b>	<b>3 708,8</b>	<b>5,3%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>55,5</b>	<b>58,3</b>	<b>62,1</b>	<b>63,4</b>	<b>66,5</b>	<b>29,2</b>	<b>-56,1%</b>
<b>Ménages</b>	<b>6 547,5</b>	<b>6 708,9</b>	<b>6 996,3</b>	<b>7 083,6</b>	<b>7 202,1</b>	<b>7 372,2</b>	<b>2,4%</b>
<b>Crédits à la consommation</b>	<b>1 657,6</b>	<b>1 632,7</b>	<b>1 620,2</b>	<b>1 580,6</b>	<b>1 588,5</b>	<b>1 611,2</b>	<b>1,4%</b>
Crédits de trésorerie	1 549,0	1 523,4	1 513,9	1 470,2	1 466,5	1 485,7	1,3%
Comptes ordinaires débiteurs	43,2	51,1	50,5	56,2	63,5	53,2	-16,2%
Crédit-bail	65,3	58,3	55,8	54,2	58,5	72,3	23,6%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>4 883,1</b>	<b>5 075,2</b>	<b>5 374,9</b>	<b>5 501,0</b>	<b>5 611,2</b>	<b>5 758,9</b>	<b>2,6%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>6,8</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>	<b>-17,7%</b>
<b>Collectivités locales</b>	<b>1 841,2</b>	<b>1 894,9</b>	<b>1 954,1</b>	<b>1 884,9</b>	<b>1 940,4</b>	<b>2 260,5</b>	<b>16,5%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>17,1</b>	<b>24,5</b>	<b>14,1</b>	<b>6,9</b>	<b>27,4</b>	<b>66,7</b>	<b>143,4%</b>
Crédits de trésorerie	16,6	22,9	13,8	6,4	24,3	66,5	173,8%
Comptes ordinaires débiteurs	0,4	1,6	0,3	0,4	3,1	0,2	-94,1%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>1 817,5</b>	<b>1 868,6</b>	<b>1 938,6</b>	<b>1 874,5</b>	<b>1 910,7</b>	<b>2 185,8</b>	<b>14,4%</b>
Crédits à l'équipement	1 816,1	1 868,6	1 937,8	1 873,7	1 910,4	2 185,6	14,4%
Crédit-bail	1,4		0,8	0,8	0,3	0,2	-38,0%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>5,9</b>	<b>417,4%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>5,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>-n.s-</b>
<b>Autres agents</b>	<b>495,7</b>	<b>526,3</b>	<b>503,3</b>	<b>618,3</b>	<b>628,1</b>	<b>736,7</b>	<b>17,3%</b>
<b>TOTAL des encours sains</b>	<b>15 670,7</b>	<b>16 040,5</b>	<b>16 424,2</b>	<b>16 794,8</b>	<b>17 274,6</b>	<b>18 241,8</b>	<b>5,6%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>2 676,1</b>	<b>2 706,9</b>	<b>2 721,2</b>	<b>2 606,6</b>	<b>2 549,6</b>	<b>2 730,4</b>	<b>7,1%</b>
Créances commerciales	112,3	112,3	90,6	82,9	83,2	79,9	-4,0%
Crédits de trésorerie	2 143,8	2 182,8	2 217,1	2 108,1	2 080,0	2 143,7	3,1%
Comptes ordinaires débiteurs	262,3	276,9	294,8	291,4	251,0	355,3	41,6%
Affacturage	157,7	134,9	118,7	124,1	135,3	151,4	11,9%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>4 932,9</b>	<b>5 075,1</b>	<b>5 127,5</b>	<b>5 101,4</b>	<b>5 327,8</b>	<b>5 822,2</b>	<b>9,3%</b>
Crédits à l'équipement	4 603,1	4 762,8	4 818,2	4 800,5	4 993,1	5 427,8	8,7%
Crédit-bail	329,8	312,2	309,3	300,9	334,7	394,4	17,8%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>7 763,4</b>	<b>8 018,5</b>	<b>8 339,4</b>	<b>8 830,4</b>	<b>9 142,4</b>	<b>9 479,4</b>	<b>3,7%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>298,3</b>	<b>240,1</b>	<b>236,1</b>	<b>256,5</b>	<b>254,8</b>	<b>209,9</b>	<b>-17,6%</b>
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>972,2</b>	<b>988,1</b>	<b>1 049,2</b>	<b>1 007,4</b>	<b>903,9</b>	<b>836,1</b>	<b>-7,5%</b>
Créances douteuses nettes	357,9	354,2	400,3	376,8	337,2	326,2	-3,3%
<i>(dt) Entreprises</i>	<i>248,5</i>	<i>249,0</i>	<i>271,4</i>	<i>253,7</i>	<i>215,6</i>	<i>211,1</i>	<i>-2,1%</i>
<i>(dt) Ménages</i>	<i>105,3</i>	<i>102,2</i>	<i>124,7</i>	<i>120,5</i>	<i>119,3</i>	<i>113,3</i>	<i>-5,0%</i>
Provisions	614,3	633,9	648,9	630,6	566,7	509,9	-10,0%
<b>Encours brut total</b>	<b>16 642,9</b>	<b>17 028,6</b>	<b>17 473,4</b>	<b>17 802,2</b>	<b>18 178,6</b>	<b>19 077,9</b>	<b>4,9%</b>
Taux de créances douteuses	5,8%	5,8%	6,0%	5,7%	5,0%	4,4%	-0,6 pt
Taux de provisionnement	63,2%	64,2%	61,8%	62,6%	62,7%	61,0%	-1,7 pt

Source : IEDOM

**Tableau 5**  
**Le bilan agrégé (quatre banques)**

ACTIF	Montants en millions d'€					Var. 15/14
	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>1 795,4</b>	<b>1 758,7</b>	<b>1 720,7</b>	<b>1 549,8</b>	<b>1 705,0</b>	<b>10,0%</b>
Caisse & Banques centrales	136,5	114,7	111,1	115,8	111,8	-3,5%
Etablissements de crédit	1 643,6	1 625,8	1 598,8	1 425,9	1 591,2	11,6%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	136,5	174,5	222,3	227,0	308,5	35,9%
(dt) Comptes et prêts	202,5	207,7	202,9	181,3	177,5	-2,1%
(dt) Réseau	1 304,6	1 243,6	1 173,6	1 017,6	1 105,2	8,6%
Autres opérations	15,3	18,2	10,8	8,1	2,0	-75,1%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>7 764,5</b>	<b>7 785,6</b>	<b>7 607,4</b>	<b>7 567,9</b>	<b>7 491,3</b>	<b>-1,0%</b>
Créances commerciales	74,7	58,6	51,4	52,1	52,1	0,0%
Crédits de trésorerie	1 148,9	1 158,6	1 059,2	998,9	980,4	-1,8%
Crédits à l'équipement	2 439,3	2 402,4	2 287,8	2 306,8	2 216,7	-3,9%
Crédits à l'habitat	3 485,2	3 552,3	3 592,0	3 628,4	3 628,4	0,0%
Comptes ordinaires débiteurs	176,6	144,9	150,0	148,7	192,3	29,3%
Autres crédits	206,0	185,7	207,0	208,6	198,2	-5,0%
Créances douteuses nettes	233,8	283,1	260,1	224,4	223,1	-0,6%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	463,2	468,2	462,5	406,8	351,3	-13,6%
<b>OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES</b>	<b>493,9</b>	<b>518,5</b>	<b>596,7</b>	<b>500,3</b>	<b>692,6</b>	<b>38,4%</b>
Comptes de régularisation & divers	210,1	209,7	244,9	145,8	232,9	59,8%
Opérations sur titres	283,8	308,7	351,8	354,5	459,7	29,6%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>350,2</b>	<b>356,0</b>	<b>346,1</b>	<b>342,7</b>	<b>346,8</b>	<b>1,2%</b>
Titres de participation et filiales	267,3	276,7	272,7	272,3	277,5	1,9%
Immobilisations	82,2	75,8	70,5	68,8	68,0	-1,2%
Crédit-bail et opérations assimilées	0,5	0,5	0,9	0,8	0,5	-31,7%
Divers	0,1	2,9	2,0	0,8	0,8	-0,6%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 404,0</b>	<b>10 418,7</b>	<b>10 270,9</b>	<b>9 960,8</b>	<b>10 235,7</b>	<b>2,8%</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>3 686,0</b>	<b>3 303,0</b>	<b>2 713,0</b>	<b>2 262,9</b>	<b>2 144,0</b>	<b>-5,3%</b>
Banques centrales & Trésor public	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	2,2%
Etablissements de crédit	3 628,8	3 260,4	2 690,3	2 248,1	2 133,2	-5,1%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	175,7	41,6	35,3	42,2	48,7	15,2%
(dt) Comptes et emprunts	513,5	666,0	653,8	611,3	610,5	-0,1%
(dt) Réseau	2 939,6	2 552,8	2 001,2	1 594,5	1 474,0	-7,6%
Autres opérations	57,2	42,5	22,6	14,8	10,8	-27,2%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>5 335,5</b>	<b>5 704,6</b>	<b>6 033,9</b>	<b>6 093,2</b>	<b>6 406,0</b>	<b>5,1%</b>
Comptes ordinaires créditeurs	2 561,3	2 636,7	2 811,5	2 957,0	3 291,6	11,3%
(dt) Sociétés financières	1 083,2	1 126,0	1 233,0	1 367,4	1 549,2	13,3%
(dt) Ménages	1 256,0	1 269,8	1 319,5	1 345,0	1 443,3	7,3%
Comptes créditeurs à terme	580,1	627,0	683,3	744,1	707,8	-4,9%
(dt) Sociétés financières	365,2	419,1	481,9	550,9	554,1	0,6%
(dt) Ménages	167,1	142,6	137,6	79,3	63,6	-19,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 837,7	1 988,5	2 087,8	2 133,8	2 236,3	4,8%
Bons de caisse et d'épargne	11,9	9,8	8,7	8,2	4,3	-47,7%
Titres de créances négociables	293,1	296,4	327,7	189,2	93,4	-50,6%
Autres dépôts	51,5	146,2	115,0	60,9	72,5	19,1%
(hors) Epargne collectée pour des tiers	1 137,7	1 179,5	1 202,3	1 229,9	1 298,7	5,6%
<b>OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES</b>	<b>210,0</b>	<b>192,1</b>	<b>214,6</b>	<b>237,4</b>	<b>235,1</b>	<b>-1,0%</b>
Comptes de régularisation & divers	205,5	184,4	207,8	230,9	226,6	-1,9%
Opérations sur titres	4,5	7,7	6,8	6,5	8,5	30,1%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 172,5</b>	<b>1 219,0</b>	<b>1 309,4</b>	<b>1 367,2</b>	<b>1 450,6</b>	<b>6,1%</b>
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	263,3	286,1	300,9	293,6	301,4	2,7%
Réserves	630,8	663,6	695,9	731,8	769,9	5,2%
Capital	159,7	159,7	159,7	159,7	159,7	0,0%
Report à nouveau	45,8	39,2	71,5	97,9	133,7	36,6%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	72,9	70,4	81,4	84,2	85,6	-na-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 404,0</b>	<b>10 418,7</b>	<b>10 270,9</b>	<b>9 960,8</b>	<b>10 235,7</b>	<b>2,8%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 6**  
**Le compte de résultat agrégé (quatre banques)**

	Montants en millions d'euros					Var.
	2011	2012	2013	2014	2015	15/14
<b>(+) Produit d'exploitation bancaire</b>	<b>643,8</b>	<b>604,5</b>	<b>548,1</b>	<b>526,7</b>	<b>503,6</b>	<b>-4,4%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	48,3	44,9	30,4	26,1	21,2	-18,8%
Opérations à la clientèle	420,4	403,4	379,4	362,4	349,4	-3,6%
Opérations sur titres	5,6	4,5	4,7	8,9	6,3	-29,9%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1,3	0,5	0,3	0,4	0,3	-12,5%
Divers	168,2	151,1	133,3	128,8	126,4	-1,9%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>267,9</b>	<b>235,8</b>	<b>189,9</b>	<b>169,4</b>	<b>145,4</b>	<b>-14,2%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	144,0	120,8	94,9	80,0	64,8	-19,0%
Opérations à la clientèle	25,9	28,4	27,6	26,7	31,3	17,4%
(dt) sur dépôts à vue	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-10,1%
(dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL)	9,8	11,3	9,9	7,9	6,5	-18,1%
(dt) sur comptes d'épargne logement	1,0	1,1	0,7	0,5	0,4	-17,5%
(dt) sur plans d'épargne logement	4,6	4,5	4,5	4,5	4,6	3,9%
(dt) sur dépôts à terme	8,7	9,5	10,6	11,6	12,2	5,2%
(dt) sur bons de caisse	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	-38,1%
Opérations sur titres	12,8	13,7	16,1	15,4	7,8	-49,0%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	0,6	0,4	0,2	0,4	0,3	-8,6%
Divers	84,6	72,5	51,0	46,9	41,1	-12,5%
(+) Produits accessoires et produits divers	22,7	23,5	23,1	24,6	24,9	0,8%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	307,4%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	0,0	-0,2	-0,3	-4,0	0,2	n.s
(-) Intérêts sur créances douteuses	23,8	21,2	21,9	16,9	14,1	-16,6%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>374,5</b>	<b>371,0</b>	<b>359,6</b>	<b>368,9</b>	<b>368,5</b>	<b>-0,1%</b>
(-) Frais généraux	211,0	221,0	220,4	222,0	223,2	0,6%
(dt) frais de personnel	125,0	134,9	137,3	140,0	144,1	2,9%
(dt) impôts et taxes	8,8	11,8	9,6	10,3	9,2	-10,7%
(dt) services extérieurs	77,2	74,3	73,5	71,7	70,0	-2,4%
(-) Dotations aux amortissements	14,1	13,1	12,4	11,5	11,1	-3,5%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,1	0,0	-0,1	-0,2	0,0	n.s
(-) Quote part des frais de siège social	-2,5	-2,5	-2,3	-2,5	-2,5	-1,6%
(-) Quote part sur opérat <sup>o</sup> d'exploitat <sup>o</sup> non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(+) Charges refacturées	2,4	1,5	2,6	0,7	1,6	131,2%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>154,3</b>	<b>140,9</b>	<b>131,8</b>	<b>138,8</b>	<b>138,2</b>	<b>-0,4%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	34,8	9,5	-3,3	-52,8	-51,1	3,1%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,4	-0,1	-127,8%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4,7	12,4	8,6	-19,5	-14,5	25,4%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	30,1	34,4	30,9	82,1	94,4	15,0%
(+) Intérêts sur créances douteuses	23,8	21,2	21,9	16,9	14,1	-16,6%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>108,4</b>	<b>105,8</b>	<b>117,6</b>	<b>145,5</b>	<b>123,6</b>	<b>-15,0%</b>
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corp. et incorp.	-0,4	0,0	0,1	0,2	0,1	-55,0%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	0,5	-12,3	0,6	-3,1	1,9	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	1,5	-8,1	3,1	-1,7	0,8	n.s
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>107,0</b>	<b>101,6</b>	<b>115,2</b>	<b>144,2</b>	<b>124,9</b>	<b>-13,4%</b>
(+) Produits exceptionnels	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	7,7	8,0	6,5	12,0	4,5	-62,2%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,9	-0,7	-0,6	-0,3	0,0	98,3%
(-) Impôts sur les bénéfices	28,0	24,6	27,9	48,4	34,7	-28,2%
<b>Résultat Net</b>	<b>72,9</b>	<b>69,7</b>	<b>81,4</b>	<b>84,2</b>	<b>85,6</b>	<b>1,7%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 7**  
**Le bilan agrégé (dix sociétés financières)**

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 15/14
	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>100,8</b>	<b>86,8</b>	<b>117,2</b>	<b>111,9</b>	<b>88,5</b>	<b>-20,9%</b>
Caisse & Banques centrales	0,4	0,4	0,4	0,5	0,0	-98,8%
Etablissements de crédit	100,1	86,2	116,6	111,2	88,3	-20,6%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	65,1	49,8	109,5	104,8	75,2	-28,2%
(dt) Comptes et prêts	7,4	8,2	7,0	6,1	5,8	-5,0%
(dt) Réseau	27,6	28,2	0,1	0,4	7,3	1825,6%
Autres opérations	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	-9,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>1 613,2</b>	<b>1 568,4</b>	<b>1 551,7</b>	<b>1 547,3</b>	<b>1 576,1</b>	<b>1,9%</b>
Crédits de trésorerie	707,2	680,6	670,2	667,3	722,1	8,2%
Crédits à l'équipement	244,3	221,3	219,3	213,9	205,8	-3,8%
Crédits à l'habitat	404,4	415,9	428,5	448,0	432,3	-3,5%
Comptes ordinaires débiteurs	31,4	47,9	32,1	7,8	6,6	-15,8%
Affacturage	134,9	118,7	124,1	135,3	151,4	11,9%
Autres crédits	10,8	13,2	11,9	11,6	3,3	-71,4%
Créances douteuses nettes	80,1	70,8	65,6	63,3	54,6	-13,7%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	110,6	109,5	102,8	97,6	96,4	-1,2%
<b>OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES</b>	<b>56,0</b>	<b>39,5</b>	<b>38,5</b>	<b>34,2</b>	<b>41,6</b>	<b>21,7%</b>
Comptes de régularisation & divers	52,8	36,7	36,1	31,7	40,5	27,6%
Opérations sur titres	3,2	2,9	2,5	2,5	1,1	-54,1%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>392,4</b>	<b>398,5</b>	<b>355,2</b>	<b>367,2</b>	<b>436,5</b>	<b>18,9%</b>
Titres de participation et filiales	7,0	4,7	4,7	5,2	5,2	0,3%
Immobilisations	4,5	4,4	3,3	3,3	2,9	-12,1%
Crédit-bail et opérations assimilées	275,5	284,2	281,8	310,2	381,1	22,9%
Location simple	84,8	73,2	50,9	40,3	39,2	-2,7%
Divers	20,7	32,1	14,4	8,2	8,0	-2,6%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 162,4</b>	<b>2 093,2</b>	<b>2 062,7</b>	<b>2 060,6</b>	<b>2 142,6</b>	<b>4,0%</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>1 606,2</b>	<b>1 577,9</b>	<b>1 525,9</b>	<b>1 372,1</b>	<b>1 618,3</b>	<b>17,9%</b>
Etablissements de crédit	1 593,7	1 566,3	1 517,0	1 364,9	1 612,7	18,2%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	68,5	51,0	36,3	42,7	39,0	-8,5%
(dt) Comptes et emprunts	1 240,5	1 226,5	1 437,8	1 271,5	1 518,6	19,4%
(dt) Réseau	284,7	288,8	42,9	50,7	55,0	8,4%
Autres opérations	12,5	11,7	8,9	7,2	5,6	-22,2%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>57,5</b>	<b>50,5</b>	<b>54,0</b>	<b>276,3</b>	<b>60,2</b>	<b>-78,2%</b>
Comptes d'affacturage	41,4	33,0	24,5	24,0	25,8	7,5%
Comptes ordinaires créditeurs	2,8	2,8	1,0	3,1	0,4	-87,1%
(dt) Sociétés financières	1,9	2,0	0,2	2,6	0,2	-92,9%
(dt) Ménages	0,9	0,8	0,8	0,5	0,2	-59,6%
Comptes créditeurs à terme	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
(dt) Sociétés financières	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Autres dépôts	13,1	14,6	28,5	249,1	33,9	-86,4%
<b>OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES</b>	<b>110,3</b>	<b>102,8</b>	<b>98,5</b>	<b>95,7</b>	<b>133,7</b>	<b>39,7%</b>
Comptes de régularisation & divers	94,3	90,0	88,1	86,6	121,9	40,9%
Opérations sur titres	16,0	12,8	10,4	9,1	11,8	29,3%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>388,4</b>	<b>362,0</b>	<b>384,3</b>	<b>316,5</b>	<b>330,4</b>	<b>4,4%</b>
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	74,3	60,1	58,6	58,0	58,1	0,2%
Réserves	93,9	94,0	122,4	77,8	77,9	0,1%
Capital	90,0	90,0	68,3	68,3	68,3	0,0%
Report à nouveau	71,2	61,3	80,6	73,5	81,1	10,3%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	58,7	56,6	54,3	38,8	45,0	15,8%
Divers	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	-4,7%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 162,4</b>	<b>2 093,2</b>	<b>2 062,7</b>	<b>2 060,6</b>	<b>2 142,6</b>	<b>4,0%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 8**  
**Le compte de résultat agrégé (dix sociétés financières)**

	Montants en millions d'euros					Var. 15/14
	2011	2012	2013	2014	2015	
<b>(+) Produit d'exploitation bancaire</b>	<b>323,8</b>	<b>322,5</b>	<b>307,1</b>	<b>298,5</b>	<b>292,6</b>	<b>-2,0%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1,4	0,5	0,4	0,3	0,3	-12,4%
Opérations à la clientèle	122,9	114,1	109,5	106,2	100,6	-5,3%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,1	0,0	1,4	n.s
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	190,3	201,1	182,9	184,6	183,5	-0,6%
Divers	9,1	6,8	14,2	7,3	6,8	-7,5%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>214,3</b>	<b>219,6</b>	<b>200,6</b>	<b>200,6</b>	<b>188,8</b>	<b>-5,9%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	43,3	42,1	32,0	27,2	23,7	-12,7%
Opérations à la clientèle	9,6	8,6	8,5	6,1	3,9	-36,0%
(dt) sur dépôts à vue	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%
(dt) sur dépôts à terme	8,5	6,3	5,8	0,0	0,1	974,0%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	n.s
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	158,5	161,9	152,9	161,1	156,8	-2,7%
Divers	2,9	7,1	6,8	6,3	4,4	-29,7%
(+) Produits accessoires et produits divers	22,2	15,1	13,9	12,5	14,2	13,6%
(-) Charges accessoires et charges diverses	1,1	0,9	1,3	0,3	1,3	400,3%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	0,2	0,3	-0,2	0,0	0,0	-184,0%
(-) Intérêts sur créances douteuses	2,4	2,0	0,9	1,3	1,3	-4,8%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>128,0</b>	<b>114,7</b>	<b>118,4</b>	<b>108,8</b>	<b>115,4</b>	<b>6,0%</b>
(-) Frais généraux	55,8	54,7	51,2	52,0	52,8	1,5%
(dt) frais de personnel	15,8	15,5	15,7	16,0	16,1	0,2%
(dt) impôts et taxes	3,9	4,1	3,6	3,5	3,4	-2,0%
(dt) services extérieurs	36,1	35,1	32,0	32,5	33,3	2,5%
(-) Dotations aux amortissements	0,8	0,8	0,7	0,6	0,4	-30,9%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-128,7%
(-) Quote part des frais de siège social	0,0	1,1	-0,3	0,7	0,2	-65,2%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(+) Charges refacturées	4,2	4,5	1,9	1,9	1,7	-11,9%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>75,6</b>	<b>62,7</b>	<b>68,6</b>	<b>57,4</b>	<b>63,7</b>	<b>11,0%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-9,4	-10,1	-8,6	-13,9	-7,2	48,3%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	6,0	-11,0	1,8	-0,8	0,4	n.s
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	14,8	15,9	10,0	17,4	13,0	-25,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	2,4	2,0	0,9	1,3	1,3	-4,8%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>68,4</b>	<b>70,0</b>	<b>66,4</b>	<b>56,0</b>	<b>58,8</b>	<b>5,0%</b>
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,5	0,0	0,1	0,2	0,0	-121,7%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	0,0	-0,3	-0,1	-0,1	0,0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,0	-0,2	-0,1	2,4	0,0	-100,0%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>68,8</b>	<b>70,0</b>	<b>66,6</b>	<b>53,7</b>	<b>58,7</b>	<b>9,4%</b>
(+) Produits exceptionnels	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	-4,4%
(-) Charges exceptionnelles	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-77,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	-2,8	0,0	0,0	n.s
(-) Impôts sur les bénéfices	20,8	17,4	19,8	16,3	17,5	7,7%
<b>Résultat Net</b>	<b>47,2</b>	<b>52,8</b>	<b>49,7</b>	<b>37,5</b>	<b>41,3</b>	<b>10,2%</b>

Source : IEDOM

## Lexique des principaux sigles

---

- Cdec : Commission départementale d'équipement commercial  
CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi  
COI : Commission de l'océan Indien  
Comesa : Commission Market for Eastern ou Southern Community  
Cospar : Collectif des organisations syndicales politiques et associatives de la Réunion  
CPER : Contrat de Projet État-Région  
CVS : Corrigé des variations saisonnières  
Docup : Document unique de programmation  
Drom : Départements et régions d'Outre-mer  
EC : Établissement de crédit  
Feader : Fonds européen agricole de développement rural  
Feaga : Fonds européen agricole de garantie  
Feder : Fonds européen de développement régional  
Fep : Fonds européen pour la pêche  
Fir : Fonds d'investissement routier  
FMI : Fonds monétaire international  
FSE : Fonds social européen  
ICA : Indice du climat des affaires  
IOR : Indian Ocean Rim  
LBU : Ligne budgétaire unique  
LME : Loi de modernisation de l'économie promulguée le 5 août 2008  
Lodeom : Loi pour le développement économique des Outre-mer promulguée le 27 mai 2009  
OPCVM : Organisme de placement en commun de valeurs mobilières  
NRL : Nouvelle route du littoral  
PCES : Plan de consolidation de l'économie sucrière  
PIB : Produit intérieur brut  
PNB : Produit net bancaire (principal solde intermédiaire de gestion utilisé pour l'analyse du compte de résultat d'un établissement de crédit)  
Posei : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité  
Pride : Programme régional intégré de développement des échanges  
Rup : Régions ultrapériphériques  
SADC : South African Development Africa  
SCR : Service central des risques (de la Banque de France)  
Taaf : Terres australes et antarctiques françaises  
ZFGA : Zone franche globale d'activité

**Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :**

Magali Ardoino

Frédéric Arhan-Hoarau

Thierry Beltrand

Sylvie Bugier

Christine Lebreton

Atoussa Lotfi

David Perrain

Jérôme Taurand



Directeur de la publication : Hervé GONSARD  
Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND  
Éditeur : IEDOM ([www.iedom.fr](http://www.iedom.fr))  
Imprimé par Graphica  
Achevé d'imprimer en juin 2016 - Dépôt légal : juin 2016  
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-97-7



ISSN 1632-420X  
ISBN 978-2-916119-97-7

